HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

L'histoire des fameux États tenus à Paris pendant le règne et la captivité de Jean, entreprise par M. Félix Bodin, devait être publiée avec l'Histoire de la Révolution par M. Thiers, et former un volume à part. Cette disposition, qui nous avait autorisés à unir sur le titre les noms des deux auteurs, ne peut plus avoir lieu, attendu que le travail de M. Bodin a acquis assez d'extension pour former deux volumes in-8°, que nous publierons l'année prochaine.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARANCIÈRE.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

PAR M. A. THIERS.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS.

1824.

CET OUVRAGE SE TROUVE :

A Agen, chez Noubel.
Amiens, Allo.
Aix, Terris.
Angoulême, Tremeau, Laroche.
Aurillac, Ferrary.
Bayeux, Lefrançois.
Besançon, Deis, Bintot.
Béziers, Cambon.
Bordeaux, Gayet aîné, Lawalle jeune et neveu.
Brest, Lefournier-Desperriers, Auger, Egasse. Freund.
Bruxelles, Lecharlier, De Mat, Berthot.
Caen, mad. Blin Baron.
Château-Thierry, Beauvallet.
Clermont, Auguste Veysset.
Colmar, Pannetier, Petit.
Dijon, Lagier, Baur.
Gand, Dujardin.
Grenoble, Falcon, Dechenaux.
Hâvre, Chapelle. — *Le Mans*, Toutain.
Liège, Desoër.
Lons-le-Saulnier, Escalle.
Lyon, Faverio, Bohaire, Targe.
Marseille, Masvert, Camoin.
Metz, Devilly, Thiel, Husson.
Montauban, Rethoré.
Mons, Leroux. — *Montpellier*, Gabon, Sévalle.
Nancy, Vincenot, Sénef.
Nantes, Busseuil jeune.
Nîmes, Pouchon.
Pau, Perris.
Poitiers, Catineau, Doussin-Délys.
Rennes, Dekerpen, Duchesne, Molliex.
Rheims, Fremeau.
Rouen, Renault, Frère, Bechet.
Saumur, Degouy frères.
Strasbourg, Février, Levrault.
Toulouse, Vieusseux aîné, Gallon.
Tours, Moisy.

AVIS.

J'ESPÉRAIS faire suivre plus rapidement les livraisons de l'histoire que j'ai entreprise. Mais l'énormité des matériaux qui s'accroissent chaque jour, le soin que j'ai mis à remonter aux sources, la difficulté de recueillir les détails dont se compose la peinture des mœurs, tout cela m'a entraîné dans des recherches et des travaux plus longs que je ne le supposais. Tandis que le temps s'écoulait, mon ouvrage s'est étendu, et deux volumes m'ont à peine suffi pour arriver du 10 août au 31 mai; j'en consacrerai deux encore à l'achèvement de la con-

vention; ainsi l'histoire de la convention seule, en y ajoutant l'espèce d'interrègne du 10 août au 20 septembre 1792, m'aura pris quatre volumes. Cette étendue paraîtra bien considérable comparée à celle que j'ai donnée aux assemblées constituante et législative; mais lorsqu'on réfléchira bien à l'importance des faits, à leur multiplicité, et j'ose dire à leur nouveauté pour la génération actuelle, on m'excusera de les avoir exposés avec autant de développement; et si je ne les ai pas défigurés dans ma narration, on les trouvera assez grands, assez intéressans pour mériter un récit de quinze ou seize cents pages.

L'histoire de la convention n'existe pas; celle de la constituante et de la législative a été mieux traitée, ou du moins plus complètement. Celle de la convention, au contraire, n'a été ni bien ni mal faite, elle ne l'a pas été du tout. M. Tou-

longeon, le seul historien qui ait mis de l'étendue et de la conscience dans l'histoire de la révolution, a bien embrassé les années 93, 94 et 95; mais il s'est entièrement attaché à la partie militaire, et il a entièrement négligé ce grand phénomène de passions, de guerre, d'économie publique, d'administration, que présente la convention nationale. Peu de mémoires même nous dédommagent de ce silence de l'histoire, et, à part quelques récits de quelques victimes, nous ne possédons rien sur cette époque la plus extraordinaire de l'humanité (1). Il n'est arrivé jusqu'à nous que des cris douloureux; mais personne ne nous a peint en-

(1) Il ne s'agit ici que d'histoire détaillée, sans quoi je ne manquerais pas de citer, comme laissant peu à faire, le tableau politique et philosophique que M. Mignet, mon ami, a tracé de la convention et de la révolution tout entière. Le grand succès de cet ouvrage justifie son mérite; mais son but était différent, et il ne visait qu'à un tableau, et point à une histoire.

être tour à tour poète dramatique, moraliste, publiciste, économiste, tacticien; il faut qu'il explique dans un moment, qu'il émeuve et peigne dans un autre, et qu'en faisant tout cela il compose une scène vraie, mouvante, colorée, et toujours attachante.

C'est bien profondément que j'ai senti l'immensité de cette tâche, et c'est bien sincèrement que j'ai renoncé à la remplir comme je la concevais : je suis pénétré de mon sujet, de sa beauté, de son importance; et si je suis resté fort au-dessous, du moins ce n'est pas faute d'avoir senti tout ce qu'il renfermait. Outre la difficulté provenant de l'étendue de la matière, une autre considération me décourageait encore; c'est l'impossibilité de tout dire, de tout juger, de tout peindre aujourd'hui. A peine la génération actuelle peut-elle, avec ses préventions politiques et littéraires, comporter une

demi-justice, une demi-vérité de couleur : je n'ai été qu'à moitié juste, et j'indignerai peut-être quelques hommes ; je n'ai peint qu'à moitié les mœurs singulières, le langage étrange de la France républicaine, et je paraîtrai familier et trivial aux partisans rigoureux de la dignité historique ; mais n'importe. A mes risques et périls, je n'ai pas craint de trouver des vertus à certains hommes, de rapporter le langage cynique mais profond de certains autres ; je n'ai pas craint d'entrer dans le détail des emprunts, des contributions, du papier-monnaie ; je n'ai pas craint de donner le prix du pain, du savon, de la chandelle ; je révolterai, j'ennuierai ou je dégoûterai beaucoup de lecteurs ; mais j'ai cru que c'était un essai à faire que celui de la vérité complète en histoire, qu'elle soit ou nue, ou abstraite, ou terrible. Quoi qu'il en soit de l'exécution, j'ai porté

dans cette tentative un sincère amour du vrai moral et du vrai littéraire, et il me servira d'excuse, je l'espère, auprès de tous les hommes de bonne foi.

Paris, le 20 novembre 1824.

A. THIERS.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

FIN DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Les Suisses avaient courageusement défendu les Tuileries, mais leur résistance avait été inutile : le grand escalier avait été forcé, et le palais envahi. Le peuple, désormais vainqueur, pénétrait de toutes parts dans cette demeure de la royauté, où il avait toujours supposé des trésors extraordinaires, une félicité sans bornes, une puissance formidable, et des complots sinistres! Que de vengeances à exercer à la fois contre la richesse, la grandeur et le pouvoir!

Quatre-vingts grenadiers suisses, qui n'ont pas eu le temps de se retirer, défendent vi-

goureusement leur vie, et sont impitoyablement égorgés. La multitude se précipite ensuite dans les appartemens, et s'acharne sur ces inutiles amis accourus pour défendre le roi, et poursuivis, sous le nom de *Chevaliers du poignard*, de toute la haine populaire. Leurs armes impuissantes ne servent qu'à irriter les vainqueurs, et à rendre plus vraisemblables les projets imputés à la cour. Toute porte qui se ferme est abattue. Deux huissiers voulant interdire l'entrée du grand conseil, et s'immoler à l'étiquette, sont massacrés en un instant. Les nombreux serviteurs du château fuient tumultueusement à travers les vastes galeries, se précipitent des fenêtres ou cherchent dans l'immensité du palais un réduit obscur pour y sauver leur vie. Les femmes de la reine se réfugient dans l'un de ses appartemens, et s'attendent à chaque instant à être attaquées dans leur asile. La princesse de Tarente en fait ouvrir les portes pour ne pas augmenter l'irritation par la résistance. Les assaillans se présentent et se saisissent de l'une d'elles. Déjà le fer est levé sur sa tête : — *Grâce aux femmes*, s'écrie une voix, *ne déshonorez pas la nation !* — A ce mot, le fer s'abaisse, les femmes de la reine sont pardonnées, proté-

gées, conduites hors du château par ces mêmes hommes qui allaient les immoler, et qui, avec toute la mobilité populaire, les escortent maintenant, et emploient pour les sauver le plus ingénieux dévouement. Après avoir massacré on dévaste; on brise ces magnifiques ameublemens, et on en disperse au loin les débris. Le peuple se répand dans les secrets appartemens de la reine, et s'y livre à la gaîté la plus obscène; il pénètre dans les lieux les plus reculés, recherche tous les dépôts de papier, brise toutes les fermetures, et satisfait le double plaisir de la curiosité et de la destruction. A l'horreur du meurtre et du sac se réunit celle de l'incendie. Déjà les flammes ayant dévoré les échoppes adossées aux cours extérieures, commencent à s'étendre à l'édifice, et menacent d'une ruine complète cet imposant séjour de la royauté. La désolation n'est pas bornée à cette triste enceinte, elle s'étend au loin. Les rues sont jonchées de débris et de cadavres. Quiconque fuit ou est supposé fuir, est traité en ennemi et poursuivi à coups de fusil : un bruit presque continuel de mousqueterie a succédé à celui du canon, et révèle à chaque instant de nouveaux meurtres. Que d'horreurs dans les

suites d'une victoire, quels que soient les vaincus, les vainqueurs, et la cause pour laquelle on a combattu!

Le pouvoir exécutif étant aboli par la suspension de Louis XVI, il ne restait plus dans Paris que deux autorités, celle de la commune et celle de l'assemblée. Comme on l'a vu dans le récit du 10 août, des députés des sections s'étaient réunis à l'Hôtel-de-ville, en avaient expulsé les anciens magistrats, s'étaient emparés du pouvoir municipal, et avaient dirigé l'insurrection pendant toute la nuit et la journée du 10. Ils possédaient la véritable force de fait; ils avaient tout l'emportement, l'orgueil et l'énergie de la victoire, et représentaient cette classe révolutionnaire neuve et ardente, qui avait lutté pendant toute la session, contre l'inertie de cette autre classe d'hommes plus éclairés, mais moins actifs, dont se composait l'assemblée. Le premier soin des députés des sections avait été de destituer toutes les hautes autorités, qui plus rapprochées du pouvoir suprême lui étaient plus attachées. Ils avaient suspendu l'état-major de la garde nationale, et, en arrachant Mandat au château, ils en avaient désorganisé la défense. Santerre avait reçu d'eux le com-

mandement de la garde nationale. Ils n'avaient pas suspendu avec moins d'empressement l'administration du département, qui de la haute région où elle était placée avait constamment contrarié les passions populaires, qu'elle ne partageait pas. Quant à la municipalité, ils en avaient supprimé le conseil général, s'étaient substitués à son autorité, et avaient conservé seulement le maire Pétion, le procureur-syndic Manuel, et les seize administrateurs municipaux. Tout cela s'était fait pendant l'attaque du château. Danton avait audacieusement dirigé cette orageuse séance; et, lorsque la mitraille des Suisses avait refoulé la multitude le long des quais, et jusqu'à l'Hôtel-de-ville, il était sorti en disant : « *Nos frères nous demandent du secours, allons* » *leur en porter.* » Sa présence avait contribué à ramener le peuple sur le champ de bataille, et à décider la victoire. Le combat terminé, on avait demandé que Pétion fût délivré de la garde dont on l'avait entouré, et replacé dans ses fonctions de maire. Cependant, soit véritable intérêt pour sa personne, soit la crainte de se donner un chef trop scrupuleux pour les premiers momens de l'insurrection, on avait décidé qu'il serait gardé encore un jour

ou deux, sous le prétexte de mettre sa vie à couvert. En même temps on avait supprimé, de la salle du conseil général, les bustes de Louis XVI, Bailly et Lafayette. La classe nouvelle qui s'élevait, écartait ainsi les premières illustrations révolutionnaires, pour y substituer les siennes.

Les insurgés de la commune avaient à se mettre en rapport avec l'assemblée. Ils lui reprochaient des hésitations, même du royalisme; mais ils voyaient en elle la seule autorité souveraine actuellement existante, et n'étaient point du tout disposés à la méconnaître. Dans la matinée même du 10, une députation vint à sa barre lui annoncer la formation de la commune insurrectionnelle, et lui exposer ce qu'elle avait fait. Danton était au nombre des députés. « Le peuple qui nous » envoie vers vous, dit-il, nous a chargés de » vous déclarer qu'il vous croyait toujours » dignes de sa confiance, mais qu'il ne re» connaissait d'autre juge des mesures extraor» dinaires auxquelles la nécessité l'a contraint » de recourir, que le peuple français notre » souverain et le vôtre, réuni dans les assem» blées primaires. » L'assemblée répondit à ces députés, par l'organe de son président, qu'elle

approuvait tout ce qui avait été fait, et qu'elle leur recommandait l'ordre et la paix. Elle leur fit donner en outre communication des décrets rendus dans la journée, avec invitation de les répandre. Après cela, elle rédigea une proclamation pour rappeler le respect dû aux personnes et aux propriétés, et chargea quelques-uns de ses membres d'aller la porter au peuple.

Son premier soin dans ce moment devait être de suppléer à la royauté détruite. Les ministres, réunis sous le nom de *conseil exécutif*, furent provisoirement chargés par elle des soins de l'administration et de l'exécution des lois. Le ministre de la justice, dépositaire du sceau de l'état, devait l'apposer sur les décrets, et les promulguer au nom de la puissance législative. Il fallait ensuite choisir les personnes qui composeraient le ministère. Replacer Roland, Clavière et Servan, destitués pour leur attachement à la cause populaire, fut la première idée, car la révolution nouvelle devait vouloir tout ce que n'avait pas voulu la royauté. Ces trois ministres furent donc unanimement réintégrés, Roland à l'intérieur, Servan à la guerre, et Clavière aux finances. Il fallait nommer encore un ministre de la justice,

des affaires étrangères et de la marine. Ici le choix était libre; et les vœux formés autrefois pour le mérite obscur ou pour le patriotisme ardent et désagréable à la cour, pouvaient s'accomplir sans obstacle. Danton, si puissant sur la multitude, et si entraînant pendant les quarante-huit heures écoulées depuis le 9 et le 10, fut jugé nécessaire; et bien qu'il déplût aux Girondins comme un élu de la populace, il fut nommé ministre de la justice à la majorité de 222 voix sur 284. Après cette satisfaction donnée au peuple, et cette place accordée à l'énergie, on songea à mettre un savant à la marine; ce fut le mathématicien Monge, connu et apprécié par Condorcet, et adopté sur sa proposition. On porta enfin Lebrun aux affaires étrangères, et on récompensa en lui l'un de ces hommes laborieux, qui faisaient auparavant tout le travail dont les ministres avaient l'honneur.

Après avoir remplacé le pouvoir exécutif, l'assemblée déclara que tous les décrets sur lesquels Louis XVI avait apposé son *veto* recevraient force de loi. La formation d'un camp sous Paris, objet de l'un de ces décrets, et cause de si vives discussions, fut ordonnée sur-le-champ, et les canonniers furent auto-

risés, le jour même, à commencer des esplanades sur les hauteurs de Montmartre. Après avoir fait la révolution à Paris, il fallait en assurer le succès dans les départemens, et surtout aux armées, où commandaient des généraux suspects. Des commissaires pris dans l'assemblée furent chargés de se rendre dans les provinces et les armées pour les éclairer sur les événemens du 10 août, et autorisés à renouveler au besoin tous les chefs civils et militaires.

Quelques heures avaient suffi à tous ces décrets; et pendant que l'assemblée était occupée à les rendre, elle était sans cesse interrompue pour vaquer à d'autres soins. Les effets précieux, enlevés aux Tuileries, étaient transportés dans son enceinte; les Suisses, les serviteurs du château, toutes les personnes arrêtées dans leur fuite, ou arrachées à la fureur du peuple, étaient conduites à sa barre pour y être mises à couvert; une foule de pétitionnaires venaient les uns après les autres, rapporter ce qu'ils avaient fait ou vu, et raconter leurs découvertes sur les complots supposés de la cour. Des accusations et des invectives de tout genre étaient proférées contre la famille royale, qui entendait tout cela de l'asile où elle était reléguée. Cet asile était la loge du logo-

graphe. Louis XVI écoutait avec calme tous les discours, et s'entretenait par intervalle avec Vergniaud et d'autres députés, placés tout près de lui. Enfermé là depuis quinze heures, il avait demandé quelques alimens, qu'il avait partagés avec sa femme et ses enfans, et qui provoquaient d'ignobles observations sur le goût qu'on lui imputait pour la table! On sait si les partis victorieux épargnent le malheur! Le jeune dauphin était couché sur le sein de sa mère, et y dormait profondément, accablé par une chaleur étouffante. La jeune princesse et madame Élisabeth, les yeux rouges de larmes, étaient à côté de la reine. Au fond de la loge se trouvaient quelques seigneurs dévoués qui n'avaient pas abandonné le malheur. Cinquante hommes, pris dans la troupe qui avait escorté la famille royale du château à l'assemblée, servaient de garde à cette enceinte. C'est de là que le monarque déchu contemplait les dépouilles de ses palais, assistait au démembrement de son antique pouvoir, et en voyait distribuer les restes aux diverses autorités populaires.

Le tumulte continuait avec une extrême violence, et, au gré du peuple, ce n'était pas assez d'avoir suspendu la royauté, il fallait la détruire.

Les pétitions se succédaient sur ce sujet ; et, dans l'attente d'une réponse, la multitude s'agitait au dehors de la salle, en inondait les avenues, en assiégeait les portes, et deux ou trois fois elle les attaqua si violemment qu'on les crut enfoncées, et qu'on craignit pour la famille infortunée dont l'assemblée avait reçu le dépôt. Henri Larivière, envoyé avec d'autres commissaires pour calmer le peuple, rentra dans cet instant et s'écria avec force : « Oui, Messieurs, je le sais, je » l'ai vu, je l'assure, la masse du peuple est » décidée à périr mille fois, plutôt que de dés» honorer la liberté par aucun acte d'inhuma» nité ; et à coup sûr il n'est pas une tête ici » présente (et l'on doit m'entendre, ajouta» t-il) qui ne puisse compter sur la loyauté » française. » Ces paroles rassurantes et courageuses furent applaudies. Vergniaud prit la parole à son tour, et répondit aux pétitionnaires qui demandaient qu'on changeât la suspension en déchéance. « Je suis charmé, dit-il, qu'on » me fournisse l'occasion d'expliquer l'inten» tion de l'assemblée en présence des citoyens. » Elle a décrété la suspension du pouvoir exé» cutif, et a nommé une convention qui déci» derait irrévocablement la grande question

» de la déchéance : en cela, elle s'est bornée » à ses droits, qui ne lui permettaient pas de » se faire juge elle-même de la royauté, et » elle a pourvu au salut de l'État, en mettant » le pouvoir exécutif dans l'impossibilité de » nuire. Elle a satisfait ainsi à tous les besoins » en demeurant dans la limite de ses pou» voirs. » Ces paroles produisirent une impression favorable, et les pétitionnaires eux-mêmes, calmés par leur effet, se chargèrent d'éclairer et d'apaiser le peuple.

Il fallait mettre fin à cette séance si longue. Il fut donc ordonné que les effets enlevés au château seraient déposés à la commune ; que les Suisses et toutes les personnes arrêtées seraient ou gardées aux Feuillans, ou transportées dans diverses maisons de détention, enfin que la famille royale serait gardée au Luxembourg jusqu'à la réunion de la Convention nationale, mais qu'en attendant les préparatifs nécessaires pour l'y recevoir, elle logerait dans le local même de l'assemblée. A une heure du matin le samedi 11, la famille royale fut transportée dans le logement qu'on lui avait préparé, et qui consistait en quatre cellules des anciens Feuillans. Les seigneurs qui n'avaient pas quitté le roi

s'établirent dans la première, le roi dans la seconde, la reine, sa sœur et ses enfans dans les deux autres; la femme du concierge servit les princesses, et remplaça le cortége nombreux des dames qui, la veille encore, se disputaient le soin de leur service.

La séance fut suspendue à trois heures du matin. Le bruit régnait encore dans Paris. Pour éviter les désordres, on avait illuminé les environs du château, et la plus grande partie des citoyens étaient sous les armes.

Telle avait été cette journée célèbre, et les résultats qu'elle avait produits. Le roi et sa famille étaient prisonniers aux Feuillans; les trois ministres disgraciés étaient replacés en fonctions; Danton, caché la veille dans un club obscur, était ministre de la justice; Pétion était consigné chez lui, mais à son nom proclamé avec enthousiasme on ajoutait celui de *Père du peuple.* Marat était sorti de l'obscure retraite où Danton l'avait caché pendant l'attaque, et maintenant armé d'un sabre, il se promenait dans Paris à la tête du bataillon marseillais. Robespierre, qu'on n'a pas vu figurer pendant ces terribles scènes, Robespierre haranguait aux Jacobins, et entretenait quelques membres restés avec lui, de l'usage

à faire de la victoire, de la nécessité de remplacer l'assemblée actuelle, et de mettre Lafayette en accusation.

Dès le lendemain, il fallut songer encore à calmer le peuple soulevé, et ne cessant de massacrer ceux qu'il prenait pour des aristocrates fugitifs. La séance de l'assemblée fut reprise à sept heures du matin. La famille royale fut replacée dans la loge du logographe, pour assister de nouveau aux décisions qui allaient être prises, et aux scènes qui allaient se passer dans le corps législatif. Pétion, délivré et escorté par un peuple nombreux, vint rendre compte de l'état de Paris, qu'il avait visité, et où il avait tâché de répandre le calme et l'esprit de paix. Des citoyens s'étaient faits ses gardiens pour veiller sur ses jours. Pétion fut parfaitement accueilli par l'assemblée, et repartit aussitôt pour continuer ses exhortations pacifiques. Les Suisses déposés la veille aux Feuillans étaient menacés. La multitude demandait leur mort à grands cris, en les appelant complices du château et assassins du peuple. On parvint à l'apaiser en annonçant que les Suisses seraient jugés, et qu'une cour martiale allait être formée pour punir ce qu'on appela depuis *les conspirateurs*

du 10 *août*. « Je demande, s'écria le violent »Chabot, qu'ils soient conduits à l'Abbaye »pour être jugés... Dans la terre de l'égalité, »la loi doit raser toutes les têtes, même celles »qui sont assises sur le trône. » Déjà les officiers avaient été transportés à l'Abbaye; les soldats le furent à leur tour avec des peines infinies, et la promesse souvent réitérée au peuple de les juger promptement.

Comme on le voit, l'idée de se venger de tous les défenseurs de la royauté, et de punir en eux les dangers qu'on avait courus, s'emparait déjà des esprits, et bientôt allait faire naître de cruelles divisions. En suivant les progrès de l'insurrection, on a déjà été témoin des différens qui commençaient à s'élever dans le parti populaire. On a déjà vu l'assemblée composée d'hommes cultivés et calmes se trouver en opposition avec les clubs, et les municipalités, où se réunissaient des hommes inférieurs en éducation, en talens, mais par leur position même, leurs mœurs moins élevées, leur ambition ascendante, portés à agir et à précipiter les événemens; on a vu qu'à la veille du 10 août, Chabot avait différé d'avis avec Pétion, qui, d'accord avec la majorité de l'assemblée, voulait qu'on préférât un dé-

cret de déchéance à une attaque de vive force Ces hommes, qui avaient voulu la plus grande énergie possible, se trouvaient donc le lendemain en présence de l'assemblée, fiers d'une victoire presque remportée malgré elle, et lui rappelant, avec les expressions d'un respect équivoque, qu'elle avait absous Lafayette, et qu'il ne fallait pas qu'elle compromît encore par sa faiblesse le salut du peuple. Ils remplissaient la commune, où ils étaient mêlés à des bourgeois ambitieux, à des agitateurs subalternes, à des clubistes; ils occupaient les Jacobins et les Cordeliers, et quelques-uns d'entre eux siégeaient sur les bancs extrêmes du corps législatif. Le capucin Chabot, le plus ardent d'entre eux, passait tour à tour de la tribune de l'assemblée, à celle des Jacobins, menaçant toujours des piques et du tocsin.

L'assemblée avait prononcé la suspension, et ils voulaient la déchéance; en nommant un gouverneur pour le Dauphin, elle avait supposé la royauté, et ils voulaient la république; elle pensait en majorité qu'il fallait se défendre activement contre l'étranger, mais faire grâce aux vaincus; ils soutenaient au contraire qu'il fallait non-seulement se défendre de l'étranger,

mais sévir contre ceux qui, retranchés dans le château, avaient voulu massacrer le peuple, et amener les Prussiens à Paris. S'élevant dans leur ardeur aux idées les plus extrêmes, ils soutenaient qu'il ne fallait point de corps électoraux pour former la nouvelle assemblée, que tous les citoyens devaient être jugés aptes à voter; déjà même un Jacobin proposait de donner des droits politiques aux femmes. Ils disaient hautement enfin qu'il fallait que le peuple se présentât en armes pour manifester ses volontés au Corps législatif. Marat excitait ce débordement des esprits, et provoquait à la vengeance, parce qu'il pensait, dans son affreux système, qu'il fallait purger la France. Robespierre, moins par système d'épuration, moins par disposition sanguinaire, que par envie contre l'assemblée, excitait les reproches contre elle, et insistait sur celui de faiblesse et de royalisme. Prôné par les Jacobins, proposé avant le 10 août comme le dictateur nécessaire, il était proclamé aujourd'hui comme le défenseur le plus éloquent et le plus incorruptible des droits du peuple. Danton, ne songeant ni à se faire louer, ni à se faire écouter, n'ayant jamais aspiré à la dictature, avait néanmoins décidé le 10 août

par son audace. Maintenant encore négligeant l'étalage, il ne songeait qu'à s'emparer du conseil exécutif, dont il était membre, en dominant ou entraînant ses collègues. Incapable de haine ou d'envie, il ne portait aucun mauvais sentiment à ces députés dont l'éclat offusquait Robespierre, mais il les négligeait comme inactifs, et leur préférait ces hommes énergiques des classes inférieures, sur lesquels il comptait davantage pour maintenir et achever la révolution.

Rien n'avait encore percé de ces divisions, surtout au-delà de Paris; tout ce que le public de la France en avait aperçu, c'était la résistance de l'assemblée à des vœux trop ardens, et l'absolution de Lafayette prononcée malgré la commune et les Jacobins; mais tout cela on l'imputait à la majorité royaliste et feuillantine; et on admirait toujours les Girondins, on estimait également Brissot et Robespierre, on adorait surtout Pétion comme le maire si maltraité par la cour, et on ignorait si Pétion paraissait trop modéré à Chabot, s'il blessait l'orgueil de Robespierre, s'il était traité comme un honnête homme inutile par Danton, et comme un conspirateur sujet à l'épuration par Marat. Pétion était donc en-

core entouré des respects de la multitude; mais, comme Bailly après le 14 juillet, il allait bientôt devenir importun et odieux, en désapprouvant des débordemens qu'il ne pouvait plus empêcher.

La principale coalition des nouveaux révolutionnaires s'était formée aux Jacobins et à la commune. Tout ce qui devait être fait se proposait, se discutait aux Jacobins; et les mêmes hommes venaient ensuite exécuter à l'Hôtel-de-Ville, au moyen des pouvoirs municipaux, ce qu'ils n'avaient pu que projeter dans leur club. Le conseil général de la commune composait à lui seul une espèce d'assemblée, aussi nombreuse que le corps législatif, ayant ses tribunes, son bureau, ses applaudissemens bien plus bruyans, et une force de fait bien plus considérable. Le maire en était le président, le procureur syndic en était l'orateur officiel, chargé de faire toutes les requisitions nécessaires. Pétion ne s'y présentait déjà plus, et se bornait au soin des subsistances. Le procureur Manuel, se laissant porter plus loin par le flot révolutionnaire, y faisait tous les jours entendre sa voix. Mais l'homme qui dominait le plus cette assemblée, c'était Robespierre. Resté à l'écart pendant les trois

premiers jours qui avaient suivi le 10 août, il s'y était rendu après que l'insurrection avait été consommée, et, se présentant au bureau pour y faire vérifier ses pouvoirs, il avait semblé en prendre possession, plutôt que venir y soumettre ses titres. Son orgueil, loin de déplaire, n'avait fait qu'augmenter les respects dont il était entouré. Sa réputation de talent, d'incorruptibilité et de constance, en faisait un personnage grave et respectable, que ces bourgeois rassemblés étaient fiers de posséder au milieu d'eux. En attendant la réunion de la Convention dont il était certain de faire partie, il venait exercer là un pouvoir plus réel que le pouvoir d'opinion dont il jouissait aux Jacobins.

Le premier soin de la commune fut de s'emparer de la police; et, en temps de guerre civile, arrêter, poursuivre ses ennemis, est le plus important et le plus envié des pouvoirs. Les juges-de-paix, chargés de l'exercer en partie, avaient indisposé l'opinion par leurs poursuites contre les agitateurs populaires; et, soit par sentiment, soit par la nécessité de leurs fonctions, ils s'étaient mis en hostilité avec les patriotes. On se souvenait surtout de celui d'entre eux qui, dans l'affaire de Ber-

trand de Molleville et du journaliste Carra, avait osé citer deux députés. Les juges-de-paix furent donc destitués de leurs fonctions, et toutes celles qui étaient relatives à la police furent transportées aux autorités municipales. D'accord ici avec la commune de Paris, l'assemblée décréta que la police, dite *de sûreté générale*, serait attribuée aux départemens, districts et municipalités. Elle consistait à rechercher tous les délits menaçant la *sûreté intérieure et extérieure de l'État*, à faire le recensement des citoyens suspects par leur opinion ou leur conduite, à les arrêter provisoirement, à les disperser même et à les désarmer, s'il était nécessaire. C'étaient les conseils des municipalités qui exerçaient eux-mêmes ce ministère; et la masse entière des citoyens était ainsi appelée à observer, à dénoncer et à poursuivre le parti ennemi. On conçoit combien devait être active, mais rigoureuse et souvent arbitraire, cette police démocratiquement exercée. Le conseil entier recevait la dénonciation, et un comité de *surveillance* l'examinait, et faisait exécuter l'arrestation. Les gardes nationales étaient en réquisition permanente, et les municipalités de toutes les villes au-dessus de vingt mille âmes pouvaient ajouter des règle-

mens particuliers à cette loi *de sûreté générale*. Certes, l'assemblée législative ne croyait pas préparer ainsi les sanglantes exécutions qui eurent lieu plus tard ; mais, entourée d'ennemis au dedans et au dehors, elle appelait tous les citoyens à les surveiller, comme elle les avait tous appelés à administrer et à combattre.

La commune de Paris s'empressa d'user de ces pouvoirs nouveaux, et elle fit de nombreuses arrestations. C'étaient les vainqueurs, irrités encore des dangers de la veille, et des dangers plus grands du lendemain, qui s'emparaient de leurs ennemis abattus maintenant, mais pouvant bientôt se relever avec le secours des étrangers. Le comité de surveillance de la commune de Paris fut tout justement composé des hommes les plus violens ; Marat, qui, dans la révolution, s'était si audacieusement attaqué aux personnes, fut le chef de ce comité, et de tous les hommes, c'était le plus redoutable dans de pareilles fonctions.

Outre ce comité principal, la commune de Paris en institua un particulier dans chaque section ; elle ordonna que les passe-ports ne seraient délivrés que sur la délibération des

assemblées de sections; que les voyageurs seraient accompagnés, soit à la municipalité, soit aux portes de Paris, par deux témoins qui attesteraient l'identité entre la personne qui avait demandé le passe-port et celle qui s'en servait pour partir. Elle tâchait ainsi, par tous les moyens, d'empêcher l'évasion des suspects sous des noms supposés. Elle ordonna ensuite qu'il fût fait un tableau des ennemis de la révolution, et invita les citoyens par une proclamation à dénoncer les coupables du 10 août. Elle fit arrêter les écrivains qui avaient soutenu la cause royale, et donna leurs presses aux écrivains patriotes. Marat se fit restituer triomphalement quatre presses qui, disait-il, lui avaient été enlevées par les ordres du *traître Lafayette*. Des commissaires allèrent dans les prisons délivrer les détenus enfermés pour cris et propos contre la cour. Toujours prompte enfin à s'ingérer partout, la commune envoya, à l'exemple de l'assemblée, des députés pour éclairer et ramener l'armée de Lafayette qui donnait des inquiétudes.

La commune fut chargée en outre d'une dernière mission non moins importante, celle de garder la famille royale. L'assemblée en

avait d'abord ordonné la translation au Luxembourg, et, sur l'observation que ce palais était difficile à garder, on lui préféra l'hôtel du ministère de la justice. Mais la commune, qui avait déjà la police de la capitale et qui se croyait particulièrement chargée de garder le roi, proposa le Temple, et déclara ne pouvoir répondre de ce dépôt qu'autant qu'on choisirait la tour de cette ancienne abbaye. L'assemblée y consentit, et confia la garde des augustes prisonniers au maire et au commandant général Santerre, sous leur responsabilité personnelle. Douze commissaires du conseil général devaient, sans interruption, veiller au Temple. Des travaux extérieurs en avaient fait une espèce de place d'armes. Des détachemens nombreux de la garde nationale en formaient tour à tour la garnison, et on ne pouvait y pénétrer que sur une permission de la municipalité. L'assemblée avait décrété que cinq cent mille francs seraient pris au trésor pour fournir à l'entretien de la famille royale, jusqu'à la prochaine réunion de la Convention nationale.

Les fonctions de la commune étaient, comme on le voit, des plus étendues. Placée au centre de l'état où s'exercent tous les grands pouvoirs,

et portée par son énergie à faire elle-même tout ce qui lui semblait être fait trop mollement par les autres autorités, elle était conduite à empiéter sans cesse. L'assemblée, reconnaissant la nécessité de la contenir dans certaines limites, ordonna la réélection d'un nouveau conseil de département, pour remplacer celui qui avait été destitué le jour de l'insurrection. La commune se voyant aussitôt menacée du joug d'une autorité supérieure, qui probablement gênerait son essor, comme avait fait l'ancien département, s'irrita de ce décret, et ordonna aux sections de surseoir à l'élection déjà commencée. Le procureur syndic Manuel fut aussitôt dépêché de l'Hôtel-de-Ville aux Feuillans, pour présenter les réclamations de la municipalité. « Les délégués, des citoyens de Paris, dit-il, » ont besoin de pouvoirs sans limites; une » nouvelle autorité placée entre eux et vous » ne fera que jeter des germes de divisions. » Il faudra que le peuple, pour se délivrer » de cette puissance destructive de sa souve» raineté, s'arme encore une fois de sa ven» geance. »

Tel était le langage menaçant que déjà on osait faire entendre à l'assemblée. Celle-ci

accorda ce qu'on lui demandait; et, soit qu'elle crût impossible ou imprudent de résister, soit qu'elle regardât comme dangereux d'entraver, dans le moment, l'énergie de la commune, elle décida que le nouveau conseil n'aurait aucune autorité sur la municipalité, et ne serait qu'une simple commission de finances, chargée du soin des contributions publiques, dans le département de la Seine.

Une autre question plus grave préoccupait les esprits et devait faire ressortir bien plus fortement la différence de sentiment qui existait entre la commune et l'assemblée. On demandait à grands cris la punition de ceux qui avaient tiré sur le peuple, et qui étaient prêts à se montrer dès que l'ennemi approcherait. On les appelait alternativement *les conspirateurs du* 10 *août, et les traîtres.* La commission martiale instituée dès le 11, pour juger les Suisses, ne paraissait pas suffisante, parce que ses pouvoirs étaient bornés à la poursuite des militaires suisses. Le tribunal criminel de la Seine paraissait soumis à des formalités trop lentes, et d'ailleurs on suspectait toutes les autorités antérieures à la journée du 10. La commune demanda donc le 13 l'érection d'un tribunal qui fût chargé de juger *les crimes du* 10 *août*,

et qui eût assez de latitude pour atteindre tout ce qu'on appelait les *traîtres*. L'assemblée renvoya la pétition à sa commission extraordinaire, chargée depuis le mois de juillet de proposer les moyens de salut.

Le 14, une nouvelle députation de la commune arrive au corps législatif, pour demander le décret relatif au tribunal extraordinaire, et dit que, s'il n'est pas encore rendu, elle est chargée de l'attendre. Le député Gaston adresse à cette députation quelques observations sévères, et elle se retire. L'assemblée persiste à refuser la création d'un tribunal extraordinaire, et se borne à attribuer aux tribunaux établis *la connaissance des crimes du 10 août*.

A cette nouvelle une rumeur violente se répand dans Paris. La section des Quinze-Vingts se présente au conseil-général de la commune, et annonce le tocsin au faubourg Saint-Antoine, si le décret demandé n'est pas rendu sur-le-champ. Le conseil général envoie alors une nouvelle députation, à la tête de laquelle est Robespierre. Celui-ci prend la parole au nom de la municipalité, et fait aux députés les remontrances les plus insolentes : « La tranquillité du peuple, leur dit-il, tient

» à la punition des coupables ; et cependant » vous n'avez rien fait pour les atteindre. Vo» tre décret est insuffisant. Il n'explique point » la nature et l'étendue des crimes à punir, » car il ne parle que des *crimes du* 10 *août*, et » les crimes des ennemis de la révolution s'é» tendent bien au-delà du 10 août et de Paris: » Avec une expression pareille, le traître La» fayette échapperait aux coups de la loi! » Quant à la forme du tribunal, le peuple ne » peut pas tolérer davantage celle que vous » lui avez conservée. Le double degré de juri» diction cause des délais interminables ; et » d'ailleurs toutes les anciennes autorités sont » suspectes, il en faut de nouvelles ; il faut » que le tribunal demandé soit composé par » des députés pris dans les sections, et qu'il » ait la faculté de juger les coupables souverai» nement et en dernier ressort. »

Cette pétition impérieuse parut plus dure encore par le ton de Robespierre. L'assemblée répondit au peuple de Paris par une adresse dans laquelle elle repoussa tout projet de commission extraordinaire et de chambre ardente, comme indigne de la liberté, et comme propre seulement au despotisme.

Ces raisonnables observations ne produi-

sirent aucun effet ; l'irritation n'en devint que plus grande. On ne parla dans tout Paris que du tocsin, et dès le lendemain un représentant de la commune, se présentant à la barre, dit à l'assemblée : « Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer » que ce soir à minuit le tocsin sonnera, et la » générale battra. Le peuple est las de n'être » point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. Je demande, ajouta l'audacieux pétitionnaire, que sans désemparer » vous décrétiez qu'il sera nommé un citoyen » par chaque section pour former un tribunal » criminel. »

Cette menaçante apostrophe souleva l'assemblée, et particulièrement les députés Choudieu et Thuriot, qui réprimandèrent vivement l'envoyé de la commune. Cependant la discussion s'engagea, et la proposition de la commune, fortement appuyée par les membres ardens de l'assemblée, fut enfin convertie en décret. Un corps électoral dut se réunir pour élire les membres d'un tribunal extraordinaire, destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août, *et autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances*. Ce tribunal, divisé en deux sections, devait juger en der-

nier ressort, et sans appel. Tel fut le premier essai de tribunal révolutionnaire, et la première accélération donnée par la vengeance aux formes de la justice. Ce tribunal fut appelé tribunal du 17 août.

On ignorait encore l'effet produit aux armées par la dernière révolution, et la manière dont avaient été accueillis les décrets du 10. C'était là le point le plus important, et duquel dépendait le sort de la révolution nouvelle. La frontière était toujours partagée en trois corps d'armée, celui du nord, du centre et du midi. Lukner commandait au nord, Lafayette au centre, et Montesquiou au midi. Depuis les malheureuses affaires de Mons et de Tournai, Lukner, pressé par Dumouriez, avait encore essayé l'offensive sur les Pays-Bas, mais il s'était retiré, et, en évacuant Courtrai, il avait brûlé les faubourgs, ce qui avait été un si grand motif d'accusation, contre le ministère à la veille de la déchéance. Depuis, les armées étaient demeurées dans la plus complète inaction, vivant dans des camps retranchés, et se bornant à de légères escarmouches. Dumouriez, après avoir quitté le ministère, s'était rendu comme lieutenant-général auprès de Lukner, et avait été mal accueilli à l'armée, où domi-

nait l'esprit du parti de Lafayette. Lukner, tout-à-fait soumis dans le moment, à cette influence, relégua Dumouriez dans l'un de ces camps, celui de Maulde, et l'y laissa, avec un petit nombre de troupes, s'occuper à des retranchemens et à des escarmouches.

Lafayette, voulant, au milieu des dangers du roi, se rapprocher de Paris, avait désiré prendre le commandement du nord. Cependant il ne voulait point quitter ses troupes, dont il était fort aimé, et il convint avec Lukner de changer de position, chacun avec sa division, et de décamper, l'un pour se porter au nord, l'autre au centre. Ce déplacement des armées, en présence de l'ennemi, aurait pu avoir des dangers, si très-heureusement la guerre n'eût été complétement inactive. Lukner s'était donc rendu à Metz, et Lafayette à Sédan. Pendant ce mouvement croisé, Dumouriez, chargé de suivre avec son petit corps l'armée de Lukner, à laquelle il appartenait, s'arrêta tout à coup en présence de l'ennemi, qui avait fait menace de l'attaquer; et il fut obligé de demeurer dans son camp, sous peine d'abandonner l'entrée de la Flandre au duc de Saxe-Teschen. Il réunit les autres généraux qui occupaient auprès de lui

des camps séparés; il s'entendit avec Dillon, qui arrivait avec une portion de l'armée de Lafayette, et provoqua un conseil de guerre à Valenciennes, pour justifier, par la nécessité, sa désobéissance à Lukner. Pendant ce temps, Lukner était arrivé à Metz, Lafayette à Sedan; et, sans les événemens du 10 août, Dumouriez allait peut-être subir une arrestation et un jugement militaire, pour son refus de marcher en avant.

Telle était la situation des armées, lorsque la nouvelle du renversement du trône y fut connue. Le premier soin de l'assemblée législative fut d'y envoyer, comme on l'a vu, trois commissaires, pour porter ses décrets, et faire prêter le nouveau serment aux troupes. Les trois commissaires, arrivés à Sedan, furent reçus par la municipalité, qui tenait de Lafayette l'ordre de les faire arrêter. Le maire les interrogea sur la scène du 10 août, exigea le récit de tous les événemens, et déclara, d'après les secrètes instructions qu'il avait reçues de Lafayette, qu'évidemment l'assemblée législative n'était plus libre lorsqu'elle avait prononcé la suspension du roi; que ses commissaires n'étaient que les envoyés d'une troupe factieuse, et qu'ils allaient

être enfermés au nom de la constitution. Ils furent en effet emprisonnés; et Lafayette, pour mettre à couvert les exécuteurs de cet ordre, le prit sous sa propre responsabilité. Immédiatement après, il fit renouveler dans son armée le serment de fidélité à la loi et au roi, et ordonna qu'il fût répété dans tous les corps soumis à son commandement. Il comptait sur soixante-quinze départemens, qui avaient adhéré à sa lettre du 16 juin, et il se proposait de tenter un mouvement contraire à celui du 10 août. Dillon, qui était à Valenciennes sous les ordres de Lafayette, et qui avait un commandement supérieur à Dumouriez, obéit à son général en chef, fit prêter le serment de fidélité à la loi et au roi, et enjoignit à Dumouriez d'en faire de même dans son camp de Maulde. Dumouriez, jugeant mieux l'avenir, et d'ailleurs irrité contre les Feuillans, sous l'empire desquels il se trouvait, saisit cette occasion de leur résister et de gagner la faveur du gouvernement nouveau, en refusant le serment pour lui et pour ses troupes.

Le 17, jour même où le nouveau tribunal fut si tumultueusement établi, on apprit par une lettre que les commissaires envoyés à l'armée de Lafayette avaient été arrêtés par ses

ordres, et que l'autorité législative était méconnue. Cette nouvelle répandit encore plus d'irritation que d'alarme ; les cris contre Lafayette retentirent avec plus de force que jamais; on demanda son accusation, et on reprocha à l'assemblée de ne pas l'avoir prononcée plus tôt. Sur-le-champ un décret fut rendu contre le département des Ardennes; de nouveaux commissaires furent dépêchés avec les mêmes pouvoirs que les précédens, et avec la commission de faire élargir les trois prisonniers; d'autres commissaires furent envoyés à l'armée de Dillon; le 19 au matin, l'assemblée déclara Lafayette traître à la patrie, et lança contre lui un décret d'accusation.

La circonstance était grave, et, si cette résistance n'était pas vaincue, la nouvelle révolution était perdue : la France, partagée entre les républicains de l'intérieur et les constitutionnels de l'armée, demeurait divisée en présence de l'ennemi, se trouvait exposée à l'invasion et à une réaction terrible. Lafayette devait détester dans la révolution du 10 août, l'abolition de la constitution de 91, l'accomplissement de toutes les prophéties aristocratiques, et la justification de tous les reproches que la

cour adressait à la liberté. Il ne devait voir, dans cette victoire de la démocratie, qu'une anarchie sanglante, et une confusion interminable. Pour nous cette confusion a eu un terme, et le sol au moins a été défendu contre l'étranger; pour Lafayette l'avenir était effrayant et inconnu; la défense du sol était peu présumable au milieu des convulsions politiques, et il devait éprouver le désir de résister à ce chaos, en s'armant contre les deux ennemis extérieur et intérieur. Mais sa position était difficile, et il n'eût été donné à aucun homme de la surmonter. Son armée lui était dévouée, mais les armées n'ont point de volonté personnelle, et ne peuvent avoir que celle qui leur est communiquée par l'autorité supérieure. Quand une révolution éclate avec la violence de 89, alors entraînées aveuglément elles manquent à l'ancienne autorité, parce que la nouvelle impulsion est plus forte que la précédente; mais, proscrit, frappé d'un décret, Lafayette ne pouvait avec sa seule popularité militaire soulever ses troupes contre l'autorité de l'intérieur, et, avec son impulsion personnelle, combattre l'impulsion révolutionnaire de Paris. Placé entre deux ennemis,

et incertain sur ses devoirs, il ne pouvait qu'hésiter. L'assemblée, au contraire, n'hésitant pas, envoyant décrets sur décrets, et les appuyant par des commissaires énergiques, dut l'emporter sur l'hésitation du général, et décider l'armée. En effet les troupes de Lafayette s'ébranlèrent successivement, et parurent l'abandonner. Les autorités civiles, intimidées, cédèrent aux nouveaux commissaires. L'exemple de Dumouriez, qui se décida pour sa révolution du 10 août, acheva de tout entraîner, et le général opposant demeura seul avec son état-major, composé d'officiers feuillans ou constitutionnels.

Bouillé, dont l'énergie n'était pas douteuse, Dumouriez dont les grands talens ne lauraient être contestés, ne purent faire autrement à des époques différentes, et se virent obligés de prendre la fuite. Lafayette ne devait pas être plus heureux. Ecrivant aux diverses autorités civiles qui l'avaient secondé dans sa résistance, il prit sur lui la responsabilité des ordres donnés contre les commissaires de l'assemblée, et quitta son camp le 20 d'août, avec quelques officiers, ses amis et ses compagnons d'armes et d'opinion. Bureau du Puzy, Latour-Maubourg,

Lameth, l'accompagnaient. Ils quittèrent le camp, n'emportant avec eux qu'un mois de leur solde, et accompagnés de quelques domestiques. Lafayette laissa tout en ordre dans son armée, et eut soin de faire les dispositions nécessaires pour résister à l'ennemi, en cas d'attaque. Il renvoya quelques cavaliers qui l'accompagnaient, pour ne pas enlever à la France un seul de ses défenseurs, et le 21 il prit avec ses amis le chemin des Pays-Bas. Arrivés aux avant-postes autrichiens, après une route qui avait épuisé leurs chevaux, ces premiers émigrés de la liberté, furent arrêtés, contre le droit des gens, et traités comme prisonniers de guerre. La joie fut grande, quand le nom de Lafayette retentit dans le camp des coalisés et qu'on le sut captif de la ligue aristocratique. Torturer l'un des premiers amis de la révolution, et pouvoir imputer à la révolution elle-même la persécution de ses premiers auteurs, voir se vérifier tous les excès qu'on lui avait prédits, répandit une satisfaction universelle dans l'aristocratie européenne.

Lafayette réclama, pour lui et ses amis, la liberté individuelle, qui leur était due; mais ce fut en vain. On la lui offrit au prix d'une

rétractation, non pas de toutes ses opinions, mais d'une seule, celle qui était relative à l'abolition de la noblesse ; et il refusa, menaçant même si on interprétait faussement ses paroles, de donner un démenti devant un officier public. Il accepta donc les fers pour prix de sa constance, et alors qu'il croyait la liberté perdue en Europe et en France, il n'éprouva aucun désordre d'esprit, et ne cessa pas de la regarder comme le plus précieux des biens ; il la professa encore, et devant les oppresseurs qui le tenaient dans les cachots, et envers ses anciens amis qui étaient demeurés en France. Aimez, écrivait-il à ces derniers, aimez toujours la liberté, malgré ses orages, et servez votre pays. Que l'on compare cette défection à celle de Bouillé, sortant de la France pour y rentrer avec les souverains ennemis, à celle de Dumouriez, se brouillant, non par conviction, mais par humeur, avec la convention qu'il avait servie ; et on rendra justice à l'homme qui n'abandonne la France que lorsque la vérité à laquelle il croit en est proscrite, et qui ne va point ni la maudire, ni la désavouer dans les armées ennemies, mais qui la professe et la soutient encore dans les cachots.

Cependant ne blâmons pas trop Dumouriez, dont on va bientôt apprécier les mémorables services. Cet homme flexible et habile avait parfaitement deviné la puissance naissante ; après s'être rendu presqu'indépendant par son refus d'obéir à Lukner et de décamper de Maulde, après avoir refusé le serment ordonné par Dillon, il fut aussitôt récompensé de son dévouement par le commandement en chef des armées du nord et du centre. Dillon, brave, impétueux, mais aveugle, fut d'abord destitué pour avoir obéi à Lafayette ; mais il fut réintégré dans son commandement par le crédit de Dumouriez, qui, voulant seulement arriver à son but et blesser en y marchant le moins d'hommes possible, s'empressa de l'appuyer auprès des commissaires de l'assemblée. Dumouriez se trouvait donc général en chef de toute la frontière, depuis Metz jusqu'à Dunkerque. Lukner était à Metz avec son armée autrefois du nord. Inspiré d'abord par Lafayette, il avait paru résister au 10 août, mais cédant bientôt à son armée et aux commissaires de l'assemblée, il adhéra aux décrets, et, après avoir pleuré encore, obéit à la nouvelle impulsion qui lui était communiquée.

Le 10 août et l'avancement de la saison étaient des motifs pour décider la coalition à pousser enfin la guerre avec activité. Les dispositions des puissances n'étaient point changées à l'égard de la France. L'Angleterre, la Hollande, le Danemarck et la Suisse promettaient toujours une stricte neutralité. La Suède, depuis la mort de Gustave, y revenait sincèrement; les principautés italiennes étaient fort malveillantes pour nous, mais heureusement très-impuissantes. L'Espagne ne se prononçait pas encore, et restait livrée à des intrigues contraires. Restaient pour ennemis prononcés la Russie et les deux principales cours d'Allemagne. Mais la Russie s'en tenait encore à de mauvais procédés, et se bornait à renvoyer notre ambassadeur. La Prusse et l'Autriche portaient seules leurs armes sur nos frontières. Parmi les états allemands il n'y avait que les trois électeurs ecclésiastiques, et les landgraves des deux Hesses, qui eussent pris une part active à la coalition: les autres attendaient d'y être contraints. Dans cet état des choses, cent trente-huit mille hommes parfaitement organisés et disciplinés menaçaient la France, qui ne pouvait en opposer tout au plus que cent vingt mille, dissé-

minés sur une frontière immense, ne composant nulle part une armée suffisante, privés de leurs officiers, n'ayant aucune confiance en eux-mêmes et dans leurs chefs, et n'ayant encore essuyé que des échecs dans la guerre de poste qu'ils avaient soutenue. Le projet de la coalition était d'envahir hardiment la France en pénétrant par les Ardennes, et en se portant par Châlons sur Paris. Les deux souverains de Prusse et d'Autriche s'étaient rendus de leur personne à Mayence. Soixante mille Prussiens, héritiers de l'éducation et de la mémoire de Frédéric, s'avançaient en une seule colonne sur notre centre; ils marchaient par Luxembourg sur Longwy. Vingt mille Autrichiens, commandés par le général Clairfait, les soutenaient à droite en occupant Stenay. Seize mille Autrichiens, commandés par le prince de Hohenlohe-Kirchberg, et dix mille Hessois flanquaient la gauche des Prussiens. Le duc de Saxe-Teschen occupait les Pays-bas et en menaçait les places fortes. Le prince de Condé, avec six mille émigrés français, s'était porté vers Philipsbourg. Plusieurs autres corps d'émigrés étaient répandus dans les diverses armées prussiennes et autrichiennes. Les cours étrangères, qui ne vou-

laient pas en les réunissant leur laisser acquérir trop d'influence, avaient d'abord eu le projet de les fondre dans les régimens allemands, et avaient ensuite consenti à les laisser exister en corps distincts, mais répartis entre les armées coalisées. Ces corps étaient pleins d'officiers qui avaient consenti à devenir soldats, et ils formaient une cavalerie brillante, mais plus propre à développer une grande valeur en un jour périlleux, qu'à soutenir une longue campagne.

Les armées françaises étaient disposées de la manière la plus malheureuse pour résister à une telle masse de forces. Trois généraux, Beurnonville, Moreton et Duval, réunissaient trente mille hommes en trois camps séparés, Maulde, Maubeuge et Lille. C'étaient là toutes les ressources françaises sur la frontière du nord et des Pays-Bas. L'armée de Lafayette, désorganisée par le départ de son général, et livrée à la plus grande incertitude de sentiment, campait à Sédan forte de vingt-trois mille hommes. Dumouriez allait en prendre le commandement. L'armée de Lukner, composée de vingt mille soldats, occupait Metz, et venait comme toutes les autres de recevoir un nouveau général, c'était Keller-

man. L'assemblée, mécontente de Lukner, n'avait cependant pas voulu le destituer ; et, en donnant son commandement à Kellerman, elle lui avait, sous le titre de généralissime, conservé le soin d'organiser la nouvelle armée de réserve, et la mission purement honorifique de conseiller les généraux. Restait Custine, qui avec quinze mille hommes occupait Landau, et enfin Biron, qui, placé dans l'Alsace avec trente mille hommes, était trop éloigné du principal théâtre de la guerre pour influer sur le sort de la campagne.

Les deux seuls rassemblemens capables d'agir en opposition à la grande armée des coalisés étaient les vingt-trois mille hommes, délaissés par Lafayette, et les vingt mille de Kellerman, rangés autour de Metz. Si la grande armée d'invasion, mesurant ses mouvemens à son but, eût marché rapidement sur Sédan, tandis que les troupes de Lafayette privées de général, livrées au désordre, et n'ayant pas encore été saisies par Dumouriez, étaient sans ensemble et sans direction, le principal corps défensif était enlevé, les Ardennes étaient ouvertes, et les autres généraux auraient été obligés de se replier rapidement pour se réunir derrière la Marne, et résister à une offensive si prompte

et si vive. Peut-être n'auraient-ils pas eu le temps de venir de Lille et de Metz, à Châlons et à Reims; alors Paris était découvert, et il ne restait au nouveau gouvernement que l'absurde projet d'un camp sous Paris, et la fuite au-delà de la Loire.

Mais si la France se défendait avec tout le désordre d'une révolution, les puissances étrangères attaquaient avec toute l'incertitude, la divergence de vues et d'intérêt d'une coalition. Le roi de Prusse, enivré de l'idée d'une conquête facile, flatté, trompé par les émigrés, qui lui présentaient l'invasion comme une simple *promenade militaire*, voulait l'expédition la plus hardie. Mais il y avait encore trop de prudence à ses côtés, dans le duc de Brunswik, son général, pour que sa présomption eût, au moins, l'effet heureux de l'audace et de la promptitude. Le duc de Brunswik, qui voyait la saison très-avancée, le pays tout autrement disposé que ne le disaient les émigrés, qui d'ailleurs jugeait de l'énergie populaire par l'insurrection du 10 août, pensait qu'il valait mieux s'assurer une solide base d'opérations sur la Moselle, en faisant les siéges de Metz et de Thionville, et remettre à la saison prochaine le recommencement de la guerre avec l'avan-

tage des conquêtes précédentes. Cette lutte entre la précipitation du souverain et la prudence du général, de plus, la lenteur des Autrichiens, qui n'envoyaient sous les ordres du prince de Hohenlohë que dix-huit mille hommes au lieu de cinquante, empêchèrent aucun mouvement décisif. Cependant l'armée prussienne continua de marcher vers le centre, et se trouva le 20 devant Longwy, l'une des places fortes les plus avancées de cette frontière.

Dumouriez, qui avait toujours cru qu'une invasion dans les Pays-Bas y ferait éclater une révolution, et que cette diversion sauverait la France des attaques de l'Allemagne, avait tout préparé pour se porter en avant, dès le jour où il avait reçu sa commission de général en chef des deux armées. Déjà il allait prendre l'offensive contre le prince de Saxe-Teschen, lorsque Westermann, si actif au 10 août, et envoyé comme commissaire à l'armée de Lafayette, vint lui apprendre ce qui se passait sur le théâtre de la grande invasion. Le 22 Longwy avait ouvert ses portes aux Prussiens, après un bombardement de quelques heures. Le désordre de la garnison et la faiblesse du commandant en étaient la

cause. Fiers de cette conquête et de la prise de Lafayette, les Prussiens penchaient plus que jamais pour le projet d'une prompte offensive. L'armée de Lafayette était perdue si le nouveau général ne venait la rassurer par sa présence, et en diriger les mouvemens d'une manière utile.

Dumouriez abandonna donc son projet favori, et, le 25 ou le 26, se rendit à Sédan, où sa présence n'inspira d'abord chez les troupes que la haine et les reproches. Il était l'ennemi de Lafayette qu'on chérissait encore, il était d'ailleurs supposé l'auteur d'une guerre si malheureuse puisqu'elle avait été déclarée sous son ministère, enfin c'était un administrateur, un écrivain, ce n'était point un général. Ces propos étaient dans la bouche de tous les soldats, et arrivaient souvent jusqu'à l'oreille du général. Celui-ci ne se déconcerta pas; il commença par rassurer les troupes, par affecter une contenance ferme et tranquille, et bientôt il leur fit sentir l'influence d'un commandement plus vigoureux. Cependant la situation de vingt-trois mille hommes désorganisés, en présence de quatre-vingt mille parfaitement disciplinés, était tout-à-fait désespérante. Les Prussiens, après avoir pris

Longwy, avaient bloqué Thionville, et s'avançaient sur Verdun, qui était beaucoup moins capable de résister que la place de Longwy.

Les généraux, rassemblés par Dumouriez, pensaient tous qu'il ne fallait pas attendre les Prussiens à Sédan, mais se retirer rapidement derrière la Marne, s'y retrancher le mieux possible, pour y attendre la jonction des autres armées, et pour couvrir ainsi la capitale, qui n'était séparée de l'ennemi que par quarante lieues. Ils pensaient tous que, si on s'exposait à être battu en voulant résister à l'invasion, la déroute serait complète, que l'armée démoralisée ne s'arrêterait plus de Sédan à Paris, et que les Prussiens y marcheraient directement et à pas de vainqueur. Telle était notre situation militaire, et l'opinion qu'en avaient nos généraux.

L'opinion qu'on s'en formait à Paris n'était pas meilleure, et l'irritation croissait avec le danger. Cependant cette immense capitale, qui n'avait jamais vu l'ennemi dans son sein, et qui se faisait de sa propre puissance une idée proportionnée à son étendue et à sa population, se figurait difficilement qu'on pût pénétrer dans ses murs; elle redoutait beau-

coup moins le péril militaire qu'elle n'apercevait pas, et qui était encore loin d'elle, que le péril d'une réaction de la part des royalistes momentanément abattus. Tandis qu'à la frontière les généraux ne voyaient que les Prussiens, à l'intérieur on ne voyait que les aristocrates conspirant sourdement pour détruire la liberté : on se disait que le roi était prisonnier, mais que son parti n'en existait pas moins, et qu'il conspirait, comme avant le 10 août, pour ouvrir Paris à l'étranger. On se figurait toutes les grandes maisons de la capitale remplies de rassemblemens armés, prêts à en sortir au premier signal, à délivrer Louis XVI, à s'emparer de l'autorité, et à livrer la France sans défense au fer des émigrés et des coalisés. Cette correspondance entre l'ennemi *intérieur* et l'ennemi *extérieur* occupait tous les esprits. Il faut, disait-on, se délivrer des *traîtres*, et déjà se formait l'épouvantable idée d'immoler les vaincus, idée qui chez le grand nombre n'était qu'un mouvement d'imagination, et qui, chez quelques hommes, ou plus sanguinaires, ou plus ardens, ou plus à portée d'agir, pouvait se changer en un projet réel et médité.

On a déjà vu qu'il avait été question de ven-

ger le peuple des coups reçus dans la journée du 10; et qu'il s'était élevé entre l'assemblée et la commune une violente querelle au sujet du tribunal extraordinaire. Ce tribunal, qui avait déjà fait tomber la tête de Dangremont et du malheureux Laporte, intendant de la liste civile, n'agissait point assez vite au gré d'un peuple furieux et exalté, qui voyait des ennemis partout; il lui fallait des formes plus promptes pour punir les *traîtres*, et il demandait surtout le jugement des prévenus déférés à la haute cour d'Orléans. C'étaient, pour la plupart, des ministres et de hauts fonctionnaires, accusés, comme on sait, de prévarications : Delessart, le ministre des affaires étrangères, était du nombre. On se récriait de tous côtés contre la lenteur des procédures, on voulait la translation des prisonniers à Paris, et leur prompt jugement par le tribunal du 17 août. L'assemblée consultée à cet égard, ou plutôt sommée de céder au vœu général, et de rendre un décret de translation, avait fait une courageuse resistance. La haute cour nationale était, disait-elle, un établissement constitutionnel, qu'elle ne pouvait changer, parce qu'elle n'avait pas les pouvoirs constituans, et parce que le droit de tout accusé

était de n'être jugé que d'après des lois antérieures. Cette question avait de nouveau excité des nuées de pétitionnaires, et l'assemblée avait eu à résister à la fois à une minorité ardente, à la commune, et aux sections soulevées. Seulement elle avait hâté quelques formes de la procédure, mais elle avait décrété que les accusés auprès de la haute cour demeureraient à Orléans, et ne seraient pas distraits à la juridiction que la constitution leur avait assurée.

Il se formait ainsi deux opinions, l'une qui voulait qu'on respectât les vaincus, sans déployer moins d'énergie contre l'étranger, et l'autre qui voulait qu'on immolât d'abord les ennemis secrets, avant de se porter contre les ennemis armés, qui s'avançaient sur Paris. Cette dernière était moins une opinion qu'un sentiment aveugle et féroce, composé de peur et de colère, et qui devait s'accroître avec le danger.

Les Parisiens étaient d'autant plus irrités que le péril était plus grand pour leur ville, foyer de toutes les insurrections, et but principal où tendait la marche des armées ennemies. Ils accusaient l'assemblée, composée des députés des départemens, de vouloir se retirer

dans les provinces. Les Girondins surtout, qui appartenaient pour la plupart aux provinces du midi, et qui formaient cette majorité modérée, odieuse à la commune, les Girondins étaient accusés de vouloir sacrifier la capitale, par haine pour elle. On leur supposait là le sentiment qu'on méritait de leur part; mais le plus grand nombre d'entre eux aimaient trop sincèrement leur patrie et leur cause, pour songer à abandonner Paris. Il est vrai qu'ils avaient toujours pensé que le nord perdu, on pourrait se replier sur le midi, que dans le moment même, quelques-uns d'entre eux regardaient comme prudent de transporter le siége du gouvernement au-delà de la Loire; mais le désir de sacrifier une cité odieuse et de transporter le gouvernement dans des lieux où ils en seraient maîtres, n'était pas leur sentiment secret. Ils avaient trop d'élévation, ils étaient d'ailleurs encore trop puissans, et ils comptaient trop sur la réunion de la prochaine convention, pour songer déjà à se détacher de Paris.

On accusait donc à la fois leur indulgence pour les traîtres, et leur détachement des intérêts de la capitale. Ayant à lutter contre les hommes les plus violens, ils devaient même

en possédant le nombre et la raison pour eux, céder à l'activité et à l'énergie de leurs adversaires, et ils ne pouvaient empêcher les excès qui se préparaient. Dans le conseil exécutif, ils étaient cinq contre un, car outre les trois ministres Servan, Clavière et Roland, pris dans leur sein, les deux derniers Monge et Lebrun, étaient aussi de leur choix; mais le seul Danton, qui, sans être leur ennemi personnel, n'avait ni leur modération ni leurs opinions, le seul Danton dominait le conseil, et leur enlevait toute influence. Tandis que Clavière tâchait de réunir quelques ressources financières, que Servan se hâtait de procurer des renforts aux généraux, que Roland répandait les circulaires les plus sages pour éclairer les provinces, diriger les autorités locales, empêcher leurs empiétemens de pouvoir, et arrêter les violences de toute espèce, Danton s'occupait de placer dans l'administration toutes ses créatures; il envoyait partout ses fidèles cordeliers, se procurait ainsi de nombreux appuis, et faisait partager à ses amis les profits de la révolution. Entraînant ou effrayant ses collègues, il ne trouvait d'obstacle que dans la rigidité inflexible de Roland, qui refusait souvent ou les mesures,

ou les sujets qu'il proposait. Danton en était contrarié, sans rompre néanmoins avec Roland, et il tâchait d'emporter le plus de nominations ou de décisions qu'il lui était possible.

Danton, dont la véritable domination était dans la capitale, voulait la conserver, et il était bien décidé à empêcher toute translation au-delà de la Loire. Doué d'une audace extraordinaire, ayant proclamé l'insurrection à la veille du dix août, lorsque tout le monde hésitait encore, il n'était pas homme à reculer, et il pensait qu'il fallait s'immoler dans la capitale. Maître du conseil, lié avec Marat et le comité de surveillance de la commune, écouté dans tous les clubs, vivant enfin au milieu de la multitude, comme dans un élément qu'il soulevait à volonté, Danton était l'homme le plus puissant de Paris; et cette puissance fondée sur un naturel violent, qui le mettait en rapport avec les passions du peuple, devait être redoutable aux vaincus. Dans son ardeur révolutionnaire, Danton penchait pour toutes les idées de vengeance que repoussaient les Girondins; il était le chef de ce parti parisien qui se disait : « Nous ne » reculerons pas, nous périrons dans la capi» tale et sous ses ruines; mais nos ennemis

» périront avant nous. » Ainsi se préparaient dans les âmes d'épouvantables sentimens, et des scènes horribles allaient en être l'affreuse conséquence.

Le 26, la nouvelle de la prise de Longwy se répandit avec rapidité et causa dans Paris une agitation générale ; on disputa pendant toute la journée sur sa vraisemblance, enfin elle ne put être contestée, et on sut que la place avait ouvert ses portes après un bombardement de quelques heures. La fermentation excitée fut telle que l'assemblée décréta la peine de mort contre quiconque proposerait de se rendre dans une place assiégée. Sur la demande de la commune, on décréta que Paris et les départemens voisins fourniraient, sous quelques jours, trente mille hommes armés et équipés. L'enthousiasme qui régnait rendait le nombre facile, et le nombre rassurait sur le danger. On ne se figurait pas que cent mille Prussiens pussent l'emporter sur quelques millions d'hommes qui voulaient se défendre. On travailla avec une nouvelle activité au camp sous Paris, et toutes les femmes se réunirent dans les églises, pour contribuer à préparer les effets de campement.

Danton se rendit à la commune, et sur sa

proposition, on eut recours aux moyens les plus extrêmes; on résolut de faire dans les sections le recensement de tous les indigens, de leur donner une paye et des armes; on arrêta en outre le désarmement et l'arrestation des suspects, et on réputa tels tous les signataires de la pétition contre le 20 juin, et contre le décret du camp sous Paris. Pour opérer ce désarmement et cette arrestation, on imagina les visites domiciliaires qu'on organisa de la manière la plus effrayante. Les barrières devaient être fermées pendant 48 heures, à partir du 29 au soir, et aucune permission de sortir ne pouvait être délivrée sous aucun motif. Des pataches étaient placées sur la rivière pour fermer toute fuite par cette issue. Les communes environnantes étaient chargées d'arrêter quiconque serait surpris dans la campagne ou sur les routes. Le tambour devait annoncer les visites, et à ce signal chacun était tenu de se rendre chez soi, sous peine d'être traité comme suspect de rassemblement s'il était trouvé chez autrui. Pour cette raison toutes les assemblées de section, et le grand tribunal lui-même, devaient vaquer pendant ces deux jours. Des commissaires de la commune, assistés de la force armée, étaient

chargés de faire les visites, de s'emparer des armes, et d'arrêter les suspects, c'est-à-dire les signataires de toutes les pétitions déjà désignées, les prêtres non assermentés, les citoyens qui mentiraient dans leurs déclarations, ceux contre lesquels il existait des dénonciations, etc., etc... A dix heures du soir toutes les voitures devaient cesser de circuler, et la ville devait être illuminée pendant toute la nuit.

Telles furent les mesures prises pour arrêter, dit-on, *les mauvais citoyens qui se cachaient depuis le* 10 *août*. Dès le 29 au soir, ces visites furent commencées, et un parti, livré à la dénonciation d'un autre, fut exposé à être jeté tout entier dans les prisons de Paris. Tout ce qui avait appartenu à l'ancienne cour, ou par des emplois ou par le rang, ou par des assiduités au château, tout ce qui s'était prononcé pour elle lors des divers mouvemens royalistes, tous ceux qui avaient de lâches ennemis, capables de se venger par une dénonciation, furent jetés dans les prisons au nombre de douze ou quinze mille individus. C'était le comité de surveillance de la commune qui présidait à ces arrestations et les faisait exécuter sous ses yeux. Ceux qu'on arrêtait étaient conduits d'abord de leur de-

meure au comité de leur section, et de ce comité à celui de la commune. Là ils étaient brièvement questionnés sur leurs sentimens et sur les actes qui en prouvaient le plus ou moins d'énergie. Souvent c'était un seul membre du comité qui les interrogeait, tandis que les autres, accablés de plusieurs jours de veille, dormaient sur les chaises ou sur les tables. Les individus arrêtés étaient d'abord déposés à l'Hôtel-de-Ville, et ensuite distribués dans les prisons, où il restait encore quelque place. Là se trouvaient enfermées toutes les opinions qui s'étaient succédé jusqu'au 10 août, tous les rangs qui avaient été renversés, et de simples bourgeois déjà estimés aussi aristocrates que des ducs et des princes.

La terreur régnait dans Paris; elle était chez les républicains menacés par les armées prussiennes, et chez les royalistes menacés par les républicains. Le comité *de défense générale*, établi dans l'assemblée, pour aviser aux moyens de résister à l'ennemi, se réunit le 30, et appela dans son sein le conseil exécutif pour délibérer sur les moyens de salut public. La réunion était nombreuse, parce qu'aux membres du comité s'étaient joints une foule de députés qui voulaient assister à cette

séance. Divers avis furent ouverts. Le ministre Servan n'avait aucune confiance dans les armées, et ne pensait pas que Dumouriez pût, avec les vingt-trois mille hommes que lui avait laissés Lafayette, arrêter les Prussiens. Il ne voyait entre eux et Paris aucune position assez forte pour leur tenir tête, et arrêter leur marche. Chacun pensait comme lui à cet égard, et après avoir proposé de porter toute la population en armes sous les murs de Paris, pour y combattre avec désespoir, il fut proposé de se retirer au besoin à Saumur, pour mettre, entre l'ennemi et les autorités dépositaires de la souveraineté nationale, de nouveaux espaces et de nouveaux obstacles. Vergniaux, Guadet, combattirent l'idée de quitter Paris. Après eux Danton prit enfin la parole.

« On vous propose, dit-il, de quitter Paris; vous n'ignorez pas que, dans l'opinion » des ennemis, Paris représente la France, » et que leur céder ce point, c'est leur abandonner la révolution. Reculer c'est nous » perdre; il faut donc nous maintenir ici » par tous les moyens, et nous sauver par » l'audace.

» Parmi les moyens proposés, aucun ne

» m'a semblé décisif. Il faut ne pas se dis-
» simuler la situation dans laquelle nous a
» placés le 10 août. Il nous a divisés en répu-
» blicains et en royalistes, les premiers peu
» nombreux, et les seconds beaucoup. Dans
» cet état de faiblesse, nous républicains, nous
» sommes exposés à deux feux celui de l'en-
» nemi, placé au-dehors, et celui des roya-
» listes, placés au-dedans. Il est un directoire
» royal qui siége secrètement, à Paris, et cor-
» respond avec l'armée prussienne. Vous dire
» où il se réunit, qui le compose, serait impos-
» sible aux ministres. Mais pour le déconcer-
» ter, et empêcher sa funeste correspondance
» avec l'étranger, *il faut..... il faut faire peur*
» *aux royalistes.....* »

A ces mots, accompagnés d'un geste exterminateur, l'effroi se peignit sur les visages. « Il faut, vous dis-je, reprit Danton, leur faire
» peur... C'est dans Paris surtout qu'il vous
» importe de vous maintenir, et ce n'est pas
» en vous épuisant dans des combats incer-
» tains que vous y réussirez..... » La stupeur se répandit aussitôt dans l'assemblée. Aucun mot ne fut ajouté à ces paroles, et chacun se retira sans prévoir précisément, sans oser même pénétrer ce que préparait le ministre.

Il se rendit immédiatement après au comité de surveillance de la commune, qui disposait souverainement de la personne de tous les citoyens, et où régnait Marat. Les collègues ignorans et aveugles de Marat étaient Panis et Sergent, déjà signalés au 20 juin et au 10 août, et les nommés Jourdeuil, Duplain, Lefort et Lenfant. Là, dans la nuit du jeudi 30 août au vendredi 31, furent médités d'horribles projets contre les malheureux, détenus dans les prisons de Paris. Déplorable et terrible exemple des emportemens politiques! Danton que toujours on trouva sans haine contre ses ennemis personnels, et plus d'une fois accessible à la pitié, prêta son audace aux horribles rêveries de Marat, et ils formèrent un complot dont plusieurs siècles ont donné l'exemple, mais qui à la fin du dix-huitième ne peut pas s'expliquer par l'ignorance des temps et la férocité des mœurs. On a vu, trois années auparavant, le nommé Maillard figurer à la tête des femmes soulevées dans les fameuses journées du 5 et du 6 octobre. Ce Maillard, ancien huissier, homme intelligent et sanguinaire, s'était composé une bande d'hommes grossiers et propres à tout, tels enfin qu'on les trouve dans les classes où l'édu-

cation n'a pas épuré les penchans en éclairant l'intelligence. Il était connu comme maître de cette bande, et, s'il faut en croire une dernière révélation, on l'avertit de se tenir prêt à agir au premier signal, de se placer d'une manière utile et sûre, de préparer des assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des victimes, de se procurer du vinaigre, des balais de houx, de la chaux vive, des voitures couvertes, etc.

Dès cet instant, le bruit d'une terrible exécution se répandit sourdement. Les parens des détenus étaient dans les angoisses, et le complot, comme celui du 10 août, du 20 juin, et tous les autres, était vaguement connu. De toutes parts on répétait qu'il fallait, par un exemple terrible, effrayer les conspirateurs qui du fond des prisons s'entendaient avec l'étranger. On se plaignait de la lenteur du tribunal chargé de punir les coupables du 10 août, et on demandait à grands cris une prompte justice. Le 31, l'ancien ministre Montmorin est acquitté par le tribunal du 17 août, et on répand que la trahison est partout, et que l'impunité des coupables est assurée. Dans la même journée, on assure qu'un condamné a fait des révélations. Ces ré-

vélations portent que dans la nuit les prisonniers doivent s'échapper des cahots, s'armer, se répandre dans la ville, y commettre toutes sortes de vengeances, enlever ensuite le roi, et ouvrir Paris aux Prussiens : et cependant les détenus qu'on accusait tremblaient pour leur vie ; leurs parens étaient consternés, et la famille royale n'attendait que la mort au fond de la tour du Temple.

Aux Jacobins, dans les sections, au conseil de la commune, dans la minorité de l'assemblée, il était des hommes qui croyaient à ces complots supposés, et qui osaient déclarer comme légitimes les vengeances annoncées. Certes la nature ne fait pas tant de monstres pour un seul jour, et l'esprit de parti égare seul tant d'hommes à la fois ! Triste leçon pour les peuples ! on croit à des dangers, on se persuade qu'il faut les repousser, on le répète, on s'enivre, et tandis que certains hommes prononcent avec légèreté qu'il faut frapper, d'autres frappent avec une audace sanguinaire.

Le samedi 1er septembre, les quarante-huit heures fixées pour la fermeture des barrières et l'exécution des visites domiciliaires étaient écoulées, et les communications furent réta-

blies. Mais tout à coup se répand, dans la journée, la nouvelle de la prise de Verdun. Verdun n'était qu'investi, mais on croit que la place est prise, et qu'une trahison nouvelle l'a livrée comme celle de Longwy. Danton fait aussitôt décréter par la commune que le lendemain, 2 septembre, on battra la générale, on sonnera le tocsin, on tirera le canon d'alarme, et que tous les citoyens disponibles se rendront en armes au Champ-de-Mars, y camperont pendant le reste de la journée, et partiront le lendemain pour se rendre sous les murs de Verdun. A ces terribles apprêts, chacun voit bien que tout ne se bornera pas à une levée en masse. Des parens accourent et font des efforts pour obtenir l'élargissement de leurs parens. Manuel, le procureur syndic, supplié par une femme généreuse, élargit, dit-on, deux prisonnières de la famille Latrémouille. Une autre femme, madame Fausse-Lendry, s'obstine à vouloir suivre, dans sa captivité, son oncle l'abbé de Rastignac, et Sergent lui répond : Vous faites une imprudence ; *les prisons ne sont pas sûres.*

Le lendemain 2 septembre, était un dimanche, et l'oisiveté augmentait le tumulte po-

pulaire. Des attroupemens nombreux se montraient partout, et on répandait que l'ennemi pouvait être à Paris sous trois jours. La commune informe l'assemblée des mesures qu'elle a prises, pour la levée en masse des citoyens. Vergniaux, saisi d'un enthousiasme patriotique, prend aussitôt la parole, félicite les Parisiens de leur courage, les loue de ce qu'ils ont converti le zèle des motions en un zèle plus actif et plus utile, celui des combats. « Il paraît, ajoute-t-il, que le plan de l'ennemi » est de marcher droit sur la capitale, en lais- » sant les places fortes derrière lui. Eh bien, » ce projet fera notre salut et sa perte. Nos ar- » mées, trop faibles pour lui résister, seront as- » sez fortes pour le harceler sur ses derrières ; et » tandis qu'il arrivera, poursuivi par nos batail- » lons, il trouvera en sa présence l'armée pa- » risienne rangée en bataille sous les murs de la » capitale ; et, enveloppé là de toutes parts, il » sera dévoré par cette terre qu'il avait profa- » née. Mais au milieu de ces espérances flat- » teuses, il est un danger qu'il ne faut pas dis- » simuler, c'est celui des terreurs paniques. » Nos ennemis y comptent, et sèment l'or pour » les produire; et, vous le savez, il est des » hommes pétris d'un limon si fangeux, qu'ils

» se décomposent à l'idée du moindre danger. » Je voudrais qu'on pût signaler cette espèce » sans âme et à figure humaine, en réunir » tous les individus dans une même ville, à » Longwy par exemple, qu'on appellerait la » ville des lâches, et là, devenus l'objet de » l'opprobre, ils ne semeraient plus l'épouvante » chez leurs concitoyens, ils ne leur feraient » plus prendre des nains pour des géans, et la » poussière qui vole devant une compagnie de » houlans pour des bataillons armés!

» Parisiens, c'est aujourd'hui qu'il faut dé- » ployer une grande énergie! Pourquoi les re- » tranchemens du camp ne sont-ils pas plus » avancés? Où sont les bêches, les pioches, qui » ont élevé l'autel de la fédération, et nivelé » le Champ-de-Mars? Vous avez manifesté une » grande ardeur pour les fêtes; sans doute » vous n'en montrerez pas moins pour les com- » bats : Vous avez chanté, célébré la liberté; » il faut la défendre! Nous n'avons plus à ren- » verser des rois de bronze, mais des rois vi- » vans et armés de leur puissance. Je demande » donc que l'assemblée nationale donne le » premier exemple, et envoie douze commis- » saires, non pour faire des exhortations, mais » pour travailler eux-mêmes et piocher de

» leurs mains, à la face de tous les ci-
» toyens. »

Cette proposition est adoptée avec le plus grand enthousiasme. Danton succède à Vergniaux, il fait part des mesures prises, et en propose de nouvelles. « Une partie du peuple, » dit-il, va se porter aux frontières, une autre » va creuser des retranchemens, et la troi- » sième avec des piques défendra l'intérieur de » nos villes. Mais ce n'est pas assez : il faut en- » voyer partout des commissaires et des cour- » riers pour engager la France entière à imi- » ter Paris; il faut rendre un décret par lequel » tout citoyen soit, sous peine de mort, obligé » de servir de sa personne, ou de remettre ses » armes. — Danton ajoute : Le canon que vous » allez entendre n'est point le canon d'a- » larme, c'est le pas de charge sur les enne- » mis de la patrie. Pour les vaincre, pour les » attérer, que faut-il? DE L'AUDACE, ENCORE DE » L'AUDACE, ET TOUJOURS DE L'AUDACE. »

Les paroles et l'action du ministre agitent profondément les assistans. Sa motion est adoptée, il sort, et se rend au comité de surveillance. Toutes les autorités, tous les corps, l'assemblée, la commune, les sections, les Jacobins étaient en séance. Les ministres,

réunis à l'hôtel de la marine, attendaient Danton pour tenir conseil. La ville entière était debout. Une terreur profonde régnait dans les prisons. Au Temple, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait avec anxiété la cause de tant d'agitations. Dans les diverses prisons, les geôliers semblaient consternés. Celui de l'Abbaye avait dès le matin fait sortir sa femme et ses enfans. Le dîné avait été servi aux prisonniers deux heures avant l'instant accoutumé; tous les couteaux avaient été retirés de leurs serviettes. Frappés de ces circonstances, ils avaient interrogé avec instance leurs gardiens, qui n'avaient pas voulu répondre. A deux heures enfin la générale commence à battre, le tocsin sonne, et le canon d'alarme retentit dans l'enceinte de la capitale. Des troupes de citoyens se rendent vers le Champ-de-Mars; d'autres entourent la commune, l'assemblée, et remplissent les places publiques.

Il y avait à l'Hôtel-de-Ville vingt-quatre prêtres, qui, arrêtés à cause de leur refus de prêter serment, devaient être transférés de la salle du dépôt aux prisons de l'Abbaye. Soit intention, soit effet du hasard, on choisit ce

moment pour leur translation. Ils sont placés dans six fiacres, et escortés par des fédérés bretons et marseillais, ils sont conduits au petit pas, vers le faubourg Saint-Germain, en suivant les quais, le Pont-Neuf et la rue Dauphine. On les entoure, et on les accable d'outrages. Voilà, disent les fédérés, les conspirateurs qui devaient égorger nos femmes et nos enfans, tandis que nous serions à la frontière. Ces paroles augmentent encore le tumulte. Les portières des voitures étaient ouvertes; les malheureux qui étaient dedans veulent les fermer pour se mettre à l'abri des mauvais traitemens qu'ils essuient, mais on les en empêche, et ils sont obligés de souffrir patiemment les coups et les injures. Enfin ils arrivent dans la cour de l'Abbaye, où était déjà réunie une foule immense. Cette cour conduisait aux prisons, et communiquait avec la salle où le comité de la section des Quatre-Nations tenait ses séances. Le premier fiacre arrive devant la porte du comité, et se trouve entouré d'une foule d'hommes furieux. Maillard était présent; la portière s'ouvre; le premier des prisonniers s'avance pour descendre et entrer au comité, mais il est aussitôt percé de mille coups : le second se rejette dans la

voiture, mais il en est arraché de vive force, et immolé comme le précédent. Les deux autres le sont à leur tour, et les égorgeurs abandonnent la voiture pour se porter sur les suivantes. Elles arrivent l'une après l'autre dans la cour fatale, et le dernier des vingt-quatre prêtres est égorgé, au milieu des hurlemens d'une populace furieuse (*).

Dans ce moment, arrive Billaud-Varennes, membre du conseil de la commune, et le seul, entre les organisateurs de ces massacres, qui les ait constamment approuvés, et qui ait osé en soutenir la vue avec une cruauté intrépide. Il arrive revêtu de son écharpe, marche dans le sang et sur les cadavres, parle à la foule des égorgeurs, et lui dit : *Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir.* Une voix s'élève après celle de Billaud, c'est celle de Maillard : *Il n'y a plus rien à faire ici*, s'écrie-t-il, *allons aux Carmes.* Sa bande le sui alors, et ils se précipitent tous ensemble vers l'église des Carmes, où deux cents prêtres avaient été enfermés. Ils pénètrent dans l'église, et égorgent les malheureux prêtres qui

(*) Excepté un seul, l'abbé Sicard, qui se sauva par miracle.

priaient le ciel, et s'embrassaient les uns les autres à l'approche de la mort. Ils demandent à grands cris l'archevêque d'Arles, le cherchent, le reconnaissent et le tuent d'un coup de sabre sur le crâne. Après s'être servi de leurs sabres, ils emploient les armes à feu, et font des décharges générales dans le fond des salles, dans le jardin, sur les murs et les arbres, où quelques-unes des victimes cherchaient à se sauver.

Tandis que le massacre s'achève aux Carmes, Maillard revient à l'Abbaye avec une partie des siens. Il était couvert de sang et de sueur, il entre au comité de la section des Quatre-Nations, et demande *du vin pour les braves travailleurs qui délivrent la nation de ses ennemis.* Le comité tremblant leur en accorde vingt-quatre pintes.

Le vin est servi dans la cour et sur des tables, entourées des cadavres égorgés dans l'après-midi. On boit, et tout à coup, montrant la prison, Maillard s'écrie : *A l'Abbaye.* A ces mots on le suit, et on attaque la porte. Les prisonniers tremblans entendent les hurlemens, signal de leur mort. Le geôlier, sa femme s'évanouissent. Les portes sont ouvertes; les premiers prisonniers qui s'offrent

sont saisis, traînés par les pieds et jetés tout sanglans dans la cour. Tandis qu'on immole aveuglément les premiers venus, Maillard et ses affidés demandent les écrous, et les clefs des diverses prisons. L'un d'eux s'avançant vers la porte du guichet, monte sur un tabouret, et prend la parole. « Mes amis, dit- » il, vous voulez détruire les aristocrates, » qui sont les ennemis du peuple, et qui de- » vaient égorger vos femmes et vos enfans, » tandis que vous seriez à la frontière. Vous » avez raison, sans doute; mais vous êtes de » bons citoyens, vous aimez la justice, et vous » seriez désespérés de tremper vos mains dans » le sang innocent. — Oui, oui, s'écrient » les exécuteurs. — Eh bien, je vous le de- » mande, quand vous voulez, sans rien en- » tendre, vous jeter comme des tigres en fu- » reur sur des hommes qui vous sont inconnus, » ne vous exposez-vous pas à confondre les in- » nocens avec les coupables? » Ces paroles sont interrompues par un des assistans qui, armé d'un sabre, s'écrie à son tour : « Voulez-vous, » vous aussi nous endormir? Si les Prussiens » et les Autrichiens étaient à Paris, cher- » cheraient-ils à distinguer les coupables? J'ai » une femme et des enfans que je ne veux pas

» laisser en danger. Si vous voulez, donnez » des armes à ces *coquins*, nous les combat- » trons à nombre égal, et avant de partir, Pa- » ris en sera purgé. » — Il a raison, il faut entrer, se disent les autres; ils poussent et s'avancent. Cependant on les arrête, et on les oblige à consentir à une espèce de jugement. Il est convenu qu'on prendra le registre des écrous; que l'un d'eux fera les fonctions de président, lira les noms, le motif de la détention, et prononcera à l'instant même sur le sort du prisonnier. —Maillard, Maillard président, s'écrient plusieurs voix; et il entre aussitôt en fonctions. Ce terrible président s'assied aussitôt devant une table, place sous ses yeux le registre des écrous, s'entoure de quelques hommes, pris au hasard pour donner leur avis, en dispose quelques-uns dans la prison pour amener les prisonniers, et laisse les autres à la porte pour consommer le massacre. Afin de s'épargner des scènes de désespoir, il est convenu qu'il prononcera ces mots: *Monsieur à la Force*, et qu'alors, jeté hors du guichet, le prisonnier sera livré, sans s'en douter, aux sabres qui l'attendent.

On songe d'abord aux Suisses détenus à l'Abbaye, et dont les officiers avaient été conduits

à la Conciergerie. — « C'est vous, leur dit Maillard, qui avez assassiné le peuple au 10 août. — Mais, répondent les malheureux, nous étions attaqués, et nous obéissions à nos chefs. — Au reste, reprend froidement Maillard, il ne s'agit que de vous conduire à la Force. » — Mais les malheureux, qui avaient entrevu les sabres menaçans de l'autre côté du guichet, ne peuvent s'abuser. Il faut sortir; ils reculent, se rejettent en arrière. Mais l'un d'eux, d'une contenance plus ferme, demande où il faut passer. On lui ouvre la porte, et il se précipite tête baissée, au milieu des sabres et des piques. Les autres s'élancent après lui, et subissent le même sort.

Les exécuteurs retournent à la prison, entassent les femmes dans une même salle, et amènent de nouveaux prisonniers. Divers accusés de fabrication de faux assignats, sont immolés les premiers. Vient après eux le célèbre Montmorin, dont l'acquittement avait causé tant de tumulte, et ne lui avait pas valu son élargissement. Amené devant le sanglant président, il déclare que, soumis à un tribunal régulier, il n'en peut reconnaître d'autre. — Soit, répond Maillard, vous irez donc à la Force attendre un nouveau juge-

ment. — L'ex-ministre trompé demande une voiture. On lui répond qu'il en trouvera une à la porte. Il demande encore quelques effets, s'avance vers la porte, et reçoit la mort.

Après on amène Thiery, valet-de-chambre du roi. *Tel maître, tel valet*, dit Maillard, et le malheureux est assassiné. Viennent ensuite les juges-de-paix Buob et Bocquillon, accusés d'avoir fait partie du comité secret des Tuileries, et ils sont égorgés pour cette cause. La nuit s'avance ainsi, et chaque prisonnier entendant les hurlemens des assassins, croit toucher à sa dernière heure.

Que faisaient en ce moment les autorités constituées, tous les corps assemblés, tous les citoyens de Paris? Dans cette immense capitale, le calme, le tumulte, la sécurité, la terreur peuvent exister ensemble, tant une partie est distante de l'autre. L'assemblée n'avait appris que très-tard les malheurs des prisons; et, frappée de stupeur, elle avait envoyé des députés pour apaiser le peuple et sauver les victimes. La commune avait envoyé des commissaires pour délivrer les prisonniers pour dette, et distinguer ce qu'elle appelait les *innocens* et les *coupables*. Enfin les jacobins, quoiqu'en séance, et instruits de ce qui se

passait, semblaient observer un silence convenu. Les ministres, réunis à l'hôtel de la marine pour former le conseil, n'étaient pas encore avertis, et attendaient Danton, qui se trouvait au comité de surveillance. Le commandant général Santerre avait, disait-il à la commune, donné des ordres; mais on ne lui obéissait pas, et presque tout son monde était occupé à la garde des barrières. Il est certain qu'il y avait des commandemens inconnus et contradictoires, et que tous les signes d'une autorité secrète et opposée à l'autorité publique, s'étaient manifestés. A la cour de l'Abbaye, il y avait un poste de garde nationale qui avait la consigne de laisser entrer et de ne pas laisser sortir. Ailleurs, des postes attendaient des ordres et ne les recevaient pas. Santerre avait-il perdu la raison, comme au 10 août, ou bien était-il dans le complot? Tandis que des commissaires, publiquement envoyés par la commune, venaient conseiller le calme et arrêter le peuple, d'autres membres de la même commune se présentaient au comité des Quatre-Nations, qui siégeait à côté des massacres, et disaient: *Tout va-t-il bien ici comme aux Carmes? La commune nous envoie pour vous offrir des secours si vous en avez besoin.*

Les commissaires envoyés par l'assemblée et par la commune, pour arrêter les meurtres, avaient été impuissans ; ils avaient trouvé une foule immense qui assiégeait les environs de la prison, et assistait à cet affreux spectacle aux cris de *vive la nation!* Le vieux Dusaulx, monté sur une chaise, avait essayé de prononcer les mots de clémence, sans pouvoir se faire entendre. Basire, plus adroit, avait feint d'entrer dans le ressentiment de cette multitude, mais n'avait pas été écouté dès qu'il avait voulu réveiller des sentimens de miséricorde. Manuel, le procureur de la commune, saisi de pitié, avait couru les plus grands dangers sans pouvoir sauver une seule victime. A ces nouvelles, la commune, touchée un peu plus qu'elle ne l'avait été d'abord, avait dépêché une seconde députation *pour calmer les esprits et éclairer le peuple sur ses véritables intérêts.* Cette députation, aussi impuissante que la première, avait seulement réussi à mettre quelques femmes et quelques débiteurs en liberté.

Le massacre continue pendant cette horrible nuit. Les égorgeurs se succèdent du tribunal dans les guichets, et sont tour à tour juges et bourreaux. En même temps ils boi-

vent, et déposent sur une table leurs verres empreints de sang. Au milieu de ce carnage, ils épargnent cependant quelques victimes, et éprouvent en les rendant à la vie une joie inconcevable. Un jeune homme, réclamé par une section, et déclaré pur d'aristocratie, est acquitté aux cris de *vive la nation*, et porté en triomphe sur les bras sanglans des exécuteurs. Le vénérable Sombreuil, gouverneur des Invalides, est amené à son tour, et condamné à être transféré, à la Force. Sa fille l'a aperçu du milieu de la prison, s'élance au travers des piques et des sabres, serre son père dans ses bras, s'attache à lui avec tant de force, supplie les meurtriers avec tant de larmes, et un accent si déchirant, que leur fureur étonnée est suspendue. Alors, comme pour mettre à une nouvelle épreuve cette sensibilité qui les touche, *bois*, disent-ils à cette fille généreuse, *bois du sang des aristocrates*, et ils lui présentent un vase plein de sang : elle boit, et son père est sauvé. La fille de Cazotte est parvenue aussi à envelopper son pète de ses bras; elle a prié comme la généreuse Sombreuil, a été irrésistible comme elle, et, plus heureuse, a obtenu le salut de son père, sans qu'un prix horrible ait été imposé à son amour. Des larmes coulent

des yeux de ces hommes, et ils reviennent encore demander des victimes! L'un d'entre eux retourne dans la prison pour conduire des prisonniers à la mort. Il apprend que les malheureux qu'il venait égorger ont manqué d'eau pendant vingt-deux heures, et il veut aller tuer le geôlier. Un autre s'intéresse à un prisonnier qu'il traduit au guichet, parce qu'il lui a entendu parler la langue de son pays. Pourquoi es-tu ici, dit-il à M. Journiac de Saint-Méard? Si tu n'es pas un traître, le président, *qui n'est pas un sot*, saura te rendre justice. Ne tremble pas, et réponds bien. — M. Journiac est présenté à Maillard, qui regarde l'écrou. — Ah, dit Maillard, c'est vous M. Journiac, qui écriviez dans le Journal de la cour et de la ville. — Non, répond le prisonnier, c'est une calomnie; je n'y ai jamais écrit. — Prenéz garde de nous tromper, reprend Maillard, car tout mensonge est ici puni de mort. Ne vous êtes-vous pas récemment absenté pour aller à l'armée des émigrés? — C'est encore une calomnie; j'ai un certificat attestant que depuis vingt-trois mois, je n'ai pas quitté Paris. — De qui est le certificat? la signature en est-elle authentique? — Heureusement pour M. de Journiac, il y avait dans cette sanguinaire

assistance, un homme auquel le signataire du certificat était personnellement connu. La signature est en effet vérifiée et déclarée véritable. — Vous le voyez donc, reprend M. de Journiac, on m'a calomnié. — Si le calomniateur était ici, reprend Maillard, une justice terrible en serait faite. Mais répondez, n'avait-on aucun motif de vous enfermer? — Oui, reprend M. de Journiac, j'étais connu pour aristocrate. — Aristocrate! — Oui, aristocrate; mais vous n'êtes pas ici pour juger les opinions; vous ne devez juger que la conduite. La mienne est sans reproche; je n'ai jamais conspiré; mes soldats, dans le régiment que je commandais, m'adoraient, et ils me chargèrent à Nancy d'aller m'emparer de Malseigne. — Frappés de tant de fermeté, les juges se regardent, et Maillard donne le signal de grâce. Aussitôt des cris de *vive la nation*, retentissent de toutes parts. Le prisonnier est embrassé. Deux individus s'emparent de lui, et le couvrant de leurs bras, le font passer sain et sauf à travers la haie menaçante des piques et des sabres. M. de Journiac veut leur donner de l'argent, mais ils refusent, et ne demandent qu'à l'embrasser. Un autreprisonnier, sauvé de même, est reconduit chez lui avec le

même empressement. Les exécuteurs, tout sanglans, demandent à être témoins de la joie de sa famille, et immédiatement après ils retournent au carnage. Dans cet état convulsif, toutes les émotions, tous les instincts se succèdent dans le cœur de l'homme : tour à tour animal doux ou féroce, il pleure ou égorge. Plongé dans le sang, il est tout à coup saisi par un beau dévouement, par une noble fermeté ; il est sensible à l'honneur de paraître juste, à la vanité de paraître probe ou désintéressé ; et dans ces déplorables journées de septembre, si on vit de ces sauvages devenus meurtriers et voleurs à la fois, on en vit aussi qui venaient déposer sur le bureau du comité de l'Abbaye, les bijoux sanglans trouvés sur les prisonniers.

Pendant cette affreuse nuit, la troupe s'était divisée, et avait porté le ravage dans les autres prisons de Paris. Au Châtelet, à la Force, à la Conciergerie, aux Bernardins, à Saint-Firmin, à la Salpétrière, à Bicêtre, les mêmes massacres avaient été commis, et des flots de sang avaient coulé comme à l'Abbaye. Le lendemain, lundi 3 septembre, le jour éclaira l'affreux carnage de la nuit, et la stupeur régna dans Paris. Billaud-Varennes

reparaît à l'Abbaye, où la veille il avait encouragé ce qu'on appelait *les travailleurs*. Il leur adresse de nouveau la parole : « Mes amis, leur » dit-il, en égorgeant des scélérats, vous avez » sauvé la patrie. La France vous doit une re» connaissance éternelle, et la municipalité » ne sait comment s'acquitter envers vous. » Elle vous offre 24 livres à chacun, et vous » allez être payés sur-le-champ. » Ces paroles sont couvertes d'applaudissemens, et ceux auxquels elles s'adressaient suivent alors Billaud-Varennes dans le comité, pour se faire délivrer le paiement qui leur était promis. Où voulez-vous, dit le président à Billaud, que nous trouvions des fonds pour payer ?—Billaud, faisant alors un nouvel éloge des massacres, répond au président que le ministre de l'intérieur doit en avoir pour cet usage. On court chez Roland, qui venait d'apprendre avec le jour les crimes de la nuit, et qui renvoie la demande avec indignation. Revenus au comité, les assassins demandent, sous peine de mort, le salaire de leurs affreux travaux, et chaque membre est obligé de dépouiller ses poches pour les satisfaire. Enfin la commune acheva d'acquitter la dette, et on peut lire au registre de ses dépenses la men-

tion de plusieurs sommes payées aux exécuteurs de septembre; on y verra en outre, à la date du 4, la somme de 1,463 livres affectées à cet emploi.

Le récit de tant d'horreurs s'était répandu dans Paris, et y avait produit la plus grande stupeur. Les Jacobins continuaient à se taire. A la commune on commençait à être touché; mais on ne manquait pas d'ajouter que le peuple avait été juste, qu'il n'avait frappé que des criminels, et que dans sa vengeance il n'avait eu que le tort de devancer le glaive des lois. Le conseil général avait encore envoyé des commissaires *pour calmer l'effervescence et ramener aux principes ceux qui étaient égarés*. Telles étaient les expressions des autorités publiques, mais partout on rencontrait des gens qui, en s'appitoyant sur les souffrances des malheureux immolés, ajoutaient : Si on les eût laissé vivre, ils nous auraient égorgés dans quelques jours. D'autres disaient : Si nous sommes vaincus et massacrés par des Prussiens, ils auront du moins succombé avant nous. Telles sont les épouvantables conséquences de la peur que les partis s'inspirent entre eux, et de la haine engendrée par la peur.

L'assemblée, au milieu de ces épouvantables désordres, était douloureusement affectée. Elle rendait décrets sur décrets, pour demander compte à la commune de l'état de Paris; et la commune répondait qu'elle faisait tous ses efforts, pour rétablir l'ordre et les lois. Cependant l'assemblée, composée de ces Girondins qui poursuivirent si courageusement les assassins de septembre, et moururent si noblement pour les avoir attaqués, l'assemblée n'eut pas l'idée de se rendre tout entière dans les prisons, et de se mettre entre les meurtriers et les victimes. Si cette idée généreuse ne vint pas l'arracher à ses bancs et la porter sur le théâtre du carnage, il faut l'attribuer à la surprise, au sentiment de son impuissance, peut-être aussi à ce dévouement insuffisant qu'inspire le danger d'un ennemi; enfin à cette désastreuse opinion, partagée par quelques députés, que les victimes étaient autant de conjurés desquels on aurait reçu la mort, si on ne la leur avait donnée?

Un homme déploya en ce jour un généreux caractère, et s'éleva avec une noble énergie contre les assassins. Sous leur règne de trois jours, il réclama le second. Le lundi matin, à l'instant où il venait d'apprendre les crimes de

la nuit, il écrivit au maire Pétion, qui ne les connaissait point encore, il écrivit à Santerre qui n'agissait pas, et leur fit à tous deux les plus pressantes réquisitions, et adressa dans le moment même à l'assemblée une lettre, qui fut couverte d'applaudissemens. Cet homme de bien, si indignement calomnié par les partis, trouvait en lui la force stoïque, et dans sa femme cet élan généreux qui vole au-devant de la bonne action périlleuse. Dans sa lettre il réclama contre tous les genres de désordres, contre les usurpations de la commune, contre les fureurs de la populace, et dit noblement qu'il saurait mourir au poste que la loi lui avait assigné. Cependant, si l'on veut une idée de la manière dont étaient disposés les esprits, de la fureur qui régnait contre ceux qu'on appelait les *traîtres*, et des ménagemens qu'il fallait pour parler aux passions délirantes, on peut en juger par le passage suivant. Certes on ne peut pas douter du courage de l'homme qui, seul, et publiquement, rendait toutes les autorités responsables des massacres, et cependant voici la manière dont il était obligé de s'exprimer à cet égard :

« Hier fut un jour sur les événemens du-

» quel il faut peut-être jeter un voile ; je sais
» que le peuple, terrible dans sa vengeance,
» y porte encore une sorte de justice ; il ne
» prend pas pour victime tout ce qui se pré-
» sente à sa fureur : il la dirige sur ceux qu'il
» croit avoir été trop long-temps épargnés par
» le glaive de la loi, et que le péril des circon-
» stances lui persuade devoir être immolés
» sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des
» scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette
» effervescence, et qu'il faut l'arrêter ; je sais
» que nous devons à la France entière la dé-
» claration, que le pouvoir exécutif n'a pu pré-
» voir ni empêcher ces excès ; je sais qu'il est
» du devoir des autorités constituées d'y mettre
» un terme, ou de se regarder comme anéan-
» ties. Je sais encore que cette déclaration
» m'expose à la rage de quelques agitateurs.
» Eh bien ! qu'ils prennent ma vie, je ne veux
» la conserver que pour la liberté, l'égalité ; si
» elles étaient violées, détruites, soit par le
» règne des despotes étrangers, ou l'égarement
» d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu ; mais
» jusqu'à mon dernier soupir j'aurai fait mon
» devoir ; c'est le seul bien que j'ambitionne, et
» que nulle puissance sur la terre ne saurait
» m'enlever. »

L'assemblée couvrit cette lettre d'applaudissemens, et, sur la motion de Lamourette, ordonna que la commune rendrait compte de l'état de Paris. La commune répondit encore que le calme était rétabli. En voyant le courage du ministre de l'intérieur, Marat et son comité s'irritèrent, et osèrent lancer contre lui un mandat-d'arrêt. Telle était leur fureur aveugle, qu'ils osaient attaquer un ministre, et un homme qui dans le moment jouissait encore de toute sa popularité. Danton, à cette nouvelle, se récria fortement contre ces membres du comité qu'il appella des *enragés*. Quoique contrarié tous les jours par l'inflexibilité de Roland, il était loin de le haïr; d'ailleurs il redoutait, dans sa terrible politique, tout ce qu'il croyait inutile, et il regardait comme extravagant de saisir au milieu de ses fonctions le premier ministre de l'État. Il se rend à la marine, court au comité, et s'emporte vivement contre Marat. Cependant on l'apaise, on le réconcilie avec Marat, et on lui remet le mandat-d'arrêt, qu'il vient aussitôt montrer à Pétion, en lui racontant ce qu'il avait fait. « Voyez, dit-il au maire, de quoi sont capables ces *enragés!* mais je saurai les mettre à la raison. — Vous avez eu tort, ré-

plique froidement Pétion, cet acte n'aurait perdu que ses auteurs.

De son côté, Pétion, quoique plus froid que Roland, n'avait pas montré moins de courage. Il avait écrit à Santerre, qui, soit impuissance ou complicité, répondait qu'il avait le cœur déchiré, mais qu'il ne pouvait faire exécuter ses ordres. Il s'était ensuite rendu de sa personne sur les divers théâtres du carnage. A la Force, il avait arraché de leur siége sanglant deux officiers municipaux qui remplissaient, en écharpe, les fonctions que Maillard avait exercées à l'Abbaye. Mais à peine était-il sorti pour se rendre en d'autres lieux, que ces officiers municipaux étaient rentrés, et avaient poursuivi leurs exécutions. Pétion, partout impuissant, était retourné auprès de Roland, que la profonde impression qu'il éprouvait avait rendu malade. On n'était parvenu à garantir que le Temple, dont le dépôt avait excité la fureur populaire. Cependant la force-armée avait été ici plus heureuse, et un ruban tricolore, tendu entre les murs et la populace, avait suffi pour l'écarter, et pour sauver la famille royale.

Les êtres monstrueux qui versaient le sang depuis le dimanche s'y étaient acharnés, et

en avaient contracté une habitude qu'ils ne pouvaient plus interrompre. Ils avaient même établi une espèce de régularité dans leurs exécutions; ils les suspendaient pour transporter les cadavres, et pour faire leurs repas. Des femmes même, portant des alimens, se rendaient aux prisons, pour donner le dîner à leurs maris, *qui*, disaient-elles, *étaient occupés à l'Abbaye.*

A la Force, à Bicêtre, à l'Abbaye, les massacres se prolongèrent plus qu'ailleurs. C'était à la Force que se trouvait l'infortunée princesse de Lamballe, qui avait été célèbre à la cour par sa beauté et par ses liaisons avec la reine. On la conduit mourante au terrible guichet. « Qui êtes-vous, lui demandent les bourreaux en écharpe? — Louise de Savoie, princesse de Lamballe. — Quel était votre rôle à la cour? Connaissiez-vous les complots du château? — Je n'ai connu aucun complot. — Faites serment d'aimer la liberté et l'égalité; faites serment de haïr le roi, la reine et la royauté. — Je ferai le premier serment; je ne puis faire le second, il n'est pas dans mon cœur. »

— Jurez donc, lui dit un des assistans qui voulait la sauver. Mais l'infortunée ne voyait et

n'entendait plus rien. — Qu'on *élargisse* madame, dit le chef du guichet. — Ici comme à l'Abbaye on avait imaginé un mot pour servir de signal de mort. On emmène cette femme infortunée, qu'on n'avait pas, disent quelques narrateurs, l'intention de livrer à la mort, et qu'on voulait en effet élargir. Cependant elle est reçue à la porte par des furieux avides de carnage. Un premier coup de sabre porté sur le derrière de sa tête fait jaillir son sang; elle s'avance encore soutenue par deux hommes, qui peut-être voulaient la sauver; mais elle tombe à quelques pas sous un dernier coup. Son beau corps est déchiré; les assassins l'outragent, le mutilent, et s'en partagent les lambeaux. Sa tête, son cœur, d'autres parties d'elle-même, portées au bout d'une pique, sont promenées dans Paris. Il faut, disent ces hommes dans leur langage atroce, *les porter au pied du trône.* On court au Temple, et on éveille avec des cris affreux les infortunés prisonniers. Ils demandent avec effroi ce que c'est. Les officiers municipaux s'opposent à ce qu'ils voient l'horrible cortége qui était sous leur fenêtre, et la tête sanglante qu'on y élevait au bout d'une pique. Un garde national dit enfin à la reine : « *C'est la tête Lamballe qu'on veut vous*

» *empêcher de voir.* » A ces mots la reine s'évanouit. Madame Elisabeth, le roi, le valet de chambre Clery, emportent cette princesse infortunée, et les cris de la troupe féroce retentissent long-temps encore autour des murs du Temple.

La journée du 3 et la nuit du 3 au 4, avaient continué d'être souillées par ces massacres. A Bicêtre surtout le carnage fut plus long et plus terrible qu'ailleurs. Il y avait là quelques mille prisonniers enfermés, comme on sait, pour toute espèces de vices. Ils furent attaqués, voulurent se défendre, et on employa le canon pour les réduire. Un membre du conseil général de la commune osa même venir demander, dans le conseil, des forces pour réduire les prisonniers qui se défendaient. Mais il ne fut pas écouté; Pétion se rendit encore à Bicêtre, mais il n'obtint rien. Le besoin du sang animait cette multitude; la fureur de combattre et de massacrer avait succédé au fanatisme politique, et ils tuaient pour tuer. Le massacre dura là jusqu'au mercredi 5 septembre.

Enfin presque toutes les victimes avaient péri, les prisons étaient vides, les furieux demandaient encore du sang; mais les sombres

ordonnateurs de tant de meurtres commençaient eux-mêmes à être accessibles à quelque pitié; les expressions de la commune commençaient à s'adoucir. Profondément touchée, disait-elle, des rigueurs exercées contre les prisonniers, elle donnait de nouveaux ordres pour les arrêter, et cette fois elle était mieux obéie. Cependant à peine restait-il quelques malheureux auxquels sa pitié put être utile. L'évaluation du nombre des victimes diffère dans tous les rapports du temps; cette évaluation varie de six à douze mille, dans les prisons de Paris.

Mais si les exécutions répandirent la stupeur, l'audace à les avouer et à en recommander l'imitation ne surprit pas moins que les exécutions mêmes. Le comité de surveillance osa répandre une circulaire à toutes les communes de France, que l'histoire doit conserver avec les sept signatures qui ne craignirent pas de s'y ajouter. On jugera du fanatisme excité par le danger, à la lecture de cette pièce monumentale.

Paris, 2 septembre 1792.

« Frères et amis, un affreux complot tramé » par la cour, pour égorger tous les patriotes de

» l'Empire français, complot dans lequel un
» grand nombre de membres de l'assemblée
» nationale sont compromis, ayant réduit,
» le 9 du mois dernier, la commune de Paris
» à la cruelle nécessité de se servir de la puis-
» sance du peuple pour sauver la nation, elle
» n'a rien négligé pour bien mériter de la pa-
» trie. Après les témoignages que l'assemblée
» nationale venait de lui donner elle-même,
» eût-on pensé que dès lors de nouveaux
» complots se tramaient dans le silence, et
» qu'ils éclataient dans le moment même où
» l'assemblée nationale, oubliant qu'elle ve-
» nait de déclarer que la commune de Paris
» avait sauvé la patrie, s'empressait de la des-
» tituer, pour prix de son brûlant civisme. A
» cette nouvelle, les clameurs politiques éle-
» vées de toutes parts ont fait sentir à l'assem-
» blée nationale la nécessité urgente de s'unir
» au peuple, et de rendre à la commune par
» le rapport du décret de destitution le pouvoir
» dont elle l'avait investie.

» Fière de jouir de toute la plénitude de la
» confiance nationale, qu'elle s'efforcera de
» mériter de plus en plus, placée au foyer de
» toutes les conspirations, et déterminée à
» périr pour le salut public, elle ne se glori-

» fiera d'avoir fait son devoir, que lorsqu'elle
» aura obtenu votre approbation qui est l'ob-
» jet de tous ses vœux, et dont elle ne sera
» certaine qu'après que tous les départemens
» auront sanctionné ses mesures pour le salut
» public ; et professant les principes de la plus
» parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre pri-
» vilége que celui de se présenter la première à
» la brêche, elle s'empressera de se soumettre
» au niveau de la commune la moins nom-
» breuse de l'Empire, dès qu'il n'y aura plus
» rien à redouter.

» Prévenue que des hordes barbares s'avan-
» çaient contre elle, la commune de Paris se
» hâte d'informer ses frères de tous les dé-
» partemens qu'une partie des conspirateurs
» féroces détenus dans les prisons a été mise
» à mort par le peuple; actes de justice qui
» lui ont paru indispensables, pour retenir
» par la terreur les légions de traîtres ren-
» fermés dans ses murs, au moment où il
» allait marcher à l'ennemi; et sans doute la
» nation, après la longue suite de trahisons
» qui l'a conduite sur les bords de l'abîme,
» s'empressera d'adopter ce moyen si utile et
» si nécessaire; et tous les Français se diront
» comme les Parisiens : Nous marchons à

» l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière
» nous des brigands pour égorger nos femmes
» et nos enfans.

« *Signé*, Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil, *administrateurs du comité de surveillance, constitué à la mairie.* »

Déjà, comme on l'a vu, Dumouriez avait tenu un conseil de guerre à Sédan. Dillon y avait émis l'opinion de se retirer à Châlons pour mettre la Marne devant nous, et en défendre le passage. Le désordre des vingt-trois mille hommes laissés à Dumouriez, l'impuissance où ils étaient de résister à quatre-vingt mille Prussiens, parfaitement aguerris et organisés, le projet attribué à l'ennemi de faire une invasion rapide sans s'arrêter aux places fortes, telles étaient les raisons qui portaient Dillon à croire qu'on ne pourrait pas arrêter les Prussiens, qu'il fallait donc se hâter de se retirer devant eux, pour chercher des positions plus fortes, et qui suppléassent à la faiblesse et au mauvais état de notre armée. Le conseil fut tellement frappé de ces raisons, qu'il adhéra unanimement à l'avis de Dillon, et Dumouriez, à qui appartenait la décision comme général en chef, répondit qu'il y réfléchirait.

C'était le 28 août au soir. Ici fut prise une

résolution qui sauva la France. Plusieurs s'en disputent l'honneur ; tout prouve qu'elle appartient à Dumouriez. L'exécution au reste la lui rend tout-à-fait propre, et doit lui en mériter tout l'honneur. La France, comme on sait, est défendue à l'est par le Rhin, et les Vosges; au nord par une suite de places fortes dues au génie de Vauban, et par la Meuse, la Moselle, et divers cours d'eau qui, combinés avec les places fortes, composent un ensemble d'obstacles suffisans pour protéger cette frontière. L'ennemi avait pénétré en France, par le nord, et il avait tracé sa marche entre Sédan et Metz, laissant l'attaque des places fortes des Pays-Bas au duc de Saxe-Teschen, et masquant par un corps de troupes Metz et la Lorraine. D'après ce projet, il eût fallu marcher rapidement, profiter de la désorganisation des Français, les frapper de terreur par des coups décisifs, enlever même les vingt-trois mille hommes de Lafayette, avant qu'un nouveau général leur eût rendu l'ensemble et la confiance. Mais le combat entre la présomption du roi de Prusse et la prudence de Brunswik, arrêtait toute résolution, et empêchait les coalisés d'être ou audacieux ou prudens. La prise de

Verdun excita davantage la vanité de Frédéric-Guillaume et l'ardeur des émigrés, mais ne donna pas plus d'activité à Brunswik, qui n'approuvait nullement l'invasion avec les moyens qu'il avait, et avec les dispositions du pays envahi. Après la prise de Verdun le 2 septembre, l'armée coalisée s'étendit pendant plusieurs jours dans les plaines qui bordent la Meuse, se borna à occuper Stenay, et ne fit pas un seul pas en avant. Dumouriez était à Sédan, et son armée campait dans les environs. De Sédan à Passavant, s'étend une forêt dont le nom doit être à jamais fameux dans nos annales; c'est celle de l'Argonne, qui couvre un espace de treize à quinze lieues, et qui par les inégalités du terrain, le mélange des bois, des eaux, est tout-à-fait impénétrable à une armée, excepté dans quelques passages principaux. C'est par cette forêt, que l'ennemi devait pénétrer pour se rendre à Châlons, et prendre ensuite la route de Paris. Avec un projet pareil, il est étonnant qu'il n'eût pas songé encore à en occuper les principaux passages et à y prévenir Dumouriez, qui en était éloigné de toute la longueur de la forêt, par sa position de Sédan. Le soir après la séance du conseil de guerre,

le général français considérait la carte avec un officier, dans les talens duquel il avait la plus grande confiance : c'était Thouvenot. Lui montrant alors du doigt l'Argonne et les clairières dont elle est traversée, Ce sont là, lui dit-il, les Thermopyles de la France; si je puis y être avant les Prussiens, tout est sauvé.

Ce mot enflamma le génie de Thouvenot, et tous deux se mirent à détailler ce beau plan. Les avantages en étaient immenses: outre qu'on ne reculait pas, et qu'on ne se réduisait pas à la Marne pour dernière ligne de défense, on faisait perdre à l'ennemi un temps précieux; on l'obligeait à rester dans la Champagne pouilleuse, dont le sol désolé, fangeux, stérile, ne pouvait suffire à l'entretien d'une armée; on ne lui cédait pas, comme en se retirant à Châlons, les trois évêchés, pays riche et fertile, où il aurait pu hiverner très-heureusement, dans le cas même où il n'aurait pas forcé la Marne. Si l'ennemi, après avoir perdu quelque temps devant la forêt, voulait la tourner, et se portait vers Sédan, il trouvait les places fortes des Pays-Bas, et il n'était pas supposable qu'il pût les faire tomber. S'il remontait vers l'autre extrémité de la forêt, il

trouvait Metz et l'armée du centre ; on se mettait à sa poursuite, et, en se réunissant à l'armée de Kellerman, on pouvait former une masse de cinquante mille hommes, appuyée par Metz et diverses places fortes. Dans tous les cas, on lui avait fait manquer sa marche et perdre cette campagne ; car on était déjà en septembre, et à cette époque on hivernait encore. Ce projet était superbe, mais il fallait l'exécuter ; et les Prussiens, rangés le long de l'Argonne, tandis que Dumouriez était à l'une de ses extrémités, pouvaient en avoir occupé les passages. Ainsi donc le sort de ce grand projet et de la France dépendait d'un hasard et d'une faute de l'ennemi.

Cinq défilés traversaient l'Argonne : celui du Chêne-Populeux, de la Croix-aux-Bois, de Grand-Prey, de la Chalàde et des Islettes. Les plus importans étaient ceux de Grand-Prey et des Islettes, et malheureusement c'étaient les plus éloignés de Sédan, et les plus rapprochés de l'ennemi. Dumouriez résolut de s'y porter lui-même avec tout son monde, en ordonnant au général Dubouquet de quitter le département du Nord pour venir occuper le passage du Chêne-Populeux, qui était fort important, mais très-rapproché de Sédan, et

dont l'occupation était moins urgente. Deux routes s'offraient à Dumouriez, pour se rendre à Grand-Prey et aux Islettes : l'une derrière la forêt, l'autre devant et en face de l'ennemi. La première, passant par derrière la forêt, était plus sûre, mais plus longue; elle révélait à l'ennemi nos projets, et lui donnait le temps de les prévenir. L'autre était plus courte, mais elle manifestait aussi nos projets, et exposait notre marche aux coups d'une armée formidable. Il fallait en effet s'avancer le long des bois, et passer devant Stenay, où se trouvait Clairfayt avec ses Autrichiens. Dumouriez préféra cependant celle-ci, et conçut le plan le plus hardi. Il pensait qu'avec la prudence autrichienne, le général ne manquerait pas, à la vue des Français, de se retrancher dans l'excellent camp de Brouenne, et que pendant ce temps on lui échapperait pour se porter à Grand-Prey et aux Islettes.

Le 30, en effet, Dillon est mis en mouvement, et part avec huit mille hommes pour Stenay, marchant entre la Meuse et l'Argonne. Il trouve Clairfayt, qui occupait les deux bords de la rivière avec vingt-cinq mille Autrichiens. Le général Miaczinsky attaque avec quinze cents

hommes les avant-postes de Clairfayt, tandis que Dillon, placé en arrière, le soutient avec toute sa division. Le feu s'engage avec vivacité, et Clairfayt, repassant aussitôt la Meuse, va se porter à Brouenne, comme l'avait très-heureusement prévu Dumouriez. Pendant ce temps, Dillon poursuit hardiment entre la Meuse et l'Argonne ; Dumouriez le suit immédiatement avec les quinze mille hommes qui composaient son corps de bataille, et ils s'avancent tous deux vers les postes qui leur étaient assignés. Le 2, Dumouriez était à Beffu, et n'était plus distant que d'une marche de Grand-Prey. Dillon était le même jour à Pierremont, et s'avançait toujours avec une extrême hardiesse vers les Islettes. Heureusement pour celui-ci, le général Galbaud, envoyé pour renforcer la garnison de Verdun, était arrivé trop tard, et s'était replié aux Islettes, qu'il tenait ainsi d'avance. Dillon y arrive le 4, avec ses dix mille hommes, s'y établit, et fait garder de plus *la Chalade*, autre passage secondaire qui lui était confié. En même temps Dumouriez parvient à Grand-Prey, trouve le poste vacant, et s'en empare le 3. Ainsi, le 3 et le 4 les passages étaient occupés par nos soldats, et le salut de la France était fort avancé.

C'était par cette marche audacieuse, et au moins aussi méritoire que l'idée d'occuper l'Argonne, que Dumouriez s'était mis en état de résister à l'invasion. Mais ce n'était pas tout, il fallait rendre ces passages inexpugnables, et pour cela faire encore une foule de dispositions dépendantes de beaucoup de hasards.

Dillon se retrancha aux Islettes; il fit des abattis, éleva d'excellens retranchemens, et, disposant de l'artillerie française, qui était nombreuse et excellente, plaça des batteries qui rendaient le passage inabordable. Il occupa en même temps la Chalade, et se rendit ainsi maître des deux routes qui conduisent à Sainte-Menehould, et de Sainte-Menehould à Châlons. Dumouriez s'établit à Grand-Prey, dans un camp que la nature et l'art avaient rendu formidable. Des hauteurs, rangées en amphithéâtre, formaient le terrain sur lequel se trouvait l'armée. Au pied de ces hauteurs s'étendaient de vastes prairies, devant lesquelles l'Aire coulait et formait la tête du camp. Deux ponts étaient jetés sur l'Aire; deux avant-gardes très-fortes y étaient placées, et devaient, en cas d'attaque, se retirer en les brûlant. L'ennemi, après avoir déposté ces

troupes avancées, devait effectuer le passage de l'Aire, sans le secours des ponts et sous une artillerie formidable; après avoir franchi la rivière, il devait ensuite traverser un bassin de prairies, où se croisaient mille feux, et prendre enfin des retranchemens escarpés et presque inaccessibles. Dans le cas où tant d'obstacles eussent été vaincus, Dumouriez se retirant par les hauteurs qu'il occupait, descendait sur leur revers, trouvait à leurs pieds l'Aisne, autre cours d'eau qui les longeait par derrière, passait deux ponts qu'il détruisait, et pouvait mettre encore une rivière entre lui et les Prussiens. Ce camp pouvait être regardé comme inexpugnable, et là le général français était assez tranquille pour s'occuper de tout le théâtre de la guerre.

Le 7, le général Dubouquet occupa avec six mille hommes le passage du Chêne-Populeux; il ne restait plus que le passage beaucoup moins important de la Croix-aux-Bois, qui se trouvait entre le Chêne-Populeux et Grand-Prey. Dumouriez fit briser la route, abattre des arbres, et y posta un colonel avec deux bataillons et deux escadrons. Placé ainsi au centre de la forêt, et dans un camp inexpugnable, il en défendait le principal

passage au moyen de quinze mille hommes; il avait à sa droite et à quatre lieues de lui Dillon, qui gardait les Islettes et la Chalade avec huit mille; à sa gauche Dubouquet, qui gardait le Chêne-Populeux avec six mille, et, dans l'intervalle du Chêne-Populeux à Grand-Prey, un colonel qui surveillait avec quelques compagnies la route de la Croix-aux-Bois, qu'on avait jugée d'une importance très-secondaire.

Toute sa défense se trouvant ainsi établie, il avait le temps d'attendre les renforts, et il se hâta de donner des ordres en conséquence. Il enjoignit à Beurnonville de quitter la frontière des Pays-Bas, où le duc de Saxe-Teschen ne tentait rien d'important, et d'être à Réthel le 13 septembre, avec dix mille hommes; il fixa Châlons pour le dépôt des vivres et des munitions, pour le rendez-vous des recrues et des renforts qu'on lui envoyait. Il réunissait ainsi derrière lui tous les moyens de composer une résistance suffisante. En même temps il manda au pouvoir exécutif qu'il avait occupé l'Argonne. « Grand-Prey et les » Islettes, écrivait-il, sont nos Thermopyles; » mais je serai plus heureux que Léonidas. » Il demandait en outre qu'on détachât quelques

régimens de l'armée du Rhin, qui n'était pas menacée, qu'on les joignît à l'armée du centre, confiée désormais à Kellerman ; il voulait ensuite que le projet des Prussiens étant évidemment de marcher sur Paris, puisqu'ils masquaient Montmédy et Thionville sans s'y arrêter, on ordonnât à Kellerman de côtoyer leur gauche par Ligny et Bar-le-Duc, et de les prendre ainsi en flanc et en queue pendant leur marche offensive. D'après toutes ces dispositions, si les Prussiens, renonçant de forcer l'Argonne, remontaient plus haut, Dumouriez les précédait à Revigny, et là trouvait Kellerman arrivant de Metz avec l'armée du centre. S'ils descendaient vers Sédan, Dumouriez les suivait encore, trouvait les dix mille hommes de Beurnonville, et attendait Kellerman sur les bords de l'Aisne ; et, dans les deux cas, la jonction produisait une masse de soixante mille hommes capables de se montrer en rase campagne.

Le pouvoir exécutif n'oublia rien pour seconder Dumouriez dans ses excellentes dispositions. Servan, le ministre de la guerre, quoique maladif, veillait sans relâche à l'approvisionnement des armées, au transport des effets et munitions, et à la réunion des nou-

velles levées. Il partait tous les jours de Paris de quinze cents à deux mille volontaires : l'entraînement vers l'armée était général, et on y courait en foule. Les sociétés patriotiques, les conseils des communes, l'assemblée, étaient continuellement traversés par des compagnies levées spontanément, et marchant vers Châlons, rendez-vous général des nouveaux arrivés. Il ne manquait à ces jeunes soldats que la discipline et l'habitude du champ de bataille, qu'ils n'avaient point encore, mais qu'un général habile, et les connaissant bien, pouvait facilement leur communiquer.

Les Girondins étaient ennemis personnels de Dumouriez, et lui accordaient peu de confiance depuis qu'il les avait chassés du ministère; ils avaient même voulu lui substituer dans le commandement général un officier nommé Grimoard; mais ils s'étaient réunis à lui depuis qu'il semblait chargé des destinées de la patrie; et Roland, le meilleur, le plus désintéressé d'entre eux, lui avait écrit une lettre touchante pour l'assurer que tout était oublié, et qu'ils ne demandaient tous que d'avoir à célébrer ses victoires.

Dumouriez s'était donc vigoureusement emparé de cette frontière, et s'était fait le

centre de vastes mouvemens, jusque là trop lents et trop désunis; il avait heureusement occupé les défilés de l'Argonne, pris une position qui donnait aux armées le temps de se grouper et de s'organiser derrière lui; il faisait arriver tous les généraux pour composer une masse imposante; il mettait Kellerman dans la nécessité de venir recevoir ses ordres; il commandait avec vigueur, il agissait avec célérité, il soutenait les soldats en se montrant au milieu d'eux, en leur témoignant beaucoup de confiance, et en s'efforçant de leur faire désirer une prochaine rencontre avec l'ennemi.

On était ainsi arrivé au 10 septembre. Les Prussiens parcoururent tous nos postes, escarmouchèrent sur le front de tous les retranchemens, et furent partout repoussés. Dumouriez avait pratiqué de secrètes communications dans l'intérieur de la forêt, et portait sur tous les points menacés des forces inattendues qui, dans l'opinion de l'ennemi, doublaient les forces réelles de notre armée. Le 11, il y eut une tentative générale contre Grand-Prey; mais les généraux Miranda, placé à Mortaume, et Stengel à Saint-Jouvin, repoussèrent toutes les attaques avec un plein succès. Sur plusieurs points les soldats, ras-

surés par leur position et l'attitude de leur général, sautèrent au-dessus de leurs retranchemens, et devancèrent à la bayonnette l'approche des assaillans. Ces combats occupaient l'armée, qui, quelquefois, manquait de vivres, à cause du désordre inévitable d'un service improvisé; mais la gaîté du général, qui ne se soignait pas mieux que ses soldats, engageait tout le monde à se résigner; et, malgré un commencement de dissenterie, on se trouvait assez bien dans le camp de Grand-Prey. Les officiers supérieurs seulement, qui doutaient d'une longue résistance, le ministère, qui n'y croyait pas davantage, parlaient d'une retraite derrière la Marne, et assiégeaient Dumouriez de leurs conseils. Il écrivait des lettres énergiques aux ministres, et imposait silence à ses officiers, en leur disant que, lorsqu'il voudrait des avis, il convoquerait un conseil de guerre.

Il faut toujours qu'un homme ait les inconvéniens de ses qualités. L'extrême promptitude du génie de Dumouriez devait souvent entraîner l'irréflexion; et, dans son ardeur à concevoir, il lui était déjà arrivé de ne pas calculer les obstacles matériels de ses projets, notamment lorsqu'il ordonna à Lafayette de

se porter de Metz à Givet. Il commit ici une faute capitale, et qui, s'il avait eu moins de force d'esprit et de sang-froid, eût perdu la et la campagne. Entre le Chêne-Populeux et Grand-Prey se trouvait, avons-nous dit, un passage secondaire dont l'importance avait été jugée très-médiocre, et qui n'avait été défendu que par deux bataillons et deux escadrons. Accablé de soins immenses, Dumouriez n'était pas allé juger par ses propres yeux de ce passage; n'ayant d'ailleurs que peu de monde à y consacrer, il s'était facilement laissé persuader que quelques cents hommes suffiraient à le garder. Pour comble de malheur, le colonel que Dumouriez y avait placé lui persuada qu'on pouvait encore retirer une partie des troupes consacrées à ce poste, et qu'en brisant les routes, quelques volontaires suffiraient à y maintenir la défensive. Dumouriez se laissa tromper par ce colonel, vieux militaire et jugé digne de confiance.

Pendant ce temps, Brunswick avait fait examiner nos divers postes, et il avait eu, un moment, le projet de longer la forêt jusqu'à Sédan, pour la tourner vers cette extrémité. Il paraît que, pendant ce mouvement, des espions révélèrent la négligence du général

ançais. La Croix-aux-Bois fut attaquée par es Autrichiens et des émigrés commandés ar le prince de Ligne. Les abattis avaient à eine été faits, les routes n'étaient point brisées, et le passage fut occupé sans résistance dès le 13 au matin. A peine Dumouriez eut-il appris cette funeste nouvelle qu'il envoya le général Chasot, homme d'une grande bravoure, avec deux brigades, six escadrons et quatre pièces de huit, pour occuper de nouveau le passage et en chasser les Autrichiens. Il ordonna de les attaquer à la baïonnette, avec la plus grande célérité, et avant qu'ils eussent trouvé le temps de se retrancher. La journée du 13 s'acheva, et celle du 14 se passa encore sans que le général Chasot pût exécuter les ordres qu'il avait reçus. Le 15, enfin, il attaqua avec vigueur, repoussa l'ennemi, et lui fit perdre le poste et son chef, le prince de Ligne. Mais, attaqué deux heures après par des forces très-supérieures, et avant d'avoir pu se retrancher lui-même, il fut repoussé de nouveau et entièrement dépossédé de la Croix-au-Bois. Chasot était de plus coupé de Grand-Prey, et ne pouvait se retirer vers l'armée principale, qui se trouvait ainsi affaiblie de tout le monde qu'il avait avec lui. Il se re-

plia aussitôt sur Vouziers. Le général Dubouquet, commandant au Chêne-Populeux, et heureux jusque là dans sa résistance, se voyant séparé de Grand-Prey, pensa qu'il ne fallait pas s'exposer à être enveloppé par l'ennemi, qui, ayant coupé la ligne à la Croix-au-Bois, allait déboucher en masse. Il résolut de décamper et de se retirer par Attigny et Somme-Puis, sur Châlons. Ainsi le fruit de tant de combinaisons hardies et de hasards heureux était perdu; le seul obstacle qu'on pût opposer à l'invasion, l'Argonne, était franchi, et la route de Paris était ouverte.

Dumouriez, séparé de Chasot et de Dubouquet, était réduit à quinze mille hommes; et si l'ennemi, débouchant rapidement par la Croix-au-Bois, tournait la position de Grand-Prey, et venait occuper les passages de l'Aisne, qui, avons-nous dit, servaient d'issue aux derrières du camp, le général français était perdu. Ayant quarante mille Prussiens en tête, vingt-cinq mille Autrichiens sur ses derrières, enfermé ainsi, avec quinze mille hommes, par soixante-cinq mille, deux cours d'eau et la forêt, il n'avait plus qu'à mettre bas les armes, ou à faire tuer inutilement jusqu'au dernier de ses sol-

dats; après quoi, la seule armée sur laquelle comptait la France était anéantie, et les coalisés pouvaient prendre la route de la capitale.

Dans cette situation désespérée, le général ne perdit par courage, et conserva un sang-froid bien supérieur au génie ardent de la conquête. Son premier soin fut de songer le jour même à la retraite, car le plus pressant était de se soustraire aux fourches Caudines. Il considéra que par sa droite il touchait à Dillon, maître encore des Islettes et de la route de Sainte-Ménehould; qu'en se repliant sur les derrières de celui-ci, et appuyant son dos contre le sien, ils feraient tous deux face à l'ennemi, l'un aux Islettes, l'autre à Sainte-Menehould, et présenteraient ainsi un double front retranché. Là ils pourraient attendre la jonction des deux généraux Chasot et Dubouquet, détachés du corps de bataille, et celle de Beurnonville, mandé de Flandre pour être le 13 à Rethel; celle enfin de Kellerman, qui, étant depuis plus de dix jours en marche, ne pouvait tarder d'arriver avec son armée. Ce plan était le meilleur et le plus conséquent au système de Dumouriez, qui consistait à ne pas reculer à l'intérieur, vers un pays ouvert, mais à se

tenir dans un pays difficile, à y temporiser, et à se mettre en position de recevoir la jonction de l'armée du centre. Si, au contraire, il s'était replié sur Châlons, il était poursuivi comme fuyard, il exécutait avec désavantage une retraite qu'il aurait pu faire plus utilement dès l'origine, et surtout il se mettait dans l'impossibilité d'être rejoint par Kellerman. C'était une grande hardiesse, après un échec tel que celui de la Croix-au-Bois, de persister dans son système, et il fallait, dans le moment, autant de génie que de vigueur pour ne pas s'abandonner au conseil, si répété, de se retirer derrière la Marne. Mais que de hasards ne fallait-il pas encore pour réussir dans une retraite si difficile, si surveillée, et faite avec si peu de monde, en présence d'un ennemi si puissant!

Aussitôt il ordonna à Beurnonville, déjà dirigé sur Rethel, à Chasot, dont il venait de recevoir des nouvelles rassurantes, à Dubouquet, retiré sur Attigny, de se rendre tous à Sainte-Menehould. En même temps il manda de nouveau à Kellerman de continuer sa marche; car il pouvait redouter que Kellerman, apprenant la perte des défilés, ne voulût se retirer encore à Metz. Après avoir fait

toutes ces dispositions, après avoir reçu un officier prussien qui demandait à parlementer, et lui avoir montré le camp dans le plus grand ordre, il fit détendre à minuit, et marcher en silence, vers les deux ponts qui servaient d'issue aux derrières de Grand-Prey. Par bonheur pour lui, l'ennemi n'avait pas encore songé à pénétrer par la Croix-au-Bois, et à déborder les positions françaises. Le ciel était orageux et couvrait de ses ombres la retraite des Français. On marcha toute la nuit par les chemins les plus mauvais, et l'armée, qui heureusement n'avait pas eu le temps de s'alarmer, se retira, sans connaître le motif de ce changement de position. Le lendemain 16, à huit heures du matin, toutes les troupes avaient traversé l'Aisne; Dumouriez s'était évadé, et il s'arrêtait en bataille sur les hauteurs d'Autry, à quatre lieues de Grand-Prey. Il n'était pas suivi, se croyait sauvé, et s'avançait à Dammartin-sur-Hans, afin d'y choisir un campement pour la journée, lorsque tout à coup il entend les fuyards accourir, et crier que tout est perdu, que l'ennemi, se jetant sur nos derrières, a mis l'armée en déroute. Dumouriez accourt à ce bruit, retourne à son arrière-garde, et trouve le péruvien Miranda, et le vieux gé-

néral Duval, arrêtant les fuyards, rétablissant, avec beaucoup de fermeté les rangs de l'armée, que des hussards prussiens avaient un instant surprise et troublée. L'inexpérience de ces jeunes troupes, et la crainte de la trahison, qui alors remplissait tous les esprits, rendaient les terreurs paniques très-faciles et très-fréquentes. Cependant tout fut réparé, grâce aux trois généraux Miranda, Duval et Stengel, placés à l'arrière-garde; on bivouaqua à Dammartin avec l'espérance de s'adosser bientôt aux Islettes, et de terminer heureusement cette périlleuse retraite.

Dumouriez était depuis vingt heures à cheval. Il mettait pied à terre à six heures du soir, lorsque tout à coup il entend encore les cris de *sauve qui peut*, des imprécations contre les généraux qui trahissaient, et surtout contre le général en chef qui venait, disait-on, de passer à l'ennemi. L'artillerie avait atelé et voulait se réfugier sur une hauteur; toutes les troupes étaient confondues. Il fit allumer de grands feux, et ordonna qu'on restât sur place toute la nuit. On passa ainsi dix heures dans les boues et l'obscurité. Plus de quinze-cents fuyards, s'échappant à travers les campagnes, allèrent répandre à Paris et

dans toute la France, que l'armée du nord, le dernier espoir de la patrie, était perdue et livrée à l'ennemi.

Dès le lendemain tout était réparé. Dumouriez écrivait à l'assemblée nationale avec son assurance ordinaire : « J'ai été obligé d'abandonner le camp de Grand-Prey; la retraite » était faite lorsqu'une terreur panique s'est » mise dans l'armée; dix mille hommes ont » fui devant quinze cents hussards prussiens. » La perte ne monte pas à plus de cinquante » hommes et quelques bagages. TOUT EST RÉ» PARÉ, ET JE RÉPONDS DE TOUT. » Il ne fallait pas moins pour calmer les terreurs de Paris et du conseil exécutif, qui allait de nouveau presser le général de passer la Marne.

Sainte-Menehould, où marchait Dumouriez, est placé sur l'Aisne, l'une des deux rivières qui entouraient le camp de Grand-Prey. Dumouriez devait donc en remonter le cours, et avant d'y parvenir, avait à franchir trois ruisseaux assez profonds qui viennent s'y confondre; c'est la Tourbe, la Bionne, et l'Auve. Au-delà de ces trois ruisseaux, se trouvait le camp qu'il allait occuper. Au-devant de Sainte-Menehould, s'élèvent circulairement des hauteurs de trois quarts de

lieue. A leur pied s'étend un fonds, dans lequel l'Auve forme des marécages, avant de se jeter dans l'Aisne. Ce fonds est bordé à droite, par les hauteurs de l'Hyron, en face par celles de la Lune, et à gauche par celles de Gisaucourt. Au centre du bassin se trouvent différentes élévations, inférieures cependant à celles de Sainte-Menehould; le moulin de Valmi en est une, et il fait immédiatement face aux coteaux de la Lune. La grande route de Châlons à Sainte-Menehould passe à travers ce bassin, presque parallèlement au cours de l'Auve. C'est à Sainte-Menehould et au-dessus de ce bassin que se plaça Dumouriez. Il fit occuper autour de lui les positions les plus importantes, et appuya le dos contre Dillon, en lui recommandant de tenir ferme contre l'ennemi. Il occupait ainsi la grande route de Paris sur trois points: Les Islettes, Sainte-Menehould et Châlons.

Cependant les Prussiens pouvaient, en pénétrant par Grand-Prey, le laisser à Sainte-Menehould, et courir à Châlons. Dumouriez ordonna donc à Dubouquet, dont il avait appris l'heureuse arrivée à Châlons, de se placer, avec sa division, au camp de l'Epine, d'y réunir tous les volontaires, nouvel-

lement arrivés, afin de couvrir Châlons contre un coup de main. Il fut rejoint ensuite par Chasot, et enfin par Beurnonville. Celui-ci s'était porté le 15 à la vue de Sainte-Menehould; voyant une armée en bon ordre, il avait supposé que c'était l'ennemi, car il ne pouvait croire que Dumouriez, qu'on disait battu, se fût si tôt et si bien tiré d'embarras. Dans cette idée, il s'était replié sur Châlons, et là, informé de la vérité, il était revenu et avait pris position le 19, à Maffrecourt, sur la droite du camp. Il avait amené ces dix mille braves que Dumouriez avait pendant un mois exercés, dans le camp de Maulde, à une continuelle guerre de poste. Renforcé de Beurnonville et de Chasot, Dumouriez pouvait compter trente-cinq mille hommes. Ainsi, grâce à sa fermeté et à sa présence d'esprit, il se retrouvait placé dans une position très-forte, et pouvant temporiser encore assez long-temps. Mais si l'ennemi plus prompt le laissait en arrière, et courait en avant sur Châlons, que devenait son camp de Sainte-Menehould? C'était toujours la même crainte, et ses précautions, au camp de l'Epine, étaient loin de pouvoir prévenir un danger pareil.

Deux mouvemens s'opéraient très-lente-

ment autour de lui, c'était celui de Brunswick, qui hésitait dans sa marche, et celui de Kellerman, qui, parti le 4 de Metz, n'était pas encore arrivé au point convenu, malgré quinze jours de route. Mais si la lenteur de Brunswick servait Dumouriez, celle de Kellerman le compromettait singulièrement. Kellerman, prudent et irrésolu, quoique très-brave, avait tour à tour avancé ou reculé, suivant les mouvemens de l'armée prussienne; et le 17 encore, en apprenant la perte des défilés, il avait fait une marche en arrière. Cependant le 19 au soir il fit avertir Dumouriez qu'il n'était plus qu'à deux lieues de Sainte-Menehould. Dumouriez lui avait réservé les hauteurs de Gisaucourt, placées à sa gauche, et dominant la route de Châlons et le ruisseau de l'Auve. Il lui avait mandé que, dans le cas d'une bataille, il pourrait se déployer sur les hauteurs secondaires et se porter sur Valmi, au-delà de l'Auve. Dumouriez n'eut pas le temps d'aller placer lui-même son collègue, et Kellerman, passant l'Auve le 19 dans la nuit, se porta à Valmi au centre du bassin, et négligea les hauteurs de Gisaucourt, qui formaient la gauche du camp de Sainte-Menehould, et dominaient celles de la Lune, où arrivaient les Prussiens.

Dans ce moment en effet, les Prussiens, débouchant par Grand-Prey, étaient arrivés en vue de l'armée française, et, gravissant les hauteurs de la Lune, découvraient déjà le terrain sur le haut duquel était Dumouriez. Renonçant à une course rapide sur Châlons, ils étaient joyeux, dit-on, de trouver réunis les deux généraux français, afin de pouvoir les enlever d'un seul coup. Leur but était de se rendre maîtres de la route de Châlons, de se porter à Vitry, de forcer Dillon aux Islettes, d'entourer ainsi Sainte-Menehould de toutes parts, et d'obliger les deux armées à mettre bas les armes.

Le 20 au matin Kellerman, qui, au lieu de prendre les hauteurs de Gisaucourt, s'était porté au centre du bassin, sur le moulin de Valmi, se vit dominé en face par les hauteurs de la Lune, occupées par l'ennemi. D'un côté, il avait l'Hyron, que les Français avaient en leur pouvoir, mais pouvaient perdre; de l'autre Gisaucourt, qu'il n'avait pas occupé, et où les Prussiens allaient s'établir: dans le cas où il aurait été battu, il était rejeté dans les marécages de l'Auve, placés derrière le moulin de Valmi, et il pouvait être écrasé avant d'avoir rejoint Dumouriez, dans le fond

de cet amphithéâtre. Aussitôt il appela son collègue, auprès de lui. Mais le roi de Prusse, voyant un grand mouvement dans l'armée française, et croyant que le projet des généraux était de se porter à Châlons, voulut aussitôt en couper le chemin, et ordonna l'attaque. L'avant-garde prussienne rencontra sur la route de Châlons l'avant-garde de Kellerman, qui était avec son corps de bataille sur la hauteur de Valmi. On s'aborda vivement, et les Français, repoussés d'abord, furent ramenés et soutenus ensuite par les carabiniers du genéral Valence. Des hauteurs de la Lune, la canonnade s'engagea avec le moulin de Valmi, et notre artillerie riposta vivement à celle des Prussiens.

Cependant la position de Kellerman était très-hasardée; ses troupes étaient toutes entassées confusément sur la hauteur de Valmi, et trop mal à l'aise pour y combattre. Des hauteurs de la Lune, on le canonnait; de celles de Gisaucourt, un feu établi par les Prussiens maltraitait sa gauche; l'Hyron, qui flanquait sa droite, était à la vérité occupé par les Français; mais Clairfayt, attaquant ce poste avec vingt-cinq mille Autrichiens, pouvait s'en emparer; et alors, foudroyé de toutes parts, Kellerman pouvait être rejeté de Valmi dans l'Auve, sans

que Dumouriez pût le secourir. Celui-ci envoya aussitôt le général Stengel avec une forte division pour maintenir les Français sur l'Hyron, et y garantir la droite de Valmi; il joignit en outre à Stengel Beurnonville avec encore seize bataillons; il envoya Chasot avec neuf bataillons et huit escadrons sur la route de Châlons, pour occuper Gisaucourt et flanquer la gauche de Kellerman. Mais Chasot, arrivé auprès de Valmi, demanda les ordres de Kellerman au lieu de se porter sur Gisaucourt, et laissa aux Prussiens le temps de l'occuper, et d'y établir un feu meurtrier pour nous. Cependant, appuyé de droite et de gauche, Kellerman pouvait se soutenir sur le moulin de Valmi. Malheureusement un obus tombé sur un caisson le fit sauter, et mit le désordre dans l'infanterie; le canon de la Lune l'augmenta encore, et la première ligne commençait à se replier. Kellerman, apercevant ce mouvement, accourut dans les rangs, les rallia, et rétablit l'assurance. Dans cet instant, Brunswick pensa qu'il fallait gravir la hauteur, et culbuter avec la baïonnette les troupes françaises.

Il était midi. Un brouillard épais qui avait enveloppé les deux armées était dissipé; elles

s'apercevaient distinctement, et nos jeunes soldats voyaient les Prussiens s'avancer sur trois colonnes, avec l'assurance de troupes vieilles et aguerries. C'était pour la première fois qu'ils se trouvaient au nombre de cent mille hommes, sur le champ de bataille, et qu'ils allaient croiser la baïonnette : ils ne connaissaient encore ni eux ni l'ennemi, et ils se regardaient avec inquiétude. Kellerman entre dans les retranchemens, dispose ses troupes par colonnes d'un bataillon de front, et leur ordonne, lorsque les Prussiens seront à une certaine distance, de ne pas les attendre et de courir au-devant d'eux à la baïonnette. Puis il élève la voix et crie : *Vive la nation!* On pouvait être brave ou lâche. Le cri de *vive la nation* ne fait que des braves, et nos jeunes soldats, entraînés en avant, marchent en répétant le cri de *vive la nation!* A cette vue, Brunswick, qui ne tentait l'attaque qu'avec répugnance et une grande crainte du résultat, arrête ses colonnes, hésite quelques instans, et finit par ordonner la rentrée au camp.

Cette épreuve fut décisive. Dès cet instant on crut à la valeur de ces *savetiers*, de ces *tailleurs*, dont les émigrés avaient dit que l'armée française était composée. On avait vu

des hommes équipés, vêtus et braves; on avait vu des officiers décorés et pleins d'expérience; un général Duval, dont la belle taille, les cheveux blanchis inspiraient le respect; Kellerman, Dumouriez enfin, opposant tant de constance et d'habileté en présence d'un ennemi si supérieur. Dans ce moment, la révolution française fut jugée, et ce chaos jusque-là ridicule, n'apparut plus que comme un terrible élan d'énergie.

A quatre heures, Brunswick essaya une nouvelle attaque. L'assurance de nos troupes le déconcerta encore, et il replia une seconde fois ses colonnes. Marchant de surprise en surprise, trouvant faux tout ce qu'on lui avait annoncé, le général prussien n'avançait qu'avec la plus grande circonspection, et, quoiqu'on lui ait reproché de n'avoir pas poussé plus vivement l'attaque et culbuté Kellerman, les bons juges pensent qu'il a eu raison. Kellerman, soutenu de droite et de gauche par toute l'armée française, pouvait résister; et si Brunswick, enfoncé dans une gorge et dans un pays détestable, venait à être battu, il pouvait être entièrement détruit. D'ailleurs il avait, par le résultat de la journée, occupé la route de Châlons : les Français se trouvaient

coupés de leur dépôt, et il espérait les obliger à quitter leur position dans quelques jours. Il ne pensait pas que, maîtres de Vitry, ils en étaient quittes pour un détour plus long, et pour quelques délais dans l'arrivée de leurs convois.

Telle fut la célèbre journée du 20 septembre 1792, où furent tirés plus de vingt mille coups de canon, et appelée depuis CANONNADE DE VALMI. La perte fut égale des deux côtés, et s'éleva pour chacun de huit à neuf cents hommes. Mais la gaîté et l'assurance régnait dans le camp français, et les reproches, le regret, dans celui des Prussiens. On assure que dans la soirée même les émigrés reçurent les plus vives remontrances du roi de Prusse, et qu'on vit diminuer l'influence de Calonne, le plus présomptueux des ministres émigrés, et le plus fécond en promesses exagérées et en renseignemens démentis.

Dans la nuit même, Kellerman repassa l'Auve à petit bruit, et vint camper sur les hauteurs de Gisaucourt, qu'il aurait dû occuper dès l'origine, et dont les Prussiens avaient profité dans la journée. Les Prussiens demeurèrent sur les hauteurs de la Lune. Dans le fond opposé se trouvait Dumouriez, et à la gauche de celui-ci Kellerman, sur les hau-

teurs qu'il venait de reprendre. Dans cette position singulière, les Français, faisant face à la France, semblaient l'envahir, et les Prussiens, qui étaient appuyés contre elle, semblaient la défendre. C'est ici que commença, de la part de Dumouriez, une nouvelle conduite pleine d'énergie et de fermeté, soit contre l'ennemi, soit contre ses propres officiers et contre l'autorité française de laquelle il relevait. Avec près de soixante-dix mille hommes de troupes, dans un bon camp, ne manquant pas de vivres, ou du moins rarement, il pouvait attendre. Les Prussiens en manquaient; les maladies commençaient à ravager leur armée, et dans cette situation il ne fallait qu'attendre. Une saison affreuse, au milieu d'un terrain argileux et humide, ne leur permettait pas de séjourner long-temps. Si, reprenant trop tard l'énergie et la célérité de l'invasion, ils voulaient marcher sur Paris, Dumouriez était en force pour les suivre, et les envelopper lorsqu'ils seraient engagés plus avant.

Ces vues étaient pleines de justesse et de sagesse, mais dans le camp, où les officiers s'ennuyaient des privations, et où Kellerman était peu satisfait de subir une autorité supérieure; à Paris, où l'on se voyait séparé de

la principale armée, et où l'on n'apercevait rien entre soi et les Prussiens; où l'on voyait même les hulans arriver à quinze lieues, depuis que la forêt de l'Argonne était ouverte, on ne pouvait approuver le plan de Dumouriez. L'assemblée, le conseil se plaignaient de son entêtement, lui écrivaient les lettres les plus impératives pour lui faire abandonner sa position, et repasser la Marne. Le camp à Montmartre, et une armée entre Châlons et Paris étaient le double rempart qu'il fallait aux imaginations épouvantées. *Les hulans vous harcèlent*, écrivait Dumouriez, *eh bien tuez-les; cela ne me regarde pas. Je ne changerai pas mon plan pour des housardailles.* Cependant les instances et les ordres n'en continuaient pas moins. Dans le camp, les officiers ne cessaient pas de faire des observations. Les soldats seuls, soutenus par la gaîté du général, qui avait soin de parcourir leurs rangs, de les encourager, et de leur expliquer la position critique des Prussiens, les soldats supportaient patiemment les pluies et les privations. Une fois Kellerman voulut partir, et il fallut que Dumouriez, comme Colomb demandant encore quelques jours à son équipage, promît de décamper si, dans un nombre

de jours donnés, les Prussiens ne battaient en retraite.

La belle armée des coalisés se trouvait en effet dans un état déplorable; elle périssait par la disette, et surtout par le cruel effet de la dyssenterie. Les dispositions de Dumouriez y avaient contribué puissamment. Les tirailleries sur le front du camp étant jugées inutiles parce qu'elles n'aboutissaient à aucun résultat, il fut convenu entre les deux armées de les suspendre, mais Dumouriez stipula que ce serait sur le front seulement. Aussitôt il détacha toute sa cavalérie, surtout celle de nouvelle levée, dans les pays environnans, afin d'intercepter les convois de l'ennemi, qui, étant arrivé par la trouée de Grand-Prey, et ayant remonté l'Aisne, pour suivre notre retraite, était obligé de faire suivre les mêmes détours à ses approvisionnemens. Nos cavaliers avaient pris goût à cette guerre lucrative, et la poursuivaient avec un grand succès. On était arrivé aux derniers jours de septembre, le mal devenait intolérable dans l'armée prussienne, et des officiers avaient été envoyés au camp français, pour parlementer. D'abord il n'avait été question que d'échanger des prisonniers; les Prussiens avaient demandé aussi

le bénéfice de l'échange pour les émigrés, mais ils avaient été refusés. Une grande politesse avait régné de part et d'autre; de l'échange des prisonniers, la conversation s'était reportée sur les motifs de la guerre, et, du côté des Prussiens, on avait presqu'avoué que la guerre était impolitique. Le caractère de Dumouriez avait reparu ici tout entier. N'ayant plus à combattre, il faisait des mémoires pour le roi de Prusse, et lui démontrait combien il lui était peu avantageux de s'unir à la maison d'Autriche contre la France. En même temps, il lui envoyait douze livres de café, les seules qui restassent dans les deux camps. Ses mémoires, qui ne pouvaient manquer d'être appréciés, furent néanmoins très-mal accueillis, et devaient l'être; Brunswick répondit au nom du roi de Prusse par une déclaration aussi arrogante que le premier manifeste, et toute négociation fut rompue. L'assemblée, consultée par Dumouriez, répondit, comme le sénat romain, qu'on ne traiterait avec l'ennemi que lorsqu'il serait sorti de France.

Ces négociations n'eurent d'autre effet que de faire calomnier le général, qu'on soupçonna dès lors d'avoir des relations secrètes avec l'étranger, et de lui valoir quelques dé-

dains affectés, d'un monarque orgueilleux et humilié du résultat de la guerre. Mais tel était Dumouriez : avec tous les genres de courage, même les plus opposés, avec tous les genres d'esprit, il manquait de cette retenue, de cette dignité, qui impose aux hommes, tandis que le génie ne fait que les saisir. Cependant, ainsi que l'avait prévu le général français, dès le 1er octobre les Prussiens, ne pouvant plus résister à la disette et aux maladies, commencèrent à décamper. Ce fut en Europe un grand sujet d'étonnement, de conjectures, de fables, que de voir une armée si puissante, si vantée, se retirer humblement devant ces ouvriers et ces bourgeois soulevés, qui devaient être ramenés tambour battant dans leurs villes, et châtiés pour en être sortis. La faiblesse avec laquelle furent poursuivis les Prussiens, l'espèce d'impunité dont ils jouirent en repassant les défilés de l'Argonne, firent supposer des stipulations secrètes, et même un marché avec le roi de Prusse. Les faits militaires vont expliquer, mieux que toutes ces suppositions, la retraite des coalisés.

Rester dans une position aussi malheureuse n'était plus possible ; envahir était devenu in-

tempestif, par une saison aussi avancée et aussi mauvaise. La seule ressource était donc de se retirer vers le Luxembourg et la Lorraine, et de s'y faire une forte base d'opérations, pour recommencer la campagne, l'année suivante. D'ailleurs on a lieu de croire qu'en ce moment, Frédéric-Guillaume songeait à prendre sa part de la Pologne; car c'est alors que ce prince, après avoir excité autrefois les Polonais contre la Russie et l'Autriche, s'apprêtait maintenant à partager leurs dépouilles. Ainsi l'état de la saison et des lieux, le dégoût d'une entreprise manquée, le regret de s'être allié contre la France avec la maison d'Autriche, et des nouveaux intérêts dans le nord, étaient chez le roi de Prusse des motifs suffisans pour déterminer sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, et cet ennemi, qui consentait à partir, n'en était pas moins très-puissant. Vouloir lui fermer tout-à-fait la retraite, et l'obliger à s'ouvrir un passage par une victoire, eût été une imprudence que Dumouriez n'aurait pas commise. Il fallait se contenter de le harceler, et c'est ce qu'il ne fit pas avec assez d'activité, par sa faute et celle de Kellerman.

Le danger était passé, la campagne était

finie, et chacun était rendu à soi et à ses projets. Dumouriez songeait à son entreprise des Pays-Bas, Kellerman, à son commandement de Metz; et la poursuite des Prussiens n'obtint plus des deux généraux l'attention qu'elle méritait. Dumouriez se hâta d'envoyer le général d'Harville au Chêne-Populeux pour châtier les émigrés; d'ordonner au général Miaczinski de les attendre à Stenay, au sortir du passage, pour achever de les détruire; d'envoyer Chasot du même côté pour occuper la route de Longwy; de placer les généraux Beurnonville, Stengel et Valence avec plus de vingt-cinq mille hommes sur les derrières de la grande armée, pour la poursuivre avec vigueur, et en même temps d'enjoindre à Dillon, qui s'était toujours maintenu aux Islettes avec le plus grand bonheur, de s'avancer par Clermont et Varennes, afin de couper la route de Verdun. Ces dispositions étaient bonnes sans doute, mais elles auraient dû être exécutées par le général lui-même; il aurait dû, suivant le jugement très-juste et très-élevé de M. Jomini, fondre directement sur le Rhin, le descendre ensuite avec toute son armée; et, dans ce moment de succès, renversant tout devant lui,

il aurait conquis la Belgique en une marche. Mais il songeait à venir à Paris pour préparer une invasion par Lille. De leur côté, les trois généraux Stengel, Beurnonville et Valence ne s'entendirent pas assez, et ne poursuivirent que faiblement les Prussiens. Valence, qui dépendait de Kellerman, reçut tout à coup l'ordre de revenir pour joindre son général à Châlons, afin de reprendre la route de Metz. Il faut convenir que le mouvement était singulièrement imaginé, puisqu'il ramenait Kellerman dans l'intérieur, pour reprendre ensuite la route de la frontière lorraine. La route naturelle était en avant par Vitry ou Clermont, et elle se conciliait avec la poursuite des Prussiens, telle que l'avait ordonnée Dumouriez. A peine celui-ci connut-il l'ordre donné à Valence, qu'il lui enjoignit de poursuivre sa marche, disant que tant que durait la jonction des armées du Nord et du centre, le commandement supérieur lui appartenait à lui seul. Il s'expliqua très-vivement avec Kellerman, qui revint sur sa première détermination, et consentit à prendre sa route par Sainte-Menehould et Clermont. Cependant la poursuite ne s'en fit pas moins avec beaucoup de mollesse; Dillon seul harcela les Prussiens

avec une bouillante ardeur, et faillit même se faire battre en s'élançant trop vivement sur leurs derrières.

Le désaccord des généraux et leurs distractions personnelles après le danger furent évidemment la seule cause qui procura une retraite aussi facile aux Prussiens. On a prétendu que leur départ avait été acheté; qu'il avait été payé par le produit d'un grand vol dont nous allons donner le récit; qu'il était convenu avec Dumouriez, et que l'une des stipulations du marché était la libre sortie des Prussiens; enfin que Louis XVI l'avait demandé du fond de sa prison. On a vu quelles raisons bien suffisantes ont dû motiver cette retraite; mais, indépendamment de ces raisons, il n'est pas croyable qu'un monarque dont les vices n'étaient pas ceux d'une vile cupidité se soit laissé acheter; on ne voit pas pourquoi Dumouriez ne se serait pas justifié, aux yeux des militaires et de la France, de n'avoir pas poursuivi l'ennemi, en avouant une convention qui n'avait rien de honteux pour lui; enfin le valet de chambre du roi, Clery, assure que rien de semblable à la prétendue lettre adressée par Louis XVI à Frédéric-Guillaume, et transmise par le procureur de

la commune Manuel, n'a été écrit et donné à ce dernier. Tout cela n'est donc que mensonge, et la retraite des coalisés ne fut que l'effet naturel de la guerre. Dumouriez, malgré ses fautes, malgré ses distractions à Grand-Prey, malgré sa négligence au moment de la retraite, n'en fut pas moins le sauveur de la France, et d'une révolution qui a peut-être avancé l'Europe de plusieurs siècles. C'est lui qui, s'emparant d'une armée désorganisée, défiante, irritée, lui rendant l'ensemble et les forces, établissant sur toute cette frontière l'unité et la vigueur, ne désespérant jamais au milieu des circonstances les plus désastreuses, donnant après la perte des défilés un exemple de sang-froid inoui; persistant dans ses premières idées de temporisation malgré le péril, malgré son armée et son gouvernement d'une manière qui prouve la vigueur de son jugement et de son caractère; c'est lui, disons-nous, qui sauva notre patrie de l'étranger, et du courroux contre-révolutionnaire, et donna l'exemple si imposant d'un homme sauvant ses concitoyens, malgré eux-mêmes. La conquête, si vaste qu'elle soit, n'est pas plus belle, et certainement n'est pas aussi morale.

CONVENTION NATIONALE.

RÉUNION ET COMMENCEMENT DE LA CONVENTION NATIONALE. — INVASION DE LA BELGIQUE.

Tandis que les armées françaises arrêtaient à la frontière la marche des coalisés, Paris était toujours dans le trouble et la confusion. On a déjà été témoin des débordemens de la commune, des fureurs si prolongées de septembre, de l'impuissance des autorités, et de l'inaction de la force publique pendant ces journées désastreuses; on a vu avec quelle audace le comité de surveillance avait avoué les massacres, et en avait recommandé l'imitation aux autres communes de France. Cependant les commissaires envoyés par la commune avaient été partout repoussés, parce que la France ne partageait pas les fureurs

que le danger avait excitées dans la capitale; mais dans les environs de Paris, tous les meurtres ne s'étaient pas bornés à ceux dont on a déjà lu le récit. Il s'était formé dans cette ville une troupe d'assassins que les massacres de septembre avaient familiarisés avec le sang, et qui avaient besoin d'en répandre encore. Déjà quelques cents hommes étaient partis pour extraire des prisons d'Orléans les accusés de haute-trahison. Ces malheureux, par un dernier décret, devaient être conduits à Saumur. Cependant leur destination fut changée en route, et ils furent acheminés vers Paris. Le 9 septembre on apprit qu'ils devaient arriver le 10 à Versailles; aussitôt, soit que de nouveaux ordres fussent donnés à la bande des égorgeurs, soit que la nouvelle de cette arrivée suffît pour réveiller leur ardeur sanguinaire, ils envahirent Versailles du 9 au 10, et à l'instant le bruit se répandit que de nouveaux massacres allaient être commis. Le maire de Versailles prit toutes les précautions pour empêcher de nouveaux malheurs. Le président du tribunal criminel courut à Paris avertir le ministre Danton du danger qui menaçait les prisonniers; mais il n'obtint qu'une réponse à toutes ses instances : *Ces hommes-*

là sont bien coupables. Soit, ajouta le président Alquier, mais la loi seule doit en faire justice. — Eh! ne voyez-vous pas, reprit Danton d'une voix terrible, que je vous aurais déjà répondu d'une autre manière si je le pouvais! Que vous importent ces prisonniers? Retournez à vos fonctions et ne vous occupez plus d'eux.....

Le lendemain, les prisonniers arrivèrent à Versailles; une foule d'hommes inconnus se précipitèrent sur les voitures, parvinrent à les entourer et à les séparer de l'escorte, renversèrent de cheval le commandant Fournier, enlevèrent le maire, qui voulait généreusement se faire tuer à son poste, et massacrèrent les infortunés prisonniers, au nombre de cinquante-deux. Là périrent Delessart et d'Abancour, mis en accusation comme ministres; et Brissac, comme chef de la garde constitutionnelle, licenciée sous la législative. Immédiatement après cette exécution, les assassins coururent aux prisons de la ville, et renouvelèrent les scènes des premiers jours de septembre, en employant les mêmes moyens, et en parodiant, comme à Paris, les formes judiciaires. Ce dernier événement, arrivé à cinq jours du premier, acheva de produire une terreur uni-

verselle. A Paris, le comité de surveillance ne ralentit point son action : tandis que les prisons venaient d'être vidées par la mort, il recommença à les remplir en lançant de nouveaux mandats d'arrêt, et en si grand nombre, que le ministre de l'intérieur, Roland, dénonçant à l'assemblée ces nouveaux actes arbitraires, put en déposer cinq à six cents sur le bureau, les uns signés par une seule personne, les autres par deux ou trois au plus, la plupart dépourvus de motifs, et beaucoup fondés sur le simple soupçon d'*incivisme*.

Pendant que la commune exerçait sa puissance à Paris, elle envoyait des commissaires dans les départemens pour y justifier sa conduite, y conseiller son exemple, y recommander aux électeurs des députés de son choix, et y décrier ceux qui la contrariaient dans l'assemblée législative. Elle se procurait ensuite des valeurs immenses, en saisissant les sommes trouvées chez le trésorier de la liste civile, Septeuil; en s'emparant de l'argenterie des églises et du riche mobilier des émigrés; en se faisant délivrer enfin par le trésor des sommes considérables, sous le prétexte de soutenir la caisse de secours, et de faire achever les travaux du camp. Tous

les effets des malheureux massacrés dans les prisons de Paris et sur la route de Versailles avaient été séquestrés et déposés dans les vastes salles du comité de surveillance. Jamais la commune ne voulut représenter ni les objets ni leur valeur, et refusa même toute réponse à cet égard, soit au ministère de l'intérieur, soit au directoire de département, qui, comme on sait, avait été changé en simple commission de contributions. Elle fit plus encore, et elle se mit à vendre de sa propre autorité le mobilier des grands hôtels, sur lesquels les scellés étaient restés apposés depuis le départ des propriétaires. Vainement l'administration supérieure lui faisait-elle des défenses : toute la classe des subordonnés chargée de l'exécution des ordres, ou appartenait à la municipalité, ou était trop faible pour agir, et les ordres ne recevaient aucune exécution.

La garde nationale, recomposée sous la dénomination de sections armées, et remplie à ce titre d'hommes de toute espèce, était dans une désorganisation complète. Tantôt elle se prêtait au mal, tantôt elle le laissait commettre par négligence. Des postes étaient complétement abandonnés, parce que les hommes de garde, n'étant pas relevés, même

après quarante-huit heures, se retiraient épuisés de dégoût et de fatigues. Tous les citoyens paisibles avaient quitté ce corps naguère si régulier, si utile; et Santerre, qui le commandait, était trop faible et trop peu intelligent pour le réorganiser.

La sûreté de Paris était donc livrée au hasard; et d'une part la commune, de l'autre la populace, y pouvaient tout entreprendre. Parmi les dépouilles de la royauté, les plus précieuses, et par conséquent les plus convoitées, étaient celles que renfermait le Garde-Meuble, riche dépôt de tous les effets qui servaient autrefois au luxe et à la splendeur du trône. Depuis le 10 août, il avait réveillé la cupidité de la multitude, et plus d'une circonstance avait excité la surveillance de l'inspecteur de l'établissement. Il avait fait réquisitions sur réquisitions pour obtenir une garde suffisante, mais soit désordre, soit difficulté de suffire à tous les postes, soit enfin négligence volontaire, on ne lui avait pas fourni les forces qu'il demandait. Pendant une nuit, le Garde-Meuble fut volé, et la plus grande partie de ce qu'il contenait passa dans des mains inconnues, que l'autorité fit depuis d'inutiles efforts pour découvrir. On attribua ce nouvel événement aux

hommes qui avaient secrètement ordonné les massacres. Cependant ils n'étaient plus excités ici ni par le fanatisme, ni par une politique sanguinaire; et, en leur supposant le motif du vol, ils avaient dans les dépôts de la commune de quoi satisfaire la plus grande ambition. On a dit à la vérité que c'était pour payer la retraite du roi de Prusse qu'eut lieu cet enlèvement, ce qui est absurde; et pour fournir aux dépenses du parti, ce qui est plus vraisemblable, mais ce qui n'est aucunement prouvé. Au reste, peu importe ce fait au jugement qu'il faut porter de la commune et de ses chefs. Il n'en est pas moins vrai que, dépositaire de valeurs immenses, elle n'en rendit jamais aucun compte; que les scellés apposés sur les armoires furent brisés, sans que les serrures fussent forcées, ce qui indique une soustraction et point un pillage populaire; et que tant d'objets précieux disparurent avec tout le reste. Une partie fut impudemment volée par les subalternes, tels que Sergent, surnommé *Agathe*, à cause d'un bijou précieux qu'il avait volé; une autre partie servit aux frais du gouvernement extraordinaire qu'avait institué la commune; elle servit à payer des bandes et des commissaires envoyés

dans les départemens, etc. C'était une guerre faite à l'ancienne société, et toute guerre a ses prises d'assaut; toute prise d'assaut est souillée du meurtre et du pillage.

Telle était la situation de Paris, pendant qu'avait lieu l'élection des députés à la convention nationale. C'était de cette nouvelle assemblée que les citoyens honnêtes attendaient la force et l'énergie nécessaires pour ramener l'ordre; et on espérait que les quarante jours de confusion et de crimes, écoulés depuis le 10 août, ne seraient qu'un accident de l'insurrection, accident déplorable mais passager. Les députés même, siégeant avec tant de faiblesse dans l'assemblée législative, ajournaient l'énergie à la réunion de cette convention, espérance commune de tous les partis.

On s'agitait pour les élections dans la France entière. Les clubs exerçaient à cet égard une grande influence; les Jacobins de Paris avaient fait imprimer et répandre la liste de tous les votes émis pendant la session législative, afin qu'elle servît de documens aux électeurs. Les députés qui avaient voté contre les lois désirées par le parti populaire, ceux surtout qui avaient absous Lafayette, étaient particuliè-

rement désignés. Néanmoins, dans les provinces où les divisions de la capitale n'avaient pas encore pénétré, les Girondins, même les plus odieux aux agitateurs de Paris, étaient nommés à cause des talens qu'ils avaient déployés ; et presque tous les membres de l'assemblée actuelle étaient réélus. Beaucoup de constituans que le décret de non-réélection avait exclus de la première législature, furent appelés à faire partie de cette convention, entre autres Buzot et Pétion. Parmi les nouveaux membres figuraient naturellement les hommes qui, dans leurs départemens, s'étaient signalés par leur énergie et leur exaltation, ou les écrivains qui, comme Louvet, s'étaient fait connaître par leurs talens à la capitale et aux provinces.

A Paris, la faction violente qui avait dominé depuis le 10 août se rendit maîtresse des élections, et produisit tous les hommes de son choix. Robespierre, Danton furent des premiers nommés ; et les Jacobins, le conseil de la commune accueillirent cette nouvelle par des applaudissemens. Après eux furent élus Camille Desmoulins, fameux par ses écrits ; David, par ses tableaux ; Fabre-d'Églantine, par ses ouvrages comiques et une

grande participation aux troubles révolutionnaires; Legendre, Panis, Sergent, Billaud-Varennes, par leur conduite à la commune. On y ajouta le procureur-syndic Manuel, Robespierre jeune, frère du célèbre Maximilien; Collot-d'Herbois, ancien comédien; le duc d'Orléans, qui avait dépouillé ses titres, et s'appelait Philippe-Égalité. Enfin, après tous ces noms, on vit paraître avec étonnement le vieux Dussaulx, l'un des électeurs de 1789, qui s'était tant opposé à la multitude, qui avait tant versé de larmes sur ses excès, et qui fut réélu par un dernier souvenir de 89, et comme un être bon et inoffensif pour tous les partis. Il manquait à cette étrange réunion le cynique et sanguinaire Marat; mais cet homme étrange avait, par l'audace de ses écrits, quelque chose de surprenant, même pour des gens qui venaient d'être témoins des journées de septembre. Le capucin Chabot, qui dominait aux Jacobins par sa verve, et y cherchait les triomphes qui lui étaient refusés dans l'assemblée législative, commença par faire l'apologie de Marat; et, comme c'était là que toute chose se délibérait d'avance, son élection proposée en ce lieu fut bientôt consommée dans l'assemblée électorale. Marat, un

autre journaliste, Fréron, et quelques individus obscurs complétèrent cette députation fameuse, qui, renfermant des commerçans, un boucher, un comédien, un graveur, un peintre, un avocat, trois ou quatre écrivains, un prince déchu, représentait bien la confusion et la variété des existences qui s'agitaient dans cette grande capitale.

Les députés arrivaient successivement à Paris, et à mesure que leur nombre devenait plus grand, et que les journées qui avaient produit une terreur si profonde s'éloignaient, on commençait à se rassurer et à se prononcer contre les désordres de la capitale. La crainte de l'ennemi était diminuée par la contenance de Dumouriez dans l'Argonne; la haine des *aristocrates* se changeait en pitié depuis l'horrible sacrifice qu'on en avait fait à Paris et à Versailles; et ces forfaits qui avaient trouvé tant d'approbateurs égarés ou tant de censeurs timides, ces forfaits, devenus plus hideux par le vol qui venait de se joindre au meurtre, excitaient la réprobation générale. Les Girondins, indignés de tant de crimes et courroucés de l'oppression personnelle qu'ils avaient subie pendant un mois entier, devenaient plus fermes et plus énergiques. Brillans

de talent et de courage aux yeux de la France, invoquant la justice et l'humanité, ils devaient avoir l'opinion publique pour eux, et déjà ils en menaçaient hautement leurs adversaires.

Cependant si tous étaient également prononcés contre les excès de Paris, ils n'éprouvaient et n'excitaient pas tous ces ressentimens personnels qui enveniment les haines de parti. Brissot, par exemple, en ne cessant aux Jacobins de lutter d'éloquence avec Robespierre, lui avait inspiré une haine profonde. Avec des lumières, des talens, Brissot produisait beaucoup d'effet, mais n'avait ni assez de considération personnelle, ni assez d'habileté pour être le chef du parti, et la haine de Robespierre le grandissait en lui imputant ce rôle. Lorsqu'à la veille de l'insurrection, les Girondins écrivirent une lettre à Bose, peintre du roi, le bruit d'un traité se répandit, et on prétendit que Brissot, chargé d'or, allait partir pour Londres. Il n'en était rien; mais Marat, à qui les bruits les plus insignifians, même les plus démentis, suffisaient pour établir ses accusations, n'en avait pas moins lancé un mandat d'arrêt contre Brissot, lors de l'emprisonnement général des prétendus conspirateurs du 10 août. Une grande

rumeur s'en était suivie, et le mandat d'arrêt n'avait pas été exécuté; mais les Jacobins n'en disaient pas moins que Brissot était vendu à Brunswick; et Robespierre le répétait et le croyait, tant sa fausse intelligence était portée à croire coupables ceux qui lui étaient odieux. Louvet lui avait inspiré tout autant de haine, en se faisant le second de Brissot aux Jacobins et dans le *Journal de la Sentinelle*. Louvet, plein de talent et de hardiesse, s'attaquait directement aux hommes. Ses personnalités virulentes, reproduites chaque jour par la voie d'un journal, en avaient fait l'ennemi le plus dangereux et le plus détesté du parti Robespierre.

Le ministre Roland avait déplu à tout le parti jacobin et municipal par sa courageuse lettre du 3 septembre, et par sa résistance aux empiètemens de la commune; mais il n'avait rivalisé avec aucun individu, et il n'inspirait qu'une colère d'opinion. Il n'avait offensé personnellement que le seul Danton, en lui résistant dans le conseil, ce qui était peu dangereux, car Danton était celui de tous dont le ressentiment était le moins à craindre. Mais dans la personne de Roland on détestait surtout sa femme, fière, sévère, courageuse, spirituelle,

réunissant autour d'elle ces Girondins si cultivés, si brillans, les animant de ses regards, les récompensant de son estime, et conservant dans son cercle, avec la simplicité républicaine, une politesse odieuse à des hommes obscurs et grossiers. Déjà ils s'efforçaient de répandre contre Roland un bas ridicule. Sa femme, disaient-ils, gouvernait pour lui, dirigeait ses amis, les récompensait même de ses faveurs; et, dans son ignoble langage, Marat l'appelait *la Circé* du parti.

Guadet, Vergniaud, Gensonné, quoiqu'ils eussent répandu un grand éclat dans la législative, et qu'ils se fussent opposés au parti jacobin, n'avaient cependant pas éveillé encore toute la haine qu'ils excitèrent plus tard. Guadet même avait plu aux républicains énergiques par ses attaques hardies contre Lafayette et la cour. Guadet, vif, prompt à s'élancer en avant, passait du plus grand emportement au plus grand sang-froid; et, maître de lui à la tribune, y brillait par l'à-propos et les mouvemens. Aussi devait-il, comme tous les hommes, aimer un exercice dans lequel il excellait, en abuser même, et prendre trop de plaisir à battre avec la parole un parti qui lui répondrait bientôt avec la mort.

Vergniaud n'avait pas aussi bien réussi que Guadet auprès des esprits violens, parce qu'il n'avait pas montré autant d'ardeur, mais il avait été moins exposé aussi à les blesser, parce que, dans son abandon et sa nonchalance, il blessait moins les personnes que son ami Guadet. Les passions éveillaient peu ce tribun, le laissaient sommeiller au milieu des agitations de parti, et, ne le portant pas à l'encontre des hommes, l'exposaient peu à leur haine. Cependant il n'était point indifférent. Il avait un cœur noble, une belle et lucide intelligence, et le feu oisif de son être, s'y portant par intervalle, l'échauffait, l'élevait jusqu'à la plus sublime énergie. Il n'avait pas la vivacité des réparties de Guadet, mais il s'animait à la tribune par l'effet des longs développemens; il y répandait une éloquence abondante, et, grâce à une souplesse d'organe extraordinaire, il rendait ses pensées avec une facilité, une fécondité d'expression qu'aucun homme n'a égalées. L'élocution de Mirabeau était comme son caractère inégale et forte; celle de Vergniaud, toujours élégante et noble, devenait avec les circonstances, grande et terrible. Mais toutes les exhortations de l'épouse de Roland suffi-

saient à peine pour exciter cet athlète souvent oisif, souvent opposé aux imprudentes saillies de ses amis, et peu convaincu surtout de l'utilité des paroles contre la force.

Gensonné, plein de sens et de probité, mais doué d'une facilité d'expression médiocre, et capable seulement de faire de bons rapports, avait peu figuré encore à la tribune. Cependant des passions fortes, un caractère obstiné, devait lui valoir chez ses amis beaucoup d'influence, et chez ses ennemis la haine, qui attend le caractère toujours plus que le talent.

Condorcet, autrefois marquis et toujours philosophe, esprit élevé, impartial, jugeant les fautes de son parti, incapable néanmoins de l'abandonner, mais peu propre aux terribles agitations de cette démocratie, se mettait peu en avant, n'avait encore aucun ennemi direct pour son compte, et était réservé pour tous les genres de travaux qui exigeaient des méditations profondes. Busot, plein de sens, d'élévation d'âme, de courage, joignant à une belle figure une élocution ferme et simple, imposait aux passions par toute la noblesse de sa personne, et exerçait autour de lui le plus grand ascendant moral.

Barbaroux, élu par ses concitoyens, venait

d'arriver du midi, avec un de ses amis député comme lui à la convention nationale. Cet ami se nommait Rebecqui. C'était un homme peu cultivé, mais hardi, entreprenant, et tout dévoué aux idées de Barbaroux. On se souvient que ce dernier idolâtrait Roland et Pétion; qu'il regardait Marat comme un fou atroce, Robespierre comme un ambitieux, surtout depuis que Panis le lui avait proposé comme un dictateur indispensable. Révolté des crimes commis depuis son absence, il les imputait volontiers à des hommes qu'il détestait déjà, et il se prononça, dès son arrivée, avec une énergie qui rendit toute réconciliation impossible. Inférieur à ses amis par l'étendue d'esprit, mais plein d'intelligence et de facilité, beau, héroïque, il se répandit en menaces, et en quelques jours il obtint autant de haine que ceux qui pendant toute la législature n'avaient cessé de blesser les opinions et les hommes.

Le personnage autour duquel se rangeait tout le parti, et qui jouissait alors d'une considération universelle était Pétion. Maire pendant la législature, il avait dans sa lutte avec la cour représenté la révolution contre le trône, et avait été chéri comme elle. A la

vérité il avait le 9 août préféré une délibération à un combat, depuis il s'était prononcé contre septembre, et il s'était séparé de la commune comme Bailly en 1790, mais cette opposition calme et silencieuse, sans le brouiller encore avec la faction, le lui avait rendu redoutable. Plein de lumières, de calme, parlant rarement, ne voulant jamais rivaliser de talent avec personne, il exerçait sur tout le monde et sur Robespierre lui-même l'ascendant d'une raison froide, équitable et universellement respectée. Quoique réputé girondin, tous les partis voulaient son suffrage, tous le redoutaient, et, dans la nouvelle assemblée, il avait pour lui non-seulement le côté droit, mais toute la masse moyenne et beaucoup même des membres du côté gauche.

Telle était donc la situation des Girondins, en présence de la faction parisienne : ils possédaient l'opinion générale, qui réprouvait les excès ; ils avaient conquis une grande partie des députés qui arrivaient chaque jour à Paris ; ils avaient tous les ministres excepté Danton, qui souvent dominait le conseil, mais ne se servait pas de sa puissance contre eux ; enfin ils montraient à leur tête le maire de

Paris, l'homme du moment le plus respecté. Mais à Paris, ils n'étaient pas chez eux, ils se trouvaient au milieu de leurs ennemis, et ils avaient à redouter la violence des classes inférieures, qui s'agitaient au-dessous d'eux, et surtout la violence de l'avenir, qui allait croître avec les passions révolutionnaires.

Le premier reproche qu'on leur adressa fut de vouloir sacrifier Paris. Déjà on leur avait imputé de vouloir se réfugier dans les départemens et au-delà de la Loire ; les torts de Paris à leur égard étant plus grands depuis le 2 et 3 septembre, on leur supposa davantage l'intention de l'abandonner, et on prétendit qu'ils avaient voulu réunir la convention ailleurs. Peu à peu les soupçons s'arrangeant, prirent une forme plus régulière. On prétendit qu'ils voulaient rompre l'unité nationale et composer des quatre-vingt-trois départemens, quatre-vingt-trois états, tous égaux entre eux, et unis par un simple lien fédératif. On ajoutait qu'ils voulaient par là détruire la suprématie de Paris, et s'assurer une domination personnelle dans leurs départemens respectifs. C'est alors que fut imaginée la calomnie du fédéralisme. Il est vrai que, lorsque la France était menacée par l'invasion des Prussiens, ils

avaient songé en cas d'extrémité à se retrancher dans les départemens méridionaux ; il est encore vrai qu'en voyant les excès et la tyrannie de Paris, ils avaient quelquefois reposé leur pensée sur les départemens ; mais de là à un projet de régime fédératif il y avait loin encore. Et d'ailleurs entre un gouvernement fédératif et un gouvernement unique et central, comme ceux que nous connaissons, toute la différence consistant dans le plus ou moins d'énergie des institutions locales, le crime d'une telle idée était bien vague, s'il existait. Les Girondins, n'y voyant d'ailleurs rien de coupable, ne s'en défendaient pas, et beaucoup d'entre eux, indignés de l'absurdité avec laquelle on poursuivait ce système, demandaient si, après tout, la Nouvelle-Amérique, la Hollande, la Suisse n'étaient pas heureuses et libres sous un régime fédératif, et si préparer un sort pareil à la France serait une grande erreur ou un grand forfait. Buzot surtout soutenait souvent cette doctrine, et Brissot, grand admirateur des Américains, la défendait également, plutôt par intérêt philosophique que par le désir de l'appliquer à la France. Ces conversations divulguées donnèrent plus de poids à cette calomnie; aux Jaco-

bins on agita gravement la question du fédéralisme, et on souleva mille fureurs contre les Girondins. On prétendit qu'ils voulaient détruire le faisceau de là puissance révolutionnaire, lui enlever cette unité qui en faisait la force, et cela pour se faire rois dans leurs provinces.

Les Girondins répondirent de leur côté par des reproches plus réels, mais malheureusement exagérés aussi, et perdant de leur force en perdant de leur vérité. Ils reprochaient à la commune de s'être rendue souveraine, d'avoir par ses usurpations empiété sur la souveraineté nationale, et de s'être arrogée à elle seule une puissance qui n'appartenait qu'à la France entière. Ils lui reprochaient de vouloir dominer la convention, comme elle avait opprimé l'assemblée législative; ils disaient qu'en siégeant auprès d'elle les mandataires nationaux n'étaient pas en sûreté, et qu'ils siégeraient au milieu des assassins de septembre. Ils l'accusaient d'avoir déshonoré la révolution pendant les quarante jours qui avaient suivi le 10 août, et de n'avoir rempli la députation de Paris que d'hommes signalés pendant ces horribles saturnales. Jusque-là tout était vrai. Mais ils ajoutaient des reproches aussi vagues que ceux de fédéra-

lisme adressés à eux-mêmes. Marat, Danton et Robespierre étaient hautement accusés d'aspirer à la suprême puissance; Marat, parce qu'il écrivait tous les jours qu'il fallait un dictateur qui purgeât la société des membres impurs qui la corrompaient; Robespierre, parce qu'il avait dogmatisé à la commune et parlé avec insolence à l'assemblée, et parce que, à la veille du 10 août, Panis l'avait proposé à Barbaroux comme dictateur; Danton enfin, parce qu'il exerçait sur le ministère, sur le peuple et partout où il se montrait, l'influence d'un être puissant. On les nommait les triumvirs, et cependant ils n'étaient point unis entre eux; Marat n'était qu'un systématique insensé, Robespierre n'était encore qu'un jaloux, mais il n'avait pas assez de grandeur pour être un ambitieux; Danton enfin était un homme actif, passionné pour le but de la révolution, et qui portait la main sur toutes choses, par ardeur plus que par ambition personnelle. Mais dans aucun de ces hommes, il n'y avait encore ni un usurpateur, ni des conjurés d'accord entre eux; et il était imprudent de donner à des adversaires déjà plus forts que soi l'avantage d'être accusés injustement. Cependant les Girondins ména-

geaient beaucoup plus Danton, parce qu'il n'y avait rien de personnel entre lui et eux; et ils méprisaient trop Marat pour l'attaquer directement; mais ils se déchaînaient impitoyablement contre Robespierre, parce que le succès de ce qu'on appelait sa vertu et son éloquence les irritait davantage, et ils avaient pour lui le ressentiment qu'éprouve la véritable supériorité contre la médiocrité jalouse et trop vantée.

Cependant on essaya de s'entendre avant l'ouverture de la convention nationale, et il y eut diverses réunions dans lesquelles on proposa de s'expliquer franchement, et de terminer des disputes funestes dans des circonstances aussi difficiles. Danton s'y prêtait de très-bonne foi (*), parce qu'il n'y apportait aucun orgueil, et qu'il chérissait avant tout le succès de la révolution. Pétion montra beaucoup de froideur et de raison; mais Robespierre fut aigre comme un homme blessé; les Girondins furent fiers et sévères comme des hommes innocens, indignés, et

(*) Voyez Durand-Maillanne, Dumouriez, Meilhan et tous les contemporains.

qui croient avoir dans les mains leur vengeance toute prête. Barbaroux dit qu'il n'y avait aucune alliance possible *entre le crime et la vertu*, et de part et d'autre on se retira vers les siens plus éloigné d'une réconciliation qu'auparavant. Tous les Jacobins se rangèrent autour de Robespierre, les Girondins et la masse sage et modérée autour de Pétion. L'avis de celui-ci et de tous les hommes calmes était de cesser toute accusation, puisqu'il était impossible de saisir les auteurs des massacres de septembre et du vol du Garde-Meuble; de ne plus parler des triumvirs, parce que leur ambition n'était ni assez prouvée ni assez manifeste pour être punie, enfin de mépriser une vingtaine de mauvais sujets introduits dans l'assemblée par les élections de Paris, et de se hâter de remplir le but de la convention en faisant une constitution et en décidant du sort de Louis XVI et de sa famille. Tel était l'avis des hommes froids; mais d'autres moins calmes firent comme d'usage des projets qui, ne pouvant être encore exécutés, avaient le danger d'avertir et d'irriter leurs adversaires. Ils proposèrent de casser la municipalité, de déplacer au besoin la convention, et de transporter son

siége ailleurs qu'à Paris; de la former en cour de justice, pour juger sans appel les conspirateurs, de lui composer une garde particulière prise dans les quatre-vingt-trois départemens, qui servît à veiller sur elle et sur les établissemens publics. Pour le moment, ce ne furent là que des irritans qui n'avaient d'autre effet que celui d'augmenter les haines. Les Girondins s'en reposèrent sur la conscience publique, qui, suivant eux, allait se soulever aux accens de leur éloquence, et au récit des crimes qu'ils devaient dénoncer; et ils se donnèrent rendez-vous à la tribune de la convention pour y écraser leurs adversaires.

Enfin, le 20 septembre, les députés à la convention se réunirent aux Tuileries pour constituer la nouvelle assemblée. Leur nombre étant suffisant, ils se constituèrent provisoirement, vérifièrent leurs pouvoirs, et procédèrent de suite à la nomination du bureau. Pétion fut presque à l'unanimité proclamé président. Brissot, Condorcet, Rabaud Saint-Etienne, Lasource, Vergniaud et Camus furent élus secrétaires. Ces choix prouvent quelle était alors dans l'assemblée l'influence du parti girondin.

L'assemblée législative, qui depuis le 10

août avait été en permanence, fut informée le 21, par une députation, que la convention nationale était formée et que la législature était terminée. Les deux assemblées n'eurent qu'à se confondre l'une dans l'autre, et la convention alla occuper la salle de la législative.

Dès le 21, Manuel, procureur-syndic de la commune, suspendu après le 20 juin avec Pétion, devenu très-populaire à cause de cette suspension, enrôlé dès lors avec les furieux de la commune, mais depuis éloigné d'eux, et rapproché des Girondins à la vue des massacres de l'Abbaye; Manuel fait le jour même une proposition qui excite une grande rumeur chez les ennemis de la Gironde : « Citoyens représentans, dit-il, il faut ici que tout respire un » caractère de dignité et de grandeur qui en » impose à l'univers. Je demande que le *président de la France* soit logé dans le palais » national des Tuileries, qu'il soit précédé de » la force publique et des signes de la loi, et » que les citoyens se lèvent à son aspect. » A ces mots, le Jacobin Chabot, Tallien le secrétaire de la commune, s'élèvent avec véhémence contre ce cérémonial, imité de la royauté. Chabot dit que les représentans du

peuple doivent s'assimiler aux citoyens du milieu desquels ils sortent, aux sans-culottes, qui forment la majorité de la nation. Tallien ajoute qu'on ira chercher le président de la convention à un cinquième étage, et que c'est là que logent le génie et la vertu. La proposition de Manuel est donc rejetée, et les ennemis de la Gironde prétendent qu'elle a voulu décerner à son chef Pétion les honneurs souverains.

Après cette proposition, une foule d'autres se succèdent sans interruption; de toutes parts on veut constater par des déclarations authentiques les sentimens qui animent l'assemblée et la France. On demande que la nouvelle constitution ait pour base l'égalité absolue, que la souveraineté du peuple soit décrétée, que haine soit jurée à la royauté, à la dictature, au triumvirat, à toute autorité individuelle, et que la peine de mort soit décrétée contre quiconque en proposerait une pareille. Danton met fin à toutes les motions en faisant décréter que la nouvelle constitution ne sera valable qu'après avoir été sanctionnée par le peuple. On ajoute que les lois abrogées continueront leur effet, que les autorités non remplacées seront provisoirement main-

tenues, que les impôts seront perçus comme par le passé, en attendant les nouveaux systèmes de contribution. Après ces propositions et ces décrets, Manuel, Collot-d'Herbois, Grégoire, entreprennent la question de la royauté, et demandent que son abolition soit prononcée sur-le-champ. Le peuple, disent-ils, vient d'être déclaré souverain; mais il ne le sera que lorsque vous l'aurez délivré d'une autorité rivale, celle des rois. L'assemblée, les tribunes se lèvent pour exprimer une réprobation unanime contre la royauté. Cependant Bazire voudrait, dit-il, une discussion solennelle pour une décision aussi importante. « Qu'est-il besoin de discuter, reprend Grégoire, lorsque tout le monde » est d'accord? Les cours sont l'atelier du » crime, le foyer de la corruption; l'histoire » des rois est le martyrologe des nations. Dès » que nous sommes tous également pénétrés » de ces vérités, qu'est-il besoin de discuter? »

La discussion est en effet clôturée. Il se fait un profond silence; et, sur la déclaration unanime de l'assemblée, le président déclare que la royauté est abolie en France. Ce décret est accueilli par des applaudissemens universels; la publication en est ordonnée sur-le-champ,

ainsi que son envoi aux armées et à toutes les municipalités.

Lorsque cette institution de la république fut faite, les Prussiens menaçaient encore le territoire; Dumouriez, comme on l'a vu, s'était porté à Sainte-Menehould, et la canonnade du 21, si heureuse pour nos armes, n'était pas encore connue à Paris. Le lendemain 22, Billaud-Varennes proposa qu'au lieu de dater de l'an 4 de la liberté, ce fût de l'an 1er de la république. Cette proposition fut en effet adoptée; l'année 89 ne fut plus considérée comme ayant commencé la liberté, et la nouvelle ère républicaine s'ouvrit ce jour même, 22 septembre 1792.

Le soir on apprit la canonnade de Valmi, et la joie commença à se répandre. Sur la demande des citoyens d'Orléans, qui se plaignaient de leurs magistrats, il fut décrété que tous les membres des corps administratifs et des tribunaux seraient réélus, et que les conditions d'éligibilité fixées par la constitution de 91 seraient considérées comme nulles. Il n'était plus nécessaire de prendre les juges parmi les légistes, ni les administrateurs dans une certaine classe de propriétaires. Déjà l'assemblée législative avait aboli le marc d'ar-

gent, et attribué à tous les citoyens en âge de majorité la capacité électorale. La convention acheva d'effacer les dernières démarcations en appelant tous les citoyens à toutes les fonctions les plus diverses. Ainsi fut commencé le système de l'égalité absolue.

Le 23 tous les ministres furent entendus. Le député Cambon fit un rapport sur l'état des finances. Les précédentes assemblées avaient décrété la fabrication de deux milliards sept cents millions d'assignats; deux milliards cinq cents millions avaient été dépensés; restait deux cents millions, dont cent soixante-seize étaient à fabriquer, et vingt-quatre se trouvaient en caisse. Les impôts étaient retenus par les départemens pour les achats de grains qu'avait ordonnés la dernière assemblée; il fallait de nouvelles ressources extraordinaires et créer de nouveaux assignats. La masse des biens nationaux s'augmentant tous les jours par l'émigration, on ne craignait pas d'émettre le papier qui les représentait, et on n'hésita pas à le faire : une nouvelle création d'assignats fut donc ordonnée.

Roland fut entendu sur l'état de la France et de la capitale. Aussi sévère et plus hardi encore qu'au 3 septembre, il exposa avec

énergie les agitations de Paris, leurs causes, et les moyens de les prévenir. Il recommanda l'institution prompte d'un gouvernement fort et vigoureux, comme la seule garantie d'ordre dans les états libres. Son rapport, entendu avec faveur, fut couvert d'applaudissemens, et n'excita cependant aucune explosion chez ceux qui se regardaient comme accusés, dès qu'il s'agissait des troubles de Paris.

Mais à peine ce premier coup d'œil était jeté sur la situation de la France, qu'on apprend la nouvelle de la propagation du désordre dans certains départemens. Roland écrit une lettre à la convention pour lui dénoncer de nouveaux excès, et en demander la répression. A peine cette lecture est-elle achevée, que les députés Kersaint, Busot, s'élancent à la tribune pour dénoncer les violences de tout genre qui commencent à se commettre partout. « Les assassinats, disent-ils, sont imités dans les départemens. Ce n'est pas l'anarchie qu'il faut en accuser, mais des tyrans d'une nouvelle espèce, qui s'élèvent sur la France à peine affranchie. C'est de Paris que partent chaque jour ces funestes inspirations du crime. Sur tous les murs de la capitale, on

lit des affiches qui provoquent aux meurtres, aux incendies, aux pillages, et des listes de proscription où sont désignées chaque jour de nouvelles victimes. Comment préserver le peuple d'une affreuse misère, si tant de citoyens sont condamnés à cacher leur existence? Comment faire espérer à la France une constitution, si la convention, qui doit la décréter, délibère sous les poignards? Il faut, pour l'honneur de la révolution, arrêter tant d'excès, et distinguer entre la bravoure civique qui a bravé le despotisme au 10 août, et la cruauté servant au 2 et 3 septembre une tyrannie muette et cachée. »

En conséquence les orateurs demandent l'établissement d'un comité chargé,

1°. De rendre compte de l'état de la république et de Paris en particulier;

2°. De présenter un projet de loi, contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat;

3°. De rendre compte des moyens de donner à la convention nationale une force publique à sa disposition, prise dans les quatre-vingt-trois départemens.

A cette proposition tous les membres du côté gauche, où s'étaient rangés les esprits les plus ardens de la nouvelle assemblée, poussent

[illegible]is tumultueux. On exagère, suivant eux, les [illegible]aux de la France. Les plaintes hypocrites que [illegible]n vient d'entendre partent du fond des [illegible]ots, où ont été justement plongés les sus[illegible]s qui, depuis trois ans, appelaient la [illegible]rre civile sur leur patrie. Les maux dont la [illegible] se plaint étaient inévitables; le peuple [illegible] en état de révolution, et il devait prendre [illegible]s mesures énergiques pour son salut. Au[illegible]urd'hui ces momens critiques sont passés, [illegible] les déclarations que vient de faire la con[illegible]ention suffiront pour apaiser les troubles. [illegible]'ailleurs, pourquoi une juridiction extraor[illegible]inaire? Les anciennes lois existent, et suffi[illegible]ent pour les provocations aux meurtres. Serait-ce encore une nouvelle loi martiale qu'on voudrait établir?...

Par une contradiction bien ordinaire chez les partis, ceux qui avaient demandé la juridiction extraordinaire du 17 août, ceux qui allaient demander celle du tribunal révolutionnaire, s'élevaient contre une loi qui, disaient-ils, était une loi de sang! — Une loi de sang, répond Kersaint, lorsque je veux au contraire en prévenir l'effusion! — Cependant l'ajournement est vivement demandé. — Ajourner la répression des meurtres, s'é-

crie Vergniaud, c'est les ordonner! Les ennemis de la France sont en armes sur notre territoire, et l'on veut que les citoyens français, au lieu de combattre, s'entr'égorgent comme les soldats de Cadmus!....

Enfin la proposition de Kersaint et Buzot est adoptée tout entière. On décrète qu'il sera préparé des lois pour la punition des provocateurs au meurtre, et pour l'organisation d'une garde départementale.

Cette séance du 24 avait causé une grande émotion dans les esprits; cependant aucun nom n'avait été prononcé, et les accusations étaient restées générales. Le lendemain on s'aborde avec les ressentimens de la veille; et d'une part on murmure contre les décrets rendus, de l'autre on éprouve le regret de n'avoir pas assez dit contre la faction appelée *désorganisatrice*. Tandis qu'on attaque les décrets, ou qu'on les défend, Merlin, autrefois huissier et officier municipal à Thionville, puis député à la législative, où il se lia intimement avec les jacobins Chabot et Bazire, Merlin, fameux par son ardeur et sa bravoure, demande la parole. « L'ordre du jour, dit-il, est d'éclaircir si, comme Lasource me l'a assuré hier, il existe, au sein de la convention

nationale, une faction qui veuille établir un triumvirat ou une dictature : il faut ou que les défiances cessent, ou que Lasource indique les coupables, et je jure de les poignarder en face de l'assemblée. » Lasource, si vivement sommé de s'expliquer, rapporte sa conversation avec Merlin, et désigne de nouveau, sans les nommer, les ambitieux qui veulent s'élever sur les ruines de la royauté détruite. « Ce sont ceux qui ont provoqué le meurtre et le pillage, qui ont lancé des mandats d'arrêt contre des membres de la législative, qui désignent aux poignards les membres courageux de la convention, et qui imputent au peuple les excès qu'ils ordonnent eux-mêmes. Lorsqu'il en sera temps, il arrachera le voile qu'il ne fait que soulever, dût-il périr sous leurs coups. »

Cependant les triumvirs n'étaient pas nommés. Osselin monte à la tribune et désigne la députation de Paris, dont il est membre; il dit que c'est contre elle qu'on s'étudie à exciter des défiances, qu'elle n'est ni assez profondément ignorante ni assez profondément scélérate pour avoir conçu des projets de triumvirat et de dictature; qu'il fait serment du contraire, et demande l'anathème

et la mort contre le premier qui serait surpris méditant de pareils projets. Que chaçun, ajoute-t-il, me suive à la tribune, et y fasse la même déclaration. — Oui, s'écrie Rébecqui, le courageux ami de Barbaroux; oui ce parti accusé de projets tyranniques existe, et je le nomme, c'est le parti Robespierre. Marseille le connaît et nous envoie ici pour le combattre. »

Cette apostrophe hardie cause une grande rumeur dans l'assemblée. Les yeux se dirigent sur Robespierre; et Danton se hâte de prendre la parole pour apaiser ces divisions, et écarter des accusations qu'il savait en partie dirigées contre lui-même. C'est, dit-il, un beau jour pour la république que celui ou une explication franche et fraternelle calmera toutes ces défiances. On parle de dictateurs, de triumvirs; mais cette accusation est vague, et doit être signée. — Moi je la signerai, s'écrie de nouveau Rebecqui, en s'élançant au bureau. — Soit, répond Danton; s'il est des coupables, qu'ils soient immolés, fussent-ils les meilleurs de mes amis. Pour moi, ma vie est connue. Dans les sociétés patriotiques, au 10 août, au conseil exécutif, j'ai servi la cause de la liberté sans aucune vue personnelle, et

avec l'*énergie de mon tempérament.* Je ne crains donc pas les accusations pour moi-même; mais je veux les épargner à tout le monde. Il est, j'en conviens, dans la députation de Paris, un homme qu'on pourrait appeler le *Royou* des républicains : c'est Marat. Souvent on m'a accusé d'être l'instigateur de ses placards; mais j'invoque le témoignage du président, et je lui demande de déclarer si, dans la commune et les comités, il ne m'a pas vu souvent aux prises avec Marat. Au reste, cet écrivain tant accusé a passé une partie de sa vie dans les souterrains et les cachots. La souffrance a altéré son humeur, et il faut excuser ses emportemens. Mais laissez là des discussions toutes individuelles, et tâchez de les faire servir à la chose publique. Portez donc la peine de mort contre quiconque proposera la dictature ou le triumvirat. — Cette motion est couverte d'applaudissemens. Ce n'est pas tout, reprend Danton; il est une autre crainte répandue dans le public, et il faut aussi la dissiper. On prétend qu'une partie des députés médite le régime fédératif, et la division de la France en une foule de sections. Il nous importe de former un tout. Déclarez donc, par un

autre décret, l'unité de la France et de son gouvernement. Ces bases posées, écartons nos défiances, soyons unis, et marchons à notre but. »

Buzot répond à Danton que la dictature se prend, mais ne se demande pas, et que porter des lois contre cette demande est illusoire; que quant au système fédératif, personne n'y a songé, que la proposition d'une garde départementale est un moyen d'unité, puisque tous les départemens seront appelés à garder en commun la représentation nationale; qu'au reste, il peut être bon de faire une loi sur ce sujet, mais qu'elle doit être mûrement réfléchie, et qu'en conséquence, il faut renvoyer les propositions de Danton à la commission des six, décrétée la veille.

Robespierre, personnellement accusé, demande à son tour la parole. D'abord il annonce que ce n'est pas lui qu'il va défendre, mais la chose publique, attaquée dans sa personne. S'adressant à Rebecqui, Citoyen, lui dit-il, qui n'avez pas craint de m'accuser, je vous remercie. Je reconnais à votre courage la cité célèbre qui vous a député. La patrie, vous et moi, nous gagnerons tous à cette accusation.

» On désigne, continue-t-il, un parti qui médite une nouvelle tyrannie, et c'est moi qu'on en nomme le chef. L'accusation est vague; mais, grâce à tout ce que j'ai fait pour la liberté, il me sera facile d'y répondre. C'est moi qui, dans la constituante, ai pendant trois ans combattu toutes les factions, quelque nom qu'elles empruntassent; c'est moi qui ai combattu contre la cour, dédaigné ses présens; c'est moi... — Ce n'est pas la question, s'écrient plusieurs députés. — Il faut qu'il se justifie, répond Tallien. — Puisqu'on m'accuse, reprend Robespierre, de trahir la patrie, n'ai-je pas le droit d'opposer ma vie tout entière? » Il recommence alors l'énumération de ses doubles services contre l'aristocratie et contre les faux patriotes qui prenaient le masque de la liberté. En disant ces mots il montrait le côté droit de la convention. Osselin lui-même, fatigué de cette énumération, interrompt Robespierre, et lui demande de donner une explication franche. « Il ne s'agit pas de ce que tu as fait, dit Lecointe-Puiravaux, mais de ce qu'on t'accuse de faire aujourd'hui. » Robespierre se replie alors sur la liberté des opinions, sur le droit sacré de la défense, sur la chose publique, aussi

compromise que lui-même dans cette accusation. On l'invite encore à être plus bref, mais il continue avec la même diffusion. Rappelant les fameux décrets qu'il a fait rendre et qui empêchaient la réélection des constituans, et la nomination des députés aux places vacantes, il demande si ce sont là des preuves d'ambition. Récriminant ensuite contre ses adversaires, il renouvelle l'accusation de fédéralisme, et finit en demandant l'adoption des décrets proposés par Danton, et un examen sérieux de l'accusation intentée contre lui. Barbaroux, impatient, s'élance à la barre : « Barbaroux de Marseille, s'écrie-t-il, se pré» sente pour signer la dénonciation faite par » Rebecqui contre Robespierre. » Alors il raconte une histoire fort insignifiante et souvent répétée, c'est qu'avant le 10 août, Panis le conduisit chez Robespierre, et qu'au sortir de sa maison, il le lui présenta comme le seul homme, le seul dictateur capable de sauver la chose publique; et qu'à cela lui, Barbaroux, répondit que jamais les Marseillais ne baisseraient la tête devant un roi ni devant un dictateur.

Déjà nous avons rapporté ces faits, et on a pu juger si ces vagues et insignifians propos

des amis de Robespierre pouvaient fonder une accusation. Barbaroux reprend une à une les imputations adressées aux Girondins; il demande qu'on proscrive le fédéralisme par un décret; que tous les membres de la convention nationale jurent de se laisser bloquer dans la capitale, et d'y mourir plutôt que de la quitter. Après beaucoup d'applaudissemens, Barbaroux reprend, et dit que, quant aux projets de dictature, on ne saurait les contester; que les usurpations de la commune, les mandats lancés contre des membres de la représentation nationale, les commissaires envoyés dans les départemens, tout prouve un projet de domination; mais que la ville de Marseille veille à la sûreté de ses députés; que, toujours prompte à devancer les bons décrets, elle envoya le bataillon des fédérés, malgré le *veto* royal, et que maintenant encore elle envoie huit cents de ses citoyens, auxquels leurs pères ont donné deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de cinq cent livres; qu'elle y a joint deux cents hommes de cavalerie, bien équipés, et que cette force servira à commencer la garde départementale proposée pour la sûreté de la convention! « Pour Robespierre, ajoute Barbaroux, j'é-

» prouve un vif regret de l'avoir accusé, car je
» l'aimais, je l'estimais autrefois. Oui, nous
» l'aimions, et nous l'estimions tous, et cependant
» nous l'avons accusé! Mais qu'il reconnaisse
» ses torts, et nous nous désistons.
» Qu'il cesse de se plaindre, car s'il a sauvé la
» liberté par ses écrits, nous l'avons défendue
» de nos personnes. Citoyens, quand le jour
» du péril sera arrivé, alors on nous jugera,
» alors nous verrons si les faiseurs de placards
» sauront mourir avec nous! » De nombreux applaudissemens accompagnent Barbaroux jusqu'à sa place. Au mot de placards, Marat réclame la parole. Cambon la demande après lui, et obtient la préférence. Il dénonce alors des placards où la dictature est proposée comme indispensable, et qui sont signés du nom de Marat. A ces mots chacun s'éloigne de celui-ci, et il répond par un sourire aux mépris qu'on lui témoigne. A Cambon succèdent d'autres accusateurs de Marat et de la commune. Marat fait de longs efforts pour obtenir la parole; mais Panis l'obtient encore avant lui pour répondre aux allégations de Barbaroux. Panis nie maladroitement des faits vrais, mais peu probans, et qu'il valait mieux avouer, en se repliant sur leur peu de valeur. Il est alors interrompu par

Brissot, qui lui demande raison du mandat d'arrêt lancé contre sa personne. Panis se replie sur les circonstances, qu'on a, dit-il, trop facilement oubliées; sur la terreur, sur le désordre qui régnait alors dans les esprits, sur la multitude des dénonciations contre les conspirateurs du 10 août, sur la force des bruits répandus contre Brissot, et sur la nécessité de les éclaircir.

Après ces longues explications, à tout moment interrompues et reprises, Marat insistant toujours pour avoir la parole, l'obtient enfin, lorsqu'il n'est plus possible de la lui refuser. C'était pour la première fois qu'il paraissait à la tribune : son aspect produit un mouvement d'indignation, et un bruit affreux s'élève contre lui. *A bas! à bas!* est le cri général. Négligemment vêtu, portant une casquette, qu'il dépose sur la tribune, et promenant sur son auditoire un sourire convulsif et méprisant : « J'ai, dit-il, un grand nombre d'ennemis » personnels dans cette assemblée.... — Tous! » tous! s'écrient la plupart des députés. — J'ai » dans cette assemblée, reprend Marat avec la » même assurance, un grand nombre d'enne- » mis personnels, je les rappelle à la pudeur. » Qu'ils s'épargnent les clameurs furibondes

» contre un homme qui a servi la liberté, et
» eux-mêmes, plus qu'ils ne pensent.

» On parle de triumvirat, de dictature, on
» en attribue le projet à la députation de Paris;
» eh bien, je dois à la justice de déclarer que
» mes collègues, et notamment Robespierre
» et Danton, s'y sont toujours opposés, et que
» j'ai toujours eu à les combattre sur ce point.
» Moi le premier, et le seul en France, entre
» tous les écrivains politiques, j'ai songé à
» cette mesure, comme au seul moyen d'écra-
» ser les traîtres et les conspirateurs. C'est moi
» seul qu'il faut punir; mais avant de punir il
» faut entendre. » Ici quelques applaudisse-
mens éclatent; mais peu nombreux. Marat
reprend : « Au milieu des machinations éter-
» nelles d'un roi perfide, d'une cour abomi-
» nable, et des faux patriotes qui, dans les
» deux assemblées, vendaient la liberté pu-
» blique, me reprocherez-vous d'avoir imaginé
» le seul moyen de salut, et d'avoir appelé la
» vengeance sur les têtes criminelles? non,
» car le peuple vous désavouerait. Il a senti
» qu'il ne lui restait plus que ce moyen, et
» c'est en se faisant dictateur lui-même qu'il
» s'est délivré des traîtres.

» J'ai frémi plus qu'un autre à l'idée de ces

» mouvemens terribles, et c'est pour qu'ils ne » fussent pas éternellement vains que j'aurais » désiré qu'ils fussent dirigés par une main » juste et ferme! Si à la prise de la Bastille on » eût compris la nécessité de cette mesure, » cinq cents têtes scélérates seraient tombées à » ma voix, et la paix eût été affermie dès cette » époque. Mais faute d'avoir déployé cette » énergie aussi sage que nécessaire, cent mille » patriotes ont été égorgés, et cent mille sont » menacés de l'être! Au reste, la preuve que » je ne voulais point faire de cette espèce de » dictateur, de tribun, de triumvir (le nom » n'y fait rien), un tyran tel que la sottise » pourrait l'imaginer, mais une victime dé- » vouée à la patrie, dont nul ambitieux n'au- » rait envié le sort, c'est que je voulais en » même temps que son autorité ne durât que » peu de jours, qu'elle fût bornée au pouvoir » de condamner les traîtres, et même qu'on » lui attachât durant ce temps un boulet au » pied, afin qu'il fût toujours sous la main du » peuple. Mes idées, quelques révoltantes » qu'elles vous parussent, ne tendaient qu'au » bonheur public. Si vous n'étiez point vous- » mêmes à la hauteur de m'entendre, tant » pis pour vous! »

Le profond silence qui avait régné jusque là est interrompu par quelques éclats de rire, qui ne déconcertent point l'orateur, beaucoup plus effrayant que risible. Il continue : « Telle » était mon opinion, écrite, signée, publi- » quement soutenue. Si elle était fausse, il » fallait la combattre, m'éclairer, et ne point » me dénoncer au despotisme.

» On m'a accusé d'ambition! mais voyez, » et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu » mettre un prix à mon silence, je serais » gorgé d'or, et je suis pauvre! Poursuivi sans » cesse, j'ai erré de souterrains en souterreins, » et j'ai prêché la vérité sur le billot!

» Pour vous, ouvrez les yeux; loin de con- » sumer votre temps en discussions scanda- » leuses, perfectionnez la déclaration des » droits, établissez la constitution, et posez » les bases du gouvernement juste et libre, » qui est le véritable objet de vos travaux. »

Une attention universelle avait été accordée à cet homme étrange, et l'assemblée, stupéfaite d'un système aussi effrayant et aussi réfléchi, avait gardé le silence. Quelques partisans de Marat, enhardis par ce silence, avaient applaudi; mais ils n'avaient pas été imités; et Marat avait repris sa place sans

applaudissemens, mais sans marque de colère.

Vergniaud, le plus pur, le plus sage des girondins, croit devoir prendre la parole pour réveiller l'indignation de l'assemblée. Il déplore le malheur d'avoir à répondre à un homme chargé de décrets!!!... Chabot, Tallien se récrient à ces mots, et demandent si ce sont les décrets lancés par le Châtelet pour avoir dévoilé Lafayette. Vergniaud insiste et déplore d'avoir à répondre à un homme qui n'a pas purgé les décrets dont il est chargé, à un homme tout dégouttant de calomnies, de fiel et de sang! Les murmures se renouvellent; mais il continue avec fermeté, et après avoir distingué dans la députation de Paris, David, Dussault et quelques autres membres, il prend en mains la fameuse circulaire de la commune que nous avons déjà citée, et la lit tout entière. Cependant comme elle était déjà connue, elle ne produit pas autant d'effet qu'une autre pièce, dont le député Boileau fait à son tour la lecture. C'est une feuille imprimée par Marat le jour même, et dans laquelle il dit : « Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nou-

» velle insurrection. A voir la trempe de la » plupart des députés à la conventionale je » désespère du salut public; si dans les » huit premières séances les bases de la con- » stitution ne sont pas posées, n'attendez » plus rien de cette assemblée. Cinquante ans » d'anarchie vous attendent, et vous n'en sor- » tirez que par un dictateur vrai patriote et » homme d'état..... *O peuple babillard! si tu* » *savais agir!*..... »

La lecture de cette pièce est souvent interrompue par des cris d'indignation. A peine est-elle achevée qu'une foule de membres se soulèvent contre Marat. Les uns le menacent et crient à l'abbaye! à la guillotine! d'autres l'accablent de mépris. Il ne répond que par un nouveau sourire à toutes les attaques dont il est l'objet. Boileau demande un décret d'accusation, et la plus grande partie de l'assemblée veut aller aux voix. Marat insiste avec sang-froid pour être entendu. On ne veut l'écouter qu'à la barre; enfin il obtient la tribune. Selon son expression accoutumée, il rappelle ses ennemis à la pudeur. Quant aux décrets qu'on n'a pas rougi de lui opposer, il s'en fait gloire, parce qu'ils sont le prix de son courage. D'ailleurs le peuple, en l'envoyant

dans cette assemblée nationale, a purgé les décrets et décidé entre ses accusateurs et lui. Quant à l'écrit dont on vient de faire la lecture, il ne le désavouera pas; car le mensonge, dit-il, n'approcha jamais de ses lèvres, et la crainte est étrangère à son cœur. « Me demander une rétractation, ajoute-t-il, c'est exiger » que je ne voie pas ce que je vois, que je ne » sente pas ce que je sens, et il n'est aucune » puissance sous le soleil qui soit capable de » ce renversement d'idées : je puis répondre » de la pureté de mon cœur, mais je ne puis » changer mes pensées; elles sont ce que la » nature des choses me suggère. »

Marat apprend ensuite à l'assemblée que cet écrit, imprimé en placards, il y a dix jours, a été réimprimé contre son gré par son libraire; mais qu'il vient de donner, dans le premier numéro du *Journal de la République*, un nouvel exposé de ses principes, dont assurément l'assemblée sera satisfaite, si elle veut l'écouter.

On consent en effet à lire l'article, et l'assemblée, radoucie par les expressions modérées de Marat dans cet article intitulé, *Sa nouvelle marche*, le traite avec moins de rigueur; il obtient même quelques marques de

satisfaction. Mais il remonte à la tribune avec son audace ordinaire, et prétend donner une leçon à ses collègues sur le danger de l'emportement et de la prévention. Si son journal n'avait pas paru le jour même, pour le disculper, on l'envoyait aveuglément dans les fers. « Mais, dit-il en montrant un pistolet qu'il portait toujours dans sa poche, et qu'il s'applique sur le front, j'avais de quoi rester libre; et si vous m'aviez décrété d'accusation, je me brûlais la cervelle à cette tribune même. Voilà le fruit de mes travaux, de mes dangers, de mes souffrances! Eh bien, je resterai parmi vous, pour braver vos fureurs! » A ce dernier mot de Marat, ses collègues, rendus à leur indignation, s'écrient que c'est un fou, un scélérat, et se livrent à un long tumulte.

La discussion avait duré plusieurs heures, et cependant qu'avait-on appris? rien sur le projet prétendu d'une dictature au profit d'un triumvirat, mais beaucoup sur le caractère des partis, et sur leur force respective. On avait vu Danton facile et plein de bonne volonté pour ses collègues, à condition qu'on ne l'inquiéterait pas sur sa conduite. Robespierre, plein de fiel et d'orgueil; Marat, étonnant de cynisme et d'audace, repoussé

même par son parti, mais tâchant d'habituer les esprits à ses atroces systèmes; tous trois enfin réussissant dans la révolution par des facultés et des vices différens, n'étant point d'accord les uns avec les autres, se désavouant réciproquement, et n'ayant évidemment que ce goût pour l'influence, naturel à tous les hommes, et qui n'est point encore un projet de tyrannie. On s'accorda avec les girondins pour proscrire septembre et ses horreurs; on leur décerna l'estime due à leurs talens et à leur probité; mais on trouva leurs accusations exagérées et imprudentes ; on ne put s'empêcher de voir dans leur indignation quelques sentimens personnels; ce qui diminue toujours l'autorité du reproche et l'ascendant même de la probité. Dès ce moment l'assemblée se distribua en côté droit et côté gauche, comme dès les premiers jours de la constituante. Au côté droit se placèrent tous les girondins et ceux qui, sans être aussi personnellement liés à leur sort, partageaient cependant leur indignation généreuse. Au centre s'accumulèrent, en nombre considérable tous, les députés honnêtes, mais paisibles, et qui partageant les sentimens des girondins, mais n'étant portés ni par caractère ni par

talent à prendre part à la lutte autrement que par leur vote, cherchaient, en se confondant dans la multitude, l'obscurité et la sécurité. Leur grand nombre dans l'assemblée, le respect, encore très-grand, qu'on avait pour elle, l'empressement que le parti jacobin et municipal mettait à se justifier à ses yeux, tout les rassurait. Ils aimaient à croire que l'autorité de la convention suffirait avec le temps pour dompter les agitateurs; ils n'étaient pas fâchés d'ajourner l'énergie, et de pouvoir dire aux girondins que leurs accusations étaient hasardées. Ils n'étaient encore que raisonnables et impartiaux, parfois un peu jaloux de l'éloquence trop fréquente et trop brillante du côté droit; et bientôt, en présence de la tyrannie, ils allaient devenir faibles et lâches. On les nomma la Plaine, et par opposition on appela Montagne le côté gauche, où tous les jacobins s'étaient amoncelés les uns au-dessus des autres. On voyait là tous les députés de Paris; ceux des départemens qui devaient leur nomination à la correspondance des clubs; ceux qu'on avait déjà gagnés depuis leur arrivée, en les persuadant de la nécessité de ne faire aucun quartier aux ennemis de la révolution. On y comp-

tait aussi quelques esprits distingués, mais exacts, rigoureux, positifs, à qui les théories et la philanthropie des girondins déplaisaient comme de mystiques erreurs. Cependant les montagnards étaient peu nombreux encore. La Plaine, unie au côté droit, composait une majorité immense qui avait donné la présidence à Pétion, et qui approuvait les attaques des girondins contre septembre, sauf les personnalités, qui semblaient trop précoces et trop peu fondées.

On avait passé à l'ordre du jour sur les accusations réciproques des deux partis; mais on avait maintenu le décret de la veille, et trois objets demeuraient arrêtés : 1° demander au ministère de l'intérieur un compte exact et fidèle de l'état de Paris; 2° rédiger un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et au pillage; 3° aviser au moyen de réunir autour de la convention une garde départementale. Quant au compte sur l'état de Paris, on savait avec quelle énergie et dans quel sens il serait fait, puisqu'il était confié à Roland; quant à la commission chargée des deux projets contre les provocations écrites et pour la composition d'une garde, on n'espérait pas moins de ses travaux,

puisqu'elle était toute composée de girondins. Busot, Lasource, Kersaint en faisaient partie.

Ce sont ces deux derniers projets contre lesquels les Montagnards étaient le plus soulevés. Ils demandaient si on voulait renouveler la loi martiale et les massacres du Champ-de-Mars; et si la convention voulait se faire des satellites et des gardes-du-corps, comme le dernier roi. Ils renouvelaient ainsi, comme le disaient les girondins, toutes les raisons données par la cour contre le camp sous Paris.

Beaucoup des membres du côté gauche, les plus ardens, étaient eux-mêmes, en leur qualité de membres de la convention, très-prononcés contre les usurpations de la commune; et, à part les députés de Paris, aucuns ne la défendaient lorsqu'elle était attaquée; ce qui avait lieu tous les jours. Aussi les décrets se succédèrent-ils vivement. Comme elle tardait à se renouveler, en exécution du décret qui prescrivait la réélection de tous les corps administratifs, il fut donné ordre au conseil exécutif de veiller à son renouvellement, et d'en rendre compte à l'assemblée sous trois jours. Une commission de six mem-

ɔres fut nommée pour recevoir la déclaration, ɩignée de tous ceux qui avaient déposé des ɛffets à l'Hôtel-de-Ville, et pour rechercher l'existence de ces effets ou vérifier l'emploi qu'en avait fait la municipalité. Le directoire du département, que la commune insurrectionnelle avait réduit au titre et aux fonctions de simple commission administrative, fut réintégré dans toutes ses attributions, et reprit son titre de directoire. Les élections communales pour la nomination du maire, de la municipalité, et du conseil général, qu'on avait imaginé aux jacobins de faire à haute voix, pour intimider les faibles, furent de nouveau rendues secrètes par une confirmation de la loi existante. Les élections déjà faites d'après ce mode illégal furent annulées, et les sections se soumirent à les recommencer dans la forme prescrite. Il fut ordonné enfin que tous les prisonniers enfermés sans mandat d'arrêt seraient élargis sur-le-champ, et c'était là un grand coup porté au comité de surveillance, acharné surtout contre les personnes.

Tous ces décrets avaient été rendus dans les premiers jours d'octobre, et la commune, vivement poussée, se voyait obligée à plier

sous l'ascendant de la convention. Cependant le comité de surveillance n'avait pas voulu se laisser battre sans résistance. Ses membres s'étaient présentés à l'assemblée, disant qu'ils venaient confondre leurs ennemis. Dépositaires des papiers trouvés chez Laporte, intendant de la liste civile, et condamné, comme on s'en souvient, par le tribunal du 17 août, ils avaient découvert, disaient-ils, une lettre où il était parlé de ce qu'avaient coûté certains décrets rendus dans les précédentes assemblées. Ils venaient démasquer les députés vendus à la cour, et prouver la fausseté de leur patriotisme. « Nommez-les, s'était écriée l'assemblée avec indignation. —Nous ne pouvons les désigner encore, avaient répondu les membres du comité; et sur-le-champ, pour repousser la calomnie, il fut nommé une commission de vingt-quatre députés étrangers à la constituante et à la législative, chargés de vérifier ces papiers et d'en faire leur rapport. Marat, inventeur de cette ressource, publia dans son journal qu'il avait rendu aux *Rollandistes*, accusateurs de la commune, la *monnaie de leur pièce;* et il annonça la prétendue découverte d'une trahison des girondins. Cependant les papiers examinés, aucun nom des députés

actuels ne fut compromis, et le comité de surveillance fut déclaré calomniateur. Les papiers étant trop volumineux pour que les vingt-quatre députés en continuassent l'examen à l'Hôtel-de-Ville, ils furent transportés dans l'un des comités de l'assemblée. Marat, se voyant ainsi privé de riches matériaux pour ses accusations journalières, s'en irrita beaucoup, et prétendit, dans son journal, qu'on avait voulu détruire la preuve de toutes les trahisons.

Après avoir ainsi réprimé les débordemens de la commune, l'assemblée s'occupa du pouvoir exécutif, et décida que les ministres ne pourraient plus être pris dans son sein. Danton, obligé d'opter entre les fonctions de ministre de la justice et de membre de la convention, préféra, comme Mirabeau, celles qui lui assuraient la tribune, et quitta le ministère sans rendre compte des dépenses secrètes, disant qu'il avait rendu ce compte au conseil. Ce fait n'était pas très-exact; mais on n'y regarda pas de plus près, et on passa outre. Sur le refus de François de Neuf-Château, Garat, écrivain distingué, idéologue, plus spirituel que profond, et devenu fameux par l'excellente rédaction du *Journal de Paris*,

occupa la place de ministre de la justice. Servan, fatigué d'une administration laborieuse, et au-dessus non de ses facultés, mais de ses forces, préféra le commandement de l'armée d'observation qu'on formait le long des Pyrénées. Le ministre Lebrun fut provisoirement chargé d'ajouter le portefeuille de la guerre à celui des affaires étrangères. Roland enfin offrit aussi sa démission, fatigué qu'il était d'une anarchie si contraire à sa probité et à son inflexible amour de l'ordre. Les Girondins proposèrent à l'assemblée de l'inviter à garder le portefeuille : les montagnards, et particulièrement Danton, qu'il avait beaucoup contrarié, s'opposèrent à cette démarche comme peu digne de l'assemblée. Danton se plaignit de ce qu'il était faible et gouverné par sa femme ; on répondit à ce reproche de faiblesse par la lettre du 3 septembre, et on aurait pu le faire encore en citant l'opposition que lui Danton en avait essuyée dans le conseil. Cependant on passa à l'ordre du jour ; et, pressé par les girondins et tous les gens de bien, Roland demeura au ministère. « J'y reste, écrivit-il noblement à l'assemblée, puisque la calomnie » m'y attaque, puisque des dangers m'y atten-

dent, puisque la convention a paru désirer
» que j'y fusse encore. Il est trop glorieux,
» ajouta-t-il en finissant sa lettre, qu'on n'ait
» eu à me reprocher que mon union avec le
» courage et la vertu. »

L'assemblée se partagea ensuite en divers comités; elle créa un comité de surveillance composé de trente membres; un second de la guerre, de vingt-quatre; un troisième des comptes, de quinze; un quatrième de législation criminelle et civile, de quarante-huit; un cinquième des assignats, monnaies et finances, de quarante-deux. Un sixième comité, plus important que tous les autres, fut ajouté aux précédens; ce fut celui qui devait se charger du principal objet pour lequel la convention était réunie, c'est-à-dire de préparer un projet de constitution. Il fut composé de neuf membres, diversement célèbres, et presque tous choisis dans les intérêts du côté droit. La philosophie y eut ses représentans dans la personne de Sieyes, Condorcet, et de l'Américain Thomas Payne, récemment élu citoyen français et membre de la convention nationale; la Gironde y fut particulièrement représentée par Gensonné, Vergniaud, Pétion et Brissot; le centre par Barrère, et la

Montagne par Danton. On est sans doute étonné de voir ce tribun si remuant, mais si peu spéculatif, placé dans ce comité tout philosophique, et il semble que le caractère de Robespierre, sinon ses talens, aurait dû lui valoir ce rôle. Il est certain que Robespierre ambitionnait bien davantage cette distinction, et qu'il fut profondément blessé de ne pas l'obtenir. On l'accorda de préférence à Danton, que son esprit naturel rendait propre à tout, et qu'aucun ressentiment profond ne séparait encore de ses collègues. Ce fut cette composition du comité qui fit renvoyer si long-temps le travail de la constitution.

Après avoir pourvu de la sorte au rétablissement de l'ordre dans la capitale, à l'organisation du pouvoir exécutif, à la distribution des comités, et aux préparatifs de la constitution, il restait un dernier objet, l'un des plus graves dont l'assemblée eût à s'occuper, le sort de Louis XVI et de sa famille. Le plus profond silence avait été observé à cet égard dans l'assemblée, et on en parlait partout, aux Jacobins, à la commune, dans tous les lieux particuliers ou publics, excepté seulement à la convention. Des émigrés avaient été saisis les armes à la main, et on les con-

duisait à Paris pour leur appliquer les lois criminelles. A ce sujet, une voix s'éleva (c'était la première) et demanda si, au lieu de s'occuper de ces coupables subalternes, on ne songerait pas à ces coupables plus élevés renfermés au Temple? A ce mot, un profond silence régna dans l'assemblée. Barbaroux prit le premier la parole, et demanda qu'avant de savoir si la convention jugerait Louis XVI, on décidât si la convention serait corps judiciaire, car elle avait d'autres coupables à juger que ceux du Temple. En élevant cette question, Barbaroux faisait allusion au projet d'instituer la convention en cour extraordinaire, pour juger elle-même *les agitateurs, les triumvirs*, etc. Après quelques débats, la proposition fut renvoyée au comité de législation, pour examiner les questions auxquelles elle donnait naissance.

Dans ce moment, la situation militaire de la France était bien changée. On touchait à la mi-octobre; déjà l'ennemi était repoussé de la Champagne et de la Flandre, et le sol étranger était envahi sur trois points, le Palatinat, la Savoie et le comté de Nice.

On a vu les Prussiens se retirant du camp de la Lune, reprenant la route de l'Argonne,

jonchant les défilés de morts et de malades, et ne se sauvant d'une perte totale que par la négligence de nos généraux, qui poursuivaient chacun un but différent. Le duc de Saxe Teschen n'avait pas mieux réussi dans son attaque sur les Pays-Bas. Tandis que les Prussiens avaient marché sur l'Argonne, ce prince n'avait pas voulu rester en arrière, et avait cru devoir essayer quelque entreprise éclatante. Cependant, quoique notre frontière du nord fût dégarnie, il n'avait pas beaucoup plus de moyens que nous, et il put à peine réunir un matériel médiocre et quinze mille hommes. Feignant alors de fausses attaques sur toute la ligne des places fortes, il provoqua la déroute de l'un de nos petits camps, et se porta tout à coup sur Lille, pour essayer un siége que les plus grands généraux n'avaient pu exécuter avec de puissantes armées et un matériel considérable. Il n'y a que la possibilité du succès qui justifie à la guerre les entreprises cruelles. Le duc ne put aborder qu'un point de la place, et y établit des batteries d'obusiers, qui la bombardèrent pendant six jours consécutifs, et incendièrent plus de deux cents maisons. On dit que l'archiduchesse Christine voulut assister elle-même à ce spec-

tacle horrible. S'il en est ainsi, elle ne put être témoin que de l'héroïsme des assiégés, et de l'inutilité des barbaries autrichiennes. Les Lillois, résistant avec une noble obstination, ne consentirent jamais à se rendre; et, le 8 octobre, tandis que les Prussiens abandonnaient l'Argonne, le duc Albert était obligé de quitter Lille; le général Labourdonnais, arrivant de Soissons, Beurnonville, revenant de la Champagne, l'obligèrent de s'éloigner rapidement de nos frontières, et la résistance des Lillois, publiée par toute la France, ne fit qu'augmenter l'enthousiasme général.

A peu près à la même époque, Custine tentait dans le Palatinat des entreprises hardies, mais d'un résultat plus brillant que solide. Attaché à l'armée de Biron, qui campait le long du Rhin, il était placé avec dix-sept mille hommes à quelque distance de Spire. La grande armée d'invasion n'avait que faiblement protégé ses derrières, en s'avançant dans l'intérieur de la France. De faibles détachemens couvraient Spire, Worms et Mayence. Custine s'en aperçut, marcha sur Spire, et y entra sans résistance, le 30 septembre. Enhardi par le succès, il pénètra le 5 octobre dans Worms, sans rencontrer plus de diffi-

cultés, et obligea une garnison de deux mille sept cents hommes à mettre bas les armes. Il prit ensuite Franckenthal, et songea sur-le-champ à l'importante place de Mayence, qui était le point de retraite le plus important pour les Prussiens, et dans lequel ils avaient eu l'imprudence de ne laisser qu'une médiocre garnison. Custine, avec dix-sept mille hommes et sans matériel, ne pouvait tenter un siége; mais il essaya d'un coup de main. Les idées qui avaient soulevé la France agitaient toute l'Allemagne, et particulièrement les villes à université : Mayence en était une, et Custine y pratiqua des intelligences. Il s'approcha des murs, s'en éloigna sur la fausse nouvelle de l'arrivée d'un corps autrichien, s'y reporta de nouveau, et, faisant de grands mouvemens, trompa l'ennemi sur la force de son armée. On délibéra dans la place. Le projet de capitulation fut fortement appuyé par les partisans des Français, et le 21 octobre les portes furent ouvertes à Custine. La garnison mit bas les armes, excepté huit cents Autrichiens, qui rejoignirent la grande armée. La nouvelle de ces succès se répandit avec éclat et causa une sensation extraordinaire. Ils avaient sans doute bien peu coûté; ils étaient

bien peu méritoires, comparés à la constance des Lillois, et à la magnanime froideur déployée à Sainte-Ménéhould; mais on était enchanté de passer de la simple résistance à la conquête. Jusque là tout était bien de la part de Custine, si, appréciant sa position, il eût su terminer la campagne par un mouvement qui était possible et décisif.

En cet instant, les trois armées de Dumouriez, de Kellerman et de Custine étaient, par la plus heureuse rencontre, placées de manière à détruire les Prussiens et à conquérir par une seule marche toute la ligne du Rhin jusqu'à la mer. Si Dumouriez, moins préoccupé d'une autre idée, eût gardé Kellerman sous ses ordres et eût poursuivi les Prussiens avec ses quatre-vingt mille hommes; si en même temps Custine, descendant le Rhin de Mayence à Coblentz, se fût jeté sur leurs derrières, on les aurait accablés infailliblement. Suivant après cela le cours du Rhin jusqu'en Hollande, on prenait le duc Albert à revers, on l'obligeait à déposer les armes ou à se faire jour, et tous les Pays-Bas étaient soumis; Trèves et Luxembourg, compris dans la ligne que nous avions décrite, tombaient nécessairement; tout était France jusqu'au Rhin, et

la campagne était terminée en un mois. Le génie abondait chez Dumouriez, mais ses idées avaient pris un autre cours. Brûlant de retourner en Belgique, il ne songeait qu'à y courir directement, pour secourir Lille et pousser de front le duc Albert. Il laissa donc Kellerman seul à la poursuite des Prussiens. Celui-ci pouvait encore se porter sur Coblentz, en passant entre Luxembourg et Trève, tandis que Custine descendrait de Mayence. Mais Kellerman, peu entreprenant, ne présuma pas assez de ses troupes qui paraissaient harassées, et se cantonna autour de Metz. Custine, de son côté, voulant se rendre indépendant et faire des incursions brillantes, n'avait aucune envie de se joindre à Kellerman et de se renfermer dans la limite du Rhin. Il ne pensa donc jamais à descendre à Coblentz. Ainsi fut négligé ce beau plan, si bien saisi et développé par le plus grand de nos historiens militaires (*).

Custine, avec de l'esprit, était hautain, emporté et inconséquent. Il tendait surtout à se rendre indépendant de Biron et de tout

---

(*) M. Jomini.

autre général, et il eut l'idée de conquérir autour de lui. Prendre Manheim, l'exposait à violer la neutralité de l'électeur palatin, ce qui lui était défendu par le conseil exécutif. Il songea donc à désemparer le Rhin pour s'avancer en Allemagne. Francfort, placé sur le Mein, lui sembla une proie digne d'envie, et il résolut de s'y porter. Cependant cette ville libre, commerçante, toujours neutre dans les diverses guerres, et bien disposée pour les Français, ne méritait pas cette fâcheuse préférence. N'étant point défendue, il était facile d'y entrer, mais difficile de s'y maintenir, et par conséquent inutile de l'occuper. Cette excursion ne pouvait avoir qu'un but, celui de frapper des contributions, et il n'y avait aucune justice à les imposer à un peuple habituellement neutre, comptant tout au plus par ses vœux, et par ses vœux mêmes méritant la bienveillance de la France, dont il approuvait les principes et souhaitait les succès. Custine commit la faute d'y entrer; ce fut le 27 octobre. Il leva des contributions, indisposa les habitans, dont il fit des ennemis pour les Français; et s'exposa, en se portant sur le Mein, à être coupé du Rhin, ou par les Prussiens, s'ils fussent remontés à Bingen, ou

par l'électeur palatin, si, rompant la neutralité, il fût sorti de Manheim.

La nouvelle de ces courses sur le territoire ennemi continua de causer une grande joie à la France, qui était tout étonnée de conquérir quelques jours après avoir craint de l'être. Les Prussiens alarmés jetèrent un pont volant sur le Rhin, pour remonter le long de la rive droite et chasser les Français. Heureusement pour Custine, ils mirent douze jours à passer le fleuve. Le découragement, les maladies et la séparation des Autrichiens avaient réduit cette armée à cinquante mille hommes. Clairfayt, avec ses dix-huit mille Autrichiens, avait suivi le mouvement général de nos troupes vers la Flandre, et se portait au secours du duc Albert. Le corps des émigrés avait été licencié, et la brillante milice qui le composait s'était réunie au corps de Condé ou avait passé à la solde étrangère.

Tandis que ces événemens se passaient à la frontière du nord et du Rhin, nous remportions d'autres avantages sur la frontière des Alpes. Montesquiou, placé à l'armée du midi, envahissait la Savoie et faisait occuper le comté de Nice par un de ses lieutenans. Ce général, qui avait montré dans la constituante

toutes les lumières d'un homme d'état, et qui n'eut pas le temps de montrer celles d'un militaire, dont on assure qu'il était doué, avait été mandé à la barre de la législative pour rendre compte de sa conduite, qu'on avait jugée trop lente. Il était parvenu à convaincre ses accusateurs que le défaut de moyens, et non celui de zèle, était la cause de ses retards, et il était retourné aux Alpes. Cependant il appartenait à la première génération révolutionnaire, et il était incompatible avec la nouvelle. Mandé encore une fois, il allait être destitué lorsqu'on apprit enfin son entrée en Savoie; sa destitution fut alors suspendue, et on lui laissa continuer sa conquête.

D'après le vaste plan conçu par Dumouriez, lorsqu'en qualité de ministre des affaires étrangères il régissait à la fois la diplomatie et la guerre, la France devait pousser ses armées jusqu'à ses frontières naturelles, le Rhin et la haute chaîne des Alpes. Pour cela il fallait conquérir la Belgique, la Savoie et Nice. La France avait ainsi l'avantage, en rentrant dans les principes naturels, de ne dépouiller que les deux ennemis avec qui elle fût en guerre, la maison d'Autriche et la cour de Turin. C'est ce plan manqué en avril dans

la Belgique, et différé jusqu'ici dans la Savoie, dont Montesquiou allait exécuter sa part. Il donna une division au général Anselme, pour passer le Var et se porter sur Nice à un signal donné; il se porta lui-même, avec la plus grande partie de son armée de Grenoble sur Chambéry; il fit menacer les troupes sardes par Saint-Geniès, et, s'avançant lui-même du fort Barraux sur Mont-Mélian, il parvint à les diviser et à les rejeter dans les vallées. Tandis que ses lieutenans les poursuivaient, il se porta à Chambéry, le 28 septembre, et y fit son entrée triomphale, à la grande satisfaction des habitans, qui aimaient la liberté en vrais enfans des montagnes, et la France comme des hommes qui parlent la même langue, ont les mêmes mœurs, et appartiennent au même bassin. Il forma aussitôt une assemblée de Savoisiens, pour y faire délibérer une question qui ne pouvait pas être douteuse, celle de la réunion à la France.

Au même instant Anselme, renforcé de six mille Marseillais, qu'il avait demandés comme auxiliaires, s'était approché du Var, torrent inégal, comme tous ceux qui descendent des hautes montagnes, tour à tour immense ou desséché, et ne pouvant même recevoir un

pont fixe. Anselme passa très-hardiment le Var, et occupa Nice, que le comte Saint-André venait d'abandonner, et où les magistrats l'avaient pressé d'entrer pour arrêter les désordres de la populace, qui se livrait à d'affreux pillages. Les troupes sardes se rejetèrent vers les hautes vallées; Anselme les poursuivit, mais il s'arrêta devant un poste redoutable, celui de Saorgio, dont il ne put jamais repousser les Piémontais. Pendant ce temps, l'escadre de l'amiral Truguet, combinant ses mouvemens avec ceux du général Anselme, avait obtenu la reddition de Villefranche, et s'était portée devant la petite principauté d'Oneille. Beaucoup de corsaires trouvaient ordinairement un asile dans ce port, et par cette raison il n'était pas inutile de lui faire une sommation. Mais, tandis qu'un canot français s'avançait pour parlementer, le droit des gens fut violé, et plusieurs hommes tués par une décharge générale. L'amiral, embossant alors ses vaisseaux devant la place, l'écrasa de ses feux, y débarqua ensuite quelques troupes, qui saccagèrent la ville et firent un grand carnage des moines qui s'y trouvaient en grand nombre, et qui étaient, dit-on, les instigateurs de ce manque de foi.

Telle est la rigueur des lois militaires, et la malheureuse ville les subit sans aucune miséricorde. Après cette expédition, l'escadre française retourna devant Nice, où Anselme, séparé par les crues du Var du reste de son armée, se trouvait dangereusement compromis. Cependant, en se gardant bien contre le poste de Saorgio et en ménageant les habitans plus qu'il ne le faisait, sa position était tenable, et il pouvait conserver sa conquête.

Pendant ce temps, Montesquiou s'avançait de Chambéry sur Genève, et allait se trouver en présence de la Suisse, très-diversement disposée pour les Français, et qui prétendait voir dans l'invasion de la Savoie un danger pour sa neutralité.

Les sentimens des cantons étaient très-partagés à notre égard : toutes les républiques aristocratiques condamnaient notre révolution. Berne surtout, et son avoyer Stinger, la détestaient profondément, et d'autant plus que le pays de Vaud, si opprimé, la chérissait davantage. L'aristocratie helvétique, excitée par l'avoyer Stinger et par l'ambassadeur anglais, demandait la guerre contre nous, et faisait valoir le massacre des gardes suisses au 10 août, le désarmement d'un régiment à

Aix, et enfin l'occupation des gorges du Porentruy, qui dépendaient de l'évêché de Bâle, et que Biron avait fait occuper afin de fermer le Jura. Le parti modéré l'emporta néanmoins, et on résolut une neutralité armée. Le canton de Berne, plus irrité et plus défiant, porta un corps d'armée à Nion, et, sous le prétexte d'une demande des magistrats de Genève, plaça garnison dans cette ville. D'après les anciens traités, Genève, en cas de guerre de la France avec la Savoie, ne devait recevoir garnison ni de l'une ni de l'autre puissance. Notre envoyé en sortit aussitôt; et le conseil exécutif, poussé par Clavière, autrefois exilé de Genève, et jaloux d'y faire entrer la révolution, ordonna à Montesquiou de faire exécuter les traités. De plus, on lui enjoignit de mettre lui-même garnison dans la place, c'est-à-dire d'imiter la faute reprochée aux Bernois. Montesquiou sentait d'abord qu'il n'avait pas actuellement les moyens de prendre Genève, et ensuite qu'en rompant la neutralité, et en se mettant en guerre avec la Suisse, on ouvrait l'est de la France, et on mettait à découvert le flanc droit de notre défensive. Il résolut d'un côté d'intimider Genève, tandis que de l'autre il tâcherait de faire entendre

raison au conseil exécutif. Il demanda donc hautement la sortie des troupes bernoises, et il tâcha de persuader au ministère français qu'on ne pouvait exiger davantage. Son projet était, en cas d'extrémité, de bombarder Genève, et de se porter par une marche hardie sur le canton de Vaud pour le mettre en révolution. Genève consentit à la sortie des troupes bernoises, à condition que Montesquiou se retirerait à dix lieues, ce qu'il exécuta sur-le-champ. Cependant cette concession fut blâmée à Paris, et Montesquiou, placé à Carouge, où l'entouraient les exilés genevois qui voulaient rentrer dans leur patrie, était là entre la crainte de brouiller la France avec la Suisse, et la crainte de désobéir au conseil exécutif, qui méconnaissait les vues militaires et politiques les plus sages. Cette négociation, prolongée par la distance des lieux, n'était pas encore près de finir, quoiqu'on fût à la fin d'octobre.

Tel était donc, en octobre 1792, depuis Dunkerque jusqu'à Bâle, et depuis Bâle jusqu'à Nice, l'état de nos armes. La frontière de la Champagne était délivrée de la grande invasion; les troupes se portaient de cette province vers la Flandre, pour secourir Lille et

nvahir la Belgique; Kellerman prenait ses uartiers en Lorraine; Custine, échappé des nains de Biron, maître de Mayence, et couant imprudemment dans le Palatinat et jusqu'au Mein, réjouissait la France par ses conquêtes, effrayait l'Allemagne, et s'exposait imprudemment à être coupé par les Prussiens, qui remontaient la rive droite du Rhin, en troupes malades et battues, mais nombreuses, et capables encore d'envelopper la petite armée française. Biron campait toujours le long du Rhin; Montesquiou, maître de la Savoie par la retraite des Piémontais au-delà des Alpes, et préservé de nouvelles attaques par les neiges, avait à décider la question de la neutralité suisse ou par les armes ou par des négociations. Enfin Anselme, maître de Nice, et soutenu par une escadre, pouvait résister dans sa position malgré les crues du Var, et malgré les Piémontais groupés au-dessus de lui dans le poste de Saorgio.

Tandis que la guerre allait se transporter de la Champagne dans la Belgique, Dumouriez avait demandé à venir à Paris pour deux ou trois jours seulement, afin de concerter avec les ministres l'invasion des Pays-Bas, et le plan général de toutes les opérations mili-

taires. Ses ennemis répandirent qu'il venait se faire applaudir, et qu'il quittait le soin de son commandement pour une frivole satisfaction de vanité. Ces reproches étaient fort exagérés, car le commandement de Dumouriez ne souffrait pas de cette absence, et de simples marches de troupes pouvaient se faire sans lui ; sa présence au contraire devait être fort utile au conseil pour la détermination d'un plan général, et il fallait lui pardonner une impatience de gloire si générale chez les hommes, et si excusable quand elle ne nuit pas à des devoirs.

Il arriva le 11 octobre à Paris. Sa position était embarrassante, car il ne pouvait se trouver bien avec aucun des deux partis. La violence des jacobins lui répugnait, et il avait rompu avec les girondins, en les expulsant quelques mois auparavant du ministère. Cependant fort bien accueilli dans toute la Champagne, il le fut très-bien à Paris, surtout par les ministres et par Roland lui-même, qui mettait ses ressentimens personnels au néant quand il s'agissait de la chose publique. Il se présenta le 12 à la convention. A peine était-il annoncé, que des applaudissemens mêlés d'acclamations s'élevèrent de toutes parts. Il prononça un

discours, simple, énergique, où était brièvement retracée toute la campagne de l'Argonne, et où ses troupes et Kellerman lui-même étaient traités avec les plus grands éloges. Son état-major présenta ensuite un drapeau pris sur les émigrés, et l'offrit à l'assemblée comme un monument de la vanité de leurs projets. Aussitôt après, les députés se hâtèrent de l'entourer, et on leva la séance pour donner un libre cours aux félicitations. Ce furent surtout les nombreux députés de la plaine, les *impartiaux*, comme on les appelait, qui, n'ayant à lui reprocher ni rupture ni tiédeur révolutionnaire, lui témoignèrent le plus vif et le plus sincère empressement. Les girondins ne restèrent pas en arrière; cependant, soit la faute de Dumouriez, soit la leur, la réconciliation ne fut pas entière; et on put apercevoir entre eux un reste de froideur. Les montagnards, qui lui avaient reproché un moment d'attachement pour Louis XVI, et qui le trouvaient par ses manières, son mérite et son élévation déjà trop semblable aux girondins, lui surent mauvais gré des témoignages qu'il obtint de leur part, et supposèrent ces témoignages plus expressifs qu'ils ne l'étaient réellement.

Après la convention, restait à visiter les Jacobins, et cette puissance était alors devenue si grande, que le général victorieux ne pouvait se dispenser de lui rendre hommage. C'était là que l'opinion en fermentation formait tous ses projets, et rendait tous ses arrêts. S'agissait-il d'une loi importante, d'une haute question politique, d'une grande mesure révolutionnaire, les jacobins, toujours plus prompts, se hâtaient d'ouvrir la discussion et de donner leur avis. Aussitôt après ils se répandaient à la commune, aux sections, ils écrivaient à tous les clubs affiliés; et l'opinion qu'ils avaient émise, le vœu qu'ils avaient formé, revenaient sous forme d'adresse de tous les points de la France, et sous forme de pétition armée, de tous les quartiers de Paris. Lorsque, dans les conseils municipaux, dans les sections, et dans toutes les assemblées revêtues d'une autorité quelconque, on hésitait encore sur une question, par un dernier respect de la légalité, les jacobins, qui s'estimaient aussi libres que la pensée, la tranchaient hardiment, et toute insurrection était proposée chez eux long-temps à l'avance. Ils avaient pendant tout un mois délibéré celle du 10 août. Outre cette initiative dans chaque

question, ils s'arrogeaient encore dans tous les détails du gouvernement une inquisition inexorable. Un ministre, un chef de bureau, un fournisseur étaient-ils accusés, des commissaires partaient des jacobins, se faisaient ouvrir les bureaux, et demandaient des comptes rigoureux, qu'on leur rendait sans hauteur, sans dédain, sans impatience. Tout citoyen qui avait à se plaindre d'un acte quelconque n'avait qu'à se présenter à la société, et des défenseurs officieux lui étaient donnés pour lui faire rendre justice. Un jour c'étaient des soldats qui se plaignaient de leurs officiers, des ouvriers de leurs entrepreneurs; un autre jour on voyait une actrice demander justice contre son directeur, une fois même un jacobin vint demander réparation de l'adultère commis avec sa femme par l'un de ses collègues.

Tout le monde s'empressait de se faire inscrire sur les registres de la société pour attester son zèle patriotique. Presque tous les députés nouvellement arrivés à Paris s'étaient hâtés de s'y présenter; on en avait compté cent treize dans une semaine, et ceux même qui n'avaient pas l'intention de suivre les séances ne laissaient pas que de demander leur admission. Les sociétés affiliées écrivaient du fond des

provinces, pour savoir si les députés de leurs départemens s'étaient fait recevoir, et s'ils étaient assidus. Les riches de la capitale tâchaient de se faire pardonner leur opulence en allant aux Jacobins se couvrir du bonnet rouge, et leurs équipages encombraient la porte de ce séjour de l'égalité. Tandis que la salle était remplie du grand nombre de ses membres, que les tribunes regorgeaient de peuple, une foule immense, mêlée aux équipages, attendait à la porte, et demandait à grands cris à être introduite. Quelquefois cette multitude s'irritait lorsque la pluie, si ordinaire sous le ciel de Paris, ajoutait aux ennuis de l'attente, et alors quelque membre demandait l'admission du *bon peuple*, qui souffrait aux portes de la salle. Marat avait souvent réclamé dans de pareilles occasions; et quand l'admission était accordée, quelquefois même avant, une multitude immense d'hommes et de femmes venaient inonder la société et se mêler à ses membres. C'était à la fin du jour qu'on s'assemblait. La colère, excitée et contenue à la convention, venait faire là une libre explosion. La nuit, la multitude des assistans, tout contribuait à échauffer les têtes; souvent la séance, se prolongeant,

dégénérait en un tumulte épouvantable, et les agitateurs y puisaient, pour le lendemain, le courage des plus audacieuses tentatives. Cependant cette société, si avancée en démagogie, n'était pas ce qu'elle devint plus tard. On y souffrait encore à la porte les équipages de ceux qui venaient abjurer l'inégalité des conditions. Quelques membres avaient fait de vains efforts pour y parler le chapeau sur la tête, et on les avait obligés à se découvrir. Brissot, à la vérité, venait d'en être exclu par une décision solennelle; mais Pétion continuait d'y présider, au milieu des applaudissemens. Chabot, Collot-d'Herbois, Fabre d'Eglantine y étaient les orateurs favorisés; mais Marat y paraissait étrange encore, et Chabot disait en langage du lieu que Marat était un *porte-épic qu'on ne pouvait saisir d'aucun côté.*

Dumouriez fut reçu par Danton, qui présidait la séance. De nombreux applaudissemens l'accueillirent, et en le voyant on lui pardonna l'amitié supposée des Girondins. Il prononça quelques mots convenables à la situation, et promit *avant la fin du mois d'être à la tête de soixante mille hommes pour attaquer les rois, et sauver les peuples de la tyrannie.*

Danton répondant en style analogue, lui dit que, ralliant les Français au camp de Sainte-Menehould, il avait bien mérité de la patrie, mais qu'une nouvelle carrière s'ouvrait; qu'il devait faire tomber les couronnes devant *le* bonnet rouge dont la société l'avait honoré, et que son nom figurerait alors parmi les plus beaux noms de la France. Collot d'Herbois le harangua ensuite, et lui tint un discours qui montre et la langue de l'époque, et les dispositions du moment à l'égard du général.

« Ce n'est pas un roi qui t'a nommé, ô Du- » mouriez, ce sont tes concitoyens. Souviens- » toi qu'un général de la république ne doit » jamais servir qu'elle seule. Tu as entendu » parler de Thémistocle; il venait de sauver la » Grèce à Salamine; mais, calomnié par ses » ennemis, il se vit obligé de chercher un » asile chez les tyrans. On lui offrit de servir » contre sa patrie: pour toute réponse, il s'en- » fonça son épée dans le cœur. Dumouriez, tu » as des ennemis, tu seras calomnié, souviens- » toi de Thémistocle!

» Des peuples esclaves t'attendent pour les » secourir: bientôt tu les délivreras. Quelle » glorieuse mission!... Il faut cependant te » défendre de quelque excès de générosité en-

» vers tes ennemis. *Tu as reconduis le roi de*
» *Prusse un peu trop à la manière française*...
» Mais, nous l'espérons, l'Autriche paiera
» double.

» Tu iras à Bruxelles, Dumouriez... je n'ai
» rien à te dire.... Cependant si tu y trouvais
» une femme exécrable qui, sous les murs
» de Lille, est venue repaître sa férocité du
» spectacle des boulets rouges!.... Mais cette
» femme ne t'attend pas....

» A Bruxelles la liberté va renaître sous tes
» pas.... citoyens, filles, femmes, enfans se
» presseront autour de toi; de quelle félicité
» tu vas jouir, Dumouriez!... ma femme.... est
» de Bruxelles, elle t'embrassera aussi! »

Danton sortit ensuite avec Dumouriez, dont il s'était emparé et auquel il faisait en quelque sorte les honneurs de la nouvelle république. Danton ayant montré à Paris une contenance aussi ferme que Dumouriez à Sainte Menehould, on les regardait l'un et l'autre comme les deux sauveurs de la révolution, et on les applaudissait ensemble dans tous les spectacles où ils se montraient. Un certain instinct rapprochait ces deux hommes, malgré la différence de leurs habitudes. C'étaient les corrompus des deux régimes qui s'unissaient avec

un même génie, un même goût pour les plaisirs, mais avec une corruption différente. Danton avait celle du peuple, et Dumouriez celle des cours ; mais plus heureux que son collègue, ce dernier n'avait servi que généreusement et les armes à la main, et Danton avait eu le malheur de souiller un grand caractère par les atrocités de septembre.

Ces salons si brillans où les hommes célèbres recevaient autrefois la gloire, où, pendant tout le dernier siècle, on avait écouté et applaudi Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, ces salons n'existaient plus. Il restait la société simple et choisie de madame Roland, où se réunissaient tous les Girondins, le beau Barbaroux, le spirituel Louvet, le grave Busot, le brillant Guadet, l'entraînant Vergniaud, et où régnaient encore une langue pure, des entretiens pleins d'intérêt, et des mœurs élégantes et polies. Les ministres s'y réunissaient deux fois la semaine, et on y faisait un repas composé d'un seul service. Telle était la nouvelle société républicaine, qui joignait aux grâces de l'ancienne France le sérieux de la nouvelle, et qui allait bientôt disparaître devant la grossièreté démagogique. Dumouriez assista à l'un de ces festins si

simples, éprouva d'abord quelque gêne à l'aspect de ses anciens amis qu'il avait chassés du ministère, de cette femme qui lui paraissait trop sévère, et à laquelle il paraissait trop licencieux; mais il soutint cette situation avec son esprit accoutumé, et fut touché surtout de la cordialité sincère de Roland. Après la société des Girondins, celle des artistes était la seule qui eût survécu à la dispersion de l'ancienne aristocratie. Presque tous les artistes avaient embrassé chaudement une révolution qui les vengeait des dédains nobiliaires, et qui ne promettait de faveur qu'au génie. Ils accueillirent Dumouriez à leur tour, et lui donnèrent une fête où furent réunis tous les talens que renfermait la capitale. Mais au milieu même de la fête, une scène étrange vint l'interrompre, et causer autant de dégoût que de surprise.

Marat, toujours prompt à devancer les méfiances révolutionnaires, n'était point satisfait du général. Dénonciateur acharné de tous les hommes entourés de la faveur publique, il avait toujours devancé, par ses dégoûtantes invectives, les disgrâces encourues par les chefs populaires. Mirabeau, Bailly, Lafayette, Pétion, les girondins avaient été ac-

cablés de ses outrages, lorsqu'ils jouissaient encore de toute leur popularité. Depuis le 10 août surtout, il s'était livré à tous les désordres de son esprit, et, quoique hideux encore pour les hommes raisonnables et honnêtes, et étrange au moins pour les révolutionnaires emportés, il avait été encouragé par un commencement de succès. Aussi ne manquait-il pas de se regarder en quelque sorte comme un homme public, essentiel au nouvel ordre de choses. Il passait une partie de sa vie à recueillir des bruits, à les répandre dans sa feuille, et à parcourir les bureaux pour y redresser les torts des administrateurs envers le peuple. Faisant au public la confidence de sa vie, il disait un jour dans l'un de ses numéros (*), que ses occupations étaient accablantes, que sur les vingt-quatre heures de la journée il n'en donnait que deux au sommeil, et une seule à la table et aux soins domestiques; qu'en outre des heures consacrées à ses devoirs de député, il en employait régulièrement six à recueillir et à faire valoir les plaintes d'une foule de

(*) *Journal de la République française*, n° 93, mercredi 9 janvier 1793.

malheureux et d'opprimés; qu'il consacrait les heures restantes à lire une multitude de lettres et à y répondre, à écrire ses observations sur les événemens, à recevoir des dénonciations, à s'assurer de la véracité des dénonciateurs, enfin à faire sa feuille, et à veiller à l'impression d'un grand ouvrage. Depuis trois années il n'avait pas pris, disait-il, un quart d'heure de récréation; et on tremble en se figurant ce que peut produire dans une révolution une intelligence aussi désordonnée, servie par cette activité dévorante.

Marat prétendait ne voir dans Dumouriez qu'un aristocrate de mauvaises mœurs, dont il fallait se défier. Par surcroît de motif, il avait été instruit que Dumouriez venait de sévir avec la plus grande rigueur contre deux bataillons de volontaires qui avaient égorgé des déserteurs émigrés. Sur-le-champ il se rend aux jacobins, dénonce le général à leur tribune, et demande deux commissaires pour aller l'interroger sur sa conduite. On lui donne aussitôt les nommés Montaut et Bentabolle, et sur l'heure il se met en marche avec eux. Dumouriez n'était point à sa demeure. Marat court aux divers spectacles, et enfin apprend

que Dumouriez assistait à une fête que lui donnaient les artistes chez Melle Candeille, femme célèbre alors. Marat n'hésite pas à s'y rendre, malgré son hideux costume. Les équipages, les détachemens de la garde nationale qu'il trouva à la porte du lieu où se donnait la fête, la présence du commandant Santerre, d'une foule de députés, les apprêts d'un festin, irritent son humeur. Il s'avance hardiment et demande Dumouriez. Une espèce de rumeur s'élève à son approche. Son nom prononcé fait disparaître une foule de visages, qui, disait-il, fuyaient ses regards accusateurs. Marchant droit vers Dumouriez, il l'interpelle vivement, et lui demande compte des traitemens exercés envers les deux bataillons. Le général le regarde, puis lui dit avec une curiosité méprisante : Ah! c'est vous qu'on appelle Marat! — Il le considère encore des pieds à la tête, et lui tourne le dos, sans lui adresser une parole. Cependant, les jacobins qui accompagnaient Marat paraissant plus doux et plus honnêtes, Dumouriez leur donne quelques explications, et les renvoie satisfaits. Marat, qui ne l'était pas, pousse de grands cris dans les antichambres, gourmande Santerre, qui fait, dit-il, auprès du général le

métier d'un laquais ; déclame contre les gardes nationaux qui contribuaient à l'éclat de la fête, et se retire en menaçant de sa colère tous les aristocrates composant la réunion. Aussitôt il court transcrire dans son journal cette scène ridicule, qui peint si bien la situation de Dumouriez, les fureurs de Marat, et les mœurs de cette époque.

Dumouriez avait passé quatre jours à Paris, et, pendant ce temps, il n'avait pu s'entendre avec les girondins, quoiqu'il eût parmi eux un ami intime dans la personne de Gensonné. Il s'était borné à conseiller à ce dernier de se réconcilier avec Danton, comme avec l'homme le plus puissant, et celui qui, malgré ses vices, pouvait devenir le plus utile aux gens de bien. Dumouriez ne s'était pas mieux entendu avec les jacobins, dont il était dégoûté, et auxquels il était suspect, à cause de son amitié supposée avec les girondins. Son séjour à Paris l'avait donc peu servi auprès des deux partis, mais lui avait été plus utile sous le rapport militaire.

Suivant son usage, il avait conçu un plan général qui avait été adopté par le conseil exécutif. D'après ce plan, Montesquiou devait se maintenir le long des Alpes, et s'assurer la

grande chaîne pour limite, en achevant la conquête de Nice, et en s'efforçant de conserver la neutralité suisse. Biron devait être renforcé, afin de garder le Rhin depuis Bâle jusqu'à Landau. Un corps de douze mille hommes, aux ordres du général Meusnier, était destiné à se porter sur les derrières de Custine, afin de couvrir ses communications. Kellerman avait ordre de quitter ses quartiers, de passer rapidement entre Luxembourg et Trèves, pour courir à Coblentz, et de faire ainsi ce qu'on lui avait déjà conseillé, et ce que lui et Custine auraient déjà dû exécuter. Prenant enfin l'offensive avec quatre-vingt mille hommes, Dumouriez devait compléter le territoire français par l'acquisition projetée de la Belgique. Gardant ainsi la défensive sur toutes les frontières défendues par la nature du sol, on n'attaquait hardiment que sur la frontière ouverte, celle des Pays-Bas, où, comme le disait Dumouriez, on ne pouvait SE DÉFENDRE QU'EN GAGNANT DES BATAILLES.

Il obtint, par Santerre, que l'absurde idée du camp sous Paris serait abandonnée ; que tous les rassemblemens qu'on avait faits en hommes, en artillerie, en munitions, en

effets de campement, seraient reportés en Flandre, pour servir à son armée qui manquait de tout; qu'on y ajouterait des souliers, des capotes, et six millions de numéraire pour fournir le prêt aux soldats, en attendant l'entrée dans les Pays-Bas, après laquelle il espérait se suffire à lui-même. Il partit, vers le 16 octobre, un peu désabusé de ce qu'on appelle reconnaissance publique, un peu moins d'accord avec les partis qu'auparavant, et tout au plus dédommagé de son voyage par quelques arrangemens militaires faits avec le conseil exécutif.

Pendant cet intervalle, la convention avait continué d'agir contre la commune en pressant son renouvellement, et en surveillant tous ses actes. Pétion avait été nommé maire à une majorité de treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf voix, tandis que Robespierre n'en avait obtenu que vingt-trois, Billaud de Varennes quatorze, Panis quatre-vingt, et Danton onze. Cependant il ne faut point mesurer la popularité de Robespierre et de Pétion d'après cette différence dans le nombre des voix, parce qu'on avait l'habitude de voir dans l'un un maire, et dans l'autre un député, et qu'on ne songeait pas à faire autre chose de chacun

d'eux; mais cette immense majorité prouve encore la popularité dont jouissait le principal chef du parti girondin. Il ne faut pas oublier de dire que Bailly obtint deux voix, singulier souvenir donné à ce vertueux magistrat de 1789. Pétion refusa la mairie, fatigué des convulsions de la commune, et préférant les fonctions de député à la convention nationale.

Les trois mesures principales décrétées dans la fameuse séance du 24, étaient une loi contre les provocations au meurtre, un décret sur la formation d'une garde départementale, et enfin un compte exact de l'état de Paris. Les deux premières, confiées à la commission des neuf, excitaient un cri continuel aux Jacobins, à la commune et dans les sections. La commission des neuf n'en continuait pas moins ses travaux; et de divers départemens, entre autres de Marseille et du Calvados, arrivaient spontanément, et, comme avant le 10 août, des bataillons qui devançaient le décret sur la garde départementale. Roland, chargé de la troisième mesure, c'est-à-dire du rapport sur l'état de la capitale, le fit sans faiblesse et avec une rigoureuse vérité. Il peignit et excusa la confusion inévitable de la première insurrection; mais il retraça avec

énergie et frappa de réprobation les crimes ajoutés par le 2 septembre à la révolution du 10 août; il montra tous les débordemens de la commune, ses abus de pouvoir, ses emprisonnemens arbitraires et ses immenses dilapidations. Il finit par ces mots :

« Département sage, mais peu puissant;
» commune active et despote; peuple excellent,
» mais dont une partie saine est intimidée ou
» contrainte, tandis que l'autre est travaillée
» par les flatteurs et enflammée par la calom-
» nie; confusion des pouvoirs, abus et mépris
» des autorités, force publique faible ou nulle
» par un mauvais commandement, voilà
» Paris! »

Son rapport fut couvert d'applaudissemens par la majorité ordinaire, bien que pendant la lecture certains murmures eussent éclaté vers la montagne. Cependant une lettre écrite par un particulier à un magistrat, communiquée par ce magistrat au conseil exécutif, et dévoilant le projet d'un nouveau 2 septembre contre une partie de la convention, excita une grande agitation. Une phrase de cette lettre, relative aux comploteurs, disait : *Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre.* A ce mot tous les regards se dirigèrent sur lui;

les uns lui témoignaient de l'indignation, les autres l'excitaient à prendre la parole. Il la prit pour s'opposer à l'impression du rapport de Roland, qu'il qualifia de roman diffamatoire, et il soutint qu'on ne devait pas donner de publicité à ce rapport avant que ceux qui se trouvaient accusés, et lui-même particulièrement, eussent été entendus. S'étendant alors sur lui-même, il commença à se justifier; mais il ne pouvait se faire entendre, à cause du bruit qui régnait dans la salle. « Parle, » lui disait Danton, parle; les bons citoyens » sont là qui t'entendent. » Robespierre, parvenant à dominer le bruit, recommence son apologie, et défie ses adversaires de l'accuser en face, et de produire contre lui une seule preuve positive. A ce défi, Louvet s'élance: C'est moi, lui dit-il, moi qui t'accuse; et en achevant ces mots il occupait déjà le pied de la tribune; et Barbaroux, Rebecqui l'y suivaient pour soutenir l'accusation. A cette vue, Robespierre est ému, et son visage paraît altéré; il demande que son accusateur soit entendu, et que lui-même le soit ensuite. Danton, lui succédant à la tribune, se plaint du système de calomnie organisé contre la commune et la députation de Paris, et répète

sur Marat, qui était la principale cause de toutes les accusations, ce qu'il avait déjà déclaré, c'est-à-dire qu'il ne l'aimait pas, qu'il avait fait l'expérience de son *tempérament volcanique et insociable*, et que toute idée d'une coalition triumvirale était absurde. Il finit en demandant qu'on fixe un jour pour discuter ce rapport. L'assemblée en décrète l'impression, mais elle en ajourne la distribution aux départemens, après la discussion ouverte entre Louvet et Robespierre.

Louvet était plein de hardiesse et de courage; son patriotisme était sincère; mais, comme on l'a dit, dans sa haine contre Robespierre entrait le ressentiment d'une lutte personnelle, commencée aux Jacobins, continuée dans la *Sentinelle*, renouvelée dans l'assemblée électorale, et devenue plus violente depuis qu'il était face à face avec son jaloux rival dans la convention nationale. A une extrême pétulance de caractère il joignait une imagination romanesque et crédule qui l'égarait, et lui faisait supposer un concert et des complots là où il n'y avait que l'effet spontané des passions. Il croyait à ses propres suppositions, et voulait forcer ses amis à y ajouter la même foi. Mais il rencontrait dans le froid

bon sens de Pétion et de Roland, dans l'indolente impartialité de Vergniaud, une opposition qui le désolait. Buzot, Barbaroux, Guadet, sans être aussi crédules, sans supposer des trames aussi compliquées, croyaient à la méchanceté de leurs adversaires, et secondaient les attaques de Louvet par indignation et par courage. Salles, député de la Meurthe, ennemi opiniâtre des anarchistes dans la constituante et dans la convention, Salles, doué d'une imagination sombre et violente, était seul accessible à toutes les suggestions de Louvet, et croyait, comme lui, à de vastes complots tramés dans la commune et aboutissant à l'étranger. Amis passionnés de la liberté, Louvet et Salles ne pouvaient consentir à imputer tant de maux à ses propres convulsions, et ils supposaient que les montagnards, mais surtout Marat, étaient stipendiés par l'émigration et l'Angleterre, pour pousser la révolution au crime, au déshonneur et à la confusion générale. Plus incertains sur le compte de Robespierre, ils voyaient au moins en lui un tyran dévoré d'orgueil et d'ambition, et s'avançant par tous les moyens au suprême pouvoir.

Louvet, résolu d'attaquer hardiment Robespierre, et de ne lui laisser aucun repos, tenait son discours tout prêt, et s'en était muni le jour où Roland devait faire son rapport : aussi fut-il tout préparé à soutenir l'accusation lorsqu'on lui donna la parole. Il la prit sur-le-champ, et immédiatement après Roland.

Déjà les girondins avaient assez de penchant à mal juger les événemens et à supposer un complot là où il n'y avait que des passions emportées ; mais, pour le crédule Louvet, la conspiration était encore bien plus évidente et plus fortement combinée. Dans l'exagération croissante des jacobins, dans le succès que la morgue de Robespierre y avait obtenu pendant 1792, il voyait un complot tramé par l'ambitieux tribun. Il le montra, s'entourant de satellites à la violence desquels il livrait ses contradicteurs ; se faisant lui-même l'objet d'un culte idolâtre, faisant répandre, avant le 10 août, que lui seul pouvait sauver la liberté et la France ; et le 10 août arrivé, se cachant à la lumière, reparaissant deux jours après le danger, marchant alors droit à la commune, malgré la promesse de ne jamais accepter de place, et, de sa pleine autorité, s'asseyant

lui-même au bureau du conseil général ; là s'emparant d'une bourgeoisie aveugle, la poussant à son gré à tous les excès de pouvoir, allant insulter pour elle l'assemblée législative, et en exigeant des décrets sous peine du tocsin ; ordonnant, sans paraître, les massacres et les vols de septembre, pour appuyer l'autorité municipale par la terreur ; envoyant ensuite par toute la France des émissaires qui allaient conseiller les mêmes crimes, et engager les provinces à reconnaître la supériorité et l'autorité de Paris. Il voulait, ajoute Louvet, détruire la représentation nationale pour lui substituer la commune dont il disposait, et nous donner le gouvernement de Rome, où, sous le nom de municipes, les provinces étaient soumises à la souveraineté de la métropole. Maître ainsi de Paris, qui l'eût été de la France, il aurait succédé à la royauté détruite. Cependant, voyant la réunion d'une nouvelle assemblée imminente, il avait passé du conseil général à l'assemblée électorale, et avait dirigé les choix par la terreur, afin d'être maître de la convention par la députation de Paris.

C'est lui, Robespierre, qui avait désigné aux électeurs cet homme de sang dont les

placards incendiaires avaient rempli la France de surprise et d'épouvante. Ce libelliste, du nom duquel Louvet ne voulait pas, disait-il, souiller ses lèvres, n'était que l'enfant perdu de l'assassinat, qui avait, pour prêcher le crime et calomnier les citoyens les plus purs, un courage qui manquait au cauteleux Robespierre. Pour Danton, Louvet le séparait de l'accusation, et s'étonnait même qu'il se fût élancé à la tribune pour repousser une attaque qui ne se dirigeait pas contre lui. Cependant il ne le séparait pas de septembre, parce que dans ces jours malheureux, lorsque toutes les autorités, l'assemblée, les ministres, le maire parlaient en vain pour arrêter les massacres, le ministre seul de la justice *ne parlait pas*; parce qu'enfin, dans les fameux placards, seul il était excepté des calomnies répandues contre les plus purs des citoyens. « Et puisses-» tu, s'écriait Louvet, puisse-tu, ô Danton, » te laver aux yeux de la postérité de cette » déshonorante exception! » Des applaudissemens avaient accueilli ces paroles, aussi généreuses qu'imprudentes.

Cette accusation, constamment applaudie, n'avait pu cependant être entendue sans beaucoup de murmures; mais un mot souvent ré-

pété pendant la séance les avait arrêtés. « As-
» surez-moi du silence, avait dit Louvet au
» président, *car je vais toucher le mal*, et on
» criera. — Appuye, avait dit Danton; touche
» le mal. » Et chaque fois que s'élevaient des murmures, *silence*, criait-on, *silence les blessés!*

Louvet résume enfin son accusation. « Ro-
» bespierre, s'écrie-t-il, je t'accuse d'avoir
» calomnié les plus purs citoyens, et de l'avoir
» fait le jour où les calomnies étaient des pros-
» criptions; je t'accuse de t'être produit toi-
» même comme un objet d'idolâtrie, et d'avoir
» fait répandre que tu étais le seul homme
» capable de sauver la France; je t'accuse
» d'avoir avili, insulté et persécuté la repré-
» sentation nationale, d'avoir tyrannisé l'as-
» semblée électorale de Paris, et d'avoir marché
» au suprême pouvoir par la calomnie, la vio-
» lence et la terreur; et je demande un comité
» pour examiner ta conduite. » Louvet propose une loi qui condamne au bannissement quiconque aura fait de son nom un sujet de division entre les citoyens. Il veut qu'aux mesures dont la commission des neuf prépare le projet, on en ajoute une nouvelle, c'est de mettre la force armée à la disposition du mi-

nistre de l'intérieur. « Enfin, dit-il, je de-
» mande sur l'heure un décret d'accusation
» contre Marat!... Dieux! s'écrie-t-il, Dieux!
» je l'ai nommé! »

Robespierre, étourdi des applaudissemens prodigués à son adversaire, veut prendre la parole. Au milieu du bruit et des murmures qu'excite sa présence, il hésite; ses traits et sa voix sont altérés; il se fait entendre cependant, et demande un délai pour préparer sa défense. Le délai lui est accordé, et la défense est ajournée au 5 novembre. Le renvoi était heureux pour l'accusé, car, excitée par Louvet, l'assemblée ressentait une vive indignation.

Le soir, vive rumeur aux Jacobins, où se faisait le contrôle de toutes les séances de la convention. Une foule de membres accourent éperdus raconter la *conduite horrible* de Louvet, et demander sa radiation. Il avait calomnié la société, inculpé Danton, Santerre, Robespierre et Marat; il avait demandé une accusation contre les deux derniers, proposé des lois sanguinaires, attentatoires à la liberté de la presse, et enfin proposé *l'ostracisme d'Athènes*. Legendre dit que c'était *un coup monté*, puisque Louvet avait son discours tout prêt, et que bien évidemment le rapport de Roland

n'avait eu d'autre objet que de fournir une occasion à cette diatribe.

Fabre d'Eglantine se plaint de ce que le scandale augmente tous les jours, de ce qu'on s'évertue à calomnier Paris et les patriotes. On lie, dit-il, de petites conjectures à de petites suppositions, on en fait sortir une vaste conspiration, et on ne veut nous dire ni où elle est, ni quels en sont les agens et les moyens. S'il y avait un homme qui eût tout vu, tout apprécié dans l'un et l'autre parti, vous ne pourriez douter que cet homme, ami de la vérité, ne fût très-propre à la faire connaître. Cet homme c'est Pétion; forcez sa vertu à dire tout ce qu'il a vu, et à prononcer sur les crimes imputés aux patriotes. Quelque condescendance qu'il puisse avoir pour ses amis, j'ose dire que les intrigues ne l'ont point corrompu. Pétion est toujours pur et sincère; il voulait parler aujourd'hui, forcez-le à s'expliquer.

Merlin s'oppose à ce qu'on fasse Pétion juge entre Robespierre et Louvet; car c'est violer l'égalité que d'instituer ainsi un citoyen juge suprême des autres. D'ailleurs Pétion est respectable, sans doute; mais s'il venait à dévier! n'est-il pas homme? Pétion n'est-il pas

ami de Brissot, de Roland? Pétion ne reçoit-il pas Lasource, Vergniaux, Barbaroux, tous les intrigans qui compromettent la liberté.

La motion de Fabre est abandonnée, et Robespierre jeune prenant un ton lamentable, comme faisaient à Rome les parens des accusés, exprime sa douleur, et se plaint de n'être pas calomnié comme son frère. « C'est le moment, » dit-il, des plus grands dangers, tout le peuple » n'est pas pour nous. Il n'y a que les citoyens » de Paris qui soient suffisamment éclairés, » les autres ne le sont que très-imparfaite- » ment..... Il serait donc possible que l'inno- » cence succombât lundi!... car la convention » a entendu tout entier le long mensonge de » Louvet. Citoyens, s'écrie-t-il, j'ai eu un » grand effroi; il me semblait que des assas- » sins allaient poignarder mon frère. J'ai en- » tendu des hommes dire qu'il ne périrait que » de leurs mains; un autre m'a dit qu'il vou- » lait être son bourreau. » A ces mots, plusieurs membres se lèvent, et déclarent qu'eux aussi ont été menaçés, qu'ils l'ont été par Barbaroux, par Rebecqui, et par plusieurs citoyens des tribunes; que ceux qui les menaçaient leur ont dit : Il faut se débarrasser de Marat et de Robespierre. On entoure alors Robespierre

jeune, on lui promet de veiller sur son frère, et on décide que tous ceux qui ont des amis ou des parens dans les départemens écriront pour éclairer l'opinion. Robespierre jeune, en quittant la tribune, ne manque pas d'ajouter une calomnie. Anacharsis Cloots lui avait, dit-il, assuré que tous les jours il rompait, chez Roland, des lances contre le fédéralisme.

Vient à son tour le fougueux Chabot. Ce qui le blesse surtout dans le discours de Louvet, c'est qu'il s'attribue le 10 août à lui et à ses amis, et le 2 septembre à deux cents assassins. « Moi, dit Chabot, je me souviens que » je m'adressais, le 9 août au soir, à messieurs » du côté droit, pour leur proposer l'insurrec- » tion, et qu'ils me répondirent par un sourire » du bout des lèvres. Je ne vois donc pas quel » droit ils ont de s'attribuer le 10 août. Quant » au 2 septembre, l'auteur en est encore ce » même peuple qui a fait le 10 août malgré eux, » et qui s'est vengé après la victoire. Louvet dit » qu'il n'y avait pas deux cents assassins, et » moi j'assure que j'ai passé avec les commis- » saires de la législative sous une voûte de dix » mille sabres. J'ai reconnu plus de cent cin- » quante fédérés. Il n'y a point de crimes en » révolutions. Marat, tant accusé, n'est pour-

» suivi que pour des faits de révolution. Au-
» jourd'hui on accuse Marat, Danton, Ro-
» bespierre ; demain ce sera Santerre, Chabot,
» Merlin, etc. »

Excité par ces audacieuses paroles, un fédéré présent à la séance fait ce qu'aucun homme n'avait encore publiquement osé : il déclare qu'il *agissait* avec grand nombre de ses camarades aux prisons, et qu'il avait cru n'égorger que des conspirateurs, des fabricateurs de faux assignats, et sauver Paris du massacre et de l'incendie ; qu'il remerciait la société de la bienveillance qu'elle leur avait témoignée à tous, qu'ils partaient le lendemain pour l'armée, et n'avaient qu'un regret, c'était de laisser les patriotes dans d'aussi grands périls.

Cette affreuse déclaration termina la séance. Robespierre n'avait point paru, et il ne parut pas de toute cette semaine, préparant sa réponse, et laissant ses partisans préparer l'opinion. Pendant ce temps, la commune de Paris persistait dans sa conduite et son système. On disait qu'elle avait enlevé jusqu'à dix millions dans la caisse de Septeuil trésorier de la liste civile ; et dans le moment même, elle répandait une pétition aux quarante-quatre muni-

cipalités contre le projet de donner une garde à la convention. Barbaroux proposa aussitôt quatre décrets formidables et parfaitement conçus:

Par le premier, la capitale devait perdre le droit de posséder la représentation nationale quand elle n'aurait pas su la protéger contre les insultes ou les violences;

Par le second, les fédérés et les gendarmes nationaux devaient, concurremment avec les sections armées de Paris, garder la représentation nationale et les établissemens publics;

Par le troisième, la convention devait se constituer en cour de justice pour juger les conspirateurs;

Par le quatrième enfin, la convention cassait la municipalité de Paris.

Ces quatre décrets étaient parfaitement adaptés aux circonstances, et convenaient aux vrais dangers du moment; mais, pour les rendre, il aurait fallu toute la puissance qui ne pouvait résulter que des décrets mêmes. Pour se créer des moyens d'énergie, il faut l'énergie, et tout parti modéré qui veut arrêter un parti violent, est dans un cercle vicieux dont il ne peut jamais sortir. Sans doute la majorité, penchant pour les Girondins, au-

rait pu rendre les décrets, mais c'était sa modération qui la faisait pencher pour eux, et sa modération même lui conseillait d'attendre, de temporiser, de se fier à l'avenir, et d'écarter tout moyen trop tôt énergique. L'assemblée repoussa même un décret beaucoup moins rigoureux, c'était le premier de ceux dont la rédaction était confiée à la commission des neuf. Il était proposé par Buzot, et il était relatif aux provocateurs, au meurtre et à l'incendie. Toute provocation directe était punie de mort; et la provocation indirecte punie de dix ans de fers. L'assemblée trouva la provocation directe trop sévèrement punie, et la provocation indirecte trop vaguement définie, et trop difficile à atteindre. Buzot dit en vain qu'il fallait des mesures révolutionnaires, et par conséquent arbitraires, contre les adversaires qu'on voulait combattre; il ne fut pas écouté, et il ne pouvait pas l'être en s'adressant à une majorité qui condamnait dans le parti violent les mesures révolutionnaires même, et qui par conséquent était peu propre à les employer contre lui. La loi fut donc ajournée; et la commission des neuf, instituée pour aviser aux moyens de maintenir le bon ordre, fut, pour ainsi dire, rendue inutile.

L'assemblée cependant montrait un peu plus d'énergie, dès qu'il s'agissait de réprimer les écarts de la commune. Alors elle semblait défendre son autorité, avec une espèce de jalousie et de force. Le conseil général de la commune, mandé à la barre à cause de la pétition contre le projet d'une garde départementale, vint se justifier. Il n'était plus, dit-il, celui du dix août. Il avait renfermé des prévaricateurs, on avait eu raison de les dénoncer, mais ils ne se trouvaient plus dans son sein. Ne confondez pas, ajoutait-il, les innocens et les coupables. Rendez-nous la confiance dont nous avons besoin. Nous voulons ramener le calme nécessaire à la convention pour l'établissement des bonnes lois. Quant à l'envoi de cette pétition, ce sont les sections qui l'ont voulue, nous ne sommes que leurs mandataires; mais on les engagera à s'en désister.

Cette soumission désarma les girondins eux-mêmes, et à la requête de Gensonné les honneurs de la séance furent accordés au conseil général. Cette docilité des administrateurs pouvait bien satisfaire l'orgueil de l'assemblée, mais elle ne prouvait rien quant aux véritables dispositions de Paris. Le tumulte aug-

mentait en approchant du 5 novembre, jour fixé pour entendre Robespierre. La veille il y eut des rumeurs en sens contraire. Des bandes parcoururent Paris, les unes en criant : à la guillotine, Robespierre, Danton, Marat! les autres en criant : à la mort Roland, Lasource, Guadet. On s'en plaignit aux Jacobins, où il ne fut parlé que des cris poussés contre Robespierre, Danton et Marat. On accusait de ces cris des dragons et des fédérés, qui alors étaient encore dévoués à la convention. Robespierre jeune parut de nouveau à la tribune, se lamenta sur les dangers de l'innocence, repoussa un projet de conciliation proposé par un membre de la société, en disant que le parti opposé était décidément contre-révolutionnaire, et qu'il ne fallait avec lui ni paix ni trève; que sans doute l'innocence périrait dans la lutte, mais qu'il fallait qu'elle se sacrifiât, et qu'on laissât succomber Maximilien Robespierre, parce que la perte d'un seul homme n'entraînerait pas celle de la liberté. Tous les jacobins applaudirent à ces sentimens généreux, en assurant au jeune Robespierre qu'il n'en serait rien, et que son frère ne périrait pas.

Des plaintes toutes contraires eurent lieu à

l'assemblée; et là on dénonça les cris poussés contre Roland, Lasource, Guadet, etc. Roland se plaignit de ses vaines réquisitions au département et à la commune pour obtenir la force armée; on discuta beaucoup, on échangea des reproches, et la journée s'écoula sans prendre aucune mesure. Le lendemain, 5 novembre, Robespierre parut enfin à la tribune.

Le concours était général, et on attendait avec impatience le résultat de cette discussion solennelle. Le discours de Robespierre était volumineux et préparé avec soin. Ses réponses aux accusations de Louvet furent celles qu'on ne manque jamais de faire en pareil cas. «Vous m'accusez, dit-il, d'aspirer à la ty» rannie; mais, pour y parvenir, il faut des » moyens, et où sont mes trésors et mes ar» mées? Vous prétendez que j'ai élevé dans les » Jacobins l'édifice de ma puissance. Mais que » prouve cela? c'est que j'y étais plus écouté, » que je m'adressais peut-être mieux que vous » à la raison de cette société, et que vous ne » voulez ici venger que les disgrâces de votre » amour-propre. Vous prétendez que cette » société célèbre est dégénérée; mais demandez » un décret d'accusation contre elle, alors je » prendrai le soin de la justifier, et nous ver-

» rons si vous serez plus heureux ou plus persua-
» sifs que Léopold et Lafayette. Vous prétendez
» que je n'ai paru à la commune que deux
» jours après le 10 août, et qu'alors je me suis
» moi-même installé au bureau. Mais d'abord
» je n'y ai pas été appelé plus tôt; et, quand je
» me suis présenté au bureau, ce n'était pas
» pour m'y installer, mais pour faire vérifier
» mes pouvoirs. Vous ajoutez que j'ai insulté
» l'assemblée législative, que je l'ai menacée
» du tocsin : le fait est faux. Quelqu'un, placé
» près de moi, m'accusa de sonner le tocsin;
» je répondis à l'interlocuteur que les sonneurs
» de tocsin étaient ceux qui, par l'injustice,
» aigrissaient les esprits; et alors l'un de mes
» collègues, moins réservé, ajouta qu'on le
» sonnerait. Voilà le fait unique sur lequel mon
» accusateur a bâti cette fable. Dans l'assem-
» blée électorale, j'ai pris la parole, mais on
» était convenu de la prendre; j'y ai présenté
» quelques observations, et plusieurs ont usé
» du même droit. Je n'ai accusé ni recom-
» mandé personne. Cet homme dont vous
» m'imputez de me servir, Marat, ne fut jamais
» ni mon ami ni mon recommandé. Si je ju-
» geais de lui par ceux qui l'attaquent, il serait
» absous, mais je ne prononce pas; je dirai seu-

» lement qu'il me fut constamment étranger,
» qu'une fois il vint chez moi, que je lui adres-
» sais quelques observations sur ses écrits, sur
» leur exagération et sur le regret qu'éprou-
» vaient les patriotes de lui voir compromettre
» notre cause par la violence de ses opinions;
» mais il me trouva politique à vues étroites,
» et le publia le lendemain. C'est donc une
» calomnie que de me supposer l'instigateur
» et l'allié de cet homme. » De ces accusations personnelles passant aux accusations générales dirigées contre la commune, Robespierre répète avec tous ses défenseurs que le 2 septembre a été la suite du 10 août; qu'on ne peut marquer après coup le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire; que sans doute les exécutions étaient illégales, mais que sans mesures illégales on ne pouvait secouer le despotisme; qu'il fallait faire ce même reproche à toute la révolution; car tout y était illégal, et la chute du trône, et la prise de la Bastille! Il peint alors les dangers de Paris, l'indignation de ses citoyens, leur concours autour des prisons, leur irrésistible fureur en songeant qu'ils laissaient derrière eux des conspirateurs qui égorgeraient leurs familles. « On assure qu'un in-

» nocent a péri, s'écrie l'orateur avec emphase, » un seul; c'est beaucoup de trop, sans doute. » Citoyens! pleurez cette méprise cruelle! » nous l'avons pleurée dès long-temps; c'était » un bon citoyen, c'était un de nos amis! » Pleurez même les victimes qui devaient être » réservées à la vengeance des lois, et qui sont » tombéés sous le glaive de la justice populaire! » Mais que votre douleur ait un terme comme » toutes les choses humaines. Gardons quel- » ques larmes pour des calamités plus tou- » chantes: pleurez cent mille patriotes immolés » par la tyrannie! pleurez nos citoyens expi- » rant sous leurs toits embrasés, et les fils des » citoyens massacrés au berceau ou dans les » bras de leurs mères! pleurez donc l'huma- » nité abattue sous le joug des tyrans... Mais » consolez-vous, si, imposant silence à toutes » les viles passions, vous voulez assurer le » bonheur de votre pays, et préparer celui du » monde.

» La sensibilité qui gémit presque exclusi- » vement pour les ennemis de la liberté m'est » suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la » robe sanglante du tyran, ou je croirai que » vous voulez remettre Rome dans les fers! »

C'est avec ce mélange de logique astucieuse

et de déclamation révolutionnaire, que Robespierre parvint à captiver son auditoire, et à obtenir des applaudissemens unanimes. Tout ce qui lui était personnel était juste, et il était imprudent de la part des girondins et de Louvet de signaler un projet d'usurpation où il n'y avait encore qu'une ambition d'influence, rendue odieuse par un caractère envieux; de montrer dans les actes de la commune la preuve d'une vaste conspiration lorsqu'il n'y avait que le débordement des passions populaires; et ils fournissaient à l'assemblée une occasion de leur donner tort contre leurs adversaires. Flattée pour ainsi dire de voir le prétendu chef des conspirateurs réduit à se justifier, charmée de voir tous les crimes expliqués par une insurrection désormais impossible, et de rêver un meilleur avenir, elle crut plus digne, plus prudent de mettre toutes ces personnalités au néant; on proposa donc l'ordre du jour. Aussitôt Louvet s'élance pour le combattre, et demande à répliquer. Une foule d'orateurs se présentent et veulent parler pour, sur, ou contre l'ordre du jour. Barbaroux, désespérant de se faire entendre, s'élance à la barre pour être écouté au moins comme pétitionnaire. Lanjuinais propose qu'on en-

gage la discussion sur les importantes questions que renferme le rapport de Roland. Enfin Barrère parvient à obtenir la parole : « Citoyens, dit-il, s'il existait dans la république un homme né avec le génie de César » ou l'audace de Cromwel, un homme qui » avec le talent de Sylla en aurait les dangereux moyens ; s'il existait ici quelque législateur d'un grand génie, d'une ambition vaste, » d'un caractère profond ; un général, par » exemple, le front ceint de lauriers, et revenant au milieu de vous pour vous commander des lois ou insulter aux droits du peuple, » je proposerais contre lui un décret d'accusation. Mais que vous fassiez cet honneur à » des hommes d'un jour, à de petits entrepreneurs d'émeute, à ceux dont les couronnes civiques sont mêlées de cyprès, voilà » ce que je ne puis concevoir ! »

Ce singulier médiateur proposa de motiver ainsi l'ordre du jour : *Considérant que la convention nationale ne doit s'occuper que des intérêts de la république.* « Je ne veux pas de » votre ordre du jour, s'écrie Robespierre, s'il » renferme un préambule qui me soit injurieux. » Et l'assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

On courut aux Jacobins célébrer cette victoire, et Robespierre y fut reçu en triomphateur. A peine parut-il qu'on le couvrit d'applaudissemens. Un membre demanda qu'on lui laissât la parole pour faire le récit de la journée. Un autre assura que sa modestie l'en empêcherait, et qu'il ne voudrait pas parler. Robespierre, jouissant en silence de cet enthousiasme, laissa à un autre le soin d'un récit adulateur. Il fut appelé Aristide. Son éloquence *naïve et mâle* fut louée avec une affectation qui prouve combien était connu son goût pour ce genre de louanges. La convention fut réhabilitée, l'estime de la société lui fut rendue, et on prétendit que le triomphe de la vérité commençait, et qu'il ne fallait plus désespérer du salut de la république.

Barrère fut interpellé sur la manière dont il s'était exprimé à l'égard des *petits faiseurs d'émeute;* et il se peignit tout entier en déclarant qu'il avait voulu, par ces mots, désigner non les chauds patriotes accusés avec Robespierre, mais leurs adversaires.

Tel fut le résultat de cette célèbre accusation; et elle fut une véritable imprudence. Toute la conduite des girondins se caractérise dans cette démarche. Ils éprouvaient une

généreuse indignation, ils l'exprimaient avec talent; mais il y entrait assez de ressentimens personnels, assez de fausses conjectures, de suppositions chimériques, pour donner à ceux qui aimaient à s'abuser le motif de ne pas les croire; à ceux qui redoutaient un acte d'énergie, un motif de l'ajourner; à ceux enfin qui affectaient l'impartialité, un motif de ne pas adopter leurs conclusions, et ces trois classes composaient toute la plaine. Parmi eux, cependant le sage Pétion ne partagea point leurs exagérations; et il fit imprimer le discours qu'il avait préparé, et où toutes choses étaient sagement appréciées. Vergniaud, que sa raison et son indolence dédaigneuse mettaient au-dessus des passions, était exempt aussi de leurs travers, et il garda un profond silence. Dans le moment, le seul résultat pour les girondins était d'avoir rendu toute réconciliation impossible, d'avoir même usé dans un combat inutile le plus puissant et le seul de leurs moyens, la parole et l'indignation; et d'avoir augmenté la haine et la fureur de leurs ennemis, sans s'être donné une ressource de plus.

Malheur aux vaincus lorsque les vainqueurs se divisent! Ceux-ci font diversion à leurs

propres querelles; ils cherchent surtout à se surpasser en zèle, en écrasant leurs ennemis abattus. Au Temple étaient des prisonniers sur lesquels allait se décharger toute la fougue des passions révolutionnaires. La monarchie, l'aristocratie, tout le passé enfin contre lequel la révolution luttait avec fureur, se trouvait comme personnifié dans le malheureux Louis XVI, et la manière dont chacun allait le traiter devait prouver la manière dont il haïssait la contre-révolution. La législative, trop rapprochée de la constitution qui déclarait le roi inviolable, n'avait pas osé décider de son sort; elle l'avait suspendu et enfermé au Temple; elle n'avait pas même aboli la royauté, et avait légué à une convention le soin de juger le matériel et le personnel de la vieille monarchie. La royauté abolie, la république décrétée, et le travail de la constitution confié aux méditations des esprits les plus distingués de l'assemblée, il restait à s'occuper du sort de Louis XVI. Un mois et demi s'était écoulé; et des soins infinis, la direction des approvisionnemens, la surveillance des armées, le soin des subsistances qui manquaient alors comme dans tous les temps de troubles, la police et tous les détails du gouvernement

qu'on avait hérité de la royauté, et qu'on l'avait transmis à un conseil exécutif qu'en y revenant sans cesse avec une extrême défiance; enfin des querelles violentes avaient empêché de s'occuper des prisonniers du Temple. Une fois il en avait été question; et, comme on l'a vu, la proposition avait été renvoyée au comité de législation. En attendant il en était parlé dans tous les lieux; aux Jacobins on demandait chaque jour le jugement de Louis XVI, et on accusait les girondins de l'écarter par des querelles auxquelles cependant chacun prenait autant de part et d'intérêt qu'eux-mêmes. Le 1er novembre, dans l'intervalle de l'accusation de Robespierre à son apologie, une section s'étant plainte de nouveaux placards provoquant au meurtre et à la sédition, on réclama, comme on le faisait toujours, le jugement de Marat. Les girondins prétendaient que lui et quelques-uns de ses collègues étaient la cause de tout le désordre, et à chaque fait nouveau ils proposaient de les poursuivre. Leurs ennemis au contraire répandaient que la cause des troubles était au Temple; que la nouvelle république ne serait fondée, et que le calme et la sécurité n'y régneraient, que lorsque le

ci-devant roi aurait été immolé, et que par ce coup terrible toute espérance aurait été enlevée aux conspirateurs. Jean de Bry, ce député qui, à la législative, avait voulu qu'on ne suivît pour règle de conduite que *la loi du salut public*, prit la parole à ce sujet, et proposa de juger à la fois Marat et Louis XVI. « Marat, dit-il, a mérité le titre de mangeur » d'hommes; il serait digne d'être roi. Il est » la cause des troubles dont Louis XVI est le » prétexte : jugeons-les tous les deux, et as» surons le repos public par ce double exem» ple. » En conséquence la convention ordonna que le rapport sur les dénonciations contre Marat lui serait fait séance tenante, et que, sous huit jours au plus tard, le comité de législation donnerait son avis sur les formes à observer dans le jugement de Louis XVI. Si au bout de huit jours le comité n'avait pas présenté son travail, tout membre avait le droit de se présenter à la tribune pour y traiter cette grande question. De nouvelles querelles, et de nouveaux soins empêchèrent le rapport sur Marat, qui n'eut même lieu que longtemps après, et le comité de législation prépara le sien sur l'auguste et malheureuse famille enfermée au Temple.

L'Europe avait en ce moment les yeux sur la France. On regardait avec étonnement ces sujets d'abord jugés si faibles, maintenant devenus victorieux et conquérans, et assez audacieux pour faire un défi à tous les trônes. On observait avec inquiétude ce qu'ils allaient faire, et on espérait encore que leur audace aurait bientôt un terme. Cependant des événemens militaires se préparaient, qui allaient doubler leur enivrement, et ajouter à la surprise et à l'effroi du monde.

Dumouriez était parti pour la Belgique à la fin d'octobre, et le 25 il était arrivé à Valenciennes. Son plan général fut réglé d'après l'idée qui le dominait, et qui consistait à prendre l'ennemi de front, en profitant de la grande supériorité numérique qu'on avait sur lui. Dumouriez aurait pu, en suivant la Meuse, avec la plus grande partie de ses forces, empêcher la jonction de Clairfayt, qui arrivait de la Champagne, prendre le duc Albert à revers, et exécuter ce qu'il avait eu le tort de ne pas faire d'abord, en négligeant de courir sur le Rhin, et du Rhin jusqu'à Clèves; mais son plan était autre, et il préférait à une marche savante une action

éclatante qui redoublât le courage des soldats, déjà très-relevé par la canonnade de Valmi, et qui détruisît l'opinion établie en Europe, depuis cinquante ans, que les Français, excellens pour les coups de main, étaient incapables de gagner une bataille rangée. La supériorité du nombre lui permettait une tentative pareille, et cette idée avait sa profondeur, aussi bien que les plans qu'on a opposés aux siens. Cependant il ne négligea pas de tourner l'ennemi et de le séparer de Clairfayt. Valence, placé à cet effet le long de la Meuse, devait marcher de Givet sur Namur et sur Liége, avec l'armée des Ardennes, forte de dix-huit mille hommes. D'Harville, avec douze mille, avait ordre de se mouvoir entre la grande armée et Valence, pour tourner l'ennemi de plus près. Telles étaient les dispositions de Dumouriez à sa droite; à sa gauche, Labourdonnaie devait, en partant de Lille, parcourir la côte de la Flandre et s'emparer de toutes les places maritimes. Arrivé à Anvers, il lui avait été prescrit de longer la frontière holdaise, et de joindre la Meuse à Ruremonde. La Belgique, se trouvant ainsi enfermée dans un cercle, Dumouriez en occupait le centre avec une masse de quarante mille hommes,

et devait accabler les ennemis sur le premier point où ils voudraient faire tête aux Français.

Impatient d'entrer en campagne et de s'ouvrir la vaste carrière où s'élançait son ardente imagination, Dumouriez pressait l'arrivée des approvisionnemens qu'on lui avait promis à Paris, et qui auraient dû être remis le 25 à Valenciennes. Servan avait quitté le ministère de la guerre, et avait préféré au chaos de l'administration les fonctions moins agitées d'un commandement d'armée. Il rétablissait sa tête et sa santé dans son camp des Pyrénées. Roland avait proposé et fait accepter pour son successeur, Pache, homme simple, éclairé, laborieux, qui, ayant autrefois quitté la France pour aller vivre en Suisse, était revenu à l'époque de la révolution, avait rendu le brevet d'une pension qu'il recevait du maréchal de Castrie, et s'était distingué dans les bureaux de l'intérieur par un esprit et une application rares. Portant dans sa poche un morceau de pain, et ne quittant pas même le ministère pour manger, il travaillait les journées entières, et avait charmé Roland par ses mœurs et son zèle. Servan avait demandé à le posséder pendant sa difficile administration d'août et de septembre,

et Roland ne l'avait cédé à Servan qu'avec regret et en considération de l'importance des travaux de la guerre. Pache rendit dans ce nouveau poste les mêmes services que dans le premier; et, lorsque la place de ministre de la guerre vint à vaquer, il fut aussitôt proposé pour la remplir, comme un de ces êtres obscurs mais précieux auxquels la justice et l'intérêt public devaient assurer une faveur rapide. Pache, doux et modeste, plaisait à tout le monde, et ne pouvait manquer d'être accepté : les Girondins comptaient naturellement sur la modération politique d'un homme aussi calme, aussi sage, et qui d'ailleurs leur devait sa fortune. Les Jacobins, qui le trouvaient plein de déférence pour eux, exaltaient sa modestie et l'opposaient à ce qu'ils appelaient l'orgueil et la dureté de Roland. Dumouriez, de son côté, fut charmé d'un ministre qui paraissait plus maniable que les Girondins, et plus disposé à suivre ses vues. Il avait en effet de nouveaux griefs contre Roland. Celui-ci lui avait écrit, au nom du conseil, une lettre où il lui reprochait de vouloir trop imposer ses plans au ministère, et où il lui témoignait d'autant plus de défiance qu'on lui supposait plus de talens. Roland était loyal, et

ce qu'il disait dans le secret de la correspondance, il l'eût combattu en public. Dumouriez, méconnaissant l'intention honnête de Roland, avait fait ses plaintes à Pache, qui les avait reçues, et qui l'avait consolé par ses flatteries des défiances de ses collègues. Tel était le nouveau ministre de la guerre : placé entre les Jacobins, les Girondins et Dumouriez, écoutant les plaintes des uns contre les autres, il les gagnait tous par ses paroles et sa déférence, et faisait espérer à chacun d'eux un second et un ami.

Dumouriez attribua au renouvellement des bureaux les retards qu'essuyait l'approvisionnement de son armée; il n'y avait d'arrivé que la moitié des munitions et des fournitures qu'on lui avait promises, et il se mit en marche sans attendre le reste, écrivant à Pache qu'il lui fallait indispensablement trente mille paires de souliers, vingt-cinq mille couvertures, des effets de campement pour quarante mille hommes, et surtout deux millions de numéraire pour fournir le prêt aux soldats, qui, entrant dans un pays où les assignats n'avaient pas cours, devaient payer en argent tout ce qu'ils achèteraient. On promit tout, et Dumouriez, excitant l'ardeur de ses troupes,

les encourageant par la perspective d'une conquête prochaine et assurée, les porta en avant, quoique dépourvues de ce qui était nécessaire pour une campagne faite en hiver et sous un climat rigoureux.

La marche de Valence, retardée par une diversion sur Longwy, et par le dénûment de tous les effets militaires qui n'arrivèrent qu'en novembre, permit à Clairfayt de passer sans obstacle du Luxembourg dans la Belgique, et de joindre le duc Albert avec douze mille hommes. Dumouriez, renonçant pour le moment à se servir de Valence, rapprocha de lui la division du général d'Harville, et portant ses troupes entre Quarouble et Quiévrain, se hâta de joindre l'armée ennemie. Le duc Albert, fidèle au système autrichien, avait formé un cordon de Tournai jusqu'à Mons, et, quoiqu'il eût trente mille hommes, il n'en réunissait guère que vingt devant la ville de Mons. Dumouriez le serrant de près, arriva le 3 novembre devant le moulin de Boussu, et ordonna à son avant-garde, commandée par le brave Beurnonville, de chasser l'ennemi posté sur les hauteurs. L'attaque réussit d'abord, mais fut repoussée ensuite, et notre avant-garde fut obligée de se retirer. Dumou-

riez sentant l'importance de ne pas reculer au début, reporta Beurnonville en avant, fit enlever tous les postes ennemis, et le 5 au soir se trouva en présence des Autrichiens, retranchés sur les hauteurs qui bordent la ville de Mons.

Ces hauteurs, disposées circulairement en avant de la place, portent trois villages, Jemmapes, Cuesmes et Berthaimont. Les Autrichiens, qui s'attendaient à y être attaqués, avaient formé l'imprudente résolution de s'y maintenir, et avaient mis dès long-temps le plus grand soin à s'y rendre inexpugnables. Clairfayt occupait Jemmapes et Cuesmes; plus loin de là, Beaulieu campait au-dessus de Berthaimont. Des pentes rapides, des bois, des abattis, quatorze redoutes, une artillerie formidable rangée en étages, et vingt mille hommes, protégeaient ces positions et en rendaient l'abord presque impossible. Des chasseurs tyroliens remplissaient le bois qui s'étendait au-dessous des hauteurs. La cavalerie, placée dans l'intervalle des coteaux, et surtout dans la trouée qui séparait Jemmapes de Cuesmes, se tenait prête à déboucher et à fondre sur nos colonnes, déjà foudroyées par le feu des batteries.

C'est en présence de ce camp si fortement retranché que s'établit Dumouriez. Il forma son armée en demi-cercle, parallèlement aux positions de l'ennemi. Le général d'Harville, dont la jonction avec le corps de bataille venait de s'opérer dans la soirée du 5, fut destiné à manœuvrer sur l'extrême droite de notre ligne. Dès le 6 au matin, il devait, longeant les positions de Beaulieu, s'efforcer de les tourner, et occuper ensuite les hauteurs en arrière de Mons, seule retraite des Autrichiens. Beurnonville, formant la droite même de notre attaque, avait ordre de marcher sur le village de Cuesmes. Le duc de Chartres, qui servait dans notre armée, avec le grade de général, et qui ce jour-là commandait au centre, devait aborder Jemmapes de front, et tâcher en même-temps de pénétrer par la trouée qui séparait Jemmapes de Cuesmes. Enfin le général Ferrand, revêtu du commandement de la gauche, était chargé de traverser un petit village nommé Quaregnon, et de se porter sur le flanc de Jemmapes. Toutes ces attaques devaient s'exécuter en colonnes par bataillons; la cavalerie était prête à les soutenir par derrière et sur les côtés. Notre artillerie était disposée de manière à battre

chaque redoute en flanc, et à éteindre ses feux s'il était possible. Une réserve d'infanterie et de cavalerie attendait l'événement derrière le ruisseau de Wame.

Pendant la nuit du 5 au 6, le général Beaulieu ouvrit l'avis de sortir des retranchemens et de fondre inopinément sur les Français, pour les déconcerter par une attaque brusque et nocturne. Cet avis énergique ne fut pas suivi, et le 6 à huit heures du matin, les Français étaient en bataille, pleins de courage et d'espérance, quoique sous un feu meurtrier et à la vue de retranchemens presqu'inabordables. Soixante mille hommes couvraient le champ de bataille, et cent bouches à feu retentissaient sur le front des deux armées.

La canonnade fut engagée dès le matin; Dumouriez ordonna aux généraux Ferrand et Beurnonville de commencer l'attaque, l'un à gauche et l'autre à droite, tandis que lui-même attendrait au centre le moment d'agir, et que d'Harville, longeant les positions de Beaulieu, irait fermer la retraite. Ferrand attaqua mollement, et Beurnonville ne parvint pas à éteindre le feu des Autrichiens. Il était onze heures, et l'ennemi n'était pas

assez ébranlé sur les côtés pour l'aborder de front. Alors Dumouriez envoya son fidèle Thouvenot à l'aile gauche pour décider le succès. Thouvenot, faisant cesser une inutile canonnade, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes, et marchant tête baissée, la baïonnette au bout du fusil, gravit la hauteur par côté, et arrive sur le flanc des Autrichiens. Dumouriez apprenant ce mouvement, se résout à commencer l'attaque de front, et porte le centre directement contre Jemmapes. Il fait avancer son infanterie en colonnes, et dispose des hussards et des dragons pour couvrir la trouée entre Jemmapes et Cuesmes, d'où la cavalerie ennemie allait s'élancer. Nos troupes s'ébranlent et traversent sans hésiter l'espace intermédiaire. Cependant une brigade voyant déboucher par la trouée la cavalerie autrichienne, chancèle, recule, et découvre le flanc de nos colonnes. Dans cet instant, le jeune Baptiste Renard, simple domestique de Dumouriez, cédant à une inspiration de courage et d'intelligence, court au général de cette brigade, lui reproche sa faiblesse, lui signale le danger, et le ramène à la trouée. Un certain ébranlement s'était manifesté dans tout le centre, et nos bataillons commençaient à tour-

billonner sous le feu des batteries ; le duc de Chartres se jette au milieu des rangs, les rallie, forme autour de lui un bataillon qu'il appelle *bataillon de Jemmapes*, et le porte vigoureusement à l'ennemi. Le combat est ainsi rétabli, et Clairfayt déjà pris en flanc, menacé front, résiste néanmoins avec une fermeté héroïque.

Dumouriez témoin de tous ces mouvemens, mais incertain du succès, court à la droite, où le combat ne se décidait point, malgré les efforts de Beurnonville. Son intention était de terminer brusquement l'attaque ou bien de replier son aile droite, et de s'en servir pour protéger la retraite du centre, si un mouvement rétrograde devenait nécessaire.

Beurnonville avait fait de vains efforts contre le village de Cuesmes, et il allait se replier lorsque Dampierre qui commandait un point de l'attaque, prend avec lui quelques compagnies, et s'élance audacieusement au milieu d'une redoute. Dumouriez arrive à l'instant même où Dampierre exécutait cette courageuse tentative ; il trouve le reste de ses bataillons sans chef, exposés à un feu terrible, et hésitant en présence des hussards impériaux qui se préparaient à les charger. Ces bataillons

étaient ceux qui au camp de Maulde s'étaient si fortement attachés à Dumouriez. Il les rassure, et les dispose à tenir ferme contre la cavalerie ennemie. Une décharge à bout portant arrête cette cavalerie, et les hussards de Berchini lancés à propos sur elle achèvent de la mettre en fuite. Alors Dumouriez, se mettant à la tête de ses bataillons, et entonnant avec eux l'hymne des Marseillais, les entraîne à sa suite, les porte sur les retranchemens, renverse tout devant lui et enlève le village des Cuesmes.

Cet exploit à peine terminé, Dumouriez, toujours inquiet pour le centre, repart au galop suivi de quelques escadrons. Mais, tandis qu'il accourt, le jeune duc de Montpensier arrive à sa rencontre, pour lui annoncer la victoire du centre, due principalement à son frère le duc de Chartres. Ainsi, Jemmapes étant envahi par côté et par devant, Cuesmes venant d'être emporté, Clairfayt ne pouvait plus opposer de résistance, et devait se retirer. Il cède donc le terrain après une belle défense, et abandonne à Dumouriez une victoire chèrement disputée. Il était deux heures; nos troupes étaient harassées de fatigue, et demandaient un instant de repos : Dumouriez

le leur accorde, et fait halte sur les hauteurs même de Jemmapes et de Cuesmes. Il comptait, pour la poursuite de l'ennemi, sur d'Harville, qui était chargé de tourner Berthaimont et d'aller couper les derrières des Autrichiens. Mais, l'ordre n'étant pas assez clair et ayant été mal compris, d'Harville s'était tenu en présence de Berthaimont, et en avait inutilement canonné les hauteurs. Clairfayt se retira donc sous la protection de Beaulieu, qui n'avait pas été entamé, et tous deux prirent la route de Bruxelles, que d'Harville ne leur avait pas fermée.

La bataille avait coûté aux Autrichiens 1500 prisonniers, 4,500 morts ou blessés, et à peu près autant aux Français. Dumouriez déguisa sa perte, et n'avoua que quelques cents hommes. On lui a reproché de n'avoir pas en marchant sur sa droite tourné l'ennemi, et de ne l'avoir pas ainsi pris par derrière, au lieu de s'obstiner à l'attaque de gauche et du centre. Il en avait eu l'idée en ordonnant à d'Harville de longer Berthaimont, mais il ne s'y attacha pas assez. Sa vivacité, qui souvent empêchait la réflexion, et le désir d'une action éclatante, lui firent préférer à Jemmapes, comme dans toute la

campagne, une attaque de front. Au reste, plein de présence d'esprit et d'ardeur au milieu de l'action, il avait enlevé nos troupes, et leur avait communiqué un courage héroïque. L'éclat de cette grande action fut prodigieux. La victoire de Jemmapes remplit en un instant la France de joie et l'Europe d'une nouvelle surprise. Il fut question partout de cette artillerie bravée avec tant de sang-froid, de ces redoutes escaladées avec tant d'audace; on exagéra même le péril et la victoire, et par toute l'Europe, la faculté de remporter de grandes batailles fut de nouveau reconnue aux Français.

A Paris tous les républicains sincères conçurent une grande joie de cette nouvelle, et préparèrent de grandes fêtes. Le domestique de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, fut présenté à la convention, et gratifié par elle d'une couronne civique et d'une épaulette d'officier. Les girondins par patriotisme, par justice, applaudirent aux succès du général. Les jacobins, quoique le suspectant, applaudirent aussi par le besoin d'admirer les succès de la révolution. Marat seul, reprochant à tous les Français leur engouement, prétendit que Dumouriez avait dû mentir sur le nombre

de ses morts, qu'on n'attaquait pas une montagne à si peu de frais, qu'il n'avait pris ni bagage ni artillerie, que les Autrichiens s'en allaient tranquillement, que c'était une retraite plutôt qu'une défaite, que Dumouriez aurait pu prendre l'ennemi autrement; et mêlant à cette sagacité une atroce fureur de calomnie, il ajoutait que cette attaque de front n'avait eu lieu que pour immoler les braves bataillons de Paris; que ses collègues à la convention, aux jacobins, tous les Français enfin si prompts à admirer, étaient des étourdis, et que pour lui il déclarerait Dumouriez un bon général, quand toute la Belgique serait soumise, sans qu'un seul autrichien s'en échappât; et bon patriote, lorsque la Belgique serait profondément révolutionnée, et rendue tout-à-fait libre. Vous autres Français, disait-il, avec cette disposition à tout admirer sur-le-champ, vous êtes exposés à revenir aussi promptement. Un jour vous proscrivez Montesquiou; on vous apprend qu'il a conquis la Savoie, vous l'applaudissez; vous le proscrivez de nouveau, et vous devenez la risée générale par ces allés et venues. « Pour moi » je me défie, et j'accuse toujours; et quant » aux inconvéniens de cette disposition ils

» sont incomparablement moindres que ceux » de la disposition contraire, car jamais ils ne » compromettent le salut public. Sans doute » ils peuvent m'exposer à me méprendre sur » le compte de quelques individus ; mais, » vu la corruption du siècle, et la multi- » tude d'ennemis par éducation, par prin- » cipes et par intérêt de toute liberté, il y » a mille à parier contre un que je ne prendrai » pas le change, en les considérant d'emblée » comme des intrigans et des fripons publics » tout prêts à machiner. Je suis donc mille » fois moins exposé à être trompé sur le compte » des fonctionnaires publics ; et, tandis que la » funeste confiance que l'on a en eux les » met à même de tramer contre la patrie avec » autant d'audace que de sécurité, la défiance » éternelle dont le public les environnerait, » d'après mes principes, ne leur permettrait » pas de faire un pas sans trembler d'être dé- » masqués et punis. (1) »

Cette bataille venait d'ouvrir la Belgique aux Français ; mais là d'étranges difficultés se présentaient à Dumouriez, et deux tableaux

(*) *Journal de la République française*, par Marat, l'Ami du peuple, n° 43, du lundi 12 novembre 1792.

frappans vont s'offrir : sur le territoire conquis, la révolution française agissant sur les révolutions voisines pour les hâter ou se les assimiler; et, dans notre armée, la démagogie pénétrant dans les administrations et les désorganisant pour les épurer.

Il y avait en Belgique plusieurs partis : le premier, celui de la domination autrichienne, n'était que dans les armées impériales chassées par Dumouriez ; le second, composé de toute la nation, nobles, prêtres, magistrats, peuple, repoussait unanimement le joug étranger, et voulait l'indépendance de la nation belge ; mais celui-ci se sous-divisait en deux autres : les nobles, les prêtres et privilégiés voulaient conserver les anciens états, les anciennes institutions, les démarcations de classes et de provinces, tout enfin, si ce n'est la domination autrichienne, et ils avaient pour eux une partie de la population encore très-superstitieuse et très-attachée au clergé : enfin les démagogues ou jacobins belges voulaient une révolution complète et la souveraineté du peuple. Ceux-ci demandaient le niveau français et l'égalité absolue. Ainsi chacun adoptait de la révolution ce qui lui convenait ; les privilégiés n'en voulaient

que leur ancien état ; les plébéiens voulaient la démagogie et le règne de la multitude. Entre les divers partis, on conçoit que Dumouriez par ses goûts devait garder un milieu. Repoussant l'Autriche qu'il combattait avec ses soldats, condamnant les prétentions exclusives des privilégiés, il ne voulait cependant pas transporter à Bruxelles les jacobins de Paris, et y faire naître des Chabot et des Marat. Son but était donc en ménageant l'ancienne organisation du pays., de réformer ce qu'elle avait de trop féodal. La partie éclairée de la population se prêtait bien à ees vues ; mais il était difficile de la réunir en commun, à cause du peu d'union des villes et des provinces ; et, de plus, en la formant en assemblée, on l'exposait à être vaincue par le parti violent. Si cependant il avait pu réussir, Dumouriez songeait, soit par une alliance, soit par la réunion, à rattacher la Belgique à l'Empire Français, et à compléter ainsi notre territoire. Il aurait voulu surtout empêcher les dilapidations, s'assurer les immenses ressources de la contrée pour la guerre, et n'indisposer aucune classe, pour ne pas faire dévorer son armée par une insurrection. Il songeait principalement à ménager, le clergé qui avait en-

core une grande influence sur l'esprit du peuple. Il voulait enfin des choses que l'expérience des révolutions démontre impossibles, et auxquelles tout le génie administratif et politique doit renoncer d'avance avec une entière résignation. On verra plus tard se développer ses plans et ses projets.

En entrant il promit, par une proclamation, de respecter les propriétés, les personnes et l'indépendance nationale. Il ordonna que tout fût maintenu, que les autorités demeurassent en fonctions, que les impôts continuassent d'être perçus, et que sur-le-champ des assemblées primaires fussent réunies, pour former une convention nationale qui déciderait du sort de la Belgique.

Des difficultés bien autrement graves se préparaient pour lui. Des motifs de politique, de bien public, d'humanité pouvaient lui faire désirer en Belgique une révolution prudente et mesurée, mais il devait faire vivre son armée, et c'était ici son affaire personnelle. Il était général et avant tout obligé d'être victorieux. Pour cela il lui fallait de la discipline et des ressources. Entré à Mons le 7 au matin, au milieu de la joie des Brabançons, qui décernèrent une couronne à lui

et au brave Dampierre, il se trouva dans les plus grands embarras. Ses commissaires des guerres étaient à Valenciennes ; rien de ce qu'on lui avait promis n'était arrivé. Il lui fallait des vêtemens pour ses soldats qui étaient à moitié nus, des vivres, des chevaux pour son artillerie, des charrois très-actifs pour seconder le mouvement de l'invasion, surtout dans un pays où les transports étaient extrêmement difficiles ; enfin du numéraire pour payer les troupes, parce que les assignats n'étaient pas volontiers acceptés en Belgique. Les émigrés en avaient répandu une grande quantité de faux, et les avaient ainsi discrédités ; d'ailleurs, aucun peuple n'aime à participer aux embarras d'un autre, en acceptant des signes pour des valeurs réelles.

L'impétuosité du caractère de Dumouriez, portée jusqu'à l'imprudence, ne permet pas de croire qu'il fût demeuré depuis le 7 jusqu'au 11 à Mons, et qu'il laissât le duc de Saxe-Teschen se retirer tranquillement, si des détails d'administration ne l'eussent retenu malgré lui, et n'eussent absorbé une attention qui n'aurait dû être fixée que sur les détails militaires. Il forma un plan très-bien conçu ; c'était de passer lui-même des marchés

avec les Belges, pour les vivres, fourrages et approvisionnemens. Il y avait à cela une foule d'avantages. Les objets à consommer étaient sur les lieux, et on n'avait pas à craindre les retards. Ces achats intéressaient beaucoup de Belges à la présence des armées françaises. En payant les vendeurs en assignats, ceux-ci étaient obligés d'en favoriser eux-mêmes la circulation; on était ainsi dispensé de rendre cette circulation forcée, chose importante, car chaque individu à qui arrive une monnaie forcée se regarde comme volé par l'autorité qui l'impose, et c'est le moyen de blesser le plus universellement un peuple. Dumouriez avait encore songé à un autre moyen, c'était de faire des emprunts sur le clergé, avec la garantie de la France. Ces emprunts lui fournissaient des fonds et du numéraire, et, quoiqu'en frappant momentanément le clergé, ils le rassuraient sur son existence et ses biens, puisqu'on traitait avec lui. Enfin la France ayant à demander aux Belges des indemnités pour les frais d'une guerre libératrice, on eût affecté ces indemnités au paiement des emprunts, et, moyennant un léger appoint, toute la guerre eût été payée, et Dumouriez, comme il l'avait annoncé, aurait vécu

aux frais de la Belgique, sans la vexer ni la désorganiser. Mais c'étaient là des plans de génie, et, en temps de révolution, il semble que le génie devraitprendre unparti décidé; il devrait ou prévoir les désordres et les violences qui vont suivre, et se retirer sur-le-champ; ou en les prévoyant s'y résigner, et consentir à être violent pour continuer d'être utile à la tête des armées ou de l'état. Aucun homme n'a été assez détaché des choses de ce monde, pour essayer du premier parti; il en est un qui a été grand, et qui a su demeurer pur en suivant le second. C'est celui qui, placé à côté du salut public, sans participer à ses actes politiques, se renferma dans les soins de la guerre, et *organisa la victoire*, chose pure, permise, et toujours patriotique, sous tous les régimes.

Dumouriez s'était servi pour ses marchés et ses opérations financières de Malus, commissaire des guerres, auquel il s'était fort attaché, parce qu'il le trouvait habile et actif, sans trop s'inquiéter s'il était fort modéré dans ses gains; et du nommé d'Espagnac, autrefois abbé libertin, et l'un de ces corrompus spirituels de l'ancien régime, qui faisaient tous les métiers avec beaucoup de grâce et

d'habileté, et laissaient dans tous une réputation équivoque. Dumouriez le dépêcha au ministère pour expliquer ses plans, et faire ratifier tous les engagemens qu'il avait pris. Il donnait déjà bien assez de prise sur lui par l'espèce de dictature administrative qu'il s'arrogeait, et par la modération révolutionnaire qu'il montrait à l'égard des Belges, sans se compromettre encore par son association avec des hommes déjà suspects, et qui, ne le fussent-ils pas, allaient bientôt le devenir. Dans ce moment en effet une rumeur générale s'élevait contre les anciennes administrations, qui étaient remplies, disait-on, de fripons et d'aristocrates.

Après avoir donné ses soins à l'entretien de ses soldats, Dumouriez s'occupa d'accélérer la marche de Labourdonnaye. Ce général, après s'être obstiné à demeurer en arrière, n'était entré à Tournai que fort tard, et là il s'occupait à donner des scènes dignes des jacobins, et à lever de fortes contributions. Dumouriez lui ordonna de marcher rapidement sur Gand et l'Escaut, pour se rendre à Anvers, et achever ensuite le circuit du pays jusqu'à la Meuse. Valence, enfin arrivé en ligne après des retards involontaires, eut ordre

d'être le 13 ou le 14 à Nivelles. Dumouriez, croyant que le duc de Saxe-Teschen se retirerait derrière le canal de Vilvorden, voulait que Valence, tournant la forêt de Soignies se portât derrière le canal, et y reçût le duc au passage de la Dyle.

Le 11, il partit de Mons, ne joignit que lentement l'armée ennemie, qui elle-même se retirait avec ordre, mais avec une extrême lenteur. Mal servi par ses transports, il ne put pas arriver assez promptement pour se venger des retards qu'il avait été obligé de subir. Le 13, s'avançant lui-même avec une simple avant-garde, il donna au milieu de l'ennemi à Anderlecht, et manqua d'être enveloppé; mais, avec son adresse et sa fermeté ordinaires, il déploya sa petite troupe, usa avec beaucoup d'appareil de quelques pièces d'artillerie qu'il avait, et persuada aux Autrichiens qu'il occupait le champ de bataille avec toute son armée. Il parvint ainsi à les contenir, et eut le temps d'être secouru par ses soldats, qui, apprenant qu'il était compromis, accouraient en toute hâte pour le dégager.

Il entra le 14 dans Bruxelles, et y fut arrêté de nouveau par des embarras administratifs, n'ayant ni numéraire ni aucune des

ressources nécessaires à l'entretien de ses troupes. Il apprit là que le ministère avait refusé de consentir les marchés qu'il avait passés, excepté un seul, et que toutes les anciennes administrations militaires étaient renouvelées et remplacées par un comité dit *des achats*. Ce comité avait seul, à l'avenir, le droit d'acheter pour l'entretien des armées, sans qu'il fût permis aux généraux de s'en mêler aucunement. C'était là le commencement d'une révolution qui se préparait dans les administrations, et qui allait les livrer pour un temps à une désorganisation complète.

Les administrations qui exigent une longue pratique ou une application spéciale sont ordinairement celles où une révolution pénètre le plus tard, parce qu'elles excitent moins l'ambition, et que d'ailleurs la nécessité d'y conserver des sujets capables les garantit de la fureur des renouvellemens. Ainsi on n'avait opéré presqu'aucun changement dans les états-majors, dans les corps savans de l'armée, dans les bureaux des divers ministères, dans les anciennes régies des vivres, et surtout dans la marine, qui est de toutes les parties de l'art militaire celle qui exige les connaissances les plus spéciales. Aussi ne manquait-on pas de

crier contre les aristocrates dont ces corps étaient remplis, et on reprochait au conseil exécutif de ne pas les renouveler. L'administration surtout contre laquelle s'élevait le plus d'irritation était celle des vivres. De justes reproches étaient adressés aux fournisseurs, qui, par disposition d'état, et surtout à la faveur de ce moment de désordre, exigeaient dans tous leurs marchés des prix exorbitans, donnaient les plus mauvaises marchandises aux troupes, et volaient l'état avec une impudence qui allait jusqu'au cynisme. Ce n'était qu'un cri de toutes parts contre leurs exactions. Ils avaient surtout un adversaire inexorable dans le député Cambon de Montpellier. Passionné pour les matières de finances et d'économie publique, ce député avait obtenu un grand ascendant dans les discussions de ce genre, et jouissait de toute la confiance de l'assemblée. Quoique démocrate prononcé, il n'avait cessé de tonner contre les exactions de la commune, et il étonnait ceux qui ne comprenaient pas qu'il poursuivait comme financier les désordres qu'il aurait peut-être excusés comme jacobin. Il se déchaînait avec une plus grande énergie encore contre les fournisseurs, et les poursuivait avec toute la fougue

de son caractère. Chaque jour il dénonçait de nouvelles fraudes, en réclamait la répression, et tout le monde à cet égard était d'accord avec lui; les hommes honnêtes voulaient punir des fripons, les jacobins voulaient persécuter des aristocrates, et les intrigans rendre des places vacantes.

On eut donc l'idée de former un comité composé de quelques individus chargés de faire tous les achats pour le compte de la république. On pensa que ce comité, unique et responsable, épargnerait à l'état les fraudes de cette multitude de fournisseurs isolés, et qu'achetant seul pour tous les besoins, il ne ferait plus hausser les prix par la concurrence, comme il arrivait lorsque chaque ministère, chaque armée traitaient individuellement, pour leurs besoins respectifs. Cette institution fut établie de l'avis de tous les ministres, et Cambon surtout en était le plus grand partisan, parce que cette forme nouvelle et simple convenait à son esprit absolu. On signifia donc à Dumouriez qu'il n'aurait plus aucun marché à passer, et on lui ordonna d'annuler ceux qu'il venait de signer. On supprima en même temps les caisses des régisseurs, et on poussa la rigueur de l'exécution jusqu'à faire des

même aux besoins de son armée; il soutint que le comité des achats était une absurdité, parce qu'il exporterait laborieusement et de loin ce qu'on trouverait plus facilement sur les lieux; que les transports exposeraient à des frais énormes et à des retards, pendant lesquels les armées mourraient de faim, de froid et de misère; que les Belges perdraient tout intérêt à la présence des Français, ne seconderaient plus la circulation des assignats; que le pillage des fournisseurs continuerait tout de même, parce que la facilité de voler l'état dans les fournitures avait toujours fait et ferait toujours des voleurs; et que rien n'empêcherait les membres du comité des achats de se faire entrepreneurs et acheteurs, quoique la loi le leur défendît; qu'ainsi c'était là un vain rêve d'économie, qui, ne fût-il pas chimérique, amènerait pour le moment une désastreuse interruption dans les services. Ce qui ne contribuait pas peu à irriter Dumouriez contre le comité des achats, c'est qu'il voyait dans les membres qui le composaient des créatures du ministre Clavière, et qu'il croyait que c'était là une œuvre de la défiance des girondins contre lui. Cependant c'était une création faite de bonne

oi, et approuvée par tous les côtés, sans aucune intention de parti.

Pache, en ministre patriote et ferme, aurait dû chercher à satisfaire le général pour le conserver à la république. Pour cela il aurait fallu examiner ses demandes, voir ce qu'il y avait de juste, y faire droit, repousser le reste, et conduire toute chose avec autorité et vigueur, de manière à empêcher les reproches, les disputes et la confusion. Loin de là, Pache, accusé déjà par les girondins de faiblesse, et mal disposé pour eux, laissa se heurter entre eux le général, les girondins et la convention. Au conseil, il faisait part des lettres irréfléchies où Dumouriez se plaignait ouvertement des défiances des ministres girondins à son égard; à la convention, il faisait connaître les demandes impérieuses, où Dumouriez offrait sa démission en cas de refus. Ne blâmant rien, mais n'expliquant rien, et affectant dans ses rapports une fidélité hypocrite, il laissa produire à chaque chose ses plus fâcheux effets. Les girondins, la convention, les jacobins, chacun fut irrité à sa manière de la hauteur du général. Cambon tonna contre Malus, Despagnac et Petit-Jean; cita les prix de leurs marchés, qui étaient excessifs; peignit le luxe

désordonné de Despagnac, les anciennes malversations de Petit-Jean, et les fit décréter tous trois par l'assemblée. Il prétendit que Dumouriez était entouré d'intrigans dont il fallait le délivrer; il soutint que le comité des achats était une excellente institution; que prendre les objets de consommation sur le théâtre de la guerre, c'était priver les ouvriers français de travail, et les exposer aux mutineries de l'oisiveté; que, quant aux assignats, il n'était nullement nécessaire d'user d'adresse pour les faire circuler; que le général avait tort de ne pas les faire recevoir d'autorité, et de ne pas transporter en Belgique la révolution tout entière avec son régime, ses systèmes et ses monnaies; et que les Belges, auxquels on donnait la liberté, devaient en accepter les avantages et les inconvéniens. A la tribune de la convention, Dumouriez ne fut guère considéré que comme dupé par ses agens; mais, aux Jacobins, et dans la feuille de Marat, il fut dit tout uniment qu'il était d'accord avec eux, et qu'il recevait une part des bénéfices, ce dont on n'avait d'autre preuve que l'exemple assez fréquent des généraux.

Dumouriez fut donc obligé de livrer les trois commissaires, et on lui fit l'affront de

les faire arrêter malgré la garantie qu'il leur avait donnée. Pache lui écrivit, avec sa douceur accoutumée, qu'on examinerait ses demandes, qu'on pourvoirait à ses besoins, et que le comité des achats ferait pour cela des acquisitions considérables; il lui annonçait en même temps de nombreux arrivages, qui n'avaient pas lieu. Dumouriez, qui ne les recevait pas, se plaignait sans cesse; de manière qu'à lire d'une part les lettres du ministre, on aurait cru que tout abondait, et à lire celles du général, on devait croire à un dénûment absolu. Dumouriez eut recours à des expédiens, à des emprunts sur les chapitres des églises; il vécut avec un marché de Malus, qu'on lui avait permis de maintenir vu l'urgence, et il fut encore retenu du 14 au 19 à Bruxelles.

Dans cet intervalle, Stengel, détaché avec l'avant-garde, avait pris Malines : c'était une prise importante, à cause des munitions en poudre et en armes de toute espèce que cette place renfermait, et qui en faisaient l'arsenal de la Belgique. Labourdonnaye était entré le 18 à Anvers, organisait des clubs, indisposait les Belges par les encouragemens qu'il donnait aux agitations populaires, et pendant ce temps ne mettait aucune vigueur dans le siége du

château. Dumouriez, ne pouvant plus s'accommoder d'un lieutenant tout occupé de clubs, et si peu de la guerre, le remplaça par Miranda, Péruvien plein de bravoure, qui était venu en France à l'époque de la révolution, et avait obtenu un haut grade par l'amitié de Pétion. Labourdonnaye, privé de son armée et ramené dans le département du Nord, vint y exciter le zèle des jacobins contre *César Dumouriez*. C'était là le nom que déjà on commençait à donner au général.

L'ennemi avait songé d'abord à se placer derrière le canal de Vilvorden, et à se tenir en relation avec Anvers. Il commettait ainsi la même faute que commettait Dumouriez en songeant à se rapprocher de l'Escaut, au lieu de courir sur la Meuse, comme ils auraient dû le faire tous deux, l'un pour se retirer, l'autre pour empêcher la retraite. Enfin Clairfayt, qui avait pris le commandement, sentit la nécessité de repasser promptement la Meuse, et d'abandonner Anvers à son sort. Dumouriez alors reporta Valence de Nivelles sur Namur, pour en faire le siége, et il eut le tort très-grave de ne pas le jeter au contraire le long de la Meuse, pour fermer la retraite des Autrichiens : la défaite de l'armée défensive eût

amené naturellement la reddition de la place. Mais le nouveau système stratégique commençait à peine, et d'ailleurs Dumouriez manqua ici, comme dans une foule d'occasions, de la réflexion nécessaire. Il partit de Bruxelles le 19; le 20 il traversa Louvain; le 22 il joignit l'ennemi à Tirlemont, et lui tua trois ou quatre cents hommes. Là, encore retenu par un dénûment absolu, il ne repartit que le 26; le 27 il arriva devant Liège, eut à soutenir un fort engagement à Varoux, contre l'arrière-garde ennemie. Le général Starai, qui la commandait, se défendit glorieusement, et reçut une blessure mortelle; enfin, le 28 au matin Dumouriez entra dans Liége, aux acclamations du peuple, qui était là dans les dispositions les plus révolutionnaires. Miranda avait pris la citadelle d'Anvers le 29, et pouvait achever le circuit de la Belgique, en marchant jusqu'à Ruremonde. Valence occupa Namur le 2 décembre. Clairfayt se porta vers la Roër, et Beaulieu vers le Luxembourg.

Dans ce moment, toute la Belgique était occupée jusqu'à la Meuse; mais il restait à conquérir le pays jusqu'au Rhin, et de grandes difficultés se présentaient à Dumouriez. Soit

la difficulté des transports, soit la négligence des bureaux, rien n'arrivait à son armée, et quoiqu'il y eut d'assez grands approvisionnemens à Valenciennes, tout manquait sur la Meuse. Pache, pour satisfaire les Jacobins, leur avait ouvert ses bureaux, et la plus grande désorganisation y régnait. On y négligeait le travail, on y donnait, par inattention, les ordres les plus contradictoires; tout service devenait ainsi presque impossible, et tandis que le ministre croyait les transports effectués, ils ne l'étaient pas. L'institution du comité des achats avait encore augmenté le désordre. Le nouveau commissaire nommé Ronsin, qui avait remplacé Malus et Despagnac, en les dénonçant, était dans le plus grand embarras. Fort mal accueilli à l'armée, il avait été effrayé de sa tâche, et sur l'ordre de Dumouriez il avait, malgré les dernières décisions, continué les achats sur les lieux. Par ce moyen l'armée avait eu du pain et de la viande; mais les vêtemens, les moyens de transport, le numéraire et les fourrages manquaient absolument, et tous les chevaux mouraient de faim. Une autre calamité affligait cette armée, c'était la désertion. Les volontaires, qui dans le premier enthousiasme

avaient couru en Champagne, s'étaient refroidis depuis que le moment du péril était passé; d'ailleurs ils étaient dégoûtés par les privations de tout genre qu'ils essuyaient, et ils désertaient en foule. Le seul corps de Dumouriez en avait perdu au moins dix-mille, et chaque jour il en perdait davantage. Les levées belges qu'on s'était promis de faire ne s'effectuaient pas, parce qu'il était presque impossible d'organiser un pays où les diverses classes de la population et les diverses provinces du territoire n'étaient nullement disposées à s'entendre. Liége abondait dans le sens de la révolution; mais le Brabant et la Flandre voyaient avec défiance surgir les jacobins, dans les clubs qu'on avait essayé d'établir à Gand, Anvers, Bruxelles, etc. Le peuple belge n'était pas trop d'accord avec nos soldats qui voulaient payer en assignats; nulle part on ne voulait recevoir notre papier monnaie, et Dumouriez refusait de lui donner une circulation forcée. Ainsi, quoique victorieuse et maîtresse de la campagne, l'armée se trouvait dans une situation malheureuse à cause de la disette, de la désertion, et de la disposition incertaine et presque défavorable des habitans. La convention assiégée des rapports

contradictoires du général qui se plaignait avec hauteur, et du ministre qui certifiait avec modestie mais avec assurance, que les envois les plus abondans avaient été faits, dépêcha quatre commissaires pris dans son sein, pour aller s'assurer par leurs yeux du véritable état des choses. Ces quatre commissaires étaient Danton, Camus, Lacroix et Gossuin.

Tandis que Dumouriez avait employé le mois de novembre à occuper la Belgique jusqu'à la Meuse, Custine, courant toujours aux environs de Francfort et du Mayn, était menacé par les Prussiens qui remontaient la Lasne. Il aurait voulu que tout le versement de la guerre eût lieu de son côté pour couvrir ses derrières, et assurer ses folles incursions en Allemagne. Aussi ne cessait-il de se plaindre contre Dumouriez qui n'arrivait pas à Cologne; et contre Kellerman, qui ne se portait pas à Coblentz. On vient de voir les difficultés qui empêchaient Dumouriez d'avancer plus vite; et pour rendre le mouvement de Kellerman possible, il aurait fallu que Custine, renonçant à des incursions qui faisaient retentir d'acclamations la tribune des jacobins et les journaux, se renfermât dans la limite du Rhin, et que, fortifiant Mayence, il

voulût descendre lui-même à Coblentz. Mais il désirait qu'on fît tout derrière lui, pour avoir l'honneur de prendre l'offensive en Allemagne. Pressé de ses sollicitations et de ses plaintes, le conseil exécutif rappela Kellerman, le remplaça par Beurnonville, et donna à ce dernier la mission tardive de prendre Trève, dans une saison très-avancée, au milieu d'un pays pauvre, et difficile à occuper. Il n'y avait jamais eu qu'une bonne voie pour exécuter cette entreprise, c'était, dans l'origine, de marcher entre Luxembourg et Trèves, et d'arriver ainsi à Coblentz, tandis que Custine s'y porterait par le Rhin. On aurait alors écrasé les Prussiens, encore abattus de leur défaite en Champagne, et donné la main à Dumouriez, qui devait être à Cologne, ou qu'on aurait aidé à s'y porter s'il n'y avait pas été. De cette manière Luxembourg et Trèves, qu'il était impossible de prendre de vive force, tombaient par famine et par défaut de secours. Mais Custine ayant persisté dans ses courses en Weteravie, l'armée de Moselle étant restée dans ses cantonnemens, il n'était plus temps de s'y porter à la fin de novembre, pour y soutenir Custine, contre les Prussiens ranimés et remontant le

Rhin. Beurnonville fit valoir ces raisons ; mais on était en disposition de conquérir, on voulait punir l'électeur de Trèves de sa conduite envers la France, et Beurnonville eut ordre de tenter une attaque qu'il essaya avec autant d'ardeur que s'il l'avait approuvée. Après quelques combats brillans et opiniâtres, il fut obligé d'y renoncer, et de se replier vers la Lorraine. Dans cette situation, Custine se sentait compromis sur les bords du Mayn; mais il ne voulait pas en se retirant avouer sa témérité et le peu de solidité de sa conquête, et il persistait à se maintenir sans aucune espérance fondée de succès. Il avait placé dans Francfort une garnison de deux mille quatre cents hommes, et quoique cette force fût tout-à-fait insuffisante dans une place ouverte et au milieu d'une population indisposée par des contributions injustes, il ordonnait au commandant de s'y maintenir; et lui, posté à Ober-Usel et Hambourg, un peu au-dessous de Francfort, affectait une constance et une fierté ridicules. Telle était la situation de l'armée sur ce point, à la fin de novembre et au commencement de décembre.

Rien ne s'était encore effectué le long du Rhin. Aux Alpes, Montesquiou qu'on a vu

négociant avec la Suisse et tâchant à la fois de faire entendre raison à Genève et au ministère français, Montesquiou avait été obligé d'émigrer. Une accusation avait été dirigée contre lui, parce qu'il avait compromis, disait-on, la dignité de la France, en laissant insérer dans le projet de convention un article par lequel nos troupes devaient s'éloigner, et surtout en exécutant cet article du projet. Un décret fut lancé contre lui, et il se réfugia dans Genève. Mais son ouvrage était garanti par sa modération, et tandis qu'on le mettait en accusation, on transigeait avec Genève d'après les bases qu'il avait fixées; les troupes Bernoises se retiraient, les troupes françaises se cantonnaient sur les limites convenues, la précieuse neutralité suisse était assurée à la France, et l'un de ses flancs était garanti pour plusieurs années. Cet important service avait été méconnu grâce aux inspirations de Clavière, et grâce aussi à une susceptibilité de parvenus que nous devions à nos victoires de la veille.

Dans le comté de Nice on avait glorieusement repris le poste de Sospello, que les Piémontais nous avaient arraché pour un instant, et qu'ils avaient perdu de nouveau après un échec considérable. Ce succès était dû à l'ha-

bileté du général Brunet. Nos flottes, qui dominaient dans la Méditerranée, allaient à Gênes, à Naples, où régnaient des branches de la maison de Bourbon, et enfin dans tous les états d'Italie, faire reconnaître la nouvelle république française. Après une canonnade devant Naples, on avait obtenu la reconnaissance de la république, et nos flottes revenaient fières des aveux qu'elles avaient arrachés. Aux Pyrénées régnait une parfaite immobilité, et Servan, faute de moyens, avait la plus grande peine à recomposer l'armée d'observation. Malgré des dépenses énormes de cent quatre-vingt, de deux cents millions par mois, toutes les armées des Pyrénées, des Alpes, de la Moselle, étaient dans la même détresse, par la désorganisation des services, et par la confusion qui régnait au ministère de la guerre; et au milieu de cette misère nous n'en avions pas moins l'ivresse et l'orgueil de la victoire. Dans ce moment, les esprits exaltés par Jemmapes, par la prise de Francfort, par l'occupation de la Savoie et de Nice, par le subit retour de l'opinion européenne en notre faveur, crurent entendre s'ébranler les monarchies, et s'imaginèrent un instant que les peuples allaient renverser les

trônes et se former en république. « Ah! s'il » était vrai, s'écriait un membre des jacobins, » à propos de la réunion de la Savoie à la » France, s'il était vrai que le réveil des peuples » fût arrivé! s'il était vrai que le renversement » de tous les trônes dût être la suite prochaine » du succès de nos armées et du volcan révo- » lutionnaire ; s'il était vrai que les vertus ré- » publicaines vengeassent enfin le monde de » tous les crimes couronnés ; que chaque ré- » gion, devenue libre, forme alors un gouver- » nement conforme à l'étendue plus ou moins » grande que la nature lui aura fixée, et que » de toutes ces conventions nationales, un cer- » tain nombre de députés extraordinaires for- » ment au centre du globe une convention » universelle, qui veille sans cesse au maintien » des droits de l'homme, à la liberté générale » du commerce et à la paix du genre hu- » main!... (*) »

Dans ce moment, la convention apprenant les vexations commises par le duc des Deux-Ponts contre quelques sujets de sa dépen-

---

(*) Discours de Milhaud, député du Cantal, prononcé aux Jacobins en novembre 1792.

dance, rendit dans un élan d'enthousiasme le décret suivant :

« La convention nationale déclare qu'elle » accordera secours et fraternité à tous les » peuples qui voudront recouvrer leur liberté; » et elle charge le pouvoir exécutif de donner » des ordres aux généraux des armées fran- » çaises pour secourir les citoyens qui auraient » été ou qui seraient vexés pour la cause de la » liberté.

» La convention nationale ordonne aux gé- » néraux des armées françaises de faire im- » primer et afficher le présent décret dans tous » les lieux où ils porteront les armes de la répu- » blique.

» Paris, le 19 novembre 1792. »

PROCÈS DE LOUIS XVI.

Le procès de Louis XVI allait enfin commencer, et les partis s'attendaient ici pour mesurer leurs forces, pour découvrir leurs intentions et se juger définitivement. On observait surtout les girondins pour saisir chez eux le moindre mouvement de pitié, et les accuser de royalisme si la grandeur déchue parvenait à les toucher.

Le parti des Jacobins, qui poursuivait dans la personne de Louis XVI la monarchie tout entière, avait fait des progrès sans doute, mais il trouvait une opposition encore assez forte à Paris, et surtout dans le reste de la France. Il dominait dans la capitale par son club, par la commune, par les sections, mais la classe moyenne reprenait courage, et lui opposait encore quelque résistance.

Pétion ayant refusé la mairie, le médecin Chambon avait obtenu une grande majorité de suffrages, et avait accepté à regret des fonctions qui convenaient peu à son caractère modéré et nullement ambitieux. Ce choix prouve la puissance que possédait encore la bourgeoisie dans Paris même. Elle en avait une bien plus grande encore dans le reste de la France. Les propriétaires, les commerçans, toutes les classes moyennes enfin n'avaient déserté encore ni les conseils municipaux, ni les conseils de départemens, ni les sociétés populaires, et envoyaient des adresses à la majorité de la convention, dans le sens des lois et de la modération. Beaucoup de sociétés affiliées aux jacobins improuvaient la société mère, et lui demandaient hautement la radiation de Marat, quelques-unes même de Robespierre. Enfin, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, du Finistère, de la Gironde partaient de nouveaux fédérés, qui, devançant les décrets comme au 10 août, venaient protéger la convention et assurer son indépendance.

Les jacobins ne possédaient pas encore les armées; les états-majors et l'organisation militaire continuaient de les en repousser. Ils

avaient cependant envahi un ministère, celui de la guerre. Pache le leur avait ouvert par faiblesse, et il avait remplacé par des membres du club tous ses anciens employés. On se tutoyait dans ses bureaux, on y allait en sale costume, on y faisait des motions, et il s'y trouvait quantité de prêtres mariés, introduits par Audouin, gendre de Pache, et prêtre marié lui-même. L'un des chefs de ce ministère était Hassenfratz, autrefois habitant de Metz, expatrié pour cause de banqueroute, et, comme tant d'autres, parvenu à de hautes fonctions en déployant beaucoup de zèle démagogique. On renouvelait ainsi tous les services, et on remplissait les administrations de l'armée, et autant que possible l'armée elle-même, d'une nouvelle classe et d'une nouvelle opinion. Aussi, tandis que Roland était voué à la haine des jacobins, Pache était chéri, loué par eux. On vantait sa douceur, sa modestie, sa grande capacité, et on les opposait à la sévérité de Roland, qu'on appelait de l'orgueil. Roland en effet n'avait donné aux jacobins aucun accès dans son ministère de l'intérieur. Surveiller les rapports des corps constitués, ramener dans les limites ceux qui s'en écartaient, main-

tenir la tranquillité publique, surveiller les sociétés populaires, pourvoir aux subsistances, protéger le commerce et les propriétés, c'est-à-dire veiller à toute l'existence intérieure de l'état, telles étaient ses immenses fonctions, et il les remplissait avec une rare énergie. Tous les jours il dénonçait la commune, poursuivait ses excès de pouvoir, ses dilapidations, ses envois de commissaires; il arrêtait ses correspondances, ainsi que celles des jacobins, et substituait à leurs écrits violens d'autres écrits pleins de modération, qui produisaient partout le meilleur effet. Il veillait à toutes les propriétés d'émigré dévolues à l'état, donnait un grand soin aux subsistances, réprimait les désordres dont elles étaient l'occasion, et se multipliait en quelque sorte pour opposer aux passions révolutionnaires, la loi, et la force quand il le pouvait. On conçoit quelle différence les jacobins devaient faire entre Pache et Roland; et les familles des deux ministres contribuaient elles-mêmes à rendre cette différence plus sensible. La femme, les filles de Pache allaient dans les clubs, dans les sections, paraissaient même dans les casernes des fédérés, qu'on voulait gagner à la cause, et se distin-

guaient par un bas jacobinisme, de cette épouse de Roland, polie et fière, et surtout entourée de ces orateurs si brillans et si odieux.

Pache et Roland étaient donc les deux hommes autour desquels on se rangeait dans le conseil. Clavière, aux finances, quoiqu'il fût souvent brouillé avec tous, par l'extrême irascibilité de son caractère, revenait toujours à Roland quand il était apaisé. Lebrun, faible mais attaché aux Girondins par ses lumières, travaillait beaucoup avec Brissot; et les jacobins appelant ce dernier un intrigant, disaient qu'il était maître de tout le gouvernement, parce qu'il aidait Lebrun dans les travaux de la diplomatie. Garat, en contemplant les partis d'une hauteur métaphysique, se contentait de les juger, et ne se croyait pas tenu de les combattre. Il semblait croire que, parce qu'il découvrait des torts aux girondins, il était dispensé de les soutenir, et il se faisait de sa faiblesse une véritable sagesse. Cependant les jacobins acceptaient la neutralité d'un esprit aussi distingué comme un précieux avantage, et la payaient de quelques éloges. Monge enfin, esprit sec, mathématique, éloigné des théories morales de la Gironde, trouvait plus de

sûreté à suivre Pache, laissait, comme lui, envahir son administration par les jacobins; et sans désavouer aussi lâchement ses bienfaiteurs, partageait cependant les éloges donnés à la modestie et à l'application du ministre de la guerre.

Ainsi le parti jacobin trouvant deux complaisans dans Pache et Monge, un idéologue indifférent dans Garat, mais un adversaire inexorable dans Roland, qui ralliait à lui Lebrun et Clavière, et souvent ramenait les autres par pudeur, le parti jacobin n'avait pas encore le gouvernement de l'État, et répétait partout qu'il n'y avait qu'un roi de moins dans le nouvel ordre de choses, mais qu'à part cela, c'était le même despotisme, les mêmes intrigues et les mêmes trahisons. Il disait que la révolution ne serait complète et sans retour que lorsqu'on aurait détruit l'auteur secret de toutes les machinations et de toutes les résistances, enfermé au Temple.

On voit qu'elles étaient les forces respectives des partis, et l'état de la révolution à l'instant où fut commencé le procès de Louis XVI. Ce prince avec sa famille habitaitl a grande tour du Temple. La commune ayant la disposition de la force armée, et le

soin de la police dans la capitale, avait aussi la garde du Temple, et c'est à son autorité ombrageuse, inquiète et peu généreuse que la famille royale était soumise. Cette famille infortunée étant gardée par une classe d'hommes bien inférieure à celle dont se composait la convention, ne devait s'attendre ni à la modération ni aux égards qu'une éducation et des mœurs plus élevées inspirent toujours pour le malheur. Elle avait d'abord été placée dans la petite tour; mais elle fut ensuite transportée dans la grande, parce que la surveillance en avait été jugée plus facile et plus sûre. Le roi occupait un étage, et les princesses avec les enfans en occupaient un autre. On les réunissait dans le jour, et on leur permettait de passer ensemble les tristes instans de leur captivité. Un seul domestique avait obtenu la permission de les suivre dans leur prison, c'était le fidèle Clery, qui, échappé aux massacres du 10 août, était rentré au milieu de Paris, pour servir dans leur infortune ceux qu'il avait servis jadis dans l'éclat de leur toute-puissance. Il était levé dès le commencement du jour, et se multipliait pour remplacer auprès de ses maîtres les nombreux serviteurs qui les entouraient

autrefois. On déjeunait à neuf heures dans la chambre du roi. A dix heures toute la famille se réunissait chez la reine. Louis XVI s'occupait alors de l'éducation de son fils ; il lui faisait apprendre quelques vers de *Racine* et de *Corneille*, et ensuite il lui donnait les premières notions de la géographie, science qu'il avait cultivée lui-même avec beaucoup d'ardeur et de succès. La reine de son côté s'adonnait à l'éducation de sa fille, et puis avec sa sœur se livrait à des ouvrages de tapisseries. A une heure, quand le temps était beau, la famille tout entière était conduite dans les jardins pour y respirer l'air, et y faire une courte promenade. Plusieurs municipaux et officiers de garde l'accompagnaient, et, suivant les occasions, elle trouvait quelquefois des visages humains et attendris, quelquefois durs et méprisans. Les hommes peu cultivés sont peu généreux, et chez eux la grandeur n'est pas pardonnée, aussitôt qu'elle est tombée. Qu'on se figure des artisans grossiers, sans lumières, maîtres de cette famille dont ils se reprochaient d'avoir si long-temps souffert le pouvoir et alimenté le luxe, et on concevra quelles basses vengeances ils devaient quelquefois exercer sur elle ! Souvent le roi et

la reine entendaient de bas et cruels propos, et retrouvaient, sur les murs des cours et des corridors, l'expression d'une haine que l'ancien gouvernement avait souvent excitée, mais que Louis XVI ni son épouse n'avaient rien fait pour mériter. Cependant ils trouvaient quelquefois un soulagement dans de furtives expressions d'intérêt, et ils continuaient ces promenades douloureuses à cause de leurs enfans, auxquels l'exercice était nécessaire. Tandis qu'ils parcouraient tristement cette cour du Temple, ils apercevaient aux fenêtres des maisons voisines une foule d'anciens sujets encore attachés à la monarchie, et qui venaient contempler l'espace étroit où était enfermé le monarque déchu. A deux heures la promenade était terminée, et on servait le dîner. Après le dîner, le roi prenait quelque repos, et tandis qu'il était endormi, son épouse, sa sœur et sa fille travaillaient en silence, et Cléry dans une autre salle exerçait le jeune prince à des jeux de son âge. On faisait ensuite une lecture en commun, on soupait, et chacun rentrait dans son appartement, après un adieu pénible, car ils ne se quittaient jamais sans douleur. Le roi lisait encore pendant plusieurs

heures. Montesquieu, Buffon, l'historien Hume, l'Imitation de Jésus-Christ, quelques classiques latins et italiens formaient ses lectures habituelles. Il avait achevé environ deux cent cinquante volumes à sa sortie du Temple.

Telle était la vie de ce monarque pendant sa triste captivité. Rendu à la vie privée, il était rendu à toutes ses vertus, et devenait digne de l'estime de tous les cœurs honnêtes. Ses ennemis eux-mêmes, en le voyant si simple, si calme, si pur, n'auraient pu se défendre d'une émotion involontaire, et auraient, en faveur des vertus de l'homme, pardonné aux torts du prince.

La commune extrêmement défiante employait les plus gênantes précautions. Des officiers municipaux ne perdaient jamais de vue aucune des personnes de la famille royale, et, au moment seul du coucher, ils consentaient à en être séparés par une porte fermée. Alors ils plaçaient un lit à l'entrée de chaque appartement, de manière à en fermer la sortie, et y passaient la nuit. Santerre avec son état-major faisait chaque jour une visitegé nérale dans toute la tour, et en rendait un compte régulier. Les officiers municipaux de garde

formaient une espèce de conseil permanent, qui, placé dans une salle de la tour, était chargé de donner des ordres, et de répondre à toutes les demandes des prisonniers. D'abord on avait laissé dans la prison, encre, papier et plumes; mais bientôt on enleva tous ces objets, ainsi que tous les instrumens tranchans, comme couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et on fit les recherches les plus minutieuses, et les plus offensantes pour découvrir ceux de ces instrumens qui auraient pu avoir été cachés. Ce fut une grande peine pour les princesses, qui dès lors furent privées de leurs ouvrages de couture, et ne purent plus réparer leurs vêtemens qui étaient dans un assez mauvais état, n'ayant pas été renouvelés depuis la translation au Temple. Dans le sac du château, presque tout ce qui tenait à l'usage personnel de la famille royale avait été détruit. L'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre envoya du linge à la reine, et la commune, sur la demande du roi, en fit faire pour toute la famille. Quant aux habits et vêtemens, le roi ni la reine ne songèrent pas à en demander, et en auraient sans doute obtenu s'ils en avaient exprimé le désir. Quant à l'argent, on leur donna en sep-

tembre une somme de 2000 fr. pour leurs menues dépenses; mais on ne voulut plus leur en donner depuis, parce qu'on craignait l'usage qu'ils en pourraient faire. Une somme était déposée dans les mains de l'administrateur du Temple, et sur la demande des prisonniers on achetait les divers objets dont ils avaient besoin.

Il ne faut pas exagérer les torts de la nature humaine, et supposer que joignant une exécrable bassesse aux fureurs du fanatisme, les gardiens de la famille prisonnière lui imposassent d'indignes privations, et voulussent ainsi rendre plus pénible le souvenir de sa grandeur passée. La méfiance était seule cause de certains refus. Ainsi, tandis que la crainte des complots et des communications, empêchait qu'on leur accordât plus d'un serviteur dans l'intérieur de la prison, un nombreux domestique était employé à préparer leurs alimens. Treize officiers de bouche remplissaient la cuisine placée à quelque distance de la tour. Les rapports de la dépense du Temple, où la plus grande décence est observée, où les prisonniers sont qualifiés avec égard, où leur sobriété est vantée, où Louis XVI est justifié du bas reproche de trop se livrer au goût du

vin, ces rapports non suspects portent la dépense de la table à 28,745 livres en deux mois. Tandis que treize domestiques occupaient la cuisine, un seul pouvait pénétrer dans la prison, et contribuait avec Cléry à servir les prisonniers à table. Eh bien, tant est ingénieuse la captivité, c'était par ce domestique, dont Cléry avait intéressé la sensibilité, que les nouvelles extérieures pénétraient quelquefois au Temple. On avait toujours laissé ignorer aux malheureux prisonniers les événemens du dehors. Les représentans de la commune s'étaient contentés de leur communiquer les journaux qui mentionnaient les victoires de la république, et qui leur ôtaient ainsi tout espoir.

Cléry avait imaginé pour les tenir au courant un moyen adroit, et qui lui avait assez bien réussi. Par le moyen des communications qu'il s'était ménagées au dehors, il avait fait choisir et payer un crieur public, qui, sous le prétexte de vendre des journaux, venait se placer sous les fenêtres du temple et en rapportait les principaux détails de toute la force de sa voix. Cléry, qui était convenu de l'heure, se plaçait auprès de la même fenêtre, recueillait ce qu'il entendait, et le soir,

se penchant sur le lit du roi, à l'instant où il en fermait les rideaux, il lui rapportait ce qu'il avait appris. Telle était la situation de la famille infortunée tombée du trône dans les fers, et la manière dont le zèle industrieux d'un serviteur fidèle luttait avec la défiance ombrageuse de ses gardiens.

Les comités avaient enfin présenté leur travail sur le procès de Louis XVI. Dufriche-Valazé avait fait un premier rapport sur les faits reprochés au monarque, et sur les pièces qui pouvaient les constater. Ce rapport, trop long pour être entendu jusqu'au bout, fut imprimé par ordre de la convention, et distribué à chacun de ses membres. Le 7 novembre, le député Maille, parlant au nom du comité de législation, présenta le rapport sur les grandes questions auxquelles le procès donnait naissance :

Louis XVI peut-il être jugé?

Quel tribunal prononcera le jugement?

Telles étaient les deux questions essentielles qui allaient occuper les esprits, et qui devaient les agiter profondément. L'impression du rapport fut ordonnée sur-le-champ. Traduit dans toutes les langues, distribué à un nombre considérable d'exemplaires, il rem-

olit bientôt la France et l'Europe. La discussion fut ajournée au 13, malgré Billaud de Varennes, qui voulait qu'on décidât par acclamation la question de la mise en jugement.

Ici allait se livrer la dernière lutte entre les idées de l'assemblée constituante et les idées de la convention ; et cette lutte devait être d'autant plus violente, que la vie ou la mort d'un roi allait en être le résultat. L'assemblée constituante était démocratique par ses idées, et monarchique par ses sentimens. Ainsi, tandis qu'elle constituait l'état tout entier en république, par un reste d'affection et de ménagement pour Louis XVI, elle conservait la royauté avec les attributs qu'on est convenu de lui attribuer, dans le système de la monarchie féodale régularisée. Hérédité, pouvoir exécutif, participation au pouvoir législatif, et surtout inviolabilité, telles sont les prérogatives que l'on reconnaît au trône dans les monarchies modernes, et que la première assemblée avait laissées à la maison régnante. La participation au pouvoir législatif, et le pouvoir exécutif, sont des fonctions qui peuvent varier dans leur étendue, et qui ne constituent pas aussi essentiellement la royauté moderne que l'hérédité et l'inviolabi-

lité. De ces deux dernières, l'une assure la transmission perpétuelle et naturelle de la royauté, la seconde la met hors de toute atteinte dans la personne de chaque héritier; toutes deux enfin en font quelque chose de perpétuel qui ne s'interrompt pas, et quelque chose d'inaccessible qu'aucune pénalité ne peut atteindre. Condamnée à n'agir que par des ministres, qui répondent de ses actions, la royauté n'est accessible que dans ses agens, et on a ainsi un point pour la frapper sans l'ébranler. Telle est la monarchie féodale, successivement modifiée par le temps, et conciliée avec le degré de liberté auquel sont parvenus les Européens.

Cependant l'assemblée constituante avait été portée à mettre une restriction à cette inviolabilité royale; et la fuite à Varennes, l'entreprise des émigrés, l'avaient amenée à penser que la responsabilité ministérielle ne garantirait pas une nation de toutes les fautes de la royauté. Elle avait donc prévu le cas où un monarque se mettrait à la tête d'une armée ennemie, pour attaquer la constitution de l'état, ou bien ne s'opposerait pas, par un *acte formel*, à une entreprise de cette nature faite en son nom. Dans ce cas, elle avait déclaré

le monarque non point justiciable des lois ordinaires contre la félonie, mais déchu. Il était *censé avoir abdiqué la royauté*. Tel est le langage textuel de la loi qu'elle avait rendue. La proposition d'accepter la constitution, faite par elle au roi, et l'acceptation de la part du roi, avaient rendu le contrat irrévocable, et l'assemblée avait pris le solennel engagement de tenir comme sacrée la personne des monarques.

C'est en présence d'un engagement pareil que se trouvait la convention, en décidant du sort de Louis XVI. Mais ces nouveaux constituans, réunis sous le nom de conventionnels, ne se prétendaient pas plus engagés par les institutions de leurs prédécesseurs, que ceux-ci ne s'étaient crus engagés par les vieilles institutions de la féodalité. Les esprits avaient subi un entraînement si rapide, que les lois de 1791 paraissaient aussi absurdes à la génération de 1792, que celles du 13 siècle l'avaient paru à la génération de 1789. Les conventionnels ne se croyaient donc pas liés par une loi qu'ils prétendaient absurde, et se déclaraient en insurrection contre elle, comme les états-généraux contre celle des trois ordres.

On vit donc, aussitôt la discussion ouverte, se prononcer deux systèmes opposés : les uns soutenaient l'inviolabilité, les autres la rejetaient absolument. Les idées avaient tellement changé, qu'aucun membre de la convention n'osait défendre l'inviolabilité comme bonne en elle-même, et ceux même qui étaient pour elle ne la défendaient que comme disposition antérieure, dont le bénéfice était acquis au monarque, et qu'on ne pouvait lui contester sans manquer à un engagement national. Encore n'y avait-il que très-peu de députés qui la soutinssent comme engagement pris, et les girondins la condamnaient même sous ce rapport. Cependant ils demeuraient hors du débat, et contemplaient la discussion entre les rares partisans de l'inviolabilité et ses nombreux adversaires.

« D'abord, disaient les adversaires de l'inviolabilité, pour qu'un engagement soit valable, il faut que celui qui s'engage ait le droit de s'engager. Or la souveraineté nationale est inaliénable, et ne peut pas se lier pour l'avenir. La nation peut bien, en stipulant l'inviolabilité, avoir rendu le pouvoir exécutif inaccessible aux coups du pouvoir législatif ; c'est une précaution politique dont on conçoit le

motif, dans le système de l'assemblée constituante; mais, si elle a rendu le roi inviolable pour tous les corps constitués, elle n'a pu le rendre inviolable pour elle-même, car elle ne peut jamais renoncer à la faculté de tout faire et de tout vouloir en tout temps; cette faculté constitue sa toute-puissance, qui est inaliénable; la nation n'a donc pu s'engager envers Louis XVI, et on ne peut lui opposer un engagement qu'elle n'a pas pu prendre.

» Secondement il aurait fallu, même en supposant l'engagement possible, qu'il fût réciproque. Or il ne l'a jamais été du côté de Louis XVI. Cette constitution, sur laquelle il veut maintenant s'appuyer, il ne l'a jamais voulue, il a toujours protesté contre elle, et n'a jamais cessé de travailler à la détruire, non-seulement par des conspirations intérieures, mais par le fer des ennemis. Quel droit a-t-il donc de s'en prévaloir?

» Qu'on admette même l'engagement comme possible et comme réciproque, il faut encore qu'il ne soit pas absurde, pour avoir quelque valeur. Ainsi on conçoit l'inviolabilité qui s'applique à tous les actes ostensibles dont un ministre répond à la place du roi. Pour tous les actes de ce genre, il existe une

garantie dans la responsabilité ministérielle, et l'inviolabilité, n'étant pas l'impunité, cesse d'être absurde. Mais pour tous les actes secrets, comme les trames cachées, les intelligences avec l'ennemi, les trahisons enfin, un ministre est-il là pour contre-signer et répondre? Et ces derniers cependant resteraient impunis, quoique les plus graves et les plus coupables de tous! Voilà qui est inadmissible, et il faut reconnaître que le roi, inviolable pour les actes de son administration, cesse de l'être pour les actes secrets et criminels qui attaquent la sûreté publique. Ainsi un député, inviolable pour ses fonctions législatives, un ambassadeur pour ses fonctions diplomatiques, ne le sont plus pour tous les autres faits de leur vie privée. L'inviolabilité a donc des bornes, et il est des points sur lesquels la personne du roi cesse d'être inattaquable. Dira-t-on que la déchéance est la peine prononcée contre les perfidies dont un ministre ne répond pas? C'est-à-dire, que la simple privation du pouvoir serait la seule peine qu'on infligerait au monarque, pour en avoir si horriblement abusé? Le peuple qu'il aurait trahi, livré au fer étranger, et à tous les fléaux à la fois, se bornerait à lui dire : Retirez-vous. Ce serait

une justice illusoire, et une nation ne peut pas se manquer ainsi à elle-même, en laissant impuni le crime commis contre son existence et sa liberté.

» Il faut, ajoutaient les mêmes orateurs, il faut à la vérité une peine connue, renfermée dans une loi antérieure pour pouvoir l'appliquer à un délit. Mais n'y a-t-il pas des peines ordinaires contre la trahison? Ces peines ne sont-elles pas les mêmes dans tous les codes? Le monarque n'était-il pas averti, par la morale de tous les temps et de tous les lieux, que la trahison est un crime; et par la législature de tous les peuples que ce crime est puni du plus terrible des châtimens? Il faut, outre une loi pénale, un tribunal. Mais voici la nation souveraine qui réunit en elle tous les pouvoirs, celui de juger comme celui de faire les lois, de faire la paix ou la guerre; elle est ici avec sa toute puissance, avec son universalité, et il n'est aucune fonction qu'elle ne soit capable de remplir; cette nation c'est la convention qui la représente, avec mandat de tout faire pour elle, de la venger, de la constituer, de la sauver. La convention est donc compétente pour juger Louis XVI; elle a des pouvoirs suffisans; elle est le tribunal le plus indépendant,

le plus élevé qu'un accusé puisse choisir ; et, à moins qu'il ne lui faille des partisans, ou des stipendiés de l'ennemi, pour obtenir justice, le monarque ne peut pas désirer d'autres juges. A la vérité il aura les mêmes hommes pour accusateurs et juges. Mais si, dans les tribunaux ordinaires, exposés dans une sphère inférieure à des causes individuelles et particulières d'erreur, on sépare les fonctions, et on empêche que l'accusation ait pour arbitres ceux qui l'ont soutenue, dans le conseil général de la nation, qui est placé au-dessus de tous les intérêts, de tous les motifs individuels, les mêmes précautions ne sont plus nécessaires. *La nation ne saurait errer*, et les députés qui la représentent partagent son infaillibilité et ses pouvoirs.

» Ainsi, disaient les adversaires de l'inviolabilité, l'engagement contracté en 1791 ne pouvant lier la souveraineté nationale, cet engagement étant sans aucune réciprocité, et renfermant d'ailleurs une clause absurde, celle de laisser la trahison impunie, est tout-à-fait nul, et Louis XVI peut être mis en cause. Quant à la peine elle a été connue de tout temps, elle s'est trouvée dans toutes les lois. Quant au tribunal il est dans la convention

revêtue de tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Ces orateurs demandaient donc, avec le comité, que Louis XVI fût jugé, qu'il le fût par la convention nationale; qu'un acte énonciatif des faits qui lui étaient imputés fût dressé par des commissaires choisis; qu'il comparût en personne pour y répondre; que des conseils lui fussent accordés pour se défendre; et qu'immédiatement après l'avoir entendu, la convention prononçât son jugement, par appel nominal. »

Les défenseurs de l'inviolabilité n'avaient laissé aucune de ces raisons sans réponse, et avaient réfuté tout le système de leurs adversaires.

« On prétend, disaient-ils, que la nation n'a pas pu aliéner sa souveraineté et s'interdire de punir un attentat commis contre elle-même; que l'inviolabilité prononcée en 1791 ne liait que le corps législatif, mais point la nation elle-même. D'abord, s'il est vrai que la souveraineté nationale ne puisse pas s'aliéner, et s'interdire de renouveler ses lois, il est vrai aussi qu'elle ne peut rien sur le passé; ainsi elle ne saurait faire que ce qui a été ne soit pas; elle ne peut point empêcher que les lois qu'elle avait portées aient eu leur effet, et que

ce qu'elles absolvaient soit absous ; elle peut bien pour l'avenir déclarer que les monarques ne seront plus inviolables, mais, pour le passé, elle ne peut pas empêcher qu'ils ne le soient, puisqu'elle les a déclarés tels ; elle ne peut surtout rompre les engagemens pris avec des tiers envers lesquels elle devenait simple partie en traitant avec eux. Ainsi donc la souveraineté nationale a pu se lier pour un temps ; elle l'a voulu d'une manière absolue, non-seulement pour le corps législatif, auquel elle interdisait toute action judiciaire contre le roi, mais pour elle-même, car le but politique de l'inviolabilité eût été manqué, si la royauté n'eût pas été mise hors de toute atteinte quelconque, de la part des autorités constituées, comme de la part de la nation elle-même.

» Quant au défaut de réciprocité dans l'exécution de l'engagement, tout a été prévu, ajoutaient les mêmes orateurs. Le manque de fidélité à l'engagement a été prévu par l'engagement même. Toutes les manières d'y manquer sont comprises dans une seule, la plus grave de toutes, la guerre à la nation, et sont punies de la déchéance, c'est-à-dire de la résolution du contrat entre la nation et le roi. Le défaut de réciprocité n'est donc pas une

raison qui puisse délier la nation de la promesse d'inviolabilité.

» L'engagement était donc réel et absolu, commun à la nation comme au corps législatif; le défaut de réciprocité était prévu, et ne peut être une cause de nullité; on va voir enfin que, dans le système de la monarchie, cet engagement n'était point déraisonnable, et qu'il ne peut périr pour cause d'absurdité. En effet cette inviolabilité ne laissait, comme on l'a dit, aucun crime impuni. La responsabilité ministérielle atteignait tous les actes, parce qu'un roi ne peut pas plus conspirer que gouverner sans agens, et ainsi la justice publique avait toujours prise. Enfin ces crimes secrets, différens des délits ostensibles d'administration, étaient prévus et punis de la déchéance, car toute faute de la part du roi se réduisait, dans cette législation, à la cessation de ses fonctions. On a opposé à cela que la déchéance n'était pas une peine, qu'elle n'était que la privation de l'instrument dont le monarque avait abusé. Mais dans un système où la personne royale devait être inattaquable, la sévérité de la peine n'était pas ce qui importait le plus; l'essentiel était son résultat politique, et ce résultat était atteint par la pri-

vation du pouvoir. D'ailleurs, n'est-ce donc pas une peine que la perte du premier trône de l'univers? Est-ce donc sans une affreuse douleur que l'on perd une couronne qu'en naissant on trouva sur sa tête, avec laquelle on a vécu, sous laquelle on a été adoré vingt années? Sur des cœurs nourris dans le rang suprême, ce supplice n'est-il pas égal à celui de la mort? D'ailleurs, la peine fût-elle trop douce, elle est telle, d'après une stipulation expresse. Et une insuffisance de peine ne peut être dans une loi une cause de nullité. Il est convenu en législation criminelle que toutes les fautes de la législation doivent profiter à l'accusé, parce qu'il ne faut pas faire porter au faible désarmé les erreurs du fort. Ainsi donc l'engagement, démontré valable et absolu, ne renfermait rien d'absurde; aucune impunité n'y était stipulée, et la trahison trouvait son châtiment. Il n'est donc besoin de recourir ni au droit naturel, ni à la nation, puisque la déchéance est déjà prononcée par une loi antérieure. Cette peine, le roi l'a subie, sans un tribunal qui la prononçât, et d'après la seule forme possible, celle d'une insurrection nationale. Détrôné en ce moment, hors de toute possibilité

d'agir, la France ne peut plus rien contre lui, que de prendre des mesures de police pour sa sûreté. Qu'elle le bannisse hors de son territoire pour sa propre sécurité, qu'elle le détienne même, si elle veut, jusqu'à la paix, ou qu'elle le laisse dans son sein redevenir homme, par l'exercice de la vie privée : voilà tout ce qu'elle doit, et tout ce qu'elle peut. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un tribunal, d'examiner la compétence de la convention ; le 10 août tout fut accompli pour Louis XVI, le 10 août il cessa d'être roi, le 10 août il fut mis en cause, jugé, déposé, et tout fut consommé entre lui et la nation. »

Telle était la réponse que les partisans de l'inviolabilité opposaient à leurs adversaires. La souveraineté nationale entendue comme on l'entendait alors, leurs réponses étaient victorieuses, et tous les raisonnemens du comité de législation n'étaient que de laborieux sophismes, sans franchise et sans vérité.

On vient de lire ce qui se disait de part et d'autre dans la discussion régulière. Mais de l'exaltation des esprits et des passions, naissaient un autre système et une autre opinion.

Aux jacobins, dans les rangs de la montagne, on se demandait déjà s'il était nécessaire d'une discussion, d'un jugement, de formes enfin, pour se délivrer de ce qu'on appelait un tyran pris les armes à la main, et versant le sang de la nation. Cette opinion eut un organe terrible dans le jeune Saint-Just, fanatique austère et froid, qui à vingt ans méditait une société tout idéale, où règnerait l'égalité absolue, la simplicité, l'austérité, et une force indestructible. Long-temps avant le 10 août il rêvait, dans les profondeurs de sa sombre intelligence, cette société surnaturelle, et il était arrivé, par fanatisme, à cette extrémité des opinions humaines, à laquelle Robespierre n'était arrivé que par ressentiment. Neuf au milieu de la révolution, dans laquelle il entrait à peine, encore étranger à toutes les luttes, à tous les torts, à tous les crimes, rangé dans le parti des montagnards par ses opinions violentes, charmant les jacobins par l'audace de son esprit, surprenant la convention par ses talens, il n'avait cependant pas encore acquis une renommée populaire. Ses idées toujours bien accueillies, mais pas toujours comprises, n'avaient tout leur effet que lorsqu'elles étaient devenues, par

les plagiats de Robespierre, plus communes, plus claires, et plus déclamatoires.

Il parla après Morisson, le plus zélé défenseur de l'inviolabilité, et, sans employer les personnalités contre ses adversaires, parce qu'il n'avait pas encore eu le temps de contracter des haines personnelles, il ne parut s'indigner d'abord que des petitesses de l'assemblée, et des arguties de la discussion. « Quoi, dit-il, vous, le comité, ses adversaires, vous cherchez péniblement des formes pour juger le ci-devant roi; vous vous efforcez d'en faire un citoyen, de l'élever à cette qualité, pour trouver des lois qui lui soient applicables. Et moi, au contraire, je dis que le roi n'est pas un citoyen, qu'il doit être jugé en ennemi, que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que, n'étant pour rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi *du droit des gens*..... »

Ainsi donc Saint-Just ne voit pas dans le procès une question de justice, mais une question de guerre. « Juger un roi comme un citoyen! Ce mot, dit-il, étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi;

» une loi est un rapport de justice : quel rap-
» port de justice y a-t-il donc entre l'huma-
» nité et les rois ?

» Régner seulement est un attentat, une
» usurpation que rien ne peut absoudre, qu'un
» peuple est coupable de souffrir, et contre
» laquelle chaque homme a un droit tout per-
» sonnel. On ne peut régner innocemment,
» la folie en est trop grande. Il faut traiter
» cette usurpation comme les rois eux-mêmes
» traitent celle de leur prétendue autorité. Ne
» fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwell
» pour avoir usurpé l'autorité de Charles Ier ?
» Et certes, l'un n'était pas plus usurpateur
» que l'autre ; car lorsqu'un peuple est assez
» lâche pour se laisser dominer par des tyrans,
» la domination est le droit du premier venu,
» et n'est pas plus sacrée, pas plus légitime
» sur la tête de l'un que sur celle de l'autre ! »

Passant à la question des formes, Saint-Just n'y voit que de nouvelles et inconséquentes erreurs. Les formes dans le procès ne sont que de l'hypocrisie ; ce n'est point la manière de procéder qui a justifié toutes les vengeances connues des peuples contre les rois, c'est le droit de la force contre la force.......

« Un jour, s'écrie-t-il, on s'étonnera qu'au

» XVIIIe siècle on ait été moins avancé que du
» temps de César : là le tyran fut immolé en
» plein sénat, sans autre formalité que vingt-
» trois coups de poignard, et sans autre loi
» que la liberté de Rome. Et aujourd'hui on
» fait avec respect le procès d'un homme
» assassin d'un peuple, pris en flagrant dé-
» lit!..... »

Envisageant la question sous un autre rapport, tout étranger à Louis XVI, Saint-Just s'élève contre la subtilité et la finesse des esprits, qui nuisent, dit-il, aux grandes choses. La vie de Louis XVI n'est rien, c'est l'esprit dont ses juges vont faire preuve qui l'inquiète. C'est la mesure qu'ils vont donner d'eux-mêmes qui le frappe. « Les hommes qui vont
» juger Louis ont une république à fonder,
» et ceux qui attachent quelque importance au
» juste châtiment d'un roi ne fonderont ja-
» mais une république..... Depuis le rapport,
» une certaine incertitude s'est manifestée.
» Chacun rapproche le procès du roi de ses
» vues particulières : les uns semblent craindre
» de porter plus tard la peine de leur courage;
» les autres n'ont point renoncé à la monar-
» chie ; ceux-ci craignent un exemple de vertu
» qui serait un lien d'unité.....

» Nous nous jugeons tous avec sévérité, je » dirai même avec fureur; nous ne songeons » qu'à modifier l'énergie du peuple et de la » liberté, tandis qu'on accuse à peine l'enne» mi commun, et que tout le monde, ou » rempli de faiblesse, ou engagé dans le » crime, se regarde avant de frapper le pre» mier coup!

» Citoyens, si le peuple romain, après six » cents ans de vertu et de haine contre les rois, » si la Grande-Bretagne, après Cromwel mort, » vit renaître les rois malgré son énergie, » que ne doivent pas craindre parmi nous les » bons citoyens, amis de la liberté, en voyant » la hache trembler dans nos mains, et un » peuple, dès le premier jour de sa liberté, » respecter le souvenir de ses fers? Quelle » république voulez-vous établir au milieu de » nos combats particuliers et de nos faiblesses » communes?..... Je ne perdrai jamais de » vue que l'esprit avec lequel on jugera le roi » sera le même que celui avec lequel on éta» blira la république..... La mesure de votre » philosophie dans ce jugement sera aussi la » mesure de votre liberté dans la constitu» tion! »

Il était pourtant des esprits qui, moins fana-

tisés que Saint-Just, s'efforçaient de se placer dans des rapports moins faux, et tâchaient d'amener l'assemblée à considérer les choses sous un point de vue plus juste. « Voyez, avait » dit Rouzet, la véritable situation du roi dans » la constitution de 1791. Il était placé en pré- » sence de la représentation nationale pour » rivaliser avec elle. N'était-il pas naturel qu'il » cherchât à recouvrer le plus possible du pou- » voir qu'il avait perdu? N'était-ce pas vous qui » lui aviez ouvert cette lice, et qui l'aviez ap- » pelé à y lutter avec la puissance législative? » Eh bien, dans cette lice, il a été vaincu; » il est seul, désarmé, abattu aux pieds de » vingt-cinq millions d'hommes, et ces vingt- » cinq millions d'hommes auraient l'inutile » lâcheté d'immoler le vaincu! D'ailleurs, » ajoutait Rouzet, cet éternel penchant à » dominer, penchant qui remplit le cœur de » tous les hommes, Louis XVI ne l'avait-il » pas réprimé dans le sien plus qu'aucun » souverain du monde? N'a-t-il pas fait en » 1789 un sacrifice volontaire d'une partie » de son autorité? N'a-t-il pas renoncé à » une partie des droits que ses prédécesseurs » s'étaient permis d'exercer? N'a-t-il pas aboli » la servitude dans ses domaines? N'a-t-il pas

» appelé dans ses conseils les ministres philo-
» sophes, et jusqu'à ces empiriques, que la
» voix publique lui désignait? N'a-t-il pas
» convoqué les états généraux, et rendu au
» tiers-état une partie de ses droits? ».

Faure, député de la Seine-Inférieure, avait montré plus de hardiesse encore. Se rappelant la conduite de Louis XVI, il avait osé en réveiller le souvenir. « La volonté du
» peuple, avait-il dit, aurait pu sévir contre
» Titus, aussi bien que contre Néron, et
» elle aurait pu lui trouver des crimes, ne
» fussent que ceux commis devant Jérusa-
» lem. Mais où sont ceux que vous imputez
» à Louis XVI? J'ai mis toute mon atten-
» tion aux pièces lues contre lui, je n'y ai
» trouvé que la faiblesse d'un homme qui
» se laisse aller à toutes les espérances qu'on
» lui donne de recouvrer son ancienne auto-
» rité; et je soutiens que tous les monarques
» morts dans leur lit étaient plus coupables
» que lui. Le bon Louis XII même, en sacri-
» fiant en Italie cinquante mille Français pour
» sa querelle particulière, était mille fois plus
» criminel! Liste civile, véto, choix de ses
» ministres, femmes, parens, courtisans,
» voilà les séducteurs de Capet! et quels sé-

» ducteurs ! J'invoque Aristide , Epictète ; » qu'ils me disent si leur fermeté eût tenu à » de telles épreuves. C'est sur le cœur des » débiles mortels que je fonde mes principes » ou mes erreurs. Élevez-vous donc à toute » la grandeur de la souveraineté nationale ; » concevez tout ce qu'une telle puissance » doit comporter de magnanimité. Appellez » Louis XVI , non comme un coupable , » mais comme un Français, et dites-lui : Ceux » qui t'avaient jadis élevé sur le pavois , et » nommé leur roi, te déposent aujourd'hui : » tu avais promis d'être leur père , et tu ne le » fus pas..... Répare , par tes vertus comme » citoyen , la conduite que tu as tenue comme » roi. »

Dans l'extraordinaire exaltation des esprits, chacun était conduit à envisager la question sous des rapports différens. Fauchet, ce prêtre constitutionnel qui avait été célèbre en 1789, pour avoir porté dans la chaire le langage de la révolution, avait demandé si la société avait le droit de porter la peine de mort. « La société, » avait-il dit, a-t-elle le droit d'arracher à un » homme la vie qu'elle ne lui a pas donnée ? » Sans doute elle doit se conserver, mais est-il » vrai qu'elle ne le puisse que par la mort du

» coupable? Et si elle le peut par d'autres » moyens, n'a-t-elle pas le devoir de les em- » ployer? Dans cette cause, ajoutait-il, plus » que dans aucune autre, cette vérité est sur- » tout applicable. Quoi, c'est pour l'intérêt » public, c'est pour l'affermissement de la ré- » publique naissante, que vous allez immoler » Louis XVI! Mais sa famille entière mourra- » t-elle du même coup qui le frappera lui- » même? D'après le système de l'hérédité, » un roi ne succède-t-il pas immédiatement » à un autre? Êtes-vous débarrassés, par la » mort de Louis XVI, des droits qu'une fa- » mille entière croit avoir reçus d'une pos- » session de plusieurs siècles? La destruction » d'un seul est donc inutile. Au contraire, » laissez subsister le chef actuel qui ferme tout » accès aux autres, laissez-le exister avec la » haine qu'il inspire à tous les aristocrates pour » ses incertitudes, ses concessions; laissez-le » exister avec sa réputation de faiblesse, avec » l'avilissement de sa défaite, et vous aurez » moins à le craindre que tout autre. Laissez » ce roi détrôné errer dans le vaste sein de » votre république, sans ce cortége de gran- » deur qui l'entourait; montrez combien un » roi est peu de chose réduit à lui-même; té-

» moignez un profond dédain pour le souvenir
» de ce qu'il fut, et ce souvenir ne sera plus à
» craindre ; vous aurez donné une grande le-
» çon aux hommes ; vous aurez fait pour la
» république, sa sûreté et son instruction, plus
» qu'en versant un sang qui ne vous appartient
» pas. Quant au fils de Louis XVI, ajoute
» Fauchet, s'il peut devenir un homme, nous
» en ferons un citoyen, comme le jeune Éga-
» lité. Il combattra pour la république, et nous
» n'aurons pas peur qu'un seul soldat de la
» liberté le seconde jamais, s'il avait la dé-
» mence de vouloir devenir un traître à la pa-
» trie. Montrons ainsi aux peuples que nous ne
» craignons rien ; engageons-les à nous imiter ;
» que tous ensemble ils forment un congrès
» européen, qu'ils déposent leurs souverains,
» qu'ils envoient ces êtres chétifs traîner leur
» vie obscure le long des républiques, et qu'ils
» leur donnent même de petites pensions, car
» ces êtres-là sont si dénués de facultés, que
» le besoin même ne leur apprendrait pas à
» gagner du pain ! Donnez donc ce grand
» exemple de l'abolition d'une peine barbare.
» Supprimez ce moyen unique de l'effusion de
» sang, et surtout guérissez le peuple du be-
» soin qu'il a de le répandre. Tâchez d'apai-

» ser en lui cette soif que des hommes pervers voudraient exciter pour s'en servir à bouleverser la république. Songez que des hommes barbares vous demandent encore cent cinquante mille têtes, et qu'après leur avoir accordé celle du ci-devant roi, vous ne pourrez leur en refuser aucune. Empêchez des crimes qui agiteraient pour long-temps le sein de la république, déshonoreraient la liberté, ralentiraient ses progrès, et nuiraient à l'accélération du bonheur du monde. »

Cette discussion avait duré depuis le 13 jusqu'au 30 novembre, et avait excité une agitation générale. Ceux dont le nouvel ordre des choses n'avait pas entièrement saisi l'imagination, et qui conservaient quelque souvenir de 1789, de la bonté du monarque, de l'amour qu'on lui avait porté, ne pouvaient comprendre que ce roi, tout à coup transformé en tyran, fût dévoué à l'échafaud. En admettant même ses intelligences avec l'étranger, ils imputaient cette faute à sa faiblesse, à ses entours, à cet invincible amour du pouvoir héréditaire, et l'idée d'un supplice infâme les révoltait. Cependant ils n'osaient pas prendre ouvertement la défense de Louis XVI. Le

péril auquel on avait été exposé par l'invasion des Prussiens, l'opinion généralement répandue que la cour les avait amenés sur les frontières, avaient excité une irritation qui retombait sur l'infortuné monarque, et contre laquelle on n'osait pas s'élever. On se contentait de résister d'une manière générale contre ceux qui demandaient des vengeances; on les peignait comme des instigateurs de trouble, comme des septembriseurs, qui voulaient couvrir la France de sang et de ruines. Sans défendre nommément Louis XVI, on demandait la modération envers les ennemis vaincus. On se recommandait d'être en garde contre une énergie hypocrite, qui, en paraissant défendre la république par des supplices, ne cherchait qu'à l'asservir par la terreur, ou à la compromettre envers l'Europe. Les girondins n'avaient pas encore pris la parole. On supposait plutôt qu'on ne connaissait leur opinion, et la montagne, pour avoir occasion de les accuser, prétendait qu'ils voulaient sauver Louis XVI. Cependant ils étaient incertains dans cette cause; d'une part rejetant l'inviolabilité, et regardant Louis XVI comme complice de l'invasion étrangère, de l'autre, émus en présence d'une grande infortune, et portés en toute occasion

à s'opposer à la violence de leurs adversaires, ils ne savaient quel parti prendre, et ils gardaient un silence équivoque et menaçant.

Une autre question agitait en ce moment les esprits, et ne produisait pas moins de troubles que la précédente : c'était celle des subsistances, qui avaient été une grande cause de discorde à toutes les époques de la révolution.

On a déjà vu combien d'inquiétudes et de peines elles avaient causé à Bailly et à Necker, pendant les premiers temps de 1789. Les mêmes difficultés s'étaient reproduites plus grandes encore à la fin de 1792, et avaient été accompagnées des mouvemens les plus dangereux. La suspension du commerce pour tous les objets qui ne sont pas de première nécessité peut bien faire souffrir l'industrie, et postérieurement les classes ouvrières, mais, quand le blé, premier aliment, vient à manquer, le trouble et le désordre s'ensuivent immédiatement. Aussi l'ancienne police avait-elle rangé le soin des subsistances au rang de ses attributions, comme un des objets qui intéressaient le plus la tranquillité publique.

Les blés ne manquaient pas en 1792 ; seulement la récolte avait été retardée par la saison,

et en outre de cela le battage des grains avait été différé par le défaut de bras. Cependant la plus grande cause de disette était ailleurs. En 1792 comme en 1789, le défaut de sûreté, la crainte du pillage sur les routes, et des vexations dans les marchés, avaient empêché les fermiers d'apporter leurs denrées. On avait crié aussitôt à l'accaparement. On s'était élevé surtout contre ces riches fermiers qu'on appelait des aristocrates, et dont les fermages trop étendus devaient, disait-on, être divisés. Plus on s'irritait contre eux, moins ils étaient disposés à se montrer dans les marchés, et plus la disette augmentait. Les assignats avaient aussi contribué à la produire. Beaucoup de fermiers, qui ne vendaient que pour amasser, ne voulaient pas accumuler un papier variable, et préféraient garder leurs grains. En outre, comme le blé devenait chaque jour plus rare et les assignats plus abondans, la disproportion entre le signe et la chose s'était constamment accrue, et le renchérissement était devenu toujours plus sensible. Par un accident ordinaire dans toutes les disettes, la prévoyance s'augmentant par la crainte, chacun voulait faire des approvisionnemens; les familles, les municipalités, le gouvernement

faisaient des achats considérables, et rendaient la denrée encore plus rare et plus chère. A Paris surtout, la municipalité commettait un abus très-grave et très-ancien : elle achetait des blés dans les départemens voisins et les vendait au-dessous du prix, dans la double intention de soulager le peuple et de se populariser encore davantage. Il résultait de cela que les marchands, écrasés par la rivalité, se retiraient du marché, et que la population des campagnes, attirée par le bas prix, venait absorber une partie des subsistances que la police avait rassemblées à grands frais. Ces mauvaises mesures, produites par de fausses idées économiques et par une ambition de popularité excessive, tuaient le commerce, plus nécessaire à Paris qu'ailleurs, où il faut accumuler sur un petit espace une quantité de grains plus grande que nulle autre part. Les causes de la disette étaient donc très-multipliées : c'était la terreur qui éloignait les fermiers des marchés, le renchérissement provenant des assignats, la fureur de s'approvisionner, et l'intervention de la municipalité parisienne qui troublait le commerce par sa puissante concurrence.

Dans des difficultés pareilles il est facile de

deviner quel parti devaient prendre les deux classes d'hommes qui se partageaient la souveraineté de la France. Des esprits violens qui avaient voulu écarter toute opposition en détruisant les opposans; qui, pour empêcher les conspirations qu'ils redoutaient, avaient immolé tous ceux qu'ils suspectaient de leur être contraires, de tels esprits ne concevaient pour terminer la disette qu'un moyen, c'était toujours la force. Ils voulaient qu'on arrachât les fermiers à leur inertie, qu'on les obligeât à se rendre dans les marchés, que là ils fussent contraints de vendre leurs denrées à un prix fixé par les communes; que les grains ne quittassent pas les lieux, et n'allassent pas s'accumuler dans les greniers de ce qu'on appelait les accapareurs. Ils voulaient donc la présence forcée dans les marchés, la taxe ou *maximum*, la prohibition de toute circulation, enfin l'obéissance du commerce à leurs désirs, non par l'attrait ordinaire du gain, mais par la crainte des peines et de la mort.

Les esprits modérés voulaient au contraire qu'on laissât le commerce reprendre son mouvement, en dissipant les craintes des fermiers, en les laissant libres de fixer leurs prix, en leur présentant l'attrait d'un échange

libre, sûr et avantageux, en permettant la circulation d'un département à l'autre, afin de venir au secours de ceux qui ne produisaient pas de blé. Ils proscrivaient ainsi la taxe, les prohibitions de toute espèce, et demandaient avec les économistes l'entière liberté du commerce des grains, dans l'étendue de la France. D'après l'avis de Barbaroux, très-versé dans ces matières, ils demandaient que l'exportation à l'étranger fût soumise à une redevance qui augmenterait quand les prix viendraient à s'élever, et qui rendrait ainsi la sortie plus difficile quand la présence de la denrée serait plus nécessaire. Ils ne demandaient l'intervention administrative que pour l'établissement de certains marchés, destinés aux cas extraordinaires. Ils ne voulaient employer la sévérité que contre les perturbateurs qui violenteraient les fermiers sur les routes ou dans les marchés; ils proscrivaient enfin l'emploi des châtimens à l'égard du commerce, car la crainte peut être un moyen de répression, elle n'est jamais un moyen d'action; elle paralyse, mais elle n'anime pas les hommes.

Quand un parti devient maître dans un état, il devient gouvernement, il en forme les

vœux et en contracte les préjugés; il veut à tout prix faire avancer toutes choses et employer la force comme moyen universel. C'est ainsi que les violens amis de la liberté avaient pour les systèmes prohibitifs la prédilection de tous les gouvernemens, et qu'ils trouvaient pour adversaires ceux qui, plus modérés, voulaient non-seulement la liberté dans le but, mais dans les moyens, et réclamaient sûreté pour leurs ennemis, lenteur dans les formes de la justice, et liberté absolue du commerce.

Les girondins faisaient donc valoir tous les systèmes imaginés par les esprits spéculatifs contre la tyrannie administrative; mais ces nouveaux économistes, au lieu de rencontrer, comme autrefois, un gouvernement honteux de lui-même et toujours condamné par l'opinion, trouvaient des esprits enivrés de l'idée du salut public, et qui croyaient que la force employée pour cette idée n'était que l'énergie du bien.

Cette discussion amenait un autre sujet de graves reproches : Roland accusait tous les jours la commune de malverser dans les subsistances, et de les faire renchérir à Paris, en réduisant les prix par une vaine ambition de

popularité. Les montagnards répondaient à Roland en l'accusant lui-même d'abuser des sommes considérables affectées à son ministère pour l'achat des grains, d'être le chef des accapareurs, et de se faire le véritable dictateur de la France, en envahissant, pour en disposer à volonté, tous ses moyens d'existence.

Tandis que pour ce sujet on disputait dans l'assemblée, on se révoltait dans certains départemens, et particulièrement dans celui d'Eure-et-Loire. Le peuple des campagnes, excité par le défaut de subsistances, par les instigations des curés, reprochait à la convention d'être la cause de tous ses maux; et tandis qu'il se plaignait de ce qu'elle ne voulait pas taxer les grains, il l'accusait en même temps de vouloir détruire la religion. C'est Cambon qui était cause de ce dernier reproche. Passionné pour les économies qui ne portaient pas sur la guerre, il avait annoncé qu'on supprimerait les frais du culte, et que ceux qui *voudraient la messe la paieraient.* Aussi les insurgés ne manquaient pas de dire que la religion était perdue, et par une contradiction singulière, ils reprochaient à la convention d'une part la modération en matière de subsistances, et de l'autre la vio-

lence à l'égard du culte. Deux membres, envoyés par la convention, trouvèrent aux environs de Courville un rassemblement qui se composait de plusieurs mille paysans armés de fourches et de fusils de chasse, et ils furent obligés, sous peine d'être assassinés, de signer la taxe des grains. Ils y consentirent, et furent improuvés par la convention. Elle déclara qu'ils auraient dû mourir, et elle abolit la taxe qu'ils avaient signée. On envoya la force armée pour dissiper les rassemblemens. Ainsi commençaient les troubles de l'ouest, par l'effet de la misère et par l'attachement au culte.

Sur la proposition de Danton, l'assemblée, pour apaiser le peuple de l'ouest, déclara que son intention n'était pas d'abolir la religion; mais elle persista à repousser le *maximum*. Ainsi, ferme encore au milieu des orages, et conservant une suffisante liberté d'esprit, la majorité conventionnelle se déclarait pour la liberté du commerce contre les systèmes prohibitifs. Si on considère donc ce qui se passait dans les armées, dans les administrations, dans le procès de Louis XVI, on verra un spectacle terrible et singulier. Les hommes ardens s'exaltent, et veulent recomposer en entier les armées et les administrations pour en écarter

les tièdes ou les suspects ; ils veulent employer la force contre le commerce pour l'empêcher de s'arrêter, et déployer des vengeances terribles pour effrayer tout ennemi. Les hommes modérés, au contraire, craignent de désorganiser les armées en les renouvelant, de tuer le commerce en usant de contrainte, de soulever les esprits en employant la terreur ; mais leurs adversaires s'irritent même de ces craintes, et s'exaltent davantage dans le projet de tout renouveler, de tout forcer, de tout punir. Tel était le spectacle donné en ce moment par le côté gauche contre le côté droit de la convention.

La séance du 30 avait été fort agitée par les plaintes de Roland contre les fautes de la municipalité, en matière de subsistances, et par le rapport des commissaires envoyés dans le département d'Eure-et-Loir. Tout se rappelle à la fois quand on commence le compte de ses maux : d'une part on avait rappelé les massacres, les écrits incendiaires, de l'autre les incertitudes, les restes du royalisme, les lenteurs opposées à la vengeance nationale. Marat avait parlé et excité une rumeur générale. Robespierre prend la parole au milieu du bruit, et vient proposer, dit-il, un moyen plus puissant que tous les autres pour rétablir

la tranquillité publique, un moyen qui ramènera au sein de l'assemblée l'impartialité et la concorde, qui confondra les ennemis de la convention nationale, qui imposera silence à tous les libellistes, à tous les auteurs de placards, et déjouera leurs calomnies. — « Quel » est, s'écrie-t-on, quel est ce moyen! » — Robespierre reprend : « C'est de condamner de» main le tyran des Français à la peine de ses » crimes, et de détruire ainsi le point de ral» liement de tous les conspirateurs. Après de» main vous statuerez sur les subsistances, et » le jour suivant vous poserez les bases d'une » constitution libre. »

Cette manière tout à la fois emphatique et astucieuse d'annoncer les moyens de salut, et de les faire consister dans une mesure combattue par le côté droit, excite les girondins et les oblige à s'expliquer sur la grande question du procès. « Vous parlez du roi, dit Buzot; » la faute des troubles est à ceux qui voudraient » le remplacer. Lorsqu'il sera temps de s'ex» pliquer sur son sort, je saurai le faire avec la » sévérité qu'il a méritée; mais il ne s'agit pas » de cela ici; il s'agit des troubles, et ils vien» nent de l'anarchie; l'anarchie vient de l'in» exécution des lois. Cette inexécution subsis-

» tera tant que la convention n'aura rien fait » pour assurer l'ordre. » Legendre succéde aussitôt à Buzot, conjure ses collègues d'écarter toute personnalité, de ne s'occuper que de la chose publique et des séditions qui, n'ayant d'autre objet que de sauver le roi, cesseront quand il ne sera plus. Il propose donc à l'assemblée d'ordonner que les opinions préparées sur le procès soient déposées sur le bureau, imprimées, distribuées à tous les membres, et qu'on décide ensuite si Louis XVI doit être jugé, sans perdre le temps à entendre de trop longs discours. Jean-Bon-Saint-André s'écrie qu'il n'est pas même besoin de ces questions préliminaires, et qu'il ne s'agit que de prononcer sur-le-champ la condamnation et la forme du supplice. La convention décrète enfin la proposition de Legendre, et l'impression de tous les discours. La discussion est ajournée au 3 décembre.

Le 3 on réclame de toutes parts la mise en cause, la rédaction de l'acte d'accusation, et la détermination des formes d'après lesquelles le procès doit s'instruire. Robespierre demande la parole, et quoiqu'il eût été décidé que toutes les opinions seraient imprimées et non lues, il obtient d'être entendu, parce qu'il

voulait parler, non sur le procès, mais contre le procès lui-même, et pour une condamnation sans jugement.

Il soutient qu'instruire un procès c'est ouvrir une délibération; que permettre de délibérer c'est permettre le doute, et une solution même favorable à l'accusé. Or, mettre le crime de Louis XVI en problème c'est accuser les Parisiens, les fédérés, tous les patriotes enfin qui ont fait la révolution du 10 août; c'est absoudre Louis XVI, les aristocrates, les puissances étrangères et leurs manifestes; c'est en un mot, déclarer la royauté innocente, la république coupable.

« Voyez aussi, continue Robespierre, quelle » audace ont acquise les ennemis de la liberté » depuis que vous avez proposé ce doute. Dans » le mois d'août dernier, les partisans du » roi se cachaient. Quiconque eût osé entre- » prendre son apologie eût été puni comme » un traître..... Aujourd'hui ils relèvent im- » punément un front audacieux; aujourd'hui » des écrits insolens inondent Paris et les dé- » partemens; des hommes armés et appelés » dans ces murs à votre insu, contre les lois, » ont fait retentir cette cité de cris séditieux, » et demandent l'impunité de Louis XVI! Il

préliminaire indispensable, quelque célérité qu'on voulût y mettre. Robespierre veut parler encore, et semble exiger la parole; mais on s'irrite de son insolence, et on lui interdit la tribune. L'assemblée rend enfin le décret suivant :

« La convention nationale déclare que » Louis XVI sera jugé par elle. » (3 décembre.)

Le 4, on met en discussion les formes du procès. Buzot, qui avait entendu beaucoup parler de royalisme, réclame la parole pour une motion d'ordre ; et pour écarter, dit-il, tout soupçon, il demande la peine de mort contre quiconque proposerait en France le rétablissement de la royauté. Ce sont là des moyens que prennent souvent les partis pour prouver qu'ils sont incapables de ce dont on les accuse. Des applaudissemens nombreux accueillent cette inutile proposition ; mais les montagnards, qui, dans leur système, n'auraient pas dû l'empêcher, s'y opposent par humeur, et Bazire demande à la combattre. On crie *aux voix ! aux voix !* Philipeaux s'unissant à Bazire, propose de ne s'occuper que de Louis XVI, et de tenir une séance permanente jusqu'à ce qu'il ait été jugé. On demande alors quel intérêt porte les opposans à repousser la

proposition de Buzot, car il n'est personne qui puisse regretter la royauté. Lejeune réplique que c'est remettre en question ce qui a été décidé en abolissant la royauté. « Mais, dit » Rewbel, il s'agit d'ajouter une disposition pé- » nale au décret d'abolition; ce n'est donc pas » remettre en question une chose déjà décré- » tée. » Merlin, plus maladroit que ses prédécesseurs, veut un amendement, et propose de mettre une exception à l'application de la peine de mort; c'est le cas où la proposition de rétablir la royauté serait faite dans les assemblées primaires. A ces mots des cris s'élèvent de toutes parts. Voilà, dit-on, le mystère découvert! On veut un roi, mais sorti des assemblées primaires, de ces assemblées d'où sont sortis Marat, Robespierre et Danton. Merlin cherche à se justifier en disant qu'il a voulu rendre hommage à la souveraineté du peuple. On lui impose silence en lui disant qu'il est un royaliste, et on propose de le rappeler à l'ordre Guadet alors, avec une mauvaise foi que les hommes les plus honnêtes apportent quelquefois dans une discussion envenimée, soutient qu'il faut respecter la liberté des opinions, à laquelle on doit d'avoir découvert un secret important, et qui donne la clef d'une grande

machination. L'assemblée, dit-il, ne doit pas regretter d'avoir entendu cet amendement, qui lui démontre qu'un nouveau despotisme doit succéder au despotisme détruit, et on doit remercier Merlin, loin de le rappeler à l'ordre. Une explosion de murmures couvre la voix de Guadet. Bazire, Merlin, Robespierre, crient à la calomnie; et il est vrai que le reproche de vouloir substituer un roi plébéien au roi détrôné était aussi absurde que celui de fédéralisme adressé aux girondins. L'assemblée décrète enfin la peine de mort contre quiconque voudrait rétablir en France la royauté, sous quelque dénomination que ce puisse être.

On revient aux formes du procès et à la proposition d'une séance permanente. Robespierre demande de nouveau que le jugement soit prononcé sur-le-champ. Pétion, victorieux encore par l'appui de la majorité, fait décider que la séance ne sera pas permanente, ni le jugement instantané, mais que l'assemblée s'en occupera tous les jours, et toute affaire cessante, de onze à six heures du soir.

Les jours suivans furent employés à la lecture des pièces trouvées chez Laporte, et des dernières trouvées au château dans une armoire secrète, que le roi avait fait fabriquer

dans l'épaisseur d'une muraille. La porte en était en fer, d'où elle fut connue depuis sous le nom d'*armoire de fer*. L'ouvrier, employé à cet usage, la dénonça à Roland, qui, empressé de vérifier le fait, eut l'imprudence de s'y rendre précipitamment, sans se faire accompagner de témoins pris dans l'assemblée, ce qui donna lieu à ses ennemis de dire qu'il avait soustrait une partie des documens. Roland y trouva toutes les pièces relatives aux communications que la cour avait eues avec les émigrés et divers membres des assemblées. Les transactions de Mirabeau y furent connues, et la mémoire du grand orateur allait être proscrite, lorsqu'à la demande de Manuel, son admirateur passionné, on chargea le comité d'instruction publique de faire de ces preuves un plus ample examen. On nomma ensuite une commission pour faire, d'après ces pièces, un acte énonciatif des faits imputés à Louis XVI. Cet acte énonciatif, une fois rédigé, devait être approuvé par l'assemblée. Louis XVI devait ensuite comparaître en personne à la barre de la convention, et être interrogé par le président sur chaque article de l'acte énonciatif. Après sa comparution, deux jours lui étaient accordés pour se dé-

fendre, et le lendemain de sa défense, le jugement devait être prononcé par appel nominal. Le pouvoir exécutif était chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique pendant la translation du roi à l'assemblée. Ces dispositions avaient été décrétées le 9.

Le 10, l'acte énonciatif fut présenté à l'assemblée, et la comparution de Louis XVI fut arrêtée pour le lendemain 11 novembre.

Ce monarque infortuné allait donc comparaître en présence de la convention nationale, et y subir un interrogatoire sur tous les actes de son règne. La nouvelle du procès et de la comparution avait pénétré jusqu'à Cléry, par les secrets moyens de correspondance qu'il s'était ménagés au-dehors, et il ne l'avait transmise qu'en tremblant à cette famille désolée. N'osant la donner au roi lui-même, il l'avait communiquée à Mme Élisabeth, et lui avait appris en outre que pendant le procès la commune avait résolu de séparer Louis XVI de sa famille. Il convint avec la princesse d'un moyen de correspondre pendant cette séparation; ce moyen consistait dans un mouchoir que Cléry, destiné à rester auprès du roi, devait faire parvenir aux princesses si Louis XVI

était malade. Voilà tout ce que les malheureux prisonniers avaient la prétention de se communiquer les uns aux autres. Le roi fut averti par sa sœur de sa prochaine comparution, et de la séparation qu'on devait lui faire subir pendant le procès. Il reçut cette nouvelle avec une parfaite résignation, et se prépara à subir avec fermeté cette scène douloureuse.

La commune avait ordonné que dès le 11 au matin, tous les corps administratifs seraient en séance, que toutes les sections seraient armées, que la garde de tous les lieux publics, caisses, dépôts, etc., serait augmentée de deux cents hommes par poste, que des réserves nombreuses seraient placées sur divers points, avec une forte artillerie, et qu'une escorte d'élite accompagnerait la voiture.

Dès le 11 au matin, la générale annonça dans Paris cette scène si triste et si nouvelle. Des troupes nombreuses entouraient le Temple, et le bruit des armes et des chevaux arrivait jusqu'aux prisonniers, qui feignaient d'ignorer la cause de cette agitation. A neuf heures du matin, la famille, suivant l'usage, se rendit chez le roi, pour y déjeuner. Les officiers municipaux, plus vigilans que jamais, empêchaient par leur présence le moindre

épanchement. Enfin on les sépara. Le roi demanda en vain qu'on lui laissât son fils encore quelques instans. Malgré sa prière, le jeune enfant lui fut enlevé, et il demeura seul environ deux heures. Alors le maire de Paris, le procureur de la commune arrivèrent, et lui communiquèrent l'arrêt de la convention qui le mandait à sa barre sous le nom de Louis Capet. — « Capet, reprit le prince, est le nom » de l'un de mes ancêtres, et n'est pas le mien. » Il se leva ensuite, et se rendit dans la voiture du maire, qui l'attendait. Six cents hommes d'élite entouraient la voiture. Elle était précédée de trois pièces de canon et suivie de trois autres. Une nombreuse cavalerie formait l'avant et l'arrière-garde. Une foule nombreuse contemplait en silence ce triste cortége, et souffrait cette rigueur comme elle avait souffert si long-temps celles de l'ancien gouvernement. Il y eut quelques cris, mais fort rares. Le prince n'en fut point ému, et s'entretint paisiblement des objets qui étaient sur la route. Dès qu'on fut rendu aux Feuillans, on le déposa dans une salle, en attendant les ordres de l'assemblée.

Pendant ce temps on faisait diverses motions relativement à la manière de recevoir

Louis XVI. On proposait qu'aucune pétition ne pût être entendue, qu'aucun député ne pût prendre la parole, qu'aucun signe d'improbation ou d'approbation ne pût être donné au roi. « Il faut, dit Legendre, l'effrayer par le silence des tombeaux. » Un murmure condamne ces paroles cruelles. Défermont demande qu'il soit préparé un siége pour l'accusé. La proposition est trouvée trop juste pour être mise aux voix, et un siége est placé à la barre. Par une vanité ridicule, Manuel propose de discuter la question à l'ordre du jour, pour n'avoir pas l'air de ne s'occuper que du roi, dût-on, ajoute-t-il, le faire attendre à la porte. On discute donc une loi sur les émigrés.

Santerre annonce enfin l'arrivée de Louis XVI. Barrère était président. « Citoyens, dit-il, l'Europe vous regarde; la » postérité vous jugera avec une sévérité in» flexible; conservez donc la dignité et l'im» passibilité qui conviennent à des juges. Sou» venez-vous du silence terrible qui accompa» gna Louis, ramené de Varennes. »

Louis paraît à la barre vers deux heures et demie. Le maire et les généraux Santerre et Wittengoff sont à ses côtés. Un silence pro-

fond règne dans l'assemblée. La dignité de Louis, sa contenance tranquille, dans une aussi grande infortune, ont touché tout le monde : les députés du milieu sont émus. Les girondins éprouvent un profond attendrissement. Saint-Just, Robespierre, Marat lui-même sentent défaillir leur fanatisme, et s'étonnent de trouver l'homme dans le roi dont ils demandent le supplice.

Asseyez-vous, dit Barrère à Louis, et répondez aux questions qui vont vous être faites. Louis s'assied et entend la lecture de l'acte énonciatif, article par article. Là toutes les fautes de la cour étaient rappelées et rendues personnelles à Louis XVI. On lui reprochait l'interruption des séances le 20 juin 1789, le lit de justice tenu le 23 du même mois, la conspiration aristocratique déjouée par l'insurrection du 14 juillet, le repas des gardes-du-corps, les outrages faits à la cocarde nationale, le refus de sanctionner la déclaration des droits ainsi que les divers articles constitutionnels, tous les faits enfin qui manifestaient une nouvelle conspiration en octobre, et qui furent suivis des scènes du 5 et 6; les discours de réconciliation qui avaient suivi toutes ces scènes, et qui promettaient un re-

tour qui n'était pas sincère; le faux serment prêté à la fédération du 14 juillet; les menées de Talon et de Mirabeau pour opérer une contre-révolution; l'argent donné pour corrompre une foule de députés; la réunion des chevaliers du poignard le 28 février 1791; la fuite à Varennes; la fusillade du Champ-de-Mars; le silence gardé sur la convention de Pilnitz; le retard apporté à la promulgation du décret qui réunissait Avignon à la France; les mouvemens de Nîmes, Montauban, Mende, Jalès; la continuation de paie accordée aux gardes-du-corps émigrés et à la garde constitutionnelle licenciée; la correspondance secrète avec les princes émigrés; l'insuffisance des armées réunies sur la frontière; le refus de sanctionner le camp de vingt mille hommes; le désarmement de toutes les places fortes; l'annonce tardive de la marche des Prussiens; l'organisation des compagnies secrètes placées dans l'intérieur de Paris pour s'en servir au besoin; la revue des Suisses et des troupes qui formaient la garnison du château le matin du 10 août; le doublement de cette garde; la convocation du maire aux Tuileries; enfin l'effusion du sang qui avait été la suite de ces dispositions militaires.

Si l'on n'admettait pas comme naturel le regret de son ancienne puissance, tout dans la conduite du roi pouvait être tourné à crime; car sa conduite n'était qu'un long regret, mêlé de quelques efforts timides pour recouvrer ce qu'il avait perdu. A chaque article le président s'arrêtait en disant : *Qu'avez-vous à répondre?* Le roi, répondant toujours d'une voix assurée, avait nié une partie des faits, rejeté l'autre partie sur ses ministres, et s'était appuyé constamment sur la constitution, de laquelle il assurait ne s'être jamais écarté. Ses réponses avaient toujours été mesurées. Mais à cette interpellation : *Vous avez fait couler le sang du peuple au 10 août*, il s'écria d'une voix forte : Non, Monsieur, non, ce n'est pas moi!

On lui montra ensuite toutes les pièces, et usant d'un respectable privilége, il refusa d'en avouer une partie, et il contesta l'existence de l'armoire de fer. Cette dénégation produisit un effet défavorable, et elle était impolitique, car le fait était démontré. Il demanda ensuite une copie de l'acte d'accusation ainsi que des pièces, et un conseil pour l'aider dans sa défense.

Le président lui signifia qu'il pouvait se re-

tirer. On lui fit prendre quelque rafraîchissement dans la salle voisine, et, le faisant remonter en voiture, on le ramena au Temple. Il y arriva à six heures et demie, et son premier soin fut de demander à revoir sa famille; on le lui refusa, en disant que la commune avait ordonné la séparation pendant la durée de la procédure. A huit heures et demie, lorsqu'on lui annonça le moment du souper, il demanda encore d'embrasser ses enfans. Les ombrages de la commune rendaient tous les gardiens barbares, et on lui refusa encore cette consolation.

Pendant ce temps l'assemblée était livrée au tumulte, par suite de la demande d'un conseil que Louis XVI avait faite. Treillard, Pétion insistaient avec force pour que cette demande fût accordée; Tallien, Billaud-Varennes, Chabot, Merlin, s'y opposaient, en disant qu'on allait encore différer le jugement par des chicanes. Enfin l'assemblée accorda un conseil. Une députation fut chargée d'aller l'apprendre à Louis XVI, et de lui demander sur qui tomberait son choix. Le roi désigna Target, ou à son défaut Tronchet, et tous deux s'il était possible. Il demanda en outre qu'on lui donnât de l'encre, des plumes et du papier pour

travailler à sa défense, et qu'on lui permît de voir sa famille. La convention décida sur-le-champ qu'on lui donnerait tout ce qui était nécessaire pour écrire, qu'on avertirait les deux défenseurs dont il avait fait choix, qu'il lui serait permis de communiquer librement avec eux, et qu'il pourrait se procurer la vue de sa famille.

Target refusa la commission dont le chargeait Louis XVI, en donnant pour raison que depuis 1785 il ne pouvait plus se livrer à la plaidoirie. Tronchet écrivit sur-le-champ qu'il était prêt à accepter la défense qui lui était confiée; et, tandis qu'on s'occupait à désigner un nouveau conseil, on reçut une lettre écrite par un citoyen de soixante-dix ans, par le vénérable Malesherbes, ami et compagnon de Turgot, et le magistrat le plus respecté de la France. Le noble vieillard écrivait au président: « J'ai été appelé deux fois au conseil » de celui qui fut mon maître, dans le temps » que cette fonction était ambitionnée par tout » le monde: je lui dois le même service lors- » que c'est une fonction que bien des gens trou- » vent dangereuse. »

Il priait le président d'avertir Louis XVI qu'il était prêt à se dévouer à sa défense.

Beaucoup d'autres citoyens présentèrent la même offre, et on en fit part au roi. Il les remercia tous, et n'accepta que Tronchet et Malesherbes. La commune décida que les deux défenseurs seraient fouillés jusque dans les endroits les plus secrets avant de pénétrer auprès de leur client. La convention, qui avait ordonné *la libre communication*, renouvela son ordre, et ils purent pénétrer librement au Temple. En voyant Malesherbes le roi courut au devant de lui : le vénérable vieillard tomba à ses pieds en fondant en larmes. Le roi le releva, et ils demeurèrent long-temps embrassés. Ils commencèrent aussitôt à s'occuper de sa défense. Des commissaires de l'assemblée apportaient tous les jours au Temple les pièces, et avaient ordre de les communiquer, sans jamais s'en dessaisir. Le roi les compulsait avec beaucoup d'attention et avec un calme, qui chaque fois étonnait davantage les commissaires.

La seule consolation qu'il eût demandée, celle de voir sa famille, ne lui avait pas encore été accordée malgré le décret de la convention. La commune, y mettant toujours obstacle, avait demandé le rapport de ce décret. Vous aurez beau l'ordonner, avait dit Tallien

à la convention, si la commune ne le veut pas, cela ne sera pas. Ces insolentes paroles avaient excité un grand tumulte. Cependant l'assemblée, modifiant son décret, ordonna que le roi pourrait avoir ses deux enfans auprès de lui, mais à condition que les enfans ne retourneraient plus auprès de leur mère pendant tout le procès. Le roi, sentant qu'ils étaient plus nécessaires à leur mère, ne voulut pas les lui enlever, et se soumit à cette nouvelle douleur avec une résignation qu'aucun événement ne pouvait altérer.

A mesure que le procès s'avançait, on sentait davantage l'importance de la question. Les uns comprenaient que procéder par le régicide envers l'ancienne royauté, c'était s'engager dans un système inexorable de vengeances et de cruautés, et que c'était déclarer une guerre à mort à l'ancien ordre de choses; ils voulaient bien abolir cet ancien ordre des choses, mais ils ne voulaient pas le détruire d'une manière aussi violente. Les autres au contraire voulaient cette guerre à mort, qui n'admettait plus ni faiblesse ni retour, et creusait un abîme entre la monarchie et la révolution. La personne du roi disparaissait presque dans cette immense question,

et on ne cherchait qu'à savoir s'il fallait ou ne fallait pas rompre entièrement avec le passé par un acte éclatant et terrible. On ne voyait que le résultat, et on perdait de vue la victime sur laquelle allait tomber le coup.

Dans cette circonstance les girondins poursuivaient vivement les jacobins, et ils leur rappelaient sans cesse les crimes de septembre, et ils les présentaient comme des anarchistes qui voulaient dominer la convention par la terreur, et immoler le roi pour le remplacer par les triumvirs. Guadet réussit presque à les expulser de la convention, en faisant décréter que les assemblées électorales de toute la France seraient convoquées pour confirmer ou révoquer leurs députés. Cette proposition décrétée et rapportée en quelques minutes avait singulièrement effrayé les jacobins. D'autres circonstances les inquiétaient bien plus encore. Les fédérés continuaient d'arriver de toutes parts. Les municipalités envoyaient une multitude d'adresses dans lesquelles en approuvant la république, et en félicitant l'assemblée de l'avoir instituée, elles condamnaient les crimes et les excès de l'anarchie. Les sociétés affiliées reprochaient toujours à la société mère d'avoir dans son sein des hommes de sang qui

pervertissaient la morale publique, et voulaient attenter à la sûreté de la convention. Quelques-unes reniaient leur mère, déclaraient ne plus vouloir de l'affiliation, et annonçaient qu'au premier signal elles voleraient à Paris, pour soutenir la convention. Toutes demandaient surtout la radiation de Marat et quelques-unes celles de Robespierre lui-même.

Les jacobins désolés avouaient que l'opinion se corrompait en France; ils se recommandaient de se tenir unis, de ne pas perdre de temps pour écrire dans les provinces, et éclairer leurs frères égarés; ils accusaient le traître Roland d'arrêter leur correspondance, et d'y substituer des écrits hypocrites qui pervertissaient les esprits. Ils proposaient un don volontaire pour répandre les bons écrits et particulièrement les *admirables* discours de Robespierre, et ils cherchaient les moyens pour les faire parvenir malgré Roland, qui violait, disaient-ils, la liberté des postes. Cependant ils convenaient d'une chose, c'est que Marat les compromettait par la violence de ses écrits; et il fallait suivant eux que la société mère apprît à la France quelle différence elle mettait entre Marat, que son tempérament enflammé

emportait au-delà des bornes, et le sage, le vertueux Robespierre, qui, toujours dans la véritable limite, voulait sans faiblesse, mais sans exagération, ce qui était juste et possible. Une forte dispute s'était engagée sur ces deux hommes. On avait reconnu que Marat était une tête forte et hardie, mais trop emportée. Il avait été utile, disait-on, à la cause du peuple, mais il ne savait pas s'arrêter. Les partisans de Marat avaient répondu qu'il ne croyait pas nécessaire d'exécuter tout ce qu'il avait dit, et qu'il sentait mieux que personne le terme où il fallait s'arrêter. Ils citaient diverses paroles de lui : « Il ne faut qu'un Marat » dans la république. — Je demande le plus » pour obtenir le moins. — Ma main sécherait » plutôt que d'écrire, si je croyais que le peuple » exécutât à la lettre tout ce que je lui con» seille. — Je surfais au peuple, parce que je » sais qu'il me marchande. » Les tribunes avaient appuyé cette justification de Marat par leurs applaudissemens. Pourtant la société avait résolu de faire une adresse, dans laquelle, décrivant le caractère de Marat et de Robespierre, elle manifesterait quelle différence elle faisait entre la sagesse de l'un et la véhémence de l'autre. Après cette mesure, ils en avaient pro-

posé plusieurs autres; et surtout ils s'étaient promis de demander continuellement le départ des fédérés pour la frontière. Si on apprenait en effet que l'armée de Dumouriez s'affaiblissait par la désertion, ils s'écriaient que le renfort des fédérés lui était indispensable. Marat écrivait que depuis plus d'un an on retenait les volontaires qui étaient partis les premiers, et qu'il était temps de les remplacer par ceux qui séjournaient à Paris. On venait d'apprendre que Custine avait été obligé d'abandonner Francfort, que Beurnonville avait inutilement attaqué l'électorat de Trèves, et les jacobins soutenaient que, si ces deux généraux avaient eu avec eux les fédérés qui remplissaient inutilement la capitale, ils n'eussent pas essuyé cet échec.

Les diverses nouvelles de l'inutile tentative de Beurnonville et de l'échec de Custine avaient singulièrement agité l'opinion. Elles étaient faciles à prévoir, car Beurnonville, attaquant par une mauvaise saison, et sans moyens suffisans, des sites inabordables, ne pouvait réussir; et Custine, s'obstinant à ne pas reculer spontanément sur le Rhin, pour ne pas avouer sa témérité, devait infailliblement être réduit à une retraite à Mayence. Les mal-

heurs publics sont pour les partis une occasion de reproche. Les jacobins, qui n'aimaient pas les généraux suspects d'aristocratie, déclamèrent contre eux, et les accusèrent d'être feuillans et girondins. Marat ne manqua pas de s'élever de nouveau contre la fureur des conquêtes, qu'il avait, disait-il, toujours blâmée, et qui n'était qu'une ambition déguisée des généraux pour arriver à un degré de puissance redoutable. Robespierre, dirigeant le reproche selon les inspirations de sa haine, soutint que ce n'était pas les généraux qu'il fallait accuser, mais la faction infâme qui dominait l'assemblée, et le pouvoir exécutif. Le perfide Roland, l'intrigant Brissot, les scélérats Louvet, Guadet, Vergniaud, étaient les auteurs de tous les maux de la France. Il demandait à être le premier assassiné par eux ; mais il voulait avant tout avoir le plaisir de les dénoncer. Dumouriez et Custine, ajouta-t-il, les connaissaient et se gardaient bien de se ranger avec eux : mais tout le monde les craignait, parce qu'ils disposaient de l'or, des places et de tous les moyens de la république. Leur intention était de l'asservir, et pour cela ils enchaînaient tous les vrais patriotes, ils empêchaient le développement de leur énergie, et

exposaient ainsi la France à être vaincue par ses ennemis. Leur intention était principalement de détruire la société des Jacobins, et de poignarder quiconque aurait le courage de résister. Et pour moi, s'écriait Robespierre, moi je demande à être assassiné par Roland! (Séance du 12 décembre.)

Cette haine furibonde, se communiquant à toute la société, la soulevait comme une mer orageuse. On se promettait un combat à mort contre la faction; on repoussait d'avance toute idée de réconciliation, et comme il avait été question d'un nouveau projet de transaction, on s'engageait à refuser à jamais le *baiser lamourette.*

Les mêmes scènes se reproduisaient dans l'assemblée pendant le délai qui avait été accordé à Louis XVI pour préparer sa défense. On ne manquait pas d'y répéter que partout les royalistes menaçaient les patriotes, et répandaient des pamphlets en faveur du roi. Thuriot proposa un moyen, c'était de punir de mort quiconque méditerait de rompre l'unité de la république ou d'en détacher quelque partie. C'était là un décret contre la fable du fédéralisme, c'est-à-dire contre les Girondins. Buzot se hâte de répondre par un

autre décret, et demande l'exil de la famille d'Orléans. Les partis échangent les faussetés, et se vengent des calomnies par d'autres calomnies. Tandis que les Jacobins accusaient les Girondins de fédéralisme, ceux-ci reprochaient aux premiers de destiner le duc d'Orléans au trône, et de ne vouloir immoler Louis XVI que pour rendre la place vacante.

Le duc d'Orléans existait à Paris, s'efforçant en vain de se faire oublier dans le sein de la convention. Cette place sans doute ne lui convenait pas au milieu de furieux démagogues; mais où fuir? En Europe, l'émigration l'attendait, et les outrages, peut-être même les supplices, menaçaient ce parent de la royauté qui avait répudié sa naissance et son rang. En France, il s'efforçait de cacher son rang sous les titres les plus humbles, et il se nommait *Égalité*. Mais il restait l'ineffaçable souvenir de son ancienne existence, et le témoignage toujours présent de ses immenses richesses. A moins de prendre les haillons, de se rendre méprisable à force de cynisme, comment échapper aux soupçons? Dans les rangs girondins il était perdu dès le premier jour, et tous les reproches de royalisme qu'on leur faisait étaient justifiés. Dans ceux des ja-

cobins, il avait la violence de Paris pour appui; mais il n'échappait pas aux accusations des girondins, et c'est ce qui lui arriva en effet. Ceux-ci, ne lui pardonnant pas de se ranger avec leurs ennemis, supposaient que, pour se rendre supportable, il prodiguait ses trésors aux anarchistes, et leur fournissait le secours de sa puissante fortune.

L'ombrageux Louvet croyait mieux, et s'imaginait sincèrement qu'il nourrissait toujours l'espoir de la royauté. Sans partager cette opinion, mais pour combattre la sortie de Thuriot par une autre, Buzot monte à la tribune. « Si le décret proposé par Thuriot » doit ramener la confiance, je vais, dit-il, » vous en proposer un qui ne la ramènera pas » moins. La monarchie est renversée, mais » elle vit encore dans les habitudes, dans les » souvenirs de ses anciennes créatures. Imitons » les Romains; ils ont chassé Tarquin et sa » famille : comme eux, chassons la famille » des Bourbons. Une partie de cette famille » est dans les fers, mais il en est une autre » bien plus dangereuse parce qu'elle fut plus » populaire, c'est celle d'Orléans. Le buste de » d'Orléans fut promené dans Paris ; ses fils » bouillans de courage, se distinguent dans

» nos armées, et les mérites mêmes de cette » famille la rendent dangereuse pour la liberté. » Qu'elle fasse un dernier sacrifice à la patrie » en s'exilant de son sein, qu'elle aille porter » ailleurs le malheur d'avoir approché du trône, » et le malheur plus grand encore de porter » un nom qui nous est odieux, et dont l'oreille » d'un homme libre ne peut manquer d'être » blessé.» Louvet succédant à Buzot, et s'adressant à d'Orléans lui-même, lui cite l'exil volontaire de Collatin, et l'engage à l'imiter. Lanjuinais rappelle les élections de Paris dont Egalité fait partie, et qui se firent sous le poignard de la faction anarchique; il rappelle les efforts qu'on a tentés pour nommer ministre de la guerre un chancelier de la maison d'Orléans, l'influence que les fils de cette famille ont acquise dans les armées; et, par toutes ces raisons, il demande le bannissement des Bourbons. Bazire, Saint-Just, Chabot s'y refusent, plutôt par opposition aux girondins que par intérêt pour d'Orléans. Ils soutiennent que ce n'est pas le moment de sévir contre le seul des Bourbons qui se soit loyalement conduit envers la nation; qu'il faut d'abord punir le Bourbon prisonnier, faire ensuite la constitution, et qu'après

on s'occupera des citoyens devenus dangereux ; qu'au reste, envoyer d'Orléans hors de France, c'est l'envoyer à la mort, et qu'il faut au moins ajourner cette cruelle mesure. Néanmoins le bannissement est décrété par acclamation. Il ne s'agit plus que de décider l'époque du bannissement en rédigeant le décret. Puisque vous employez l'ostracisme contre Égalité, dit Merlin, employez-le contre tous les hommes dangereux, et tout d'abord je le demande contre le pouvoir exécutif. — Contre Roland, s'écrie Albitte. — Contre Roland et Pache, ajoute Barrère, qui sont devenus une cause de division parmi nous. Qu'ils soient bannis l'un et l'autre du ministère, pour nous rendre le calme et l'union. — Cependant Kersaint craint que l'Angleterre ne profite de cette désorganisation du ministère, pour nous faire une guerre désastreuse, comme elle fit en 1757 lorsque d'Argenson et Machau furent disgraciés.

Rewbel demande si on peut bannir un représentant du peuple, et si Philippe Égalité n'appartient pas à ce titre à la nation qui l'a nommé. Ces diverses observations arrêtent le mouvement des esprits. On s'observe, on s'interrompt, on revient, et sans révoquer le

décret de bannissement contre les Bourbons, on ajourne la discussion à trois jours, pour se calmer et pour réfléchir plus mûrement à la question de savoir si on pouvait bannir Égalité, et renouveler sans danger les deux ministres de l'intérieur et de la guerre.

Après cette discussion, on devine quel tumulte dut régner dans les sections, à la commune et aux Jacobins. On cria de toutes parts à l'ostracisme, et les pétitions se préparèrent pour la reprise de la discussion. Les trois jours écoulés, la discussion recommença; le maire vint à la tête des sections demander le rapport du décret. L'assemblée passa à l'ordre du jour, après la lecture de l'adresse, mais Pétion, voyant quel tumulte excitait cette question, en demanda l'ajournement après le jugement de Louis XVI. Cette espèce de transaction fut adoptée, et on se jeta de nouveau sur la victime contre laquelle s'acharnaient toutes les passions. Le célèbre procès fut donc aussitôt repris.

Le temps accordé à Louis XVI pour préparer sa défense était à peine suffisant pour compulser les immenses matériaux sur lesquels elle devait être établie. Ses deux défenseurs demandèrent à s'en adjoindre un troisième

plus jeune et plus actif, qui rédigerait et prononcerait la défense, tandis qu'ils en chercheraient et prépareraient les moyens. Ce jeune adjoint était l'avocat Desèze, qui avait défendu Bezenval après le 14 juillet. La convention, ayant accordé la défense, ne refusa pas un nouveau conseil, et M. Desèze eut comme Malsherbes et Tronchet la faculté de pénétrer au Temple. Une commission y portait tous les jours les pièces, les montrait à Louis XVI, qui les recevait avec beaucoup de sang-froid, et comme si ce procès *eût regardé un autre*, disait un rapport de la commune. Il montrait aux commissaires la plus grande politesse, et leur faisait servir à manger quand les séances avaient été trop longues. Pendant qu'il s'occupait ainsi de son procès, il avait trouvé un moyen de correspondre avec sa famille. Il écrivait avec le papier et les plumes qu'on lui avait donnés pour travailler à sa défense, et les princesses traçaient leur réponse sur du papier avec des piqûres d'épingle. Quelquefois on pliait les billets dans des pelotons de fil, qu'un garçon de l'office en servant les repas jetait sous la table; quelquefois on les faisait descendre par une ficelle d'un étage à un autre. Les malheureux prisonniers se

donnaient ainsi des nouvelles de leur santé, et trouvaient une grande consolation à apprendre qu'ils n'étaient point malades.

Enfin M. Desèze avait terminé sa défense en y travaillant nuit et jour. Le roi lui fit retrancher tout ce qui était trop oratoire, et voulut s'en tenir à la simple discussion des moyens qu'il avait à faire valoir. Le 26, à neuf heures et demie du matin, toute la force armée était en mouvement pour le conduire du Temple aux Feuillans, avec les mêmes précautions et dans le même ordre observés pour sa première comparution. Monté dans la voiture du maire, il s'entretint pendant le trajet avec la même tranquillité que de coutume; on parla de Sénèque, de Tite-Live, des hôpitaux; il adressa même une plaisanterie assez fine à un des municipaux, qui avait dans la voiture le chapeau sur sa tête. Arrivé aux Feuillans, il montra beaucoup de sollicitude pour ses défenseurs, il s'assit à leurs côtés dans l'assemblée, regarda avec beaucoup de calme les bancs où siégeaient ses accusateurs et ses juges, sembla rechercher sur leur visage l'impression que produisait la plaidoirie de M. Desèze, et plus d'une fois s'entretint en souriant avec Tronchet et Malesherbes. L'assemblée accueillit sa

défense avec un morne silence, et ne témoigna aucune improbation.

Le défenseur s'occupa d'abord des principes du droit, et en second lieu des faits imputés à Louis XVI. Bien que l'assemblée, en décidant que le roi serait jugé par elle, eût implicitement décrété que l'inviolabilité ne pouvait être invoquée, M. Desèze démontra fort bien que rien ne pouvait limiter la défense, et qu'elle demeurait entière, même après le décret; que par conséquent, si Louis jugeait l'inviolabilité soutenable, il avait le droit de la faire valoir. Il fut d'abord obligé de reconnaître la souveraineté du peuple; et, avec tous les défenseurs de la constitution de 1791, il soutint que la souveraineté, bien que maîtresse absolue, pouvait s'engager; qu'elle l'avait voulu à l'égard de Louis XVI, en stipulant l'inviolabilité; qu'elle n'avait pas voulu une chose absurde dans le système de la monarchie; que par conséquent l'engagement devait être tenu; et que tous les crimes possibles, le roi en eût-il commis, ne pouvaient être punis que de la déchéance. Il dit que sans cela la constitution de 1791 serait un piége barbare tendu à Louis XVI, puisqu'on lui aurait promis avec l'intention secrète de ne

pas tenir. Il dit ensuite que, si on refusait à Louis ses droits de roi, il fallait lui laisser au moins ceux de citoyen, et il demanda où étaient les formes conservatrices que tout citoyen avait droit de réclamer, telles que la distinction entre le jury d'accusation et celui de jugement, la faculté de récusation, la majorité des deux tiers, le vote secret, et le silence des juges pendant que leur opinion se formait. Il ajouta, avec une hardiesse qui ne rencontra qu'un silence absolu, qu'il cherchait partout des juges et ne trouvait que des accusateurs. Il passa ensuite à la discussion des faits, qu'il rangea sous deux divisions, ceux qui avaient précédé et ceux qui avaient suivi l'acceptation de l'acte constitutionnel. Les premiers étaient couverts par l'acceptation de cete act, les autres par l'inviolabilité. Cependant il ne refusait pas de les discuter, et il le fit avec avantage, parce qu'on avait amassé une foule de faits insignifians, à défaut de la preuve précise des intelligences avec l'étranger, dont on avait la persuasion, mais dont on n'avait pas encore acquis la preuve positive. Il repoussa victorieusement l'accusation d'avoir versé le sang français au 10 août. Dans ce jour, en effet, l'agresseur n'était pas Louis XVI,

mais le peuple. Il était légitime que Louis XVI, attaqué, cherchât à se défendre, et qu'il prît les précautions nécessaires. Les magistrats eux-mêmes l'avaient approuvé, et avaient donné aux troupes l'ordre formel de repousser la force par la force. Malgré cela, disait M. Desèze, le roi n'avait pas voulu faire usage de cette autorisation, qu'il tenait et de la nature et de la loi, et il s'était retiré dans le sein du corps législatif pour éviter toute effusion de sang. Le combat qui avait suivi ne le regardait plus, devait même lui valoir des actions de grâces plutôt que des vengeances, puisque c'était sur un ordre de sa main que les Suisses avaient abandonné la défense du château et de leur vie. Il y avait donc une criante injustice à reprocher à Louis XVI d'avoir versé le sang français, et sur ce point il avait été irréprochable; il s'était montré au contraire plein de délicatesse et de vertu.

Le défenseur termina par ces mots si courts, si justes, et les seuls où il fût question des vertus de Louis XVI.

« Louis était monté sur le trône à vingt » ans, et à vingt ans il donna sur le trône » l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune » faiblesse coupable, ni aucune passion cor-

» ruptrice ; il y fut économe, juste, sévère, et
» il s'y montra toujours l'ami constant du
» peuple. Le peuple désirait la destruction
» d'un impôt désastreux qui pesait sur lui ; il
» le détruisit : le peuple demandait l'abolition
» de la servitude ; il commença par l'abolir
» lui-même dans ses domaines : le peuple sol-
» licitait des réformes dans la législation cri-
» minelle pour l'adoucissement du sort des
» accusés ; il fit ces réformes : le peuple vou-
» lait que des milliers de Français que la ri-
» gueur de nos usages avait privés jusqu'alors
» des droits qui appartiennent aux citoyens
» acquissent ces droits ou les recouvrassent ;
» il les en fit jouir par ses lois : le peuple
» voulut la liberté, et il la lui donna ! Il vint
» même au-devant de lui par ses sacrifices, et
» cependant c'est au nom de ce même peuple
» qu'on demande aujourd'hui.... Citoyens, je
» n'achève pas...... je m'arrête devant l'his-
» toire : songez qu'elle jugera votre juge-
» ment, et que le sien sera celui des siècles ! »

Louis XVI, prenant la parole immédiatement après son défenseur, prononça quelques paroles qu'il avait écrites. « On vient, dit-il,
» de vous exposer mes moyens de défense ; je
» ne les renouvellerai point ; en vous parlant

» peut-être pour la dernière fois, je vous dé-
» clare que ma conscience ne me reproche
» rien, et que mes défenseurs vous ont dit
» la vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût
» examinée publiquement; mais mon cœur
» est déchiré de trouver dans l'acte d'accusa-
» tion l'imputation d'avoir voulu faire répandre
» le sang du peuple, et surtout que les mal-
» heurs du 10 août me soient attribués !

» J'avoue que les preuves multipliées que
» j'avais données dans tous les temps de mon
» amour pour le peuple, et la manière dont je
» m'étais toujours conduit, me paraissaient de-
» voir prouver que je ne craignais pas de m'ex-
» poser pour épargner son sang et éloigner à
» jamais de moi une pareille imputation. »

Le président demande ensuite à Louis XVI s'il ne lui reste plus rien à dire pour sa défense. Louis XVI ayant déclaré qu'il a tout dit, le président lui annonce qu'il peut se retirer. Conduit dans une salle voisine avee ses défenseurs, il s'occupe avec sollicitude du jeune Desèze, qui paraît fatigué d'une longue plaidoirie. Ramené ensuite en voiture, il parle avec la même sérénité à ceux qui l'escortent, et arrive au Temple à cinq heures.

A peine avait-il quitté la convention, qu'un orage violent s'y était élevé. Les uns voulaient qu'on ouvrît la discussion sur sa conduite ; les autres, se plaignant des délais éternels qu'on apportait à la décision de ce procès, demandaient sur-le-champ l'appel nominal, en disant que dans tout tribunal, après avoir ouï l'accusé, on passait aux voix. Lanjuinais nourrissait depuis le commencement du procès une indignation que son caractère impétueux ne lui permettait plus de contenir. Il s'élance à la tribune, et au milieu des cris qu'excite sa présence, il demande non pas un délai pour la discussion, mais l'annulation même de la procédure ; il s'écrie que le temps des hommes féroces est passé, qu'il ne faut pas déshonorer l'assemblée en lui faisant juger Louis XVI ; que personne n'en a le droit en France, et que l'assemblée particulièrement n'a aucun titre pour le faire ; que si elle veut agir comme corps politique, elle ne peut prendre que des mesures de sûreté contre le ci-devant roi, mais que si elle agit comme tribunal, elle est hors de tous les principes, car c'est faire juger le vaincu par le vainqueur lui-même, puisque la plupart des membres présens se sont déclarés les conspi-

rateurs du 10 août. — Au mot de *conspirateurs*, un tumulte épouvantable s'élève de toutes parts. On crie *à l'ordre! à l'Abbaye! à bas de la tribune!* — Lanjuinais veut en vain justifier le mot de *conspirateurs*, en disant qu'il doit être pris ici dans un sens favorable, et que le 10 août fut une conspiration glorieuse: il continue au milieu du bruit, et finit en déclarant qu'il aimerait mieux périr mille fois que de condamner, contre toutes les lois, le tyran même le plus abominable!

Une foule d'orateurs lui succèdent, et le tumulte ne fait que s'accroître. On ne veut plus rien entendre, on quitte sa place, on se mêle, on se forme par groupes, on s'injurie; on se menace, et le président est obligé de se couvrir. Après une heure d'agitation, le calme se rétablit enfin, et l'assemblée, adoptant l'avis de ceux qui demandaient la discussion sur la conduite de Louis XVI, déclare que la discussion est ouverte, et qu'elle sera continuée, toutes affaires cessantes, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu.

La discussion est donc reprise le 27; la foule des orateurs déjà entendus reparaît à la tribune, Saint-Just s'y montre de nouveau; la présence de Louis XVI, humilié, vaincu, et

serein encore dans l'infortune, a fait naître quelques objections dans son esprit. Mais il répond à ces objections en appelant Louis un tyran modeste et souple qui a opprimé avec modestie, qui se défend avec modestie, et contre la douceur insinueuse duquel il faut se défendre avec le plus grand soin. Il a appelé les états-généraux, mais c'était pour humilier la noblesse et régner en divisant : aussi quand il a vu la puissance des états s'élever si rapidement, il a voulu la détruire. Au 14 juillet, au 5 et 6 octobre, on l'a vu amasser secrètement des moyens pour accabler le peuple; mais chaque fois que ses conspirations étaient déjouées par l'énergie nationale, il feignait de revenir lui-même, il montrait de sa défaite et de la victoire du peuple une joie hypocrite et qui n'était pas naturelle. Depuis, ne pouvant plus faire usage de la force, il corrompait les défenseurs de la liberté, il tramait avec l'étranger, il désespérait les ministres, dont l'un était obligé de lui écrire : *Vos relations secrètes m'empêchent d'exécuter les lois, et je me retire.* Enfin il avait employé tous les moyens de la plus profonde perfidie jusqu'au 10 août, et maintenant encore il affectait une feinte douceur pour ébranler ses juges et leur échapper.

C'est ainsi que les incertitudes si naturelles de Louis XVI se peignaient dans un esprit violent, qui voyait une perfidie forte et calculée où il n'y avait que faiblesse et regrets du passé. D'autres orateurs succèdent à Saint-Just, et on attend avec impatience que les girondins prennent la parole : ils ne s'étaient pas prononcés encore, et il était temps qu'ils s'expliquassent. On a déjà vu quelles étaient et leurs incertitudes, et leurs dispositions à s'émouvoir, et leur penchant à excuser dans Louis XVI une résistance qu'ils étaient plus capables de comprendre que leurs adversaires. Vergniaud convint avec des amis de l'attendrissement qu'il éprouvait. Sans être aussi touchés peut-être, les autres étaient tous disposés à s'intéresser à la victime ; et, dans cette situation, ils imaginèrent un moyen qui décèle leur attendrissement et l'embarras de leur position : ce moyen était l'appel au peuple. Se décharger d'une responsabilité dangereuse, et rejeter sur la nation le reproche de barbarie si le roi était condamné, ou celui de royalisme s'il était absous, tel était le but des girondins, et c'était un acte de faiblesse. Puisqu'ils étaient touchés à la vue de la profonde infortune de

Louis XVI, ils devaient avoir le courage de le défendre eux-mêmes, et ils ne devaient pas provoquer la guerre civile en renvoyant aux quarante-quatre mille sections qui partageaient la France une question qui devait mettre tous les partis en présence et soulever les passions les plus furieuses. Il fallait se saisir fortement de l'autorité, avoir le courage d'en user soi-même, sans se décharger sur la multitude d'un soin dont elle était incapable, et qui eût exposé le pays à une guerre civile épouvantable. Ici les girondins donnèrent à leurs adversaires un avantage immense, en les autorisant à répandre qu'ils fomentaient la guerre civile, et en faisant suspecter leur courage et leur franchise. Aussi ne manqua-t-on pas de dire chez les jacobins que ceux qui voulaient absoudre Louis XVI étaient plus francs et plus estimables que ceux qui voulaient en appeler au peuple. Mais telle est l'ordinaire conduite des partis modérés : ici comme au 2 et 3 septembre, les girondins hésitaient à se compromettre pour un roi qu'ils regardaient comme un ennemi, et qui, dans leur persuasion, avait voulu les détruire par le fer étranger; cependant, émus à la vue de cet ennemi vaincu, ils essayaient de le dé-

fendre, ils s'indignaient de la violence commise à son égard, et ils faisaient assez pour se perdre eux-mêmes, sans faire assez pour le sauver.

Salles, celui de tous qui se prêtait le mieux aux imaginations de Louvet, et qui même le surpassait dans la supposition de complots imaginaires, Salles proposa et soutint le premier le système de l'appel au peuple, dans dans la séance du 27. Livrant à tout le blâme des républicains la conduite de Louis XVI, et avouant qu'elle méritait toute la sévérité qu'on pourrait déployer, il fit observer cependant que ce n'était point une vengeance, mais un grand acte de politique que l'assemblée devait exercer; il soutint donc que c'était sous le point de vue de l'intérêt public que la question devait être jugée. Or, dans les deux cas, de l'absolution et de la condamnation, il voyait des inconvéniens énormes. L'absolution serait une cause éternelle de discorde, et le roi deviendrait le point de ralliement de tous les partis. Le souvenir de ses attentats serait constamment rappelé à l'assemblée pour lui reprocher son indulgence: cette impunité serait un scandale public qui provoquerait peut-être des révoltes populaires, et qui ser-

virait de prétexte à tous les agitateurs. Les hommes atroces qui avaient déjà bouleversé l'état par leurs crimes ne manqueraient pas de s'autoriser de cette impunité pour commettre de nouveaux attentats, comme ils s'étaient autorisés de la lenteur des tribunaux pour exécuter les massacres de septembre. De toutes parts enfin on accuserait la convention de n'avoir pas eu le courage de terminer tant d'agitations, et de fonder la république par un exemple énergique et terrible.

Condamné, le roi léguerait à sa famille toutes les prétentions de sa race, et les léguerait à des frères plus dangereux, parce qu'ils étaient moins déconsidérés par leur faiblesse. Le peuple ne voyant plus les crimes, mais le supplice, viendrait peut-être à s'apitoyer sur le sort du roi, et les factieux trouveraient encore dans cette disposition un moyen de l'irriter contre la convention nationale. Les souverains de l'Europe gardaient un morne silence, dans l'attente d'un événement qu'ils espéraient devoir soulever une indignation générale; mais dès que la tête du roi serait tombée, tous profitant de ce prétexte, fondraient à la fois sur la France pour la déchirer. Peut-être alors la France, aveuglée par

ses souffrances, reprocherait à la convention un acte qui lui aurait valu une guerre cruelle et désastreuse.

Telle est, disait Salles, la funeste alternative offerte à la convention nationale. Dans une situation pareille, c'est à la nation elle-même à se décider, et à faire son sort en faisant celui de Louis XVI. Le danger de la guerre civile est chimérique, car la guerre civile n'a pas éclaté en convoquant les assemblées primaires pour nommer une convention qui devait décider du sort de la France, et on ne paraît pas la redouter davantage dans une occasion tout aussi grave, puisqu'on défère à ces mêmes assemblées primaires la sanction de la constitution. On objecte vainement les longueurs et les difficultés d'une nouvelle délibération dans quarante-quatre mille assemblées; car il ne s'agit pas de délibérer, mais de choisir sans discussion entre les deux propositions présentées par la convention. On posera ainsi la question aux assemblées primaires : Louis XVI sera-t-il puni de mort, ou détenu jusqu'à la paix? Et elles répondront par ces mots : *détenu*, ou *mis à mort*. Avec des courriers extraordinaires, la réponse peut être arrivée en quinze

jours des extrémités les plus éloignées de la France.

Cette opinion avait été écoutée avec des dispositions très-diverses. Serres, député des Hautes-Alpes, se rétracte de sa première opinion, qui était pour le jugement, et demande l'appel au peuple. Barbaroux combat la justification de Louis XVI, sans prendre de conclusions, car il n'osait absoudre contre le vœu de ses commettans, ni condamner contre celui de ses amis. Buzot se prononce pour l'appel au peuple; toutefois il modifie l'opinion de Salles, et demande que la convention prenne elle-même l'initiative en votant pour la mort, et en n'exigeant des assemblées primaires que la simple sanction de ce jugement. Rabaut Saint-Étienne, ce ministre protestant déjà distingué par ses talens dans la constituante, s'indigne de cette cumulation de pouvoirs qu'exerce la convention. « Quant » à moi, dit-il, je suis las de ma portion de » despotisme; je suis fatigué, harcelé, bour- » relé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, » et je soupire après le moment où vous aurez » créé un tribunal qui me fasse perdre les » formes et la contenance d'un tyran...... » Vous cherchez des raisons de politique; ces

» raisons sont dans l'histoire..... Ce peuple de
» Londres, qui avait tant pressé le supplice du
» roi, fut le premier à maudire ses juges et à
» se prosterner devant son successeur. Lorsque
» Charles II monta sur le trône, la ville lui
» donna un superbe repas, le peuple se livra
» à la joie la plus extravagante, et il courut
» assister au supplice de ces mêmes juges que
» Charles immola depuis aux mânes de son
» père. Peuple de Paris, parlement de France,
» m'avez-vous entendu?.....

Faure demande le rapport de tous les décrets portant la mise en jugement. Le sombre Robespierre reparaît enfin, tout plein de colère et d'amertume. « Lui aussi, dit-il, avait
» été touché et avait senti chanceler dans son
» cœur la vertu républicaine, en présence du
» coupable humilié devant la puissance sou-
» veraine. Mais la dernière preuve de dé-
» vouement qu'on devait à la patrie, c'était
» d'étouffer tout mouvement de sensibilité. »
Il répète alors tout ce qui a été dit sur la compétence de la convention, sur les délais éternels apportés à la vengeance nationale, sur les ménagemens gardés envers le tyran, tandis qu'on attaque sans aucune espèce de réserve les plus chauds amis de la liberté; il

prétend que cet appel au peuple n'est qu'une ressource semblable à celle qu'avait imaginée Guadet en demandant le scrutin épuratoire; que cette ressource perfide avait pour but de remettre tout en question, et la députation actuelle, et le 10 août, et la république elle-même. Ramenant toujours la question à lui-même et à ses ennemis, il compare la situation actuelle à celle de juillet 1791, lorsqu'il s'agissait de juger Louis XVI pour sa fuite à Varennes. Robespierre y avait joué un rôle important. Il rappelle et ses dangers, et les efforts heureux de ses adversaires pour replacer Louis XVI sur le trône, et la fusillade du Champ-de-Mars qui s'en était suivie, et les périls que Louis XVI, replacé sur le trône, avait fait courir à la chose publique. Il range perfidement ses adversaires d'aujourd'hui dans ceux d'autrefois, se présente dans le même danger lui et la France, et toujours par les intrigues de ces fripons qui s'appellent exclusivement les honnêtes gens. « Aujourd'hui, » ajoute Robespierre, ils se taisent sur les plus » grands intérêts de la patrie; ils s'abstien- » nent de prononcer leur opinion sur le der- » nier roi; mais leur sourde et pernicieuse » activité produit tous les troubles qui agitent

» la patrie ; et pour égarer la majorité s
» mais souvent trompée, ils poursuiven
» plus chauds patriotes sous le titre de m
» rité factieuse. La minorité, s'écrie-t-il
» changea souvent en majorité, en éclai
» les assemblées trompées. La vertu fut t
» jours en minorité sur la terre ! Sans cel
» terre serait-elle peuplée de tyrans et d
» claves? Hambden et Sidney étaient de la
» norité, car ils expirèrent sur un échafa
» Les Critias, les Anitus, les César, les C
» dius, étaient de la majorité ; mais Socr
» était de la minorité, car il avala la cigu
» Caton était de la minorité, car il déchira
» ses entrailles. » Robespierre recommande ensuite le calme au peuple pour ôter tout prétexte à ses adversaires, qui présentent de simples applaudissemens donnés à ses députés fidèles pour une rébellion. « Peuple, s'écrie-» t-il, garde tes applaudissemens, fuis le spec-» tacle de nos débats ! Loin de tes yeux nous » n'en combattrons pas moins. » Il termine enfin en demandant que Louis XVI soit sur-le-champ déclaré coupable et condamné à mort.

Les orateurs se succèdent pendant le 28, le 29, et jusqu'au 31. Vergniaud prend enfin

la parole pour la première fois, et on écoute avec un empressement et une attention extraordinaires, les girondins s'exprimant par la bouche de leur plus noble, de leur plus éloquent orateur, et rompant un silence dont Robespierre n'était pas le seul à les accuser.

Vergniaud développe d'abord le principe de la souveraineté du peuple, et distingue les cas où les représentans doivent s'adresser à elle. Il serait trop long, trop difficile de recourir à un grand peuple pour tous les actes législatifs; mais pour certains actes d'une haute importance, il en est tout autrement. La constitution, par exemple, a été d'avance destinée à la sanction nationale. Mais cet objet n'est pas le seul qui mérite une sanction extraordinaire. Le jugement de Louis a de si graves caractères, soit par la cumulation des pouvoirs qu'exerce l'assemblée, soit par l'inviolabilité qui avait été constitutionnellement accordée au monarque, soit enfin par les effets politiques qui doivent résulter d'une condamnation, qu'on ne saurait contester sa haute importance, et la nécessité de le soumettre au peuple lui-même. Après avoir développé ce système, Vergniaud, qui réfute particulièrement Robespierre, arrive enfin aux incon-

véniens politiques de l'appel au peuple, et touche à toutes les grandes questions qui divisent les deux partis.

Il s'occupe d'abord des discordes qu'on redoute en renvoyant au peuple la sanction du jugement du roi. Il repète les raisons données par d'autres girondins, et soutient que si l'on ne craignait pas la guerre civile en réunissant les assemblées primaires pour sanctionner la constitution, il ne voyait pas pourquoi on la redouterait en les réunissant pour sanctionner le jugement du roi. Cette raison, souvent répétée, était de peu de valeur, car la constitution n'était pas la véritable question de la révolution; elle ne pouvait être que le réglement détaillé d'une institution déjà décrétée et consentie, la république. Mais la mort du roi étant une question formidable, il s'agissait de savoir si, en procédant par la voie de mort contre la royauté, la révolution romprait sans retour avec le passé, et marcherait par les vengeances et une énergie inexorable au but qu'elle se proposait. Or si une question aussi terrible divisait déjà si fortement la convention et Paris, il y avait le plus grand danger à la proposer encore aux quarante-quatre mille sections du territoire

français. Dans tous les théâtres, dans toutes les sociétés populaires, on se disputait tumultueusement, et il fallait que la convention eût la force de décider elle-même la question, pour ne pas la livrer à la France, qui l'eût peut-être résolue par les armes.

Vergniaud, partageant à cet égard l'opinion de ses amis, soutient que la guerre civile n'est pas à craindre. Il dit que dans les départemens les agitateurs n'ont pas acquis la prépondérance qu'une lâche faiblesse leur a laissé usurper à Paris; qu'ils ont bien parcouru la surface de la république, mais qu'ils n'y ont trouvé partout que le mépris, et qu'on a donné le plus grand exemple d'obéissance à la loi, en respectant le sang impur qui coulait dans leurs veines. Il réfute ensuite les craintes qu'on a exprimées sur la véritable majorité qu'on a dit être composée d'intrigans, de royalistes, d'aristocrates; il s'élève contre cette orgueilleuse assertion que la vertu était en minorité sur la terre. « Citoyens, s'écrie-t-il, Catilina fut » en minorité dans le sénat romain, et si cette » minorité eût prévalu, c'en était fait de Rome, » du sénat et de la liberté. Dans l'assemblée » constituante, Mauri, Cazalès, furent en mi- » norité, et s'ils avaient prévalu, c'en était fait

» de vous ! Les rois aussi sont en minorité sur » la terre ; et pour enchaîner les peuples, ils » disent aussi que la vertu est en minorité ! » Ils disent aussi que la majorité des peuples » est composée d'intrigans auxquels il faut » imposer silence par la terreur, si l'on veut » préserver les empires d'un bouleversement » général. »

Vergniaud demande si, pour faire une majorité conforme aux vœux de certains hommes, il faut employer le bannissement et la mort, changer la France en désert, et la livrer ainsi aux conceptions de quelques scélérats.

Après avoir vengé la majorité et la France, il se venge lui-même et ses amis, qu'il montre résistant toujours, et avec un égal courage, à tous les despotismes, celui de la cour et celui des brigands de septembre. Il les montre pendant la journée du 10 août, siégeant au bruit du canon du château, prononçant la déchéance avant la victoire du peuple, tandis que ces Brutus, si pressés aujourd'hui d'égorger les tyrans abattus, cachaient leurs frayeurs dans les entrailles de la terre, et attendaient ainsi l'issue du combat incertain que la liberté livrait au despotisme.

Il rejette ensuite sur ses adversaires le reproche de provoquer à la guerre civile. « Oui, » dit-il, ils veulent la guerre civile ceux qui, » en prêchant l'assassinat contre les partisans » de la tyrannie, appliquent ce nom à toutes » les victimes que leur haine veut immoler; » ceux qui appellent les poignards sur les re» présentans du peuple, et demandent la dis» solution du gouvernement et de la conven» tion; ceux qui veulent que la minorité » devienne arbitre de la majorité, qu'elle puisse » légitimer ses jugemens par des insurrections, » et que les Catilina soient appelés à régner » dans le sénat. Ils veulent la guerre civile ceux » qui prêchent ces maximes dans tous les lieux » publics, et pervertissent le peuple en accusant » la raison de *feuillantisme*, la justice de pusil» lanimité, et la sainte humanité de conspi» ration.

» La guerre civile, s'écrie l'orateur, pour » avoir invoqué la souveraineté du peuple!... » Cependant en juillet 1791, vous étiez plus » modestes, vous ne vouliez pas la paralyser et » régner à sa place. Vous faisiez courir une » pétition pour consulter le peuple sur le ju» gement à rendre contre Louis revenu de » Varennes! Alors vous vouliez de la souve-

» raineté du peuple, et vous ne pensiez pas
» que l'invoquer pût exciter la guerre civile!
» Serait-ce qu'alors elle favorisait vos vues
» secrètes, et qu'aujourd'hui elle les contrarie? »

L'orateur passe ensuite à d'autres considérations. On a dit que l'assemblée devait montrer assez de grandeur et de courage pour faire exécuter elle-même son jugement sans s'appuyer de l'avis du peuple. « Du courage,
» dit-il; il en fallait pour attaquer Louis XVI
» dans sa toute-puissance; en faut-il tant pour
» envoyer au supplice Louis vaincu et dés-
» armé? Un soldat cimbre entre dans la prison
» de Marius pour l'égorger; effrayé à l'aspect
» de la victime, il s'enfuit sans oser la frapper.
» Si ce soldat avait été membre d'un sénat,
» doutez-vous qu'il eût hésité à voter la mort
» du tyran? Quel courage trouvez-vous à faire
» un acte dont un lâche serait capable? »

Il parle ensuite d'un autre genre de courage, c'est de celui à déployer contre les puissances étrangères. « Puisqu'on parle con-
» tinuellement, dit-il, d'un grand acte politi-
» que, il n'est pas inutile d'examiner la ques-
» tion sous ce rapport. Il n'est pas douteux
» que les puissances n'attendent ce dernier
» prétexte pour fondre toutes ensemble contre

» la France. On les vaincra, sans doute; l'hé-
» roïsme des soldats français en est un sûr
» garant; mais ce sera un surcroît de dé-
» penses, d'efforts de tout genre. Si la guerre
» force à de nouvelles émissions d'assignats,
» qui feront croître dans une proportion
» effrayante le prix des denrées de première
» nécessité; si elle porte de nouvelles et mor-
» telles atteintes au commerce; si elle fait
» verser des torrens de sang sur le continent et
» sur les mers, quels si grands services, aurez-
» vous rendus à l'humanité? Quelle reconnais-
» sance vous devra la patrie pour avoir fait en
» son nom, et au mépris de sa souveraineté
» méconnue, un acte de vengeance devenu la
» cause ou seulement le prétexte d'événemens
» si calamiteux? J'écarte, s'écrie l'orateur,
» toute idée de revers, mais oserez-vous lui
» vanter vos services? Il n'y a pas une famille
» qui n'ait à pleurer ou son père, ou son fils;
» l'agriculteur manquera bientôt de bras; les
» ateliers seront abandonnés; vos trésors
» écoulés appelleront de nouveaux impôts; le
» corps social, fatigué des assauts que lui livre-
» ront au dehors les ennemis armés, au dedans
» les factions soulevées, tombera dans une
» langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de

» ces triomphes la France ne ressemble à ces » monumens fameux qui dans l'Égypte ont » vaincu le temps : l'étranger qui passe s'étonne » de leur grandeur ; s'il veut y pénétrer, qu'y » trouve-t-il ? Des cendres inanimées, et le » silence des tombeaux ? »

Après ces craintes, il en est d'autres qui se présentent encore à l'esprit de Vergniaud ; elles lui sont suggérées par l'histoire anglaise, et par la conduite de Cromwel, auteur principal, mais caché, de la mort de Charles Ier. Celui-ci poussant toujours les peuples, d'abord contre le roi, puis contre le parlement lui-même, brisa ensuite son faible instrument, et s'assit au suprême pouvoir. « N'avez-vous » pas, ajoute Vergniaud, n'avez-vous pas en- » tendu, dans cette enceinte et ailleurs, des » hommes crier : *Si le pain est cher, la cause » en est au Temple ; si le numéraire est rare, » si nos armées sont mal approvisionnées, la » cause en est au Temple ; si nous avons à souf- » frir chaque jour du spectacle de l'indigence, la » cause en est au Temple !*

» Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent » pas cependant que la cherté du pain, le dé- » faut de circulation dans les subsistances, la » mauvaise administration dans les armées, et

» l'indigence dont le spectacle nous afflige, » tiennent à d'autres causes que celles du » Temple. Quels sont donc leurs projets? » Qui me garantira que ces mêmes hommes » qui s'efforcent continuellement d'avilir la » convention, et qui peut-être y auraient » réussi si la majesté du peuple, qui réside » en elle, pouvait dépendre de leurs perfidies; » que ces mêmes hommes qui proclament » partout qu'une nouvelle révolution est né- » cessaire, qui font déclarer telle ou telle sec- » tion en état d'insurrection permanente, qui » disent à la commune que lorsque la con- » vention a succédé à Louis on n'a fait que » changer de tyrans, et qu'il faut une autre » journée du 10 août; que ces mêmes hom- » mes qui ne parlent que de complots, de » mort, de traîtres, de proscriptions; qui pu- » blient dans les assemblées de section et dans » leurs écrits qu'il faut nommer un *défenseur* » à la république, qu'il n'y a qu'un chef qui » puisse la sauver; qui me garantira, dis-je, » que ces mêmes hommes ne crieront pas, » après la mort de Louis, avec la plus grande » violence : *Si le pain est cher, la cause en est* » *dans la convention; si le numéraire est rare,* » *si nos armées sont mal approvisionnées, la cause*

» *en est dans la convention; si la machine du*
» *gouvernement se traîne avec peine, la cause*
» *en est dans la convention, chargée de la di-*
» *riger; si les calamités de la guerre se sont*
» *accrues par les déclarations de l'Angleterre*
» *et de l'Espagne, la cause en est dans la con-*
» *vention, qui a provoqué ces déclarations par*
» *la condamnation précipitée de Louis!*

» Qui me garantira qu'à ces cris séditieux
» de la turbulence anarchique, ne viendront
» pas se rallier l'aristocratie avide de ven-
» geance, la misère avide de changement,
» et jusqu'à la piété, que des préjugés invété-
» rés auront excitée sur le sort de Louis? Qui
» me garantira que de cette tempête, où l'on
» verra ressortir de leurs repaires les tueurs du
» 2 septembre, on ne vous présentera pas
» tout couvert de sang, et comme un libéra-
» teur, ce *défenseur*, ce chef qu'on dit être si
» nécessaire? Un chef! ah! si telle était leur
» audace, il ne paraîtrait que pour être à l'in-
» stant percé de mille coups! Mais à quelles
» horreurs ne serait pas livré Paris; Paris,
» dont la postérité admirera le courage héroï-
» que contre les rois, et ne concevra jamais
» l'ignominieux asservissement à une poignée
» de brigands, rebut de l'espèce humaine,

» qui s'agitent dans son sein et le déchirent
» en tous sens par les mouvemens convulsifs
» de leur ambition et de leur fureur ! Qui pour-
» rait habiter une cité où régneraient la terreur
» et la mort ! Et vous, citoyens industrieux,
» dont le travail fait toute la richesse, et pour
» qui les moyens de travail seraient détruits,
» vous qui avez fait de si grands sacrifices à
» la révolution, et à qui l'on enlèverait les
» derniers moyens d'existence, vous dont
» les vertus, le patriotisme ardent et la bonn
» foi, ont rendu la séduction si facile, que
» deviendriez-vous ? quelles seraient vos res-
» sources ? quelles mains essuieraient vos
» larmes et porteraient des secours à vos fa-
» milles désespérées ?

» Iriez-vous trouver ces faux amis, ces per-
» fides flatteurs qui vous auraient précipités
» dans l'abîme ? Ah ! fuyez-les plutôt ! redou-
» tez leur réponse ! je vais vous l'apprendre.
» Vous leur demanderiez du pain ; ils vous
» diraient : *Allez dans les carrières disputer à*
» *la terre quelques lambeaux sanglans des vic-*
» *times que vous avez égorgées !* Ou : *Voulez-*
» *vous du sang ? Prenez, en voici ! du sang et*
» *des cadavres, nous n'avons pas d'autre nour-*
» *riture à vous offrir !*..... Vous frémissez,

» citoyens ! O ma patrie, je demande acte à » mon tour des efforts que je fais pour te » sauver de cette crise déplorable ! »

L'improvisation de Vergniaud avait produit sur ses auditeurs de tous les côtés une impression profonde et une admiration générale. Robespierre avait été atterré sous cette franche et entraînante éloquence. Cependant Vergniaud avait ébranlé mais n'avait pas entraîné l'assemblée, qui hésitait entre les deux partis. Plusieurs orateurs furent successivement entendus, pour ou contre l'appel au peuple. Brissot, Gensonné, Pétion, le soutinrent à leur tour. Enfin un orateur eut sur la question une influence décisive ; ce fut Barrère. Par sa souplesse, son éloquence évasive et froide, il était le modèle et l'oracle du milieu. Il parla longuement sur le procès, l'envisagea sous tous les rapports, des faits, des lois et de la politique, et fournit des motifs de condamnation à tous les faibles qui ne demandaient que des raisons spécieuses pour céder. Sa médiocre argumentation servit de prétexte à tous les lâches, et dès cet instant le malheureux roi fut condamné. La discussion s'était prolongée jusqu'au 7, et déjà personne ne voulait plus

entendre cette éternelle répétition des mêmes faits et des mêmes raisonnemens. La clôture fut prononcée sans opposition ; mais la proposition d'un nouvel ajournement excita un soulèvement des plus violens, et fut enfin décidée par un décret qui fixa la position des questions et l'appel nominal au 14 janvier.

Ce jour fatal arrivé, un concours extraordinaire de spectateurs entourait l'assemblée, et remplissait les tribunes. Une foule d'orateurs se pressent pour proposer différentes manières de poser les questions. Enfin, après de longs débats, la convention renferme toutes les questions dans les trois suivantes :

Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'état?

Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple?

Quelle peine lui sera-t-il infligé?

Toute la journée du 14 avait été occupée par la détermination des questions. Celle du 15 fut réservée à l'appel nominal. L'assemblée décida d'abord que chaque membre prononcerait son vote à la tribune ; que ce vote pourrait être motivé, et serait écrit et signé ; que les absens sans cause seraient censurés,

mais que ceux qui rentreraient pourraient émettre leur vœu, même après l'appel nominal. Enfin ce fatal appel commence sur la première question. Huit membres sont absens pour cause de maladie, vingt pour commission de l'assemblée. Trente-sept, en motivant leurs votes de diverses manières, reconnaissent Louis XVI coupable, mais se déclarent incompétens pour prononcer un jugement, et ne demandent contre lui que des mesures de sûreté générale. Enfin six cent quatre-vingt-trois membres déclarent sans explication Louis XVI coupable. L'assemblée se composait de sept cent quarante-neuf membres.

Le président, au nom de la convention nationale, déclare Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'état.

L'appel nominal recommence sur la seconde question, celle de l'appel au peuple. Vingt-neuf membres sont absens. Quatre, lesquels sont Lafon, Wandelaincourt, Morisson et Lacroix, refusent de voter. Le nommé Noël se récuse. Onze donnent leur opinion avec différentes conditions. Deux cent quatre-vingt-un votent pour l'appel au peuple; quatre cent vingt-trois le rejettent.

Le président déclare, au nom de la convention nationale, que *le jugement de Louis Capet ne sera pas envoyé à la ratification du peuple.*

La journée du 15 avait été consumée tout entière par ces deux appels nominaux : le troisième fut renvoyé à la séance du lendemain.

L'agitation augmentait dans Paris à mesure que l'instant décisif s'approchait. Aux théâtres des voix favorables à Louis XVI s'étaient fait entendre, à l'occasion de la pièce de l'Ami des Lois. La commune avait ordonné la suspension de tous les spectacles ; mais le conseil exécutif avait révoqué cette mesure, comme attentatoire à la liberté de la presse, dans laquelle on comprenait la liberté du théâtre. Dans les prisons il régnait une consternation profonde. On avait répandu que les épouvantables journées de septembre devaient s'y renouveler, et les prisonniers, leurs parens, assiégeaient les députés de supplications, pour qu'on les arrachât à la mort. Les jacobins de leur côté répandaient que de toutes parts on conspirait pour soustraire Louis XVI au supplice, et pour rétablir la royauté. Leur colère excitée par les délais et les obstacles en devenait plus menaçante, et les deux partis s'effrayaient ainsi l'un l'autre, en se supposant des projets

sinistres. La séance du 16 avait excité un concours encore plus considérable que les précédentes. C'était la séance décisive, car la déclaration de la culpabilité n'était rien, si Louis XVI était condamné au simple bannissement, et le but de ceux qui voulaient son salut était rempli, puisque tout ce qu'ils pouvaient attendre dans le moment, c'était de l'arracher à l'échafaud. Les tribunes avaient été envahies de bonne heure par les jacobins; et leurs regards étaient fixés sur le bureau où chaque membre allait paraître pour prononcer son vote. Une grande partie du jour est consacrée à des mesures d'ordre public, à appeler les ministres, à les entendre; à provoquer des explications de la part du maire sur la clôture des barrières, qu'on disait avoir été fermées pendant la journée. La convention décrète qu'elles resteront ouvertes, et que les fédérés présens à Paris partageront avec les Parisiens le service de la ville et de tous les établissemens publics. Comme la journée était avancée, on décide que la séance sera permanente jusqu'à la fin de l'appel nominal. A l'instant où l'appel allait commencer, on demande à fixer à quel nombre de voix l'arrêt doit être rendu. Lehardy

propose les deux tiers des voix, comme dans les tribunaux criminels. Danton, qui venait d'arriver de Belgique, s'y oppose fortement, et requiert la simple majorité, c'est-à-dire la moitié des voix plus une. Lanjuinais s'expose à de nouveaux orages, en demandant qu'après tant de violations des formes de la justice, on observe au moins celle qui exige les deux tiers des suffrages. Nous votons, s'écrie-t-il, sous le poignard et le canon des factieux. A ces mots de nouveaux cris s'élèvent, et la convention termine le débat en déclarant que la forme de ses décrets est unique, et que d'après cette forme ils sont tous rendus à la simple majorité.

Il est sept heures et demie du soir, et l'appel nominal commence pour durer toute la nuit. Les uns prononcent simplement la mort; les autres se déclarent pour la détention et le bannissement à la paix; certains votent la mort avec une restriction, c'est d'examiner s'il ne serait pas convenable de surseoir à l'exécution. Mailhe était l'auteur de cette restriction, qui pouvait sauver Louis XVI, car le temps était tout ici, et un délai était une absolution. Un assez grand nombre de députés s'étaient prononcés pour cet avis. L'appel con-

séance dura toute la nuit du 16, et toute la journée du 17, jusqu'à sept heures du soir. On attendait le recensement des voix avec une prodigieuse impatience. Les avenues étaient remplies d'une foule immense, se demandant de proche en proche le résultat du scrutin. Dans l'assemblée on était incertain encore, et on croyait avoir entendu les mots de *réclusion* ou de *bannissement* proférés aussi souvent que celui de *la mort*. Suivant les uns, il manquait un suffrage pour la condamnation; suivant les autres, la majorité existait, mais elle n'était que d'une seule voix. De toutes parts enfin on disait qu'un seul avis pouvait décider la question, et on regardait avec anxiété si un votant nouveau n'arrivait pas. En ce moment paraît à la tribune un homme qui s'avance avec peine, et dont la tête enveloppée annonce un malade. C'est le nommé Duchastel, député des Deux-Sèvres, qui s'est arraché de son lit pour venir donner son vote. A cette vue, des cris tumultueux s'élèvent. On prétend que les machinateurs sont allés le chercher pour sauver Louis XVI. On veut l'interroger, mais l'assemblée s'y refuse, et lui donne la faculté de voter en vertu de la décision qui admettait le suffrage après l'appel

nominal. Duchastel monte avec fermeté à la tribune, et au milieu de l'attente universelle prononce le bannissement.

De nouveaux incidens se succèdent. Le ministre des affaires étrangères demande la parole pour communiquer une note du chevalier d'Ocariz, ambassadeur d'Espagne. Il offrait la neutralité de l'Espagne, et sa médiation auprès de toutes les puissances, si on laissait la vie à Louis XVI. Les montagnards impatiens prétendent que c'est un incident combiné pour faire naître de nouveaux obstacles, et demandent l'ordre du jour. Danton veut que sur-le-champ on déclare la guerre à l'Espagne. L'assemblée adopte l'ordre du jour. On annonce ensuite une nouvelle demande : ce sont les défenseurs de Louis XVI qui veulent paraître devant l'assemblée pour lui faire une communication. Nouveaux cris de la part de la montagne. Robespierre prétend que toute défense est terminée, que les conseils n'ont plus rien à faire entendre à la convention, que l'arrêt est rendu, et qu'il faut le prononcer. On décide que les défenseurs ne seront introduits qu'après la prononciation de l'arrêt.

Vergniaud présidait. « Citoyens, dit-il, je

» vais proclamer le résultat du scrutin. Vous » garderez, je l'espère, un profond silence. » Quand la justice a parlé, l'humanité doit » avoir son tour. »

L'assemblée était composée de sept cent quarante-neuf membres : quinze étaient absens par commission, huit par maladie, cinq n'avaient pas voulu voter, ce qui réduisait le nombre des députés présens à sept cent vingt-un, et la majorité absolue à trois cent soixante-une voix. Deux cent quatre-vingt-six avaient voté pour la détention ou le bannissement avec différentes conditions. Deux avaient voté pour les fers; quarante-six pour la mort avec sursis, soit jusqu'à la paix, soit jusqu'à la ratification de la constitution. Vingt-six avaient voté pour la mort, mais, d'après Mailhe, ils avaient demandé qu'il fût examiné s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution. Leur vote était néanmoins indépendant de cette dernière clause. Trois cent soixante-un avaient voté pour la mort sans condition.

Le président, avec l'accent de la douleur, déclare au nom de la convention *que la peine prononcée contre Louis Capet est la mort.*

Dans ce moment on introduit à la barre les

défenseurs de Louis XVI. M. Desèze prend la parole, et dit qu'il est envoyé par son client pour interjeter appel auprès du peuple du jugement rendu par la convention. Il s'appuie sur le petit nombre de voix qui ont décidé la condamnation, et soutient que, puisque de tels doutes se sont élevés dans les esprits, il convient d'en référer à la nation elle-même. Tronchet ajoute que le code pénal ayant été suivi quant à la sévérité de la peine, on aurait dû le suivre au moins quant à l'humanité des formes; et que celle qui exige les deux tiers des voix n'aurait pas dû être négligée. Le vénérable Malesherbes parle à son tour, et, d'une voix entrecoupée par les sanglots: « Citoyens, dit-il, je n'ai pas l'habitude de la » parole..... Je vois avec douleur qu'on me » refuse le temps de rallier mes idées sur la » manière de compter les voix..... J'ai beau» coup réfléchi autrefois sur ce sujet; j'ai beau» coup d'observations à vous communiquer..... » mais.... Citoyens,.... pardonnez mon trou» ble;..... accordez-moi jusqu'à demain pour » vous présenter mes idées. »

L'assemblée est émue à la vue des larmes et des cheveux blanchis de ce vénérable vieillard. « Citoyens, dit Vergniaud aux trois dé-

» fenseurs, la convention a entendu vos récla-
» mations; elles étaient pour vous un devoir
» sacré. Veut-on, ajoute-t-il en s'adressant à
» l'assemblée, décerner les honneurs de la
» séance aux défenseurs de Louis? » — « Oui,
» oui, s'écrie-t-on à l'unanimité. »

Robespierre prend aussitôt la parole, et rappelant le décret rendu contre l'appel au peuple, repousse la demande des défenseurs. Guadet veut que, sans admettre l'appel au peuple, on accorde vingt-quatre heures à Malesherbes. Merlin de Douai soutient qu'il n'y a rien à dire sur la manière de compter les voix; car, si le code pénal qu'on invoque exige les deux tiers des voix pour la déclaration du fait, il n'exige que la simple majorité pour l'application de la peine. Or, dans le cas actuel, la culpabilité a été déclarée à la presqu'unanimité des voix; et dès-lors peu importe que pour la peine on n'ait obtenu que la simple majorité.

D'après ces diverses observations, la convention passe à l'ordre du jour sur les réclamations des défenseurs, déclare nul l'appel de Louis, et renvoie au lendemain la question du sursis. Le lendemain 18, on prétend que l'énumération des votes ne s'est pas

faite exactement, et on demande qu'elle soit recommencée. Toute la journée se passe en contestations; enfin le compte est reconnu exact, et on est obligé de remettre au jour suivant la question du sursis.

Le 19 enfin, on agite cette dernière question. C'était remettre en problème tout le procès, car un délai était pour Louis XVI la vie même. Aussi, après avoir épuisé toutes leurs raisons, en discutant la peine et l'appel, les girondins et ceux qui voulaient sauver Louis XVI ne savaient plus quels moyens employer; ils parlèrent encore de raisons politiques, mais on leur répondit que si Louis XVI était mort, on s'armerait pour le venger; que s'il était vivant et détenu, on s'armerait de même pour le délivrer, et que par conséquent les résultats seraient les mêmes. Barrère prétendit qu'il était indigne de promener ainsi une tête dans les cours étrangères, et de stipuler la vie ou la mort d'un condamné comme un article de traité. Il ajouta que ce serait une cruauté pour Louis XVI lui-même, qui mourrait à chaque mouvement des armées. L'assemblée, fermant aussitôt la discussion, décida que chaque membre voterait par *oui* ou par *non* sans désemparer. Le 20 janvier,

à trois heures du matin, l'appel nominal est terminé, et le président déclare, à la majorité de trois cent quatre-vingts voix sur trois cent dix, qu'il ne sera pas sursis à l'exécution de Louis Capet.

Dans cet instant il arrive une lettre de Kersaint. Ce député donne sa démission. Il ne peut plus, dit-il à l'assemblée, supporter la honte de s'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang, alors que leur avis, précédé de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien, alors que Marat l'emporte sur Pétion. Cette lettre cause une rumeur extraordinaire. Gensonné prend la parole et choisit cette occasion de se venger sur les septembriseurs du décret de mort qu'on venait de rendre. « Ce n'était rien, disait-il, que d'avoir puni » les attentats de la tyrannie, si on ne punis- » sait d'autres attentats plus redoutables. On » n'avait rempli que la moitié de sa tâche, si on » ne punissait pas les forfaits de septembre, et » si on n'ordonnait pas une instruction contre » leurs auteurs. » A cette proposition, la plus grande partie de l'assemblée se lève avec acclamation. Marat et Tallien s'opposent à ce mouvement. « Ou bien, s'écrient-ils, si vous punissez » les auteurs de septembre, punissez aussi les

» conspirateurs qui étaient retranchés au châ-
» teau dans la journée du 10 août. » Aussitôt l'assemblée, accueillant toutes ces demandes, ordonne au ministre de la justice de poursuivre tout à la fois les auteurs des brigandages commis dans les premiers jours de septembre, les individus trouvés les armes à la main dans le château pendant la nuit du 9 au 10, et les fonctionnaires qui avaient quitté leur poste pour revenir à Paris conspirer avec la cour.

Louis XVI était définitivement condamné; aucun sursis ne pouvait différer le moment de la sentence, et tous les moyens imaginés pour reculer l'instant fatal étaient épuisés. Tous les membres du côté droit, soit qu'ils fussent royalistes secrets ou républicains, tous étaient consternés et de cette sentence cruelle, et de l'ascendant que venait d'acquérir la montagne. Dans Paris régnait une stupeur profonde; l'audace du nouveau gouvernement avait produit l'effet ordinaire que la force produit sur les masses; elle avait paralysé, réduit au silence le plus grand nombre, et excité seulement l'indignation de quelques âmes plus fortes. Il y avait encore quelques anciens serviteurs de Louis XVI, quelques jeunes seigneurs, quelques gardes-du-corps, qui

se proposaient, dit-on, de voler au secours du monarque et de l'arracher au supplice. Mais se voir, s'entendre, se concerter au milieu de cette terreur profonde des uns, et de cette surveillance si active des autres, était impraticable, et tout ce qui était possible, c'était de tenter quelques actes isolés de désespoir. Les jacobins, charmés de leur triomphe, en étaient cependant étonnés, et ils se recommandaient de se tenir serrés pendant les dernières vingt-quatre heures, d'envoyer des commissaires à toutes les autorités, à la commune, à l'état-major de la garde nationale, au département, au conseil exécutif, pour réveiller leur zèle, et assurer l'exécution de l'arrêt. Ils se disaient qu'elle aurait lieu, qu'elle était infaillible, mais, au soin qu'ils mettaient à le répéter, on voyait qu'ils n'y croyaient pas entièrement, et que ce supplice d'un roi, au sein d'un pays qui trois années auparavant était, par les mœurs, les usages et les lois, une monarchie absolue, leur paraissait encore douteux, et ne devenait croyable qu'après l'événement.

Le conseil exécutif était chargé de la douloureuse mission de faire exécuter la sentence. Tous les ministres étaient réunis dans la salle

de leurs séances, et ils étaient frappés de consternation. Garat, comme ministre de la justice, était chargé du plus pénible de tous les rôles, celui d'aller signifier à Louis XVI les décrets de la convention. Il se rend au Temple accompagné de Santerre, d'une députation de la commune et du tribunal criminel, et du secrétaire du conseil exécutif. Louis XVI attendait depuis quatre jours ses défenseurs, et demandait en vain à les voir. Le 20 janvier, à deux heures d'après-midi, il les attendait encore, lorsque tout à coup il entend le bruit d'un cortége nombreux; il s'avance et aperçoit les envoyés du conseil exécutif. Il s'arrête avec dignité sur la porte de sa chambre, et ne paraît point ému. Garat lui dit alors avec tristesse qu'il est chargé de lui communiquer les décrets de la convention. Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, en fait la lecture. Le premier déclare Louis XVI coupable d'attentat contre la sûreté générale de l'état; le second le condamne à mort; le troisième rejette tout appel au peuple; le quatrième enfin ordonne son exécution sous vingt-quatre heures. Louis, promenant sur tous ceux qui l'entouraient un regard tranquille, prend l'arrêt des mains de Grouvelle, l'enferme dans sa poche, et lit à Garat une lettre dans

laquelle il demandait à la convention trois jours pour se préparer à mourir, un confesseur pour l'assister dans ses derniers momens, la faculté de voir sa famille, et la permission pour elle de sortir de France. Garat prit la lettre, en promettant d'aller la remettre de suite à la convention. Le roi lui donna en même temps l'adresse de l'ecclésiastique dont il demandait les derniers secours.

Louis XVI rentra avec beaucoup de calme, demanda à dîner et mangea comme à l'ordinaire. On avait retiré les couteaux, et on refusait de les lui donner. « Me croit-on assez » lâche, reprit-il avec dignité, pour attenter à » ma vie ? Je suis innocent, et je saurai » mourir sans crainte. » Il fut obligé de se passer de couteau, il acheva son repas, rentra dans son appartement, et attendit avec sang-froid la réponse à sa lettre.

La convention avait refusé le sursis, mais elle avait accordé toutes les autres demandes qu'il avait faites. Garat avait envoyé chercher M. Edgeworth de Firmont, l'ecclésiastique dont Louis XVI avait fait choix ; il le fit monter dans sa voiture, et le conduisit lui-même au Temple. Il y arriva à six heures, et se présenta dans la grande tour, accompagné

de Santerre. Il apprit au roi que la convention lui permettait d'appeler un ministre du culte, et de voir sa famille sans témoins, mais qu'elle rejetait la demande d'un sursis.

Garat ajouta que M. Edgeworth était arrivé, qu'il était dans la salle du conseil, et qu'on allait l'introduire. Garat se retira, toujours plus surpris et plus touché de la tranquille magnanimité du prince.

A peine introduit auprès du roi, M. Edgeworth voulut se jeter à ses pieds, mais le roi le releva aussitôt, et versa avec lui des larmes d'attendrissement. Il lui demanda ensuite, avec une vive curiosité, des nouvelles du clergé de France, de plusieurs évêques, et surtout de l'archevêque de Paris, et le pria d'assurer ce dernier qu'il mourait fidèlement attaché à sa communion. Huit heures étant sonnées, il se leva, pria M. Edgeworth d'attendre, et sortit avec émotion, en disant qu'il allait voir sa famille. Les municipaux, ne voulant pas perdre de vue la personne du roi, même pendant qu'il serait avec sa famille, avaient décidé qu'il la verrait dans la salle à manger, qui était fermée par une porte vitrée, et dans laquelle on pourrait apercevoir tous ses mouvemens sans entendre

avait résolu de venger la mort de Louis XVI sur l'un de ses juges. Lepelletier-Saint-Fargeau avait, comme beaucoup d'hommes de son rang, voté la mort, pour faire oublier sa naissance et sa fortune. Il avait excité plus d'indignation chez les royalistes, à cause même de la classe à laquelle il appartenait. Le 20 au soir, chez un restaurateur du Palais-Royal, on le montra au garde-du-corps Pâris, tandis qu'il se mettait à table. Le jeune homme, revêtu d'une grande houppelande, se présente et lui dit : «C'est toi, scélérat de Lepelletier, qui as voté la mort du roi?—Oui, répond celui-ci, mais je ne suis pas un scélérat, j'ai voté selon ma conscience.—Tiens, reprend Pâris, voilà pour ta récompense ; » et il lui enfonce son sabre dans les flancs. Lepelletier tombe, et Pâris disparaît sans qu'on ait le temps de s'emparer de sa personne.

Cet événement se répand aussitôt de toutes parts. On le dénonce à la convention, aux Jacobins, à la commune ; et cette nouvelle donne plus de consistance aux bruits d'une conspiration des royalistes, tendant à massacrer le côté gauche et à délivrer le roi au pied de l'échafaud. Les jacobins se déclarent en permanence, et envoient de nouveaux

commissaires à toutes les autorités, à toutes les sections, pour réveiller le zèle et mettre la population entière sous les armes.

Le lendemain 21 janvier, cinq heures avaient sonné au Temple. Le roi s'éveille, appelle Cléry, lui demande l'heure, et s'habille avec beaucoup de calme. Il s'applaudit d'avoir retrouvé ses forces dans le sommeil. Cléry allume du feu, transporte une commode dont il fait un autel. M. Edgeworth se revêt des ornemens pontificaux et commence à célébrer la messe; Cléry la sert, et le roi l'entend à genoux avec le plus grand recueillement. Il reçoit ensuite la communion des mains de M. Edgeworth, et après la messe, se relève plein de forces, et attendant avec calme le moment d'aller à l'échafaud. Il demande des ciseaux pour couper ses cheveux lui-même, et se soustraire à cette humiliante opération faite de la main des bourreaux; mais la commune les lui refuse par défiance.

Dans ce moment, le tambour battait dans la capitale. Tous ceux qui faisaient partie des sections armées se rendaient à leur compagnie avec une complète soumission; ceux qu'aucune obligation n'appelait à figurer

dans cette terrible journée se cachaient chez eux. Les portes, les fenêtres étaient fermées, et chacun attendait chez soi le triste événement. On disait que quatre ou cinq cents hommes dévoués devaient fondre sur la voiture, et enlever le roi. La convention, la commune, le conseil exécutif, les jacobins, étaient en séance.

A huit heures du matin, Santerre, avec une députation de la commune, du département et du tribunal criminel, se rend au Temple. Louis XVI, en entendant le bruit, se lève et se dispose à partir. Il n'avait pas voulu revoir sa famille pour ne pas renouveler la triste scène de la veille. Il charge Cléry de transmettre ses adieux à sa femme, à sa sœur et à ses enfans; il lui donne un cachet, des cheveux et divers bijoux, avec commission de les leur remettre. Il lui serre ensuite la main en le remerciant de ses services. Après cela, il s'adresse à l'un des municipaux en le priant de transmettre son testament à la commune. Ce municipal était un ancien prêtre, nommé Jacques Roux, qui lui répond brutalement qu'il est chargé de le conduire au supplice, et non de faire ses commissions. Un autre s'en charge, et Louis, se retour-

nant vers le cortége, donne avec assurance le signal du départ.

Des officiers de gendarmerie étaient placés sur le devant de la voiture; le roi et M. Edgeworth étaient assis dans le fond. Pendant la route, qui fut assez longue, le roi lisait, dans le bréviaire de M. Edgeworth, les prières des agonisans, et les deux gendarmes étaient confondus de sa piété et de sa résignation tranquille. Ils avaient, dit-on, la commission de le frapper si la voiture était attaquée. Cependant aucune démonstration hostile n'eut lieu depuis le Temple jusqu'à la place de la Révolution. Une multitude armée bordait la haie : la voiture s'avançait lentement et au milieu d'un silence universel. A la place de la Révolution, un grand espace avait été laissé vide autour de l'échafaud. Des canons environnaient cet espace; les fédérés les plus exaltés étaient placés autour de l'échafaud, et la vile populace, toujours prête à outrager le génie, la vertu, le malheur, quand les puissans lui en donnent le signal, se pressait derrière les rangs des fédérés, et donnait seule quelques signes extérieurs de satisfaction, tandis que partout on ensevelissait au fond de son cœur les sentimens

qu'on éprouvait. A dix heures dix minutes, la voiture s'arrête. Louis XVI, se levant avec force, descend sur la place. Trois bourreaux se présentent; il les repousse et se déshabille lui-même. Mais voyant qu'ils voulaient lui lier les mains, il éprouve un mouvement d'indignation, et, saisi d'un mouvement involontaire, il semble prêt à se défendre. M. Edgeworth, dont tous les mots furent alors sublimes, lui adresse un dernier regard, et lui dit : « Souffrez cet outrage comme une der» nière ressemblance avec le Dieu qui va être » votre récompense. » A ces mots, la victime résignée et soumise se laisse lier et conduire à l'échafaud. Tout à coup Louis fait un pas, se sépare des bourreaux, et s'avance pour parler au peuple. « Français, dit-il d'une » voix forte, je meurs innocent des crimes » qu'on m'impute; je pardonne aux auteurs » de ma mort, et je demande que mon sang » ne retombe pas sur la France. » Il allait continuer, mais aussitôt l'ordre de battre est donné aux tambours; leur roulement couvre la voix du prince, les bourreaux s'en emparent, et M. Edgeworth lui dit ces paroles : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* A peine le sang avait-il coulé que des furieux

y trempent leurs piques et leurs mouchoirs, se répandent dans Paris en criant *vive la république, vive la nation*, et vont jusqu'aux portes du Temple montrer la brutale et fausse joie que la multitude manifeste à la naissance, à l'avénement, à la chute de tous les princes.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

1

V.S

